

**- COPIE -**

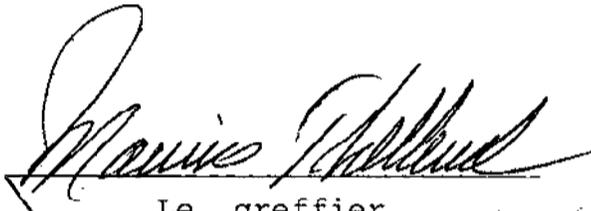
Service de la gestion des  
documents et archives - VTR

5 3 0 0

Monsieur le maire Jean-Claude Beaumier et tous les conseillers municipaux vous en sont profondément reconnaissants et vous disent merci au nom de tous ceux qui profiteront des dons recueillis lors de cette journée grâce à votre générosité et à votre dévouement.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi le 7 janvier 1985 à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

- Adoption de l'ordre du jour   Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
- 85-1                           ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.
- ADOPTE
- Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour. du 1984-12-17   Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
- 85-2                           ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 17 décembre 1984, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, le 17 décembre 1984, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- ADOPTE
- Adoption procès-verbal, séance spéciale du 1984-12-18   Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
- 85-3                           ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 18 décembre 1984, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, séance  
spéciale du  
1984-12-18

85-4

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du  
Conseil, tenue le 18 décembre 1984, soit et est adopté tel  
que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-  
la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 1984

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Pierre A. Brouillette  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Jean Brunet  
Claude Champoux  
Normand Vivier  
René Tremblay

ainsi que le directeur  
général, M. Roland Desaulniers  
et les directeurs généraux  
adjoints, MM. Réjean Giguère  
Ronald Marcoux

---

Tous les sujets de la présente Commission ont fait l'objet de  
résolutions qui ont été adoptées lors de la séance spéciale du  
18 décembre 1984, à 22 heures.

CORRESPONDANCE:

Lettre de M. Brian Shering, demande d'une rencontre en-  
tre le Comité exécutif de l'Association des Cadres et de  
la Gérance et les membres du Conseil de la Ville (accep-  
té pour le 21 janvier 1985).

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport  
Commission perma-  
nente

85-5

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du  
17 décembre 1984, soit et est adopté tel que lu par le greffier  
à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption      Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 liste de comptes    Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-6                    ET RESOLU: Que la liste de comptes du 21 décembre 1984, comprenant chèques numéros 22626 à 22795 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 956 767,08 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 956 767,08 \$ sont inclus:

|                                     |   |               |
|-------------------------------------|---|---------------|
| - Certificats de dépôt à terme      | : | 83 000,00 \$  |
| - Canagex Placements ltée           | : | 35 000,00 \$  |
| - Remboursement emprunt temporaire: |   | 400 000,00 \$ |
| - Remboursement dette obligataire : |   | 57 315,38 \$  |

ADOPTE

Sympathies            RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

85-7                    ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                       |                                       |
|-----------------------|---------------------------------------|
| M. Bertho Lebrun      | Prop. par cons. Normand Vivier        |
| Mme P.-Emile Bachand  | Prop. par cons. René Tremblay         |
| Mme Joseph Normandin  | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| M. Fernand Croteau    | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne    |
| Mme Charles-E. Vallée | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Yvette Boisvert   | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| M. Paul Pintal        | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| Frère Rémi Lyonnais   | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| M. Hervé Désilets     | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| M. Roger Brousseau    | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne    |
| Mme Aldoria Fournier  | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| M. Charles M. Fay     | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| M. Arthur Grondin     | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| M. Paul-E. Richard    | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne    |
| M. Donat Pépin        | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. acceptation    CONSIDERANT que la corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise d'une soumission pour émission de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 531 000 \$, d'obligations      avis qui a paru le 22 décembre 1984;

85-8

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les cinq (5) soumissions ci-dessous détaillées:

| <u>Nom du soumissionnaire:</u> | <u>Prix offert:</u> | <u>Montant:</u> | <u>Taux:</u>       | <u>Echéance:</u> | <u>Loyer:</u> |
|--------------------------------|---------------------|-----------------|--------------------|------------------|---------------|
| Tassé & Ass. ltée              | 98.318              | 39 000 \$       | 10 $\frac{1}{4}$ % | 1986             | 11.6843       |
|                                |                     | 42 000 \$       | 10 $\frac{1}{2}$ % | 1987             |               |
|                                |                     | 46 000 \$       | 11 %               | 1988             |               |
|                                |                     | 51 000 \$       | 11 %               | 1989             |               |
|                                |                     | 353 000 \$      | 11 $\frac{1}{4}$ % | 1990             |               |
| Geoffrion, Leclerc & Ass.      | 98.11               | 39 000 \$       | 10 $\frac{1}{4}$ % | 1986             | 11.7334       |
|                                |                     | 42 000 \$       | 10 $\frac{1}{2}$ % | 1987             |               |
|                                |                     | 46 000 \$       | 10 $\frac{3}{4}$ % | 1988             |               |
|                                |                     | 51 000 \$       | 11 %               | 1989             |               |
|                                |                     | 353 000 \$      | 11 $\frac{1}{4}$ % | 1990             |               |
| McNeil, Mantha                 | 98.18               | 39 000 \$       | 10 $\frac{1}{4}$ % | 1986             | 11.7350       |
|                                |                     | 42 000 \$       | 10 $\frac{1}{2}$ % | 1987             |               |
|                                |                     | 46 000 \$       | 10 $\frac{3}{4}$ % | 1988             |               |
|                                |                     | 51 000 \$       | 11 $\frac{1}{4}$ % | 1989             |               |
|                                |                     | 353 000 \$      | 11 $\frac{1}{4}$ % | 1990             |               |
| Lévesque, Beaubien             | 98.839              | 39 000 \$       | 10 $\frac{1}{2}$ % | 1986             | 11.7544       |
|                                |                     | 42 000 \$       | 10 $\frac{3}{4}$ % | 1987             |               |
|                                |                     | 46 000 \$       | 11 %               | 1988             |               |
|                                |                     | 51 000 \$       | 11 $\frac{1}{4}$ % | 1989             |               |
|                                |                     | 353 000 \$      | 11 $\frac{1}{2}$ % | 1990             |               |
| Banque Nationale du Canada     | 98.61               | 39 000 \$       | 10 $\frac{1}{4}$ % | 1986             | 11.8217       |
|                                |                     | 42 000 \$       | 10 $\frac{3}{4}$ % | 1987             |               |
|                                |                     | 46 000 \$       | 11 %               | 1988             |               |
|                                |                     | 51 000 \$       | 11 $\frac{1}{4}$ % | 1989             |               |
|                                |                     | 353 000 \$      | 11 $\frac{1}{2}$ % | 1990             |               |

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Tassé & Ass. ltée s'est avérée être la plus avantageuse;

CONSIDERANT que cette soumission n'est pas conforme à l'avis de demande de soumissions, soit quant aux échéances;

CONSIDERANT d'autre part qu'il serait avantageux dans les circonstances pour la ville de Cap-de-la-Madeleine d'accepter cette soumission;

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU:

Que demande soit faite au ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la ville de Cap-de-la-Madeleine à vendre de gré à gré, les 531 000 \$ d'obligations au syndicat Tassé & Ass. ltée, aux conditions énumérées dans leur offre ci-haut.

ADOPTE

Rés. autorisant  
renouvellement  
d'obligations  
pour un terme  
additionnel

85-9

CONSIDERANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 2 janvier 1985, un montant de 531 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 839 500 \$ pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros: 542, 543, 544, 545, 546, 550, 554, 555, 556, 557 et 559;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 11 février 1985;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 531 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 9 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Rés. modifiant  
certains régl.  
d'emprunt suite  
à émission d'o-  
bligations

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de 531 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

| <u>Règlement numéro:</u> | <u>Pour un montant de:</u> |
|--------------------------|----------------------------|
| 542                      | 42 500 \$                  |
| 543                      | 132 500 \$                 |
| 544                      | 28 000 \$                  |
| 545                      | 21 500 \$                  |
| 546                      | 48 500 \$                  |
| 550                      | 45 500 \$                  |
| 554                      | 39 500 \$                  |
| 555                      | 25 000 \$                  |
| 556                      | 62 500 \$                  |
| 557                      | 28 000 \$                  |
| 559                      | 57 500 \$                  |
|                          | <u>531 000 \$</u>          |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels, ces obligations sont émises;

Par conséquent, il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 531 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 11 février 1985;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 13% l'an sera payé semi-annuellement le 11 août et le 11 février de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Rés. émission d'obligations pour un terme plus court que prévu

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que pour l'emprunt par obligations au montant total de 531 000 \$ fait en vertu des règlements numéros 542, 543, 544, 545, 546, 550, 554, 555, 556, 557 et 559 d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 11 février 1985 en ce qui regarde

les amortissements annuels de capital prévu pour les années 6 et suivantes au lieu du terme prescrit pour les règlements mentionnés ci-haut, sauf le règlement numéro 550, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Rés. adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-12

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 416-790 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 13 décembre 1984, et portant le numéro 5846.

ADOPTE

Rés. adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

85-13

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 565-81 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 14 décembre 1984, et portant le numéro M 399.

ADOPTE

Rés. adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

85-14

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 689 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 14 décembre 1984, et portant le numéro 2211.

ADOPTE

Rés. pour cession  
d'espace vert  
par Les Jardins  
Jacques Lemercier

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-15

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de "Les Jardins Jacques Lemercier inc.", pour servir d'espace vert conformément à la loi des cités et villes et à l'article 6.1 du règlement numéro 625

de la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix nominal de 1 \$, un emplacement situé sur une partie du lot numéro 551 du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant front sur la rue Des Ormeaux et possédant une superficie de 8910 m.c. ( 95871 p.c.) et délimité comme suit:

- en front au sud-est par la rue Des Ormeaux compris entre le lot numéro 551-226-3 et une autre partie du lot numéro 551 propriété de la Ville;
- au sud-ouest sur une longueur de 44,36 m. par le lot numéro 551-226-3 dans sa ligne sud-est qui a une direction de  $157^{\circ}43'50''$  et de ce point tournant à un angle droit vers le nord-ouest dans une direction de  $67^{\circ}43'50''$ , pour une longueur de 46,20 m.;
- au nord-ouest sur une longueur de 97 m. par une autre partie du lot numéro 551 et au nord-est sur une longueur de 120,67 m. et dans une direction de  $90^{\circ}00'00''$  et tel que montré par des hachures sur le plan qui accompagne cette description.

Que l'étude du notaire Danielle Lesieur soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Rés. entente  
avec Commission  
de formation  
professionnelle,  
prêt terrain

85-16

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Maire et le Directeur du service Loisirs et Culture soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec la Commission de formation professionnelle de la main d'oeuvre de la région Mauricie - Bois-Francs, pour le prêt d'un terrain d'environ 100' x 200' situé aux coins des rues Patry et Des Erables en la ville de Cap-de-la-Madeleine et devant servir de terrain de jeu de soccer et aux conditions apparaissant dans ladite entente.

ADOPTE

Rés. concer-  
nant projet  
bibliothèque

85-17

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil approuvent les plans préparés par l'architecte Reynald Juneau pour la relocalisation de la bibliothèque municipale au Centre Culturel, tels qu'ils leur ont été soumis et autorisent le Maire et le Greffier à signer avec le ministère des Affaires culturelles tout protocole d'entente relatif à ce projet.

ADOPTE

Adoption du règlement no  
620-45  
85-18

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-45, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement no  
620-46  
85-19

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-46, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement no  
620-47  
85-20

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-47, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. concernant  
demande de services sur les  
lots 410 et 412  
85-21

ATTENDU QU'un chèque de 61 500 \$ a été déposé à la Ville le 28 décembre 1984 pour la demande de services municipaux sur les lots numéros 410 et 412;

ATTENDU QUE le plan de développement a été soumis à cette même date;

ATTENDU QU'il a été dans l'impossibilité de tenir une séance du Conseil entre le 28 décembre et le 31 décembre 1984 pour accepter le projet déposé, tel que précisé dans la résolution numéro 84-226;

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que cette demande de services soit assujettie aux normes de l'année 1984, soit 50 \$ le mètre imposable pour le projet déposé le 28 décembre 1984.

ADOPTE

Rés. pour baptiser nom de rue      Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

85-22

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 565-44 soit désignée sous le nom de "J.-A. Barrette", en l'honneur de M. J.-Antonio Barrette, ancien premier ministre de la province de Québec.

ADOPTE

Rés. autorisation, congrès de l'A.Q.T.E.      Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

85-23

ET RESOLU: Que M. Ronald Marcoux, ingénieur, ainsi que le maire, M. Jean-Claude Beaumier ou M. le conseiller Laurent Lavergne, soient autorisés à assister au congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau (A.Q.T.E.), à Montréal, du 6 au 9 mars 1985 et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion, conformément au budget de l'année 1985.

ADOPTE

Avis de motion

85-24

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT D'UN BASSIN DE RETENTION SUR LE LOT NUMERO 565-40".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 7<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY

Conseiller de la ville de  
 Cap-de-la-Madeleine

Rés. concernant aménagement bassin de rétention      IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-25

Qu'avant de débiter les travaux d'aménagement du bassin de rétention prévu sur le lot numéro 565-40, le montant pour le terrain qui n'a pas fait l'objet de dépôt lors de la présentation du projet au Conseil par les promoteurs, soit le lot numéro P.565 sis sur le côté ouest de la rue Frontenac (longueur imposable de 18,90 mètres), devra être versé immédiatement.

ADOPTE

Avis de motion  
85-26

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT POUR DESSERVIR LA RUE J.-A. BARRETTE ET UNE PARTIE DE LA RUE FRONTENAC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
85-27

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE TROTTOIRS, BORDURES ET PAVAGE POUR DESSERVIR LA RUE J.-A. BARRETTE ET UNE PARTIE DE LA RUE FRONTENAC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
85-28

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT  
POUR DESSERVIR LA RUE ST-PAUL".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1985.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
85-29

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE BORDURES ET DE PAVAGE POUR DESSERVIR LA RUE ST-PAUL".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1985.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Rés. concernant  
remplacement de  
lampes de rues  
85-30

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
ET RESOLU: Que la Ville accepte la proposition de l'Hydro-Québec concernant le remplacement de lampes incandescentes actuelles de 4000 lumens, par des lampes à vapeur de sodium haute pression de 8500 lumens et ce dans le cadre du programme de conversion de voltage du poste Cap-Centre, tel que soumis sur une liste en date du 20 décembre 1984, comprenant un total de 65 lampes.  
Il est entendu que le remplacement de ces lampes n'affecte pas le programme déjà existant et demandé dans la résolution numéro 81-455 du 7 décembre 1981 et non encore complété.

ADOPTE

5 3 1 3

Rés. tarifs  
transporteurs de  
neige

85-31

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 84-15 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"De payer aux transporteurs de neige en vrac, le tarif du ministère des Transports en vigueur le 16 avril 1984".

ADOPTE

Rés. engagement  
temporaire d'un  
dessinateur

85-32

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que M. Guy Laperrière soit engagé comme dessinateur au bureau des Services Techniques de la Ville, pour une période de six (6) mois, au salaire de la convention collective de travail des employés professionnels et de bureau.

ADOPTE

Rés. de félicita-  
tions

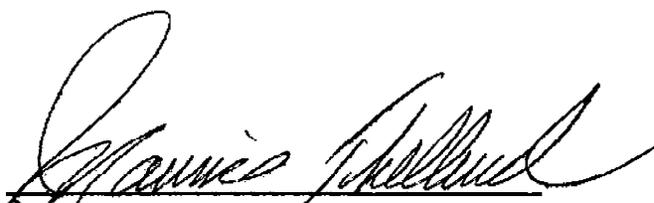
85-33

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter chaleureusement Mlle Lynn Germain pour le succès qu'elle a remporté récemment dans sa discipline sportive, soit le patinage artistique, succès qui rejaillit sur tous ses concitoyens madelinois.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 14 janvier 1985 à 20 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Laurent Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour   Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
85-34           ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1985-01-07   Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
85-35           ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 janvier 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 janvier 1985

PRESENTS:           Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

ainsi que le directeur  
général, M. Roland Desaulniers  
et les directeurs  
généraux adjoints, MM. Réjean Giguère  
Ronald Marcoux

- Versement de 1 000 \$ à l'Association des Résidents de Châteaudun
1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une somme de 1 000 \$ à même la subvention reçue en vertu du programme national de soutien aux activités de loisir municipal à l'Association des Résidents de Châteaudun, pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes, situées près de la rue Du Parc.
- Participation financière à la C.S.R.V.F.
2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une participation financière de 300 \$ aux activités marquant le 20<sup>e</sup> anniversaire de la formation de la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport final du Trésorier sur l'"Arbre des Oubliés".
- b) Lettre de M. Jean-Marie Vigneault: Association générale des insuffisants rénaux (demande acceptée).

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

- Adoption rapport Commission permanente
- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
- 85-36
- ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 janvier 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

- Adoption liste de comptes
- Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
- 85-37
- ET RESOLU: Que la liste de comptes du 11 janvier 1985, comprenant:
- |  |                        |
|--|------------------------|
| 1) les chèques nos 22796 à 22806 incl.....                           | 814 685,23 \$          |
| 2) les paies nos 49 à 52 inclusivement....                           | 332 208,05 \$          |
| 3) les effets bancaires retournés pour le mois de novembre 1984..... | 1 499,43 \$            |
| 4) les frais bancaires.....  | 1,00 \$                |
| 5) les intérêts sur emprunt temporaire - immobilisations.....        | 3 224,11 \$            |
| le tout totalisant un déboursé de:                                   | <u>1 151 617,82 \$</u> |

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 151 617,82 \$ est inclus:

- Dépôt à terme: 800 000 \$

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

85-38

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                           |                                       |
|---------------------------|---------------------------------------|
| M. Emile Marchand         | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne    |
| M. Normand Chiasson       | Prop. par cons. Normand Vivier        |
| M. Omer Lemire            | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| Mme Laurette Gosselin     | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| M. René Lefebvre          | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Léopold Marchand      | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| Mme Albert Boisvert       | Prop. par cons. René Tremblay         |
| M. l'Abbé Mastaf Chicoÿne | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

85-39

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 171-A-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 3 janvier 1985, et portant le numéro 85-3.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-40

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 554-164 à 554-170 inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 8 janvier 1985, et portant le numéro 4335.

ADOPTE

Rés., renvoi disciplinaire

85-41

ATTENDU le rapport du Directeur général transmis aux membres du Conseil lors de sa réunion régulière du 14 janvier 1985 au sujet du salarié Jacques Dubois;

ATTENDU l'avis écrit du Surintendant à la Voirie en date du 5 février 1982;

ATTENDU l'avis écrit du Directeur général en date du 11 mars 1982;

ATTENDU l'avis de suspension en date du 22 mars 1982;

ATTENDU l'avis écrit du Surintendant du département de l'Hygiène du milieu en date du 27 août 1982;

ATTENDU l'avis écrit du Surintendant du département de l'Hygiène du milieu en date du 9 mai 1983;

ATTENDU l'avis écrit du Surintendant du département de l'Hygiène du milieu en date du 18 mai 1983;

ATTENDU l'avis écrit du Surintendant du département de l'Hygiène du milieu en date du 24 mai 1983;

ATTENDU l'avis de suspension en date du 26 mai 1983 entériné par le Conseil municipal le 6 juin 1983;

ATTENDU l'avis écrit du Surintendant à la Voirie en date du 13 février 1984;

ATTENDU l'avis écrit du Surintendant du département de l'Hygiène du milieu en date du 18 décembre 1984;

ATTENDU l'avis de congédiement adressé au salarié Jacques Dubois par le Directeur général en date du 20 décembre 1984;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Conseil entérine, ratifie et donne force exécutoire à la décision du Directeur général du 20 décembre 1984 concernant le congédiement du salarié Jacques Dubois et ce, rétroactivement au 20 décembre 1984.

ADOPTE

Adoption du règlement numéro

640-2

affichage

85-42

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 640-2, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 640-1 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. taux de location, machinerie de la Ville

85-43

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le taux de location de la machinerie et des équipements de la Ville pour l'année 1985, soit celui apparaissant à la liste fournie par le service des Travaux publics et annexée à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

Rés. concernant l'éclairage dans les rues de la Ville

85-44

ATTENDU QU'un bon nombre de rues de la Ville manquent d'éclairage adéquat parce que de nombreuses lampes sont brûlées et ne sont pas remplacées et que de ce fait l'insécurité s'accroît sur les voies publiques;

ATTENDU QUE la Ville a formulé à maintes reprises de nombreuses plaintes à ce sujet auprès des autorités de l'Hydro-Québec et qui sont restées sans effet;

ATTENDU QUE la Ville paie pour des services qu'elle n'a pas par suite du non remplacement de ces lampes;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

DE prier instamment les autorités de l'Hydro-Québec de remplacer les lampes brûlées dans les rues de la Ville, sinon la facture de l'Hydro-Québec sera réduite autant de fois qu'il y aura de lampes brûlées non remplacées.

ADOPTE

Rés. concernant heure de patinage libre

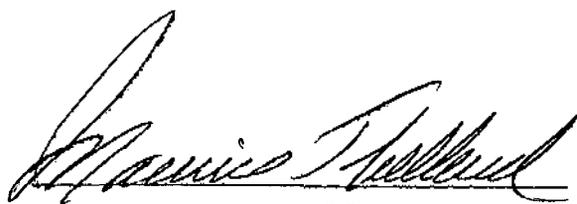
85-45

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

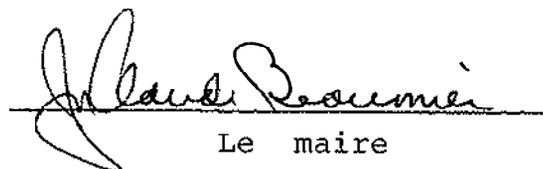
ET RESOLU: Que l'heure de patinage libre à l'aréna le samedi après-midi soit enlevée de l'horaire et offerte à l'Association du hockey mineur.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 janvier 1985 à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Laurent Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour   Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
85-46                            ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1985-01-14   Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
85-47                            ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 14 janvier 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 janvier 1985

PRESENTS:                    Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Laurent Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

ainsi que le directeur  
général, M. Roland Desaulniers  
et les directeurs  
généraux adjoints, MM. Réjean Giguère  
Ronald Marcoux

Refus de la  
Ville concernant  
achat terrain

Projet de M. René  
Doucet refusé

Autorisation à  
M. Cantin, chalet  
près de l'aréna

1. Le Conseil réuni en commission permanente, refuse le prix demandé par les promoteurs pour la vente à la Ville, du terrain pour espace vert compris dans son projet de subdivision situé au nord-ouest du Chemin du Passage.
2. Le Conseil réuni en commission permanente, après étude et examen du projet domiciliaire soumis par M. René Doucet, n'accepte pas de céder à Monsieur Doucet le terrain appartenant à la Ville, et qui lui serait nécessaire pour mettre à exécution ledit projet qui est prévu sur la rue St-Maurice.
3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Maurice Cantin à préparer des plans et estimés pour le chalet projeté près de l'aréna Jean-Guy Talbot.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport sur les lampes de rues brûlées.
- b) Rapport du Trésorier sur la participation financière des promoteurs aux projets de développement domiciliaire.
- c) Lettre de la C.S.R.V.F.: programme national aux activités de loisirs municipales.
- d) Lettre de M. Michel Champagne, député fédéral: lettre de vœux.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport  
Commission perma-  
nente, séance du  
1985-01-14  
85-48

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 14 janvier 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-49

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 janvier 1985, comprenant les chèques numéros 22807 à 22954 inclusivement, com-

portant des déboursés se totalisant à 395 362,64 \$, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

85-50

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Rosaire Crête Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Mme Jeanne-d'Arc Wedge Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Mme Joseph Paquette Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

M. Alexandre Gignac Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, réunion Commission d'urbanisme

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 15 janvier 1985, soit et est adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

85-51

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-52

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-566-1 et 551-566-2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 11 janvier 1985, et portant le numéro 407.

ADOPTE

Avis de motion régl. emprunt achat équipement

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

85-53

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT D'EQUIPEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1985.

(Signé) JEAN BRUNET

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Rés. d'appui au  
Réseau d'Entraide  
à Domicile

85-54

CONSIDERANT les besoins de la population du territoire, principalement au niveau des besoins d'aide de maintien à domicile pour les âgés, handicapés, malades chroniques, familles en difficulté;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine apporte, par la présente, son appui aux démarches du Réseau d'Entraide à Domicile afin que cet organisme puisse continuer à offrir des services de maintien à domicile à la population du Trois-Rivières Métropolitain.

ADOPTE

Appui à la M.R.C.  
de Francheville,  
formation Comité,  
fermetures d'u-  
sines

85-55

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la M.R.C. de Francheville pour la formation d'un Comité régional qui aura pour tâche d'agir auprès des gouvernements supérieurs pour étudier et mettre en marche toutes les mesures possibles pour contrer les nombreuses fermetures d'usines qui affectent notre région.

Que le Maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine de même que les députés fédéral et provincial du comté de Champlain fassent partie dudit Comité et unissent leurs efforts pour venir en aide à la population durement touchée par ces fermetures.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

5 3 2 3

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 28 janvier 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
                                  Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Rés. concernant   IL EST PROPOSE  
Régie d'assainis- ET UNANIMEMENT RESOLU:  
sement des eaux  
85-56           Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la solution 3, variante 3 révisée le 3 décembre 1984, au coût annuel de 730 000 \$ pour la ville de Cap-de-la-Madeleine proposée à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain par le ministère de l'Environnement, laquelle résolution préconise l'étang en zone verte.

ADOPTE

Rés. refus nou-   CONSIDERANT le nouveau calcul soumis par le ministère de  
veau calcul       l'Environnement à la Régie intermunicipale d'assainissement  
soumis par le       des eaux du Trois-Rivières métropolitain le 16 janvier 1985;  
min. Environne-   CONSIDERANT que ce nouveau calcul passe de 730 000 \$ à  
ment               1 032 100 \$, soit une majoration de l'ordre de 41,4% pour la  
85-57           ville de Cap-de-la-Madeleine;

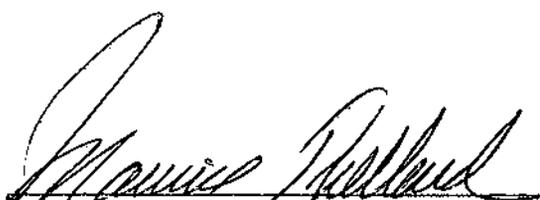
IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine refuse ce nouveau calcul présenté le 16 janvier 1985, à la Régie intermunicipale

d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain  
par le ministère de l'Environnement

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 février 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Laurent Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

- Adoption de l'ordre du jour   Proposé par M. le conseiller   PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller   NORMAND VIVIER
- 85-58                   ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.
- ADOPTE
- Adoption procès-verbal, séance du 1985-01-21   Proposé par M. le conseiller   JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller   JEAN BRUNET
- 85-59                   ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 janvier 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- ADOPTE
- Adoption procès-verbal, séance du 1985-01-28   Proposé par M. le conseiller   RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller   NORMAND VIVIER
- 85-60                   ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 28 janvier 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 21 janvier 1985

## PRESENTS:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
                                   Pierre A. Brouillette  
                                   Jean-Paul Lavergne  
                                   Laurent Lavergne  
                                   Jean Brunet  
                                   Claude Champoux  
                                   Normand Vivier  
                                   René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,                        M. Roland Desaulniers  
 et les directeurs  
 généraux adjoints,         MM. Réjean Giguère  
                                   Ronald Marcoux

Augmentation  
 prix huile à  
 chauffage #2

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 à compter du 3 janvier 1985, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,318 \$ le litre.

Augmentation  
 prix huile diesel

2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation des prix de l'huile diesel à compter du 3 janvier 1985, et que suite à ces changements, les prix sont maintenant les suivants:

- huile diesel colorée       :   0,3610 \$ le litre
- huile diesel non colorée:   0,4735 \$ le litre.

Augmentation  
 prix huile semi-  
 lourde #4

3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 7 janvier 1985, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,291 \$ le litre.

Augmentation  
 prix de  
 l'essence

4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation des prix de l'essence à compter du 5 janvier 1985, et que suite à ces changements, les prix sont maintenant les suivants:

- essence régulière       :   0,4915 \$ le litre
- essence sans plomb:       0,5125 \$ le litre.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport de M. Jacques Bettez: inventaire des lots vacants dans la municipalité.
- b) Rapport du programme PAREL - LOGINOVE.
- c) Conciliation caisse et banque, mois de novembre 1984.
- d) Rapport du Directeur du service des Travaux publics, tarifs pour entrées d'aqueduc.
- e) Rapports du Trésorier:
  - 1- surplus budgétaire 1984
  - 2- déneigement 1984
- f) Lettre de la Cédic: formation d'un comité d'accueil.
- g) Lettre de l'Association athlétique des employés de la Wayagamack: achat d'un terrain, rue Vachon.
- h) Lettre de la Fondation du Québec des maladies du coeur: dîner-bénéfice le 23 février 1985.
- i) Lettre de la Classique internationale de canots: rencontre avec le Comité des loisirs, première quinzaine de février.
- j) Lettre de M<sup>e</sup> Guy Leblanc, retrait du projet situé au nord-ouest du Chemin du Passage.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport    Proposé par M. le conseiller    LAURENT LAVERGNE  
Comm. permanente, Appuyé par M. le conseiller    CLAUDE CHAMPOUX  
séance du  
1985-01-21  
85-61

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 janvier 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste    Proposé par M. le conseiller    PIERRE A. BROUILLETTE  
de comptes    Appuyé par M. le conseiller    LAURENT LAVERGNE  
85-62

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 24 janvier 1985, comprenant les chèques numéros 22955 à 22976 et 22977 à 22980 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 11 230,14 \$, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

85-63

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 janvier 1985, comprenant chèques numéros 22981 à 22986 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 10 830,35 \$, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

85-64

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 31 janvier 1985, comprenant chèques numéros 22987 à 23176 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 890 839,64 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 890 839,64 \$ sont inclus:

|  |   |                     |
|--|---|---------------------|
| - Canagex Placements ltée                                | : | 30 000,00 \$        |
| - Acceptations bancaires                                 | : | 1 585 344,00 \$     |
| - Service de la dette                                    | : | 167 327,79 \$       |
| - Refinancement en cours                                 | : | 531 000,00 \$       |
| - Remboursement dépôt -<br>participation des promoteurs: |   | <u>61 894,27 \$</u> |
|  |   | 2 375 566,06 \$     |

ADOPTE

Sympathies

85-65

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wildy Toupin Prop. par cons. Claude Champoux  
M. François Périgny Prop. par cons. Claude Champoux  
Mme Arthur Houle Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne  
Mme Eva Desmarais Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne  
M. Alphonse Roy Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne  
M. François Spénard Prop. par cons. Laurent Lavergne  
M. Jean-Luc Abel Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption  
d'un plan

85-66

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 416-791 et 416-792 du cadastre officiel de

la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 15 janvier 1985, et portant le numéro 5892.

ADOPTE

Rés. autorisant signature contrat pour éclairage canalisations souterraines

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le contrat pour les travaux d'éclairage par canalisations souterraines pour le secteur Des Estacades, travaux à être exécutés en vertu du règlement numéro 705, ledit contrat étant accordé à R. Dubuc inc. qui a présenté la plus basse soumission.

85-67

ADOPTE

Rés. autorisant signature contrat avec l'Hydro, puits no 35

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de fourniture d'électricité avec l'Hydro-Québec, pour le puits numéro 35, situé au 505, rue de l'Aviation, Cap-de-la-Madeleine, de même que l'avenant numéro 5 l'accompagnant, lequel comporte un déboursé de 1 220 \$ à titre de contribution monétaire pour la modification du réseau électrique pour alimenter ledit puits numéro 35.

85-68

ADOPTE

Rés. autorisant signature acte de correction

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'acte de correction préparé par le notaire Michel Carrier, relativement à un acte de vente qui a eu lieu entre la Ville et M. Jean-Denis Plourde le 7 octobre 1974.

85-69

ADOPTE

Rés. concernant réfection toit poste de police

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Reynald Juneau, architecte, soit engagé pour préparer les plans et devis pour la réfection de la toiture du poste de police ainsi que la demande de soumissions pour l'exécution desdits travaux.

85-70

ADOPTE

Rés. fixant les  
séances du Con-  
seil les 1<sup>er</sup> et  
3<sup>e</sup> lundi de cha-  
que mois  
85-71

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 82-152 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que les séances publiques du Conseil aient lieu les premier et troisième lundi de chaque mois, ceci afin de permettre aux officiers municipaux de mieux préparer les dossiers à soumettre au Conseil et donner aux membres du Conseil le temps nécessaire pour les étudier avant de prendre les décisions qui s'imposent".

ADOPTE

Rés. autorisant  
service Loisirs  
et Culture à  
acheter équipe-  
ment pour parc  
85-72

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que étant donné que des montants ont été budgétisés et que le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a confirmé l'octroi pour l'acquisition d'équipements de loisirs (programme d'aide au développement des équipements de loisirs 1984 - 1985, volet 2), autorise le service Loisirs et Culture à procéder immédiatement à l'achat d'équipement et de voir à ce que l'installation desdits équipements soit terminée au plus tard le 31 mai 1985.

ADOPTE

Adoption projet  
règl. 620-48  
(zonage)  
85-73

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-48, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation  
soumettre plans  
travaux aqueduc  
et égout  
85-74

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Masson et Belleau.

ADOPTE

Adoption du rè-  
glement numéro  
709 bassin de  
rétention  
85-75

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 709, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour l'implantation

d'un bassin de rétention d'eaux pluviales sur le lot 565-40, du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement numéro 710, aqueduc et égout, rue Frontenac

85-76

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 710, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 160 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Frontenac, entre l'entrée du bassin de rétention et la rue J.-A. Barrette, ainsi que la rue J.-A. Barrette", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement numéro 711, travaux pavage, rue Frontenac

85-77

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 711, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 85 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour la rue Frontenac, entre le boul. Des Prairies et la rue J.-A. Barrette, ainsi que la rue J.-A. Barrette", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 712, aqueduc et égout, rue St-Paul

85-78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 712, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue St-Paul, de la rue Père-Breton à la rue Des Vétérans", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 713 pavage rue St-Paul

85-79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 713, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 44 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour la rue St-Paul, de la rue Père-Breton à la rue Des Vétérans", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion  
85-80

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT DE TERRAIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.

(Signé) LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
amendement au  
zonage  
85-81

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.

(Signé) NORMAND VIVIER

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
travaux aqueduc  
et égout, rues  
Masson et  
Belleau  
85-82

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES MASSON ET BELLEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion,  
travaux pavage,  
rues Masson et  
Belleau

85-83

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET TROTTOIRS SUR LES RUES MASSON ET BELLEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion,  
installation clô-  
ture, rue Masson

85-84

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLOTURE SUR LA RUE MASSON".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, éclairage, rues donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par Masson et Belleau la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

85-85

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE SUR LES RUES MASSON ET BELLEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Rés. ajournement à 22 h 30  
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

85-86

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à 22 h 30, ce 4 février 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 février 1985, à 22 h 30, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Laurent Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Autorisation,  
kiosque salon de  
l'habitation

85-87

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Claude Champoux soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat pour la présentation d'un kiosque au Salon de l'habitation, lors de la tenue du Palais du Commerce à Trois-Rivières les 9, 10, 11 et 12 mai 1985.

ADOPTE

Adoption rapport  
Comité circula-  
tion

85-88

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du Comité de circulation du 23 janvier 1985, soit adopté, sauf les articles 10 et 11.

ADOPTE

Adoption rapport  
Comité des loi-  
sirs

85-89

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
ET RESOLU: Que le rapport du Comité des loisirs du 23 janvier 1985, soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Rés. concernant  
la rés. 84-575  
85-90

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

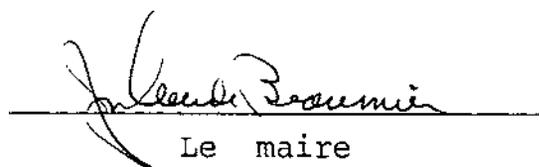
ET RESOLU: Que la période de trois (3) mois mentionnée dans  
la résolution numéro 84-575 du 12 novembre 1984, soit renou-  
velée pour une nouvelle période de trois (3) mois.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

5 3 3 7

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-45, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans la journal L'HEBDO, le 29 janvier 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que le dit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 février 1985, de 9 heures à 19 heures.

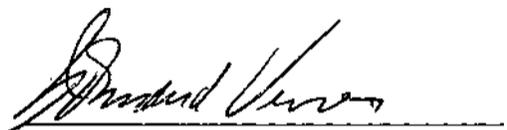
1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-45, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-45 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.



MAURICE THELLEND  
Greffier municipal



NORMAND VIVIER  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

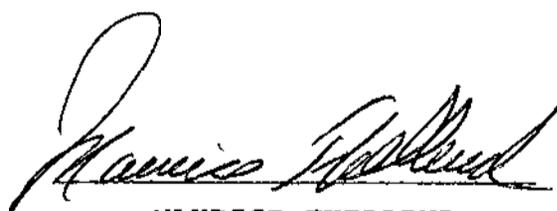
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-46, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO, le 29 janvier 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 février 1985, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-46, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-46 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.



MAURICE THELLEND  
Greffier municipal



NORMAND VIVIER  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

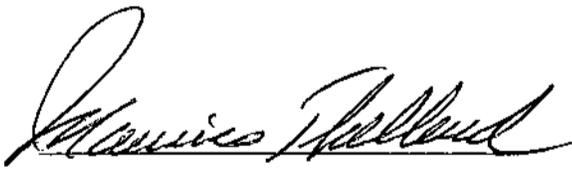
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-47, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO, le 29 janvier 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 février 1985, de 9 heures à 19 heures.

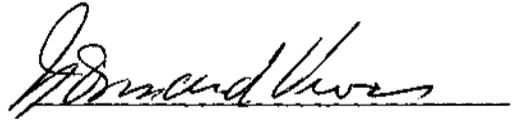
10 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-47, et 6 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-47 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.



MAURICE THELLEND  
Greffier municipal



NORMAND VIVIER  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 11 février 1985 à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
                                  Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. demande à  
la S.H.Q.  
logements  
pour per-  
sonnes âgées et  
à faible revenu

85-91

CONSIDERANT la charte de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-de-la-Madeleine qui fait mention pour personnes âgées et à faible revenu seulement;

CONSIDERANT les 410 demandes de logements pour personnes âgées et à faible revenu;

CONSIDERANT le vieillissement de la population dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT le rapport de la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement qui stipulait que le nombre de logements disponibles est assez important au Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT l'aide qui sera apportée aux familles à faible revenu, tel que décrit dans le livre blanc sur la fiscalité;

CONSIDERANT la recommandation pressante de l'Office Municipal d'Habitation dans sa résolution numéro 135-2;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil demande à la Société d'Habitation du Québec la construction de 39 logements pour personnes âgées, en plus des 30 logements déjà annoncés pour personnes à faibles revenus.

ADOPTE

5 3 4 1

Rés. concernant  
allocation auto-  
mobile

85-92

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: De payer, à compter du 18 février 1985, à l'agent de liaison du service de la Police, un montant de 1 300 \$ par année pour son transport ou de lui fournir un inter-passe de la C.I.T.F.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

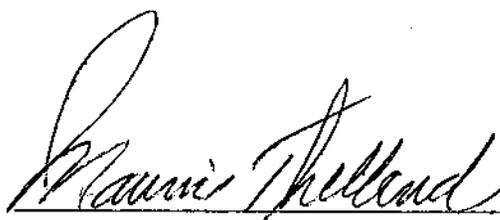
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 640-2, amendant le règlement numéro 640-1 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 5 février 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 12 et 13 février 1985, de 9 heures à 19 heures.

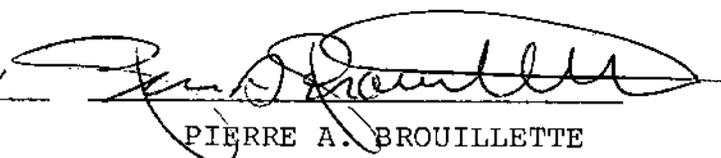
150 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 640-2 et 28 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 640-2 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 13<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.



MAURICE THELLEND  
Greffier municipal



PIERRE A. BROUILLETTE  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

5 3 4 3

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 février 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Laurent Lavergne

Jean Brunet

Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-93

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. & d'ajour. du 1985-02-04

85-94

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 4 février 1985, et de l'assemblée d'ajournement à 22 h 30, le 4 février 1985, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistr. règl. 620-45

85-95

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-45, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 février 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregist. règl. 620-46  
85-96

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-46, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 février 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregist. règl. 620-47  
85-97

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-47, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 février 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 1985-02-11  
85-98

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 11 février 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregist. règl. 640-2  
85-99

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 640-2, amendant le règlement numéro 640-1 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 12 et 13 février 1985, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 février 1985

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Pierre A. Brouillette  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Jean Brunet  
Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Roland Desaulniers

et les directeurs  
généraux adjoints,

MM. Réjean Giguère

Ronald Marcoux

- 
- |  |  |
|--|--|
| Congrès de l'A.Q.T.E.  | 1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Brian Shering à assister au congrès de l'A.Q.T.E. du 6 au 9 mars 1985 à Montréal, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément au budget de l'année 1985.  |
| Projet Canada au Travail (visite du pape)                                | 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement d'une somme de 95 \$ pour le projet Canada au Travail, accueil logement (visite du pape), parrainé par les pères Oblats.  |
| Paiement des honoraires au notaire Lesieur                               | 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement, au notaire Danielle Lesieur, d'un compte d'honoraires de 210 \$ concernant la recherche de titres sur la succession Joseph-Edmond Loranger, suite à la résolution numéro 83-58 du 21 février 1983 et que la présente résolution met fin également au mandat qui lui avait été confié par ladite résolution numéro 83-58. |
| Délégués sur comité formé en vue du symposium sur les jeunes et l'emploi | 4. Le Conseil réuni en commission permanente, délègue Messieurs les conseillers René Tremblay et Pierre A. Brouillette sur le comité consultatif local qui sera formé en vue du symposium sur les jeunes et l'emploi, patronné par le secrétariat à la Jeunesse.   |
| Prêt du Centre Culturel à la Croix-Rouge                                 | 5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour la collecte de sang qui aura lieu les 20 et 21 février 1985.   |
| Cotisation au C.R.D. 04  | 6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la cotisation 1985 au Conseil régional de développement de la Région administrative 04 (2 040 \$).  |

CORRESPONDANCE:

- a) Liste des employés actifs ayant plus de 25 ans de service à la Ville.
- b) Rapport des permis de construction pour le mois de décembre 1984.
- c) Lettre des Résidents de Châteaudun, taxe d'amusement.

- d) Lettre des organisateurs de la Classique internationale de chiens pour une conférence de presse et une réception à l'hôtel de ville, le 18 février 1985.
- e) Lettre du centre Loisirs-Jeunesse: demande d'aide financière.
- f) Lettre du notaire Yves-M. Veillette, vente du terrain à Gaz Intercité.
- g) Lettre du ministère de l'Environnement, programme berges neuves.
- h) Lettre de l'Hydro-Québec, éclairage des rues.
- i) Lettre de Emploi et Immigration Canada, projet Info-cartes.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Commission permanente, Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

séance du  
1985-02-04

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 février 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

85-100

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

85-101

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 février 1985, comprenant:

|   |                        |
|---|------------------------|
| 1) les chèques nos 23177 à 23330 incl.....                              | 3 262 804,00 \$        |
| 2) les paies nos 1 à 5 inclusivement.....                               | 366 578,07 \$          |
| 3) les effets bancaires retournés pour le<br>mois de décembre 1984..... | 1 632,70 \$            |
| 4) les frais bancaires.....   | 5,00 \$                |
| 5) les intérêts sur emprunt temporaire -<br>immobilisations.....        | 2 619,18 \$            |
| 6) taux d'échange pour chèque émis en<br>fonds U.S.....                 | 25,94 \$               |
| le tout totalisant un déboursé de:                                      | <u>3 633 664,89 \$</u> |

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 633 664,89 \$ sont inclus:

|                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| - Remboursement emprunt temporaire | 531 000,00 \$          |
| - Placement                        | 1 981 860,00 \$        |
| - Service de la dette              | <u>271 068,54 \$</u>   |
|                                    | <u>2 783 928,54 \$</u> |

ADOPTE

## Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

85-102

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                         |                                       |
|-------------------------|---------------------------------------|
| Mme Marielle Auger      | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| M. Roger Corbin         | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Oscar Martel        | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| M. Maurice Lemaire      | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| Mme Solfrid Hébert      | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme M.-Jeanne Bordeleau | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme J.-Emile Richard    | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| M. Roméo Plourde        | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| M. Wilfrid Martel       | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Gisèle R. Bergeron  | Prop. par cons. René Tremblay         |
| M. Jean-Luc Abel        | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| Mme Norbert Veillette   | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Edouard Senney      | Prop. par cons. Jean Brunet           |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'urbanisme

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 12 février 1985, soit et est adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

85-103

ADOPTE

Rés. autorisant notaire à préparer quittance terrain acheté de fabrique Ste-Famille

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le notaire Hughes Germain soit autorisé à préparer une quittance par la Fabrique de la paroisse Ste-Famille en faveur de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour un acte de vente reçu devant le notaire Albéric Roy le 27 octobre 1966 et enregistré le 29 octobre de la même année sous le numéro 206025.

85-104

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ladite quittance pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Rés. autorisation à l'ing. soumettre plans au min. Environnement

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Frontenac et Lauzon.

85-105

ADOPTE

Rés. mandatant firme Leroux, Beaudry, indexation des rôles

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville mandate la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Ass. inc., afin de procéder au cours de 1985 pour l'exercice financier 1986 à l'indexation du rôle d'évaluation à 100%, incluant les opérations décrites dans leur lettre du 31 janvier 1985, et entreprendre en 1985 sur un échéancier de cinq (5) ans l'inspection de tous les immeubles, tel que plus amplement décrit dans leur lettre du 31 janvier 1985, et pour le montant mentionné pour leurs offres de service, laquelle fait partie intégrante de cette résolution.

85-106

ADOPTE

Adoption du régl. no 2 de la Régie d'assainissement des eaux

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine adopte le règlement numéro 2 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain, lequel règlement pourvoie au paiement de l'excédent des dépenses pour les honoraires professionnels pour les différentes études préliminaires associées à la réalisation du programme municipal d'assainissement des eaux et pourvoyant à une dépense de 28 150 \$ et à un emprunt de 26 744 \$ pour ces fins.

85-107

ADOPTE

Rés. projet Revicentre

CONSIDERANT QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a présenté au ministère des Affaires municipales une demande d'admissibilité au programme Revicentre, en septembre 1984;

85-108

CONSIDERANT QU'il apparaît opportun de réduire la zone proposée dans ladite demande d'admissibilité afin de mieux répondre aux exigences du programme Revicentre.

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la zone du programme Revicentre corresponde aux limites apparaissant au plan ci-annexé.

ADOPTE

Rés. nouveau  
maire-suppléant  
85-109

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil nomme M. Jean-Paul Lavergne, maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 1985 inclusivement.

ADOPTE

Rés. appui,  
Camp de solidarité  
85-110

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie les gens de Philips dans leurs démarches auprès des gouvernements en vue de l'obtention d'une subvention pour mettre sur pied le projet de "Camp de solidarité".

ADOPTE

Rés. adoption du  
règl. no 715  
achat terrain  
85-111

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 715, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 285 000 \$ pour l'achat du terrain et de son aménagement (incluant la démolition de bâtisses) appartenant à: "Produits réfractaires et abrasifs Electro du Canada ltée", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption du  
règl. no 716  
aqueduc & égout,  
rues Belleau et  
Masson  
85-112

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 716, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 435 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Belleau et Masson", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption  
du règl. no 717  
pavage rues Mas-  
son et Belleau  
85-113

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 717, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 190 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour les rues Masson et Belleau", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption du  
règl. no 718  
éclairage par ca-  
nalisations sou-  
terraines  
85-114

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 718, intitulé: "Règle-  
ment autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour des travaux d'é-  
clairage par canalisations souterraines sur les rues Masson  
et Belleau", soit et est adopté tel que présenté par le gref-  
fier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption du  
règl. no 719  
érection clôture  
85-115

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 719, intitulé: "Règle-  
ment autorisant un emprunt de 9 500 \$ pour l'érection d'une  
clôture pour certaines propriétés situées sur les rues Mas-  
son et Belleau", soit et est adopté tel que présenté par le  
greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion,  
travaux aqueduc  
et égout,  
rues Fronte-  
nac & Lauzon  
85-116

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par  
la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumet-  
trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitu-  
lé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES  
RUES FRONTENAC ET LAUZON".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.

(Signé) RENE TREMBLAYConseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion,  
travaux de  
pavage, rues  
Frontenac  
et Lauzon  
85-117

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par  
la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumet-  
trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitu-  
lé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIRS ET BOR-  
DURES SUR LES RUES FRONTENAC ET LAUZON".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.

(Signé) RENE TREMBLAYConseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion,  
amendement au  
zonage

85-118

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.

(Signé) LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Adoption projet  
règl. 620-49

85-119

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-49, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. entente  
avec min.. Environ-  
nement, assainis-  
sment des eaux

85-120

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, une entente avec le ministère de l'Environnement pour la réalisation du programme d'assainissement des eaux.

ADOPTE

Rés. entente  
avec la Société  
québécoise  
d'assainissement  
des eaux

85-121

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la Société québécoise d'assainissement des eaux pour la réalisation du programme d'assainissement des eaux et son financement.

ADOPTE

Rés. préparation  
plans pour la  
réalisation du  
programme assai-  
nissement  
des eaux

85-122

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De retenir les services de Consortium Pluritec  
ltée et de Vézina, Fortier, Poisson et Associés pour la pré-  
paration des plans et devis pour la réalisation du program-  
me d'assainissement des eaux.

ADOPTE

Rés. représen-  
tants de la  
Ville, comité  
assainissement  
des eaux

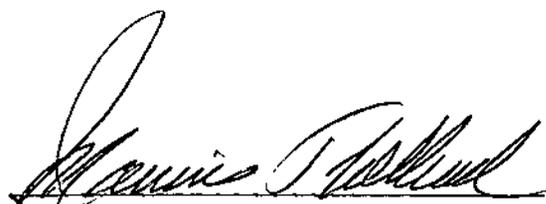
85-123

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Messieurs Ronald Marcoux, ingénieur et René Lafontaine,  
ingénieur, soient les représentants de la Ville sur le Comité  
technique d'assainissement des eaux de la municipalité.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

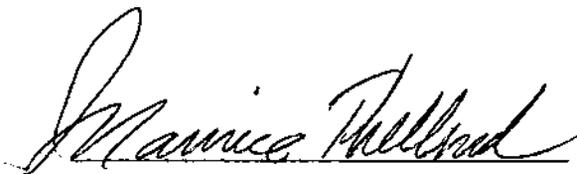
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 709, autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour l'implantation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales sur le lot 565-40, du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 12 février 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 février 1985, de 9 heures à 19 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 709, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 709 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

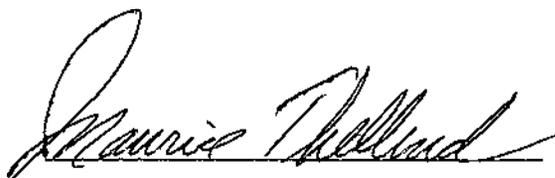
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 710, autorisant un emprunt de 160 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Frontenac, entre l'entrée du bassin de rétention et la rue J.-A. Barrette, ainsi que la rue J.-A. Barrette.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 12 février 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 février 1985, de 9 heures à 19 heures.

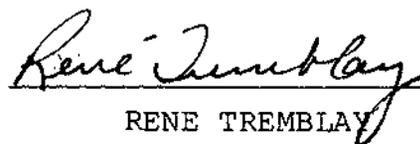
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 710, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 710 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

5 3 5 5

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

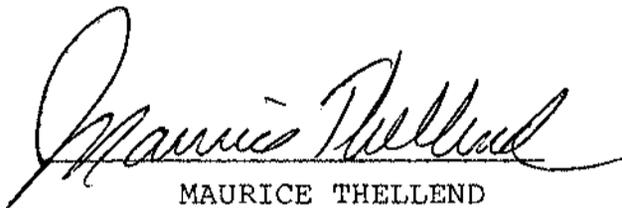
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 711, autorisant un emprunt de 85 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour la rue Frontenac, entre le boul. Des Prairies et la rue J.-A. Barrette, ainsi que la rue J.-A. Barrette.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 12 février 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 février 1985, de 9 heures à 19 heures.

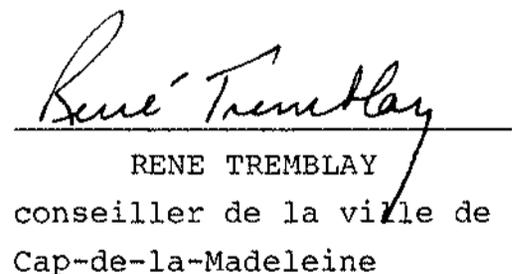
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 711 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 711 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

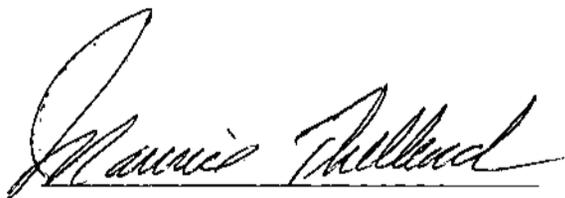
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712, autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue St-Paul, de la rue Père-Breton à la rue Des Vétérans.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 12 février 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 février 1985, de 9 heures à 19 heures.

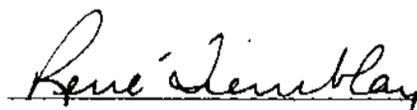
2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 712, et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 712 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

5 3 5 7

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

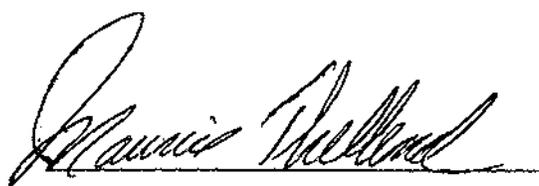
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 713, autorisant un emprunt de 44 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour la rue St-Paul, de la rue Père-Breton à la rue Des Vétérans.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 12 février 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 février 1985, de 9 heures à 19 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 713, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 713 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, lundi, le 4 mars 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

- Adoption de l'ordre du jour   Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
85-124   ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.
- ADOPTE
- Adoption procès-verbal, séance du 1985-02-18   Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
85-125   ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 février 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- ADOPTE
- Adoption procès-verbal, procédure enregis. règl. 709   Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
85-126   ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 709, autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour l'implantation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales sur le lot 565-40 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 19 et 20 février 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, procédu-  
re enregist.  
règl. 710

85-127

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 710, autorisant un emprunt de 160 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Frontenac, entre l'entrée du bassin de rétention et la rue J.-A. Barrette, ainsi que la rue J.-A. Barrette, et tenue les 19 et 20 février 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, procédu-  
re enregist.  
règl. 711

85-128

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 711, autorisant un emprunt de 85 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour la rue Frontenac, entre le boul. Des Prairies et la rue J.-A. Barrette, ainsi que la rue J.-A. Barrette, et tenue les 19 et 20 février 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, procédu-  
re enregist.  
règl. 712

85-129

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 712, autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue St-Paul, de la rue Père-Breton à la rue Des Vétérans, et tenue les 19 et 20 février 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, procédu-  
re enregist.  
règl. 713

85-130

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 713, autorisant un emprunt de 44 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour la rue St-Paul, de la rue Père-Breton à la rue Des Vétérans, et tenue les 19 et 20 février 1985, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 18 février 1985

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers: Laurent Lavergne  
 Jean Brunet  
 Claude Champoux  
 Normand Vivier  
 René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général, M. Roland Desaulniers  
 et les directeurs  
 généraux adjoints, MM. Réjean Giguère  
 Ronald Marcoux

- 
- Adoption rapport Comité Loisirs 1. Le Conseil réuni en commission permanente, adopte le rapport de la réunion du Comité des Loisirs du 6 février 1985.
- Session perfectionnement sur application de la Loi 65 2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le greffier de la Ville, Maurice Thellend, à suivre une session de perfectionnement sur l'application de la Loi 65, pour le secteur affaires municipales, qui aura lieu à Trois-Rivières, les 25 et 26 mars 1985, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.
- Cours de formation sur la sécurité pour les travaux de construction 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les employés de la Ville concernés par le code de sécurité pour les travaux de construction, à suivre le cours de formation organisé dans le cadre d'un programme spécial du Centre de formation professionnelle pour la région Mauricie - Bois-Francs, le tout tel que présenté dans la lettre du 13 février 1985 du responsable du programme de la santé et de la sécurité.
- Acceptation de soumission, isolation 4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de Noël St-Louis, au montant de 1 951 \$ pour les travaux d'isolation de la station de pompage.
- Congrès de l'A.Q.T.E. 5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Roger Nadeau à assister au congrès de l'A.Q.T.E. à Montréal, les 7 et 8 mars 1985, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément aux normes budgétaires 1985 à cet effet.
- Vente terrain Wayagamack 6. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de vendre à l'Association athlétique des employés de la Wayagamack, un terrain situé sur la rue Vachon, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

- Prêt de l'aréna, cadets de l'air 7. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de l'aréna, le 11 mai 1985, pour l'inspection annuelle de l'escadron 350 des cadets de l'air du Cap-de-la-Madeleine.
- Prêt Centre Culturel, Femmes Dynamiques 8. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel aux Femmes Dynamiques inc., le 9 avril 1985, pour la clôture de leurs activités de la saison.
- Programme assainissement des eaux 9. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que la co-gérance du programme d'assainissement des eaux soit assurée par la firme Longest inc.
- Eclairage escalier 10. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur des travaux publics à entreprendre les démarches nécessaires pour l'éclairage de l'escalier situé entre les rues De Grandmont et Thuney.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport des permis de construction, janvier 1985.
- b) Statistiques O.M.H.
- c) Lettre de la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine sur la consommation d'eau.
- d) Analyse de la situation financière de la Ville présentée par le Trésorier.
- e) Lettre de M. Michel Champagne, programme placement étudiant 1985.
- f) Documents de l'U.M.Q.:
  - 1- Inscription congrès 1985
  - 2- Liste des tarifs d'hôtels.
- g) Lettre de l'Association des policiers et pompiers, revue annuelle.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1985-02-18

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 février 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

85-132

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 février 1985, comprenant chèques numéros 23331 à 23444 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 941 338,33 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 941 338,33 \$ sont inclus:

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| - Service de la dette: | 62 249,10 \$           |
| - Placement            | : <u>793 536,00 \$</u> |
|                        | 855 785,10 \$          |

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

85-133

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                       |                                       |
|-----------------------|---------------------------------------|
| M. Guy Massicotte     | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| Mme René Huylebroeck  | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| M. Philibert Bédard   | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| Mme Amédée Sévigny    | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| M. Siméon Lepage      | Prop. par cons. Claude Champoux       |
| M. Marcel Lenhan      | Prop. par cons. Normand Vivier        |
| Mme Imelda Charland   | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Edgar Lagacé      | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| M. Louis Lamy         | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne    |
| M. Rodolphe Gauthier  | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme François Courteau | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| M. Eugène Beaumier    | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Arthur Dion       | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| M. Alanzo Pintal      | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| M. Lorenzo Wellman    | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne    |
| Mme Alphonse Pépin    | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Philippe Morand   | Prop. par cons. Jean Brunet           |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. vente d'un  
terrain à  
Boiseries Violy

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

85-134

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Les Boiseries D. Violy inc.,

corporation légalement constituée, ayant son siège social à Cap-de-la-Madeleine, un emplacement connu et désigné sous le lot numéro 419-747 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 2747,8 m<sup>2</sup> au prix de 1,60 \$ le mètre carré, pour le prix total de 4 396,48 \$ payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Gilles Légaré, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Ce terrain a été acheté en vertu de deux (2) règlements de fonds industriels, le règlement numéro 463 pour une superficie de 673,7 m<sup>2</sup> et le règlement numéro 623 pour une superficie de 2074,1 m<sup>2</sup>.

## ADOPTE

Rés. concernant  
la gestion des  
déchets domesti-  
ques par Les  
Récupérateurs  
de Maskinongé

85-135

ATTENDU que la responsabilité de la gestion des déchets domestiques dans notre société incombe aux municipalités;

ATTENDU que la poubelle domestique regorge de fibres secondaires facilement recyclables;

ATTENDU les coûts croissants occasionnés par la cueillette et l'enfouissement de ces matières secondaires;

ATTENDU qu'il se dessine dans notre population un mouvement de fond très positif qui vise essentiellement à promouvoir l'amélioration de l'environnement et la conservation de l'énergie en recyclant les matières secondaires qui se trouvent dans la poubelle domestique;

ATTENDU que par ce fait, nos citoyens s'impliquent personnellement et prennent sur eux le fait de faire un pas pour améliorer leur milieu de vie;

ATTENDU les retombées économiques énormes du tri à la source en création d'emplois, économie et conservation de nos forêts;

ATTENDU que cette ressource d'approvisionnement est des plus sécurisantes pour l'industrie des pâtes et papiers qui crée un (1) emploi sur dix (10) au Canada, donc un million (1 000 000) d'emplois;

ATTENDU que du papier, cela ne peut être détruit par la tordeuse d'épinette;

ATTENDU les coûts énormes que le ministère de l'Environnement doit défrayer pour faire le reboisement essentiel à la survie de nos forêts;

ATTENDU que la récupération crée dix (10) fois plus d'emplois que l'enfouissement, tout en prolongeant la vie de nos sites d'enfouissement;

ATTENDU l'implication du Mouvement Desjardins (Caisses populaires) dans cette nouvelle industrie qu'est la récupération, par la création du "Fonds de récupération Desjardins" (deux millions de dollars: 2 000 000 \$);

ATTENDU que la région 04 est reconnue comme chef de file au Québec en ce qui concerne la récupération par le tri à la source;

ATTENDU que "Les Récupérateurs du Comté de Maskinongé inc." ont été nommés lors du sommet économique de la région 04 comme maître d'oeuvre pour voir à l'implantation d'une corporation régionale pour la gestion des déchets municipaux (lequel engagement est actuellement concrétisé);

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Les Récupérateurs du Comté de Maskinongé inc. et Récupération les Forges inc. soient et sont par la présente mandatés pour:

- 1) Préparer un dossier en ce qui a trait à l'implantation d'une cueillette sélective des matières secondaires incluses dans la poubelle domestique à travers toute la M.R.C. de Francheville; cette cueillette pouvant être ou distincte ou incorporée à la cueillette des ordures actuelles;
- 2) Préparer des plans préliminaires d'un projet de centre de tri situé dans la M.R.C. de Francheville apte à recevoir toutes les matières secondaires qui y auraient été récupérées à la source et y joindre un estimé des coûts d'instauration d'une telle usine;
- 3) Préparer une étude qui démontrerait comment le tout pourrait être financé tant pour l'instauration du centre de tri régional que pour ses opérations courantes.

Il est également résolu que la réalisation de ce mandat sera faite sans aucun frais quels qu'ils soient pour notre municipalité.

ADOPTE

- Rés. offre d'achat terrain du gouvernement fédéral  
85-136
- CONSIDERANT la résolution numéro 84-454, adoptée le 5 septembre 1984;
- CONSIDERANT que le terrain faisant l'objet de l'offre dans ladite résolution numéro 84-454 est zoné "P.1.5", soit parcs et espaces verts, en vertu de notre règlement de zonage numéro 620;
- CONSIDERANT que la Société d'évaluation et d'expertise Baril ltée, affiliée au groupe Bendwell et Associés, a établi en date du 13 août 1984, que la valeur des terrains zonés parcs et espaces verts est de un dollar (1 \$), peu importe sa superficie (page 23 du rapport);
- IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:
- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Travaux publics Canada, pour le prix de un dollar (1 \$), cette partie du lot numéro 554, du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, appartenant au gouvernement fédéral, pour utiliser ce terrain comme espace vert.
- Il est de plus convenu que les taxes d'amélioration locale pouvant affecter ce terrain portant le matricule 7636 87 6037 seront à la charge de la Ville.
- ADOPTE
- Rés. 85-25 abrogée  
85-137
- Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
- ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-25 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.
- ADOPTE
- Adoption du règlement no 620-48 (zonage)  
85-138
- Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
- ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-48, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.
- ADOPTE
- Adoption règl. no 720, aqueduc et égout, rues Frontenac et Lauzon  
85-139
- Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET
- ET RESOLU: Que le règlement numéro 720, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 290 000 \$ pour l'installation

de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Frontenac, de J.-A. Barrette vers le nord, et la rue Lauzon, de Frontenac vers l'est", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption  
du règl. 721  
pavage rues  
Frontenac et  
Lauzon

85-140

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 721, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour desservir la rue Frontenac, de J.-A. Barrette vers le nord, et la rue Lauzon, de Frontenac vers l'est", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. congédie-  
ment

85-141

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil entérine, ratifie et donne force exécutoire à la décision du Directeur général du 22 février 1985 concernant le congédiement de M. Ulric Baril.

ADOPTE

Rés. de félici-  
tations

85-142

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement l'entreprise Laperrière et Verreault inc., pour le succès obtenu lors des dernières Mercuriades tenues récemment.

ADOPTE

Rés. de félici-  
tations

85-143

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement la firme Maurecon inc., pour le succès qu'elle a obtenu aux récentes Mercuriades en participant aux finales dans la catégorie "Exportation".

ADOPTE

Rés. 80-126  
abrogée et  
remplacée

85-144

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la résolution numéro 80-126 du 21 avril 1980 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que les terrains, propriétés de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, soient vendus à un prix minimum de 1,60 \$ le mètre carré, prix sujet à changement cependant et qui variera selon la nature de l'implantation projetée et qui sera considérée lors de chacune des ventes que la Ville effectuera.

ADOPTE

Rés. "chalet"  
aréna Jean-Guy  
Talbot

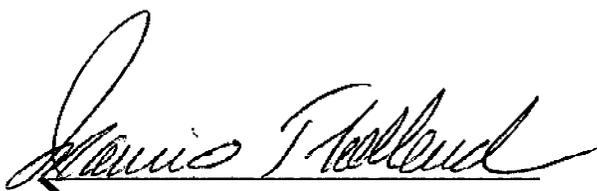
IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-145

Qu'un montant maximum de 130 000 \$ soit affecté à l'érection projetée d'un "chalet" attenant à l'aréna Jean-Guy Talbot, ce montant incluant tous les frais impliqués par ledit projet et que cette somme ne devra être utilisée aux fins de la présente résolution qu'à la condition expresse que le projet soit accepté par les autorités fédérales.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

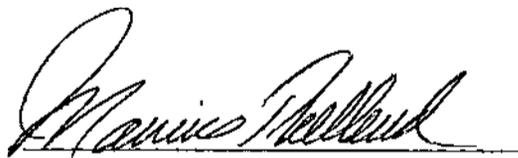
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 715, autorisant un emprunt de 285 000 \$ pour l'achat du terrain et de son aménagement (incluant la démolition de bâtisses) appartenant à: "Produits réfractaires et abrasifs Electro du Canada ltée".

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 26 février 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mars 1985, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 715, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 715 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JEAN BRUNET  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 716, autorisant un emprunt de 435 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Belleau et Masson.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 26 février 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mars 1985, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 716, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 716 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JEAN BRUNET  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

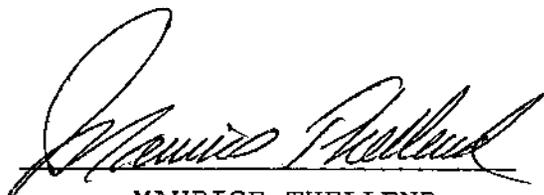
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 717, autorisant un emprunt de 190 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour les rues Masson et Belleau.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 26 février 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mars 1985, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 717, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 717 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JEAN BRUNET  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

5 3 7 1

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 718, autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Masson et Belleau.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 26 février 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mars 1985, de 9 heures à 19 heures.

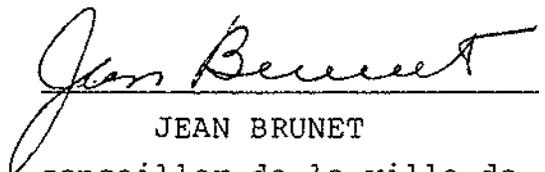
1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 718, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 718 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JEAN BRUNET  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

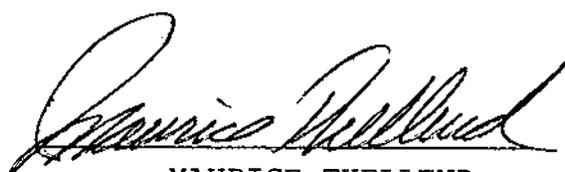
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 719, autorisant un emprunt de 9 500 \$ pour l'érection d'une clôture à l'arrière des propriétés situées sur les rues Masson et Belleau.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 26 février 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mars 1985, de 9 heures à 19 heures.

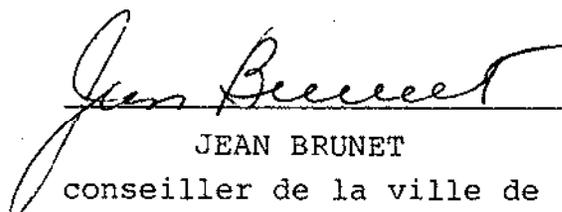
6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 719, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 719 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JEAN BRUNET  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

5 3 7 3

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, mardi, le 12 mars 1985, à 17 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
  Jean-Paul Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, procédu-  
re enregist.  
règl. 715

85-146

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistre-  
ment des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 715,  
autorisant un emprunt de 285 000 \$ pour l'achat du terrain et  
de son aménagement (incluant la démolition de bâtisses) appar-  
tenant à: "Produits réfractaires et abrasifs Electro du Cana-  
da ltée", et tenue les 5 et 6 mars 1985, soit adopté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 mars 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
                                  Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour   Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-147

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1985-03-04   Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

85-148

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 mars 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregis. règl. 716   Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-149

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 716, autorisant un emprunt de 435 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Belleau et Masson, et tenue les 5 et 6 mars 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, procédu-  
re enregist.  
règl. 717

85-150

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregist-  
rement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro  
717, autorisant un emprunt de 190 000 \$ pour des travaux de  
trottoirs, bordures et pavage pour les rues Masson et Belleau,  
et tenue les 5 et 6 mars 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, procédu-  
re enregist.  
règl. 718

85-151

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregist-  
rement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro  
718, autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour des travaux d'é-  
clairage par canalisations souterraines sur les rues Masson et  
Belleau, et tenue les 5 et 6 mars 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, procédu-  
re enregist.  
règl. 719

85-152

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistre-  
ment des personnes habiles à voter sur le règlement numéro  
719, autorisant un emprunt de 9 500 \$ pour l'érection d'une  
clôture à l'arrière des propriétés situées sur les rues Mas-  
son et Belleau, et tenue les 5 et 6 mars 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, séance  
spéciale du  
1985-03-12

85-153

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Con-  
seil, tenue le 12 mars 1985, soit et est adopté tel que rédi-  
gé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Made-  
leine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 mars 1985

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Pierre A. Brouillette  
Jean-Paul Lavergne  
Jean Brunet  
Claude Champoux  
Normand Vivier  
René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Roland Desaulniers

et les directeurs  
généraux adjoints,

MM. Réjean Giguère

Ronald Marcoux

Participa-  
tion à l'album  
de la poly Les  
Estacades

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une participation de la Ville à l'album souvenir des finissants 1985 de la polyvalente Les Estacades et qui soulignera en même temps le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'école par la publication d'une demi page à 70 \$.

Contribution fi-  
nancière au Club  
4-H

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une contribution financière de la Ville au montant de 100 \$ prise à même l'enveloppe globale des loisirs pour le congrès régional 4-H, qui aura lieu à Cap-de-la-Madeleine le 25 mai prochain.

Subvention Asso-  
ciation Diabète  
du Québec

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la subvention de 25 \$ prévue au budget 1985 à l'Association du Diabète du Québec.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la C.S.R.V.F. sur la consommation d'eau.
- b) Rapport des permis de construction pour le mois de février 1985.
- c) Rapport du Trésorier sur l'enlèvement de la neige.
- d) U.M.Q. documents déposés sur le programme de formation sur les ressources humaines et le travail.
- e) Avis d'audiences publiques C.R.T.C., demandes présentées par Vidéotron ltée.
- f) Lettre de Pluritec ltée et Vézina, Fortier, Poisson inc.: remerciements.
- g) Lettre de M. Marcel Gagnon, député, accusé réception de la résolution numéro 85-91.
- h) Lettre de l'Association des résidents de Châteaudun, remerciements pour l'octroi, piste de ski de fond.
- i) Rapport du Greffier concernant le travail du greffe pour 1984.
- j) Lettre de remerciements de Lise Laberge, présidente du Comité local Jeunes Volontaires.

- k) Documentation sur le programme de création d'emplois d'été pour étudiants (Défi 1985).

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1985-03-04  
85-154

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 mars 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes  
85-155

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 15 mars 1985, comprenant:

|  |                        |
|--|------------------------|
| 1) les chèques nos 23445 à 23570 incl..... | 3 569 775,28 \$        |
| 2) les paies nos 6 à 9 inclusivement.....  | <u>258 457,88 \$</u>   |
| le tout totalisant un déboursé de:         | <u>3 828 233,16 \$</u> |

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 828 233,16 \$ sont inclus:

|                            |                        |
|----------------------------|------------------------|
| - Canagex Placements ltée: | 25 000,00 \$           |
| - Service de la dette :    | 47 747,11 \$           |
| - Placements :             | <u>2 855 348,00 \$</u> |
|                            | 2 928 095,11 \$        |

ADOPTE

Sympathies  
85-156

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                     |                                    |
|---------------------|------------------------------------|
| M. Boromé Levasseur | Prop. par cons. Jean Brunet        |
| Mme Gérard Giroux   | Prop. par cons. Laurent Lavergne   |
| Mme Robert Trottier | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. Maurice Richard  | Prop. par cons. Jean Brunet        |
| M. Siméon Lacasse   | Prop. par cons. Laurent Lavergne   |
| Mme Ferdinand Pilon | Prop. par cons. Jean Brunet        |
| M. Gédéon Hamel     | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne |
| Mme Ernest Arseneau | Prop. par cons. Jacques Lemarier   |
| M. Maurice Longval  | Prop. par cons. Normand Vivier     |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport Commission d'urbanisme

85-157

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 12 mars 1985, soit et est adopté aux articles 1 à 15 inclusivement.

ADOPTE

Rés. modifications apportées au règl. 715

85-158

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 715 autorisant un emprunt de 285 000 \$ pour l'achat du terrain et de son aménagement (incluant la démolition de bâtisses) appartenant à Produits réfractaires et abrasifs Electro du Canada ltée", soit modifié en ajoutant à l'article 1 dudit règlement les 2 paragraphes suivants:

Ce terrain est acheté pour ériger un développement domiciliaire pour jeunes ménages avec services intégrés dans la ligne de pensée du livre vert sur l'habitation "Se loger au Québec" préparé par le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur et ce développement sera sous la responsabilité de l'O.M.H.

Une partie du terrain ainsi acquis sera aussi aménagée en espace vert pour permettre un accès aux rives de la rivière St-Maurice et améliorer l'environnement du secteur.

ADOPTE

Rés. cession de lots par Les Jardins J. Lemercier

85-159

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine cède à Les Jardins Jacques Lemercier inc., les immeubles suivants, savoir:

1.- Un certain terrain vacant situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT QUARANTE-HUIT du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-Ptie 348), mesurant dix-neuf mètres et quatre-

vingt-huit centimètres (19,88 m.) dans sa ligne nord-est, six mètres et quarante-six centimètres (6,46 m.) dans sa ligne est, quatre mètres et quatre-vingt-huit centimètres (4,88 m.) dans sa ligne sud-est, six mètres et quarante-et-un centimètres (6,41 m.) dans sa ligne sud dix-neuf mètres et quatre-vingt-huit centimètres (19,88 m.) dans sa ligne sud-ouest et quatre mètres et quatre-vingt-huit centimètres (4,88 m.) dans sa ligne nord-ouest, borné comme suit, savoir: au nord et au nord-est par la balance du lot 552-348 au sud-est par le lot 552-310 dudit cadastre (rue) au sud-ouest par le lot 552-356 dudit cadastre (rue) et au nord-ouest par le lot 552-349 dudit cadastre.

Cet immeuble a une superficie de cent dix-neuf mètres et trois centimètres carrés (119,3 m.c.).

2.- Un certain terrain vacant situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT QUARANTE-NEUF du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-Ptie 349), mesurant quatre mètres et quatre-vingt-huit centimètres (4,88 m.) dans ses lignes sud-est et nord-ouest par vingt mètres et soixante-et-neuf centimètres (20,69 m.) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, borné comme suit, savoir: au nord-est par la balance du lot 552-349 dudit cadastre, au sud-est par le lot 552-348 dudit cadastre, au sud-ouest par le lot 552-356 dudit cadastre (rue) et au nord-ouest par le lot 552-350 dudit cadastre.

Cet immeuble a une superficie totale de cent un mètres carrés (101 m.c.).

3.- Un certain terrain vacant situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT CINQUANTE du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-Ptie 350), mesurant vingt mètres et soixante-et-huit centimètres (20,68 m.) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par quatre mètres et quatre-vingt-huit centimètres (4,88 m.) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, borné comme suit, savoir: au nord-est par la balance du lot 552-350 dudit cadastre, au sud-est par le lot 552-349 dudit cadastre, au sud-ouest par le lot 552-356 dudit cadastre (rue) et au nord-ouest par le lot 552-351 dudit cadastre.

Cet immeuble a une superficie de cent mètres et quatre-vingt-dix centimètres carrés (100,90 m.c.).

4.- Un certain terrain vacant situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT CINQUANTE-ET-UN du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-Ptie 351), mesurant vingt-sept mètres et seize centimètres (27,16 m.) dans sa ligne nord-est, quatre mètres et quatre-vingt-huit centimètres (4,88 m.) dans sa ligne sud-est, vingt-deux mètres et soixante-et-sept centimètres (22,67 m.) dans sa ligne sud-ouest et de là partant dans une direction générale nord-ouest, une distance de sept mètres et trente-deux centimètres (7,32 m.) en suivant un arc de cercle d'un rayon de quatre mètres et cinquante centimètres (4,50 m.) jusqu'à un point situé à six centimètres au sud du point de rencontre des lots 552-356 (rue), du lot 552-351 et du lot 552-356 dudit cadastre et de là, une distance de six centimètres jusqu'au lot 552-351 et 552-356, borné comme suit, savoir: au nord-est par la balance du lot 552-351 dudit cadastre, au sud-est par le lot 552-350 dudit cadastre, au sud-ouest et nord-ouest par le lot 552-356 dudit cadastre (rue).

Cet immeuble a une superficie de cent vingt-huit mètres et trente centimètres carrés (128,30 m.c.).

5.- Un certain terrain vacant situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT CINQUANTE-DEUX du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-Ptie 352), de figure irrégulière et pouvant être plus amplement décrit comme suit, savoir: partant d'un point situé au point de rencontre des lots 552-337, 552-352, et 552-356, de là dans une direction générale sud-est, en suivant un arc de cercle d'un rayon de dix-neuf mètres et soixante-et-quatorze centimètres (19,74 m.) une distance de trois mètres et un centimètre (3,1 m.), de là dans une direction nord-ouest, une distance de trois mètres et dix centimètres (3,10 m.), de là dans une direction nord-est jusqu'au point de départ une distance de vingt-cinq centimètres (25 cm.), borné comme suit, savoir: au nord-est par le lot 552-356 dudit cadastre (rue) au sud-ouest par la balance du lot 552-352

dudit cadastre et au nord-ouest par le lot 552-337 dudit cadastre.

Cet immeuble a une superficie de cinquante-cinq centimètres carrés (55 cm.c.).

6.- Un certain terrain vacant situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT TRENTE-SEPT du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-Ptie 337), et pouvant être plus amplement décrit comme suit, savoir: partant d'un point situé au point de rencontre des lots 552-338, 552-337 et 552-356 dudit cadastre, de là dans une direction générale sud-est en suivant un arc de cercle d'un rayon de dix-neuf mètres et soixante-et-quatorze centimètres (19,74 m.) une distance de quinze mètres et cinquante-quatre centimètres (15,54 m.), de là dans une direction sud-ouest une distance de vingt-cinq centimètres (25 cm.), de là dans une direction nord-ouest une distance de vingt mètres et quatre-vingt-dix centimètres (20,90 m.) et de là dans une direction nord-est une distance de onze mètres et quarante-deux centimètres (11,42 m.) jusqu'au point de départ, borné comme suit, savoir: au nord-est par le lot 552-356 dudit cadastre, au sud-ouest par la balance du lot 552-337 dudit cadastre et au nord-ouest par le lot 552-338 dudit cadastre.

Cet immeuble a une superficie de soixante-et-dix mètres et huit centimètres carrés (70,8 m.c.).

7.- Un certain terrain vacant situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT TRENTE-HUIT du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-Ptie 338), et pouvant être plus amplement décrit comme suit, savoir: partant d'un point situé au point de rencontre des lots 552-338, 552-339 et 552-356 dudit cadastre, de là dans une direction générale sud-est en suivant un arc de cercle d'un rayon de dix-neuf mètres et soixante-et-quatorze centimètres (19,74 m.) une distance de douze mètres et soixante-et-seize centimètres (12,76 m.), de là dans une direction sud-ouest une distance de onze mètres et quarante-deux centimètres (11,42 m.), de là dans une direction ouest une distance de trente-six centimètres (36 cm.), de là dans

une direction nord-est une distance de dix-neuf mètres et soixante-et-treize centimètres (19,73 m.), de là dans une direction nord-est une distance de un mètre et soixante-et-huit centimètres (1,68 m.) et de là dans une direction sud-est, une distance de deux mètres et quatre-vingt-douze centimètres (2,92 m.).

Cet immeuble a une superficie de cent trois mètres et neuf centimètres carrés (103,9 m.c.).

8.- Un certain terrain vacant situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, de figure triangulaire, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT TRENTE-NEUF du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-Ptie 339), mesurant trente-neuf centimètres (39 cm.) dans sa ligne nord-ouest, un mètre et soixante-et-trois centimètres (1,63 m.) dans sa ligne nord-est et un mètre et soixante-et-huit centimètres (1,68 m.) dans sa ligne sud, borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le lot 552-340 dudit cadastre, au nord-est par le lot 552-339 dudit cadastre et au sud par le lot 552-338 dudit cadastre.

Cet immeuble a une superficie de trente centimètres carrés (30 cm.c.).

Que telle cession soit consentie pour et en considération de la somme de un dollar (1 \$).

Que le contrat de cession à intervenir soit signé devant M<sup>e</sup> Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine et comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que M. le maire Jean-Claude Beaumier et M. le greffier Maurice Thellend soient par les présentes autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. concernant  
projet Défi 85

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-160

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de présenter à "Emploi et Immigration Canada" dans le cadre du projet Défi 1985 - emploi d'été/expérience de travail, une demande pour 18 emplois décrits à l'annexe de la présente résolution.

ADOPTE

- Acceptation sou- missions  
85-161  
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Salon de Chaussures Lavergne inc., au montant de 5 813,20 \$, pour l'achat de souliers, bottines et claques légères pour le service de la Sécurité publique, étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Acceptation de soumission, règl. 716  
85-162  
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Clément Ricard & Fils inc., au montant de 378 705,45 \$, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Belleau et Masson (règl. no 716) étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Acceptation de soumission, règl. 709, 710 et 720  
85-163  
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pan-Pierre inc., au montant de 522 242,15 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Frontenac, J.-A. Barrette et Lauzon (règl. nos 709, 710 et 720), étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Adoption du règlement 620-49 zonage  
85-164  
Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-49, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.
- ADOPTE
- Rés. concernant achat terrains, Electro  
85-165  
Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de "Produits réfractaires et abrasifs Electro du Canada ltée" tous les terrains et bâtisses que la compagnie possède sur la rue Notre-Dame pour le prix de 175 000 \$ payable comptant lors de la signature du contrat.

Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée à préparer ledit contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville ainsi que tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Rés. nom de rue  
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

85-166

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 671-4 et 671-5 soit désignée sous le nom de "Paul-Gauchery" en l'honneur de M. Paul Gauchery, maire de la ville de Château-dun en France, et artisan de la première heure du jumelage de nos deux villes.

ADOPTE

Rés. de félicitations  
IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-167

Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement M. Jean-Pierre Roof pour avoir été choisi publiciste de l'Association des acheteurs de la Mauricie.

ADOPTE

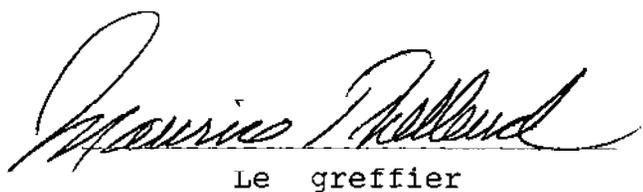
Rés. concernant le projet Infocarte  
IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

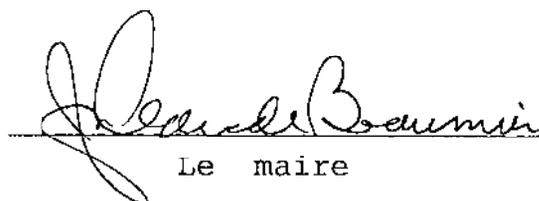
85-168

Que le lieutenant Pierre Duguay et/ou le capitaine André Chartrand ainsi que le directeur du projet, M. Michel Bertrand, sont autorisés à ouvrir un compte bancaire, à négocier un emprunt temporaire de 20 000 \$. Deux des trois signatures sont autorisées pour effectuer toute traite bancaire pour le projet Infocarte numéro 5438 DJ1 du 18 mars 1985 au 1<sup>er</sup> janvier 1986.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

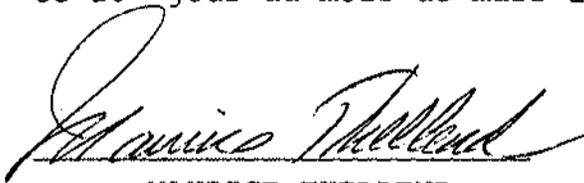
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 720, autorisant un emprunt de 290 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Frontenac, de J.-A. Barrette vers le nord, et la rue Lauzon, de Frontenac vers l'est.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 12 mars 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 mars 1985, de 9 heures à 19 heures.

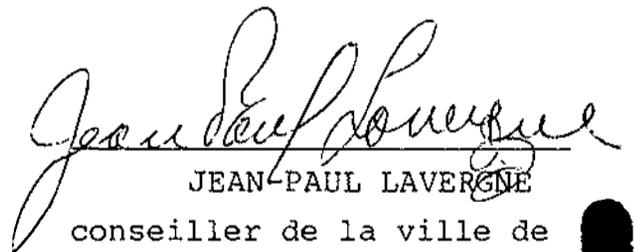
6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 720, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 720 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mars 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JEAN-PAUL LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

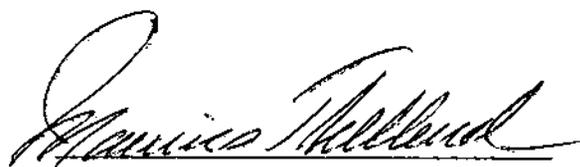
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 721, autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour desservir la rue Frontenac, de J.-A. Barrette vers le nord, et la rue Lauzon, de Frontenac vers l'est.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 12 mars 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 mars 1985, de 9 heures à 19 heures.

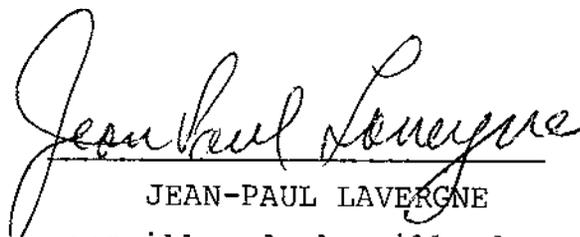
6 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 721, et 4 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 721 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mars 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JEAN-PAUL LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1<sup>er</sup> avril 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Laurent Lavergne  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour   Proposé par M. le conseiller   PIERRE A. BROUILLETTE  
  Appuyé par M. le conseiller   NORMAND VIVIER

85-169

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1985-03-18   Proposé par M. le conseiller   CLAUDE CHAMPOUX  
  Appuyé par M. le conseiller   NORMAND VIVIER

85-170

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 mars 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. 720   Proposé par M. le conseiller   JEAN-PAUL LAVERGNE  
  Appuyé par M. le conseiller   RENE TREMBLAY

85-171

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 720, autorisant un emprunt de 290 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Frontenac, de J.-A. Barrette vers le nord, et la rue Lauzon, de Frontenac vers l'est, et tenue les 19 et 20 mars 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregist. régl. no 721

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 721, autorisant un emprunt de 80 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour desservir la rue Frontenac, de J.-A. Barrette vers le nord, et la rue Lauzon, de Frontenac vers l'est, et tenue les 19 et 20 mars 1985, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 mars 1985

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Pierre A. Brouillette  
Jean-Paul Lavergne  
Jean Brunet  
Claude Champoux  
Normand Vivier  
René Tremblay

ainsi que les directeurs généraux adjoints, MM. Réjean Giguère  
Ronald Marcoux

- 
- |  |  |
|--|--|
| Acceptation rapport, Comité des Loisirs        | 1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la réunion du Comité des Loisirs du 8 mars 1985 aux articles 1 à 8 inclusivement.  |
| Cours sur la loi des jeunes contrevenants      | 2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Directeur de la Sécurité publique du 11 mars 1985, concernant les cours sur la loi des jeunes contrevenants à être suivis par les policiers de Cap-de-la-Madeleine. |
| Engagement de M. J. Fortin                     | 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de M. Jacques Fortin comme aide d'homme d'instrument au salaire de la convention collective des employés extérieurs.   |
| Engagement de M. M. Hould                      | 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de M. Marcel Hould comme préposé à la signalisation au salaire de la convention collective des employés extérieurs.  |
| Entente concernant le travail de patrouilleurs | 5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Maire et le Greffier à signer une lettre d'entente avec l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-  |

Madeleine concernant le travail des patrouilleurs.

- Congrès des évaluateurs municipaux 6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Jacques Bettez à assister au congrès des évaluateurs municipaux, les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément aux normes budgétaires 1985.
- Prêt d'un terrain à M. J. St-Pierre pour fins de stationnement 7. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Jacques St-Pierre à utiliser le terrain, propriété de la Ville et situé à l'est de la rue St-Maurice, près du dépanneur Jaco inc., pour fins de stationnement. A cette fin, une entente devra être signée avec la Ville et comporter les conditions suivantes: le terrain devra être entretenu aux frais de celui qui l'utilise; un droit de passage devra être consenti au voisin; et une police d'assurance responsabilité devra être souscrite. Cette entente sera renouvelable annuellement et dans le cas du non-renouvellement, un avis de 30 jours sera donné par la Ville à l'utilisateur du terrain.

CORRESPONDANCE:

- a) Programme d'aide au développement des équipements de loisirs, volets 1 et 2 (PADEL).
- b) U.M.Q. documents déposés:
- 1- Avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle.
  - 2- Informations sur le Congrès.
  - 3- Symposium sur la jeunesse.
  - 4- Session d'information du Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec.
- c) La Commission municipale, avis d'audiences:
- 1- Centre Loisirs-Jeunesse.
  - 2- Maison de l'Amitié.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1985-03-18

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 mars 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-174

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 mars 1985, comprenant chèques numéros 23571 à 23712 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 832 390,60 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 832 390,60 \$ sont inclus:

|                        |   |                      |
|------------------------|---|----------------------|
| - Placement            | : | 500 000,00 \$        |
| - Service de la dette: |   | <u>110 375,68 \$</u> |
|                        |   | 610 375,68 \$        |

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

85-175

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                        |                                       |
|------------------------|---------------------------------------|
| M. André Leduc         | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne    |
| M. Paul Vallières      | Prop. et unanimement résolu           |
| M. Aimé Leblanc        | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne    |
| M. Edmond Boisvert     | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Lionel Caron       | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| M. Jean-Claude Després | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Emile Dufresne     | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| M. Emile Thibeault     | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| M. Paul Gélinas        | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| Mme Antonio Beaumier   | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| Mme Joseph Charette    | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| Mme Alfred Veillet     | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

85-176

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-38 rue à 671-59, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 mars 1985, et portant le numéro 5913.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

85-177

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 676, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 15 mars 1985, et portant le numéro 50369.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

85-178

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 677, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 15 mars 1985, et portant le numéro 50370.

ADOPTE

Rés. modifiant  
l'article 1  
du règl. 710

85-179

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que l'article 1 du règlement numéro 710 soit modifié en ajoutant, après les mots: "tel qu'il appert aux plans et devis numéros E-609, datés d'avril 1974 et E-610 datés de mai 1974 et préparés par M. Ronald Marcoux, ingénieur", les mots suivants: "plans E-610 révisés en janvier 1985 et les plans G-A-7 et G-E-7 préparés par M. René Lafontaine, ingénieur, en mai 1984".

ADOPTE

Rés. achat de  
terrain (bassin  
de rétention)

85-180

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine achète de M. Gérard Lamy:

- a) le lot numéro 565-40 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 2,119 hectares; et
- b) le lot numéro 565-17-2 du même cadastre, ayant une superficie de 19,9 mètres carrés;

pour le prix total de 9 132,36 \$ plus les frais.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer ainsi que tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTE

Rés. accep-  
tation de  
soumission,  
éclairage de  
rues

85-181

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de R. Dubuc inc. de Nicolet, au montant de 51 800 \$ pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Belleau et Masson, étant la soumission la plus basse présentée (travaux exécutés en vertu du règlement numéro 718).

Le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer le contrat pour ces travaux pour et au nom de la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. concernant  
surveillance de  
travaux, éclaira-  
ge

85-182

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil mandate la firme Bendwell et Associés pour la surveillance des travaux de l'éclairage sur les rues Masson et Belleau, qui seront exécutés en vertu du règlement numéro 718.

ADOPTE

Rés. taxe d'amé-  
lioration locale  
pour le refinan-  
cement

85-183

ATTENDU qu'il est permis actuellement à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part afférente à son bien-fonds en tout temps avant la publication à la Gazette Officielle du Québec, de l'avis de la vente des obligations à être émises pour un règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil recommande d'extensionner cette mesure pour la réémission des émissions des obligations.

ADOPTE

Rés. remplacement  
lumières de  
rues

85-184

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville désire bénéficier du programme de l'Hydro-Québec concernant le remplacement sans obligation de sa part, des luminaires à incandescence de 4000 lumens par des luminaires à vapeur de sodium haute pression de 8500 lumens, recommande que le programme d'amélioration de l'éclairage de rue préparé par le bureau des services techniques de la Ville en date de janvier 1985 et devant compléter le programme déjà en marche, soit accepté et que demande

soit faite à l'Hydro-Québec de procéder aux changements dans un délai raisonnable.

ADOPTE

Rés. installa-  
tions 9 lumières  
de rues

85-185

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville demande à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de 9 lumières de rue de 8500 lumens à vapeur de sodium haute pression aux endroits suivants:

Rue Michener: à l'ouest de Du Parc

installer une (1) lumière de 8500 L. V.S.H.P.

Rue Du Parc : au nord de la rue Mère-Gamelin

installer huit (8) lumières de 8500 L. V.S.H.P.

ADOPTE

Rés. autorisant  
signature contrat  
vente terrain

85-186

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte notarié préparé par le notaire Jean Damphousse, concernant le terrain vendu par la Ville à Messieurs Théodore et Jean-Pierre Milette, le 25 octobre 1978.

ADOPTE

Rés. acceptation  
soumission,  
pierre concassée

85-187

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction inc., pour l'achat d'approximativement 3000 T.M. de pierres 0-3/4" au montant de 6,50 \$/T.M. (F.A.B. garage municipal) et de 4,60 \$/T.M. (F.A.B. carrière); et pour approximativement 500 T.M. de pierres 1½" au montant de 7,90 \$/T.M. (F.A.B. garage municipal) et de 6 \$/T.M. (F.A.B. carrière), taxe de vente provinciale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation  
soumission,  
béton de ciment

85-188

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Béton du Cap inc., pour l'achat d'approximativement 1000 m.c. de béton de ciment, au montant de 90,30 \$/m.c., taxe de vente provinciale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

- Rés. acceptation  
soumission,  
soude caustique  
85-189
- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
- ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Produits Chimiques Shefford ltée, pour l'achat d'approximativement 58 T.M.L. de soude caustique 50%, au montant de 155 \$/T.M.L., étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Rés. acceptation  
soumission,  
béton bitumineux  
85-190
- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
- ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction inc., pour l'achat d'approximativement 1000 T.M. de béton bitumineux, au montant de 39,70 \$/T.M., taxe de vente provinciale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Rés. acceptation  
soumission,  
blousons d'été  
85-191
- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
- ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Brunelle inc., pour l'achat de 40 blousons d'été, au montant de 57 \$ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Rés. acceptation  
de soumission,  
pantalons  
85-192
- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
- ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Martin & Lévesque inc., pour l'achat de:
- a) 37 pantalons du constable (été) au montant de 26,88 \$ chacun;
  - b) 37 pantalons du constable (3 saisons), au montant de 30,68 \$ chacun;
  - c) 4 pantalons d'officier (été), au montant de 24,88 \$ chacun;
  - d) 4 pantalons d'officier (3 saisons), au montant de 27,88 \$ chacun;
- étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Rés. acceptation  
soumission,  
chemises  
85-193
- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
- ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Distributeurs R. Nicholls inc., pour l'achat de:

- a) 168 chemises (manches courtes) au montant de 8,26 \$ chacune;
- b) 168 chemises (manches longues) au montant de 9,35 \$ chacune;

étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation  
soumission,  
bas, cravates,  
gants, mitaines,  
foulards

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Qué-Sec enr., pour l'achat de:

85-194

- a) 180 paires de bas (70% laine, 30% nylon) au montant de 2,19 \$ la paire;
- b) 45 paires de bas (65% coton, 35% nylon) au montant de 1,89 \$ la paire;
- c) 123 cravates, au montant de 2,44 \$ chacune;
- d) 41 paires de gants, au montant de 14,95 \$ la paire;
- e) 40 paires de mitaines, au montant de 19,95 \$ la paire;
- f) 40 foulards, au montant de 4,95 \$ chacun;

étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. ajournement  
à 22 h 30

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

85-195

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à 22 h 30, ce 1<sup>er</sup> avril 1985.

ADOPTE

Levée de la  
séance

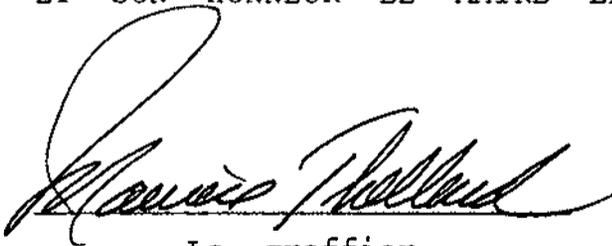
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-196

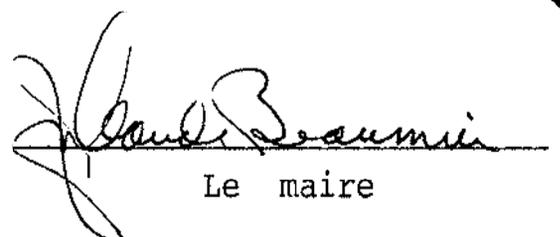
ET RESOLU: Que la présente séance soit levée.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 2 avril 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
                                  Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. concernant   IL EST PROPOSE  
coût de l'ex- ET UNANIMEMENT RESOLU:  
cédent des  
lots de            Qu'à compter de ce jour, il soit exigé pour tout projet d'ha-  
plus de 23 mètres bitations unifamiliales:  
85-197

a) 400 \$ le mètre sur l'excédent de 23 mètres de frontage sur  
rue d'un lot intérieur;

b) 400 \$ le mètre sur l'excédent de 55 mètres de frontage sur  
rue d'un lot de coin;

c) Un lot intérieur qui n'a que deux côtés rectilignes en plus  
du frontage sur rue sera traité comme un lot de coin;

d) Aucune taxe d'améliorations locales ne sera imposée sur  
ces excédents.

Et, que cette participation sur le coût de l'excédent de 23 mè-  
tres sera payable par le promoteur par chèque visé au moment  
de la demande de l'installation des services par ce dernier.

ADOPTE

Rés. baisse       IL EST PROPOSE  
taxe d'amé- ET UNANIMEMENT RESOLU:  
liorations loca-  
les                Que le Conseil recommande qu'à partir de cette date, le maxi-  
85-198            mum de la taxe d'améliorations locales imputée aux proprié-  
                  taires riverains soit fixée à 35 \$ le mètre linéaire imposable.

ADOPTE

Rés. acceptation IL EST PROPOSE  
soumission, ET UNANIMEMENT RESOLU:

deshumidificateurs  
85-199 Que le Conseil accepte la soumission de André Pélissier inc.,  
au montant de 16 350 \$ pour fournir deux deshumidificateurs  
pour la station de pompage, selon la soumission du 18 mars  
1985, étant la plus basse présentée.

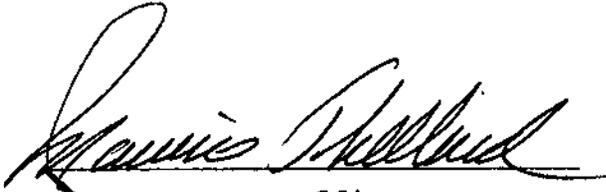
ADOPTE

Rés. fonds de IL EST PROPOSE  
roulement ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-200 Que le Conseil autorise la dépense suivante: achat et ins-  
tallation de deux deshumidificateurs à la station de pompage  
pour un montant de 18 000 \$. Cette dépense devra être prise  
au fonds de roulement et être remboursée en cinq (5) verse-  
ments annuels, égaux et consécutifs à compter de 1986.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

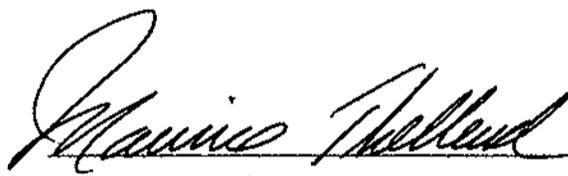
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-48, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 26 mars 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 avril 1985, de 9 heures à 19 heures.

117 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-48, et 25 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-48 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1985.

|   |  |
|---|--|
|  |  |
| MAURICE THELLEND  | LAURENT LAVERGNE   |
| greffier municipal  | conseiller de la ville de<br>Cap-de-la-Madeleine                                     |

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 avril 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Laurent Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-201

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 1985-04-01

85-202

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 1<sup>er</sup> avril 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 1985-04-02

85-203

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 2 avril 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregist. régl. 620-48

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

35-204

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-48, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 2 et 3 avril 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1<sup>er</sup> avril 1985

## PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Pierre A. Brouillette  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Claude Champoux  
Normand Vivier  
René Tremblay

ainsi que le directeur général, M. Roland Desaulniers  
et les directeurs généraux adjoints, MM. Réjean Giguère  
Ronald Marcoux

Congrès des gérants d'aréna

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Roger Gravel à assister au congrès des gérants d'aréna à Sherbrooke, les 3, 4 et 5 juin 1985 et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion selon le budget 1985.

Cotisation au Conseil loisirs Mauricie

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la cotisation pour la période d'avril 1985 à mars 1986, au Conseil des loisirs de la Mauricie inc., au montant de 25 \$ et nomme M. le conseiller Normand Vivier et M. Roger Gravel, directeur du service Loisirs et Culture, délégués de la Ville audit Conseil des loisirs.

Congrès Parents-secours

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Jean-Guy Cormier à assister au congrès Parents-secours, les 1<sup>er</sup> et 2 juin 1985, et consent à lui verser un montant de 150 \$ pour l'aider à défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

Colloque des chefs de police incendie

4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Guy Bettez à assister au colloque des chefs de police d'incendie à Hull, les 5, 6, 7 et 8 juin 1985, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément au budget 1985.

- Acceptation rap- 5. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le  
port Comité des  
loisirs rapport de la réunion du Comité des loisirs de Cap-de-  
la-Madeleine du 25 mars 1985, aux articles 1 à 7 inclu-  
sivement.
- Analyse de bé- 6. Le Conseil réuni en commission permanente, engage "Labo-  
ton ratoire de Construction inc"., pour l'analyse du béton  
pour les travaux de trottoirs à être exécutés au cours de  
l'année.
- Autorisation sou- 7. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le  
mission, vente Greffier à demander des soumissions pour la vente de ca-  
mionnettes mionnettes usagées.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du ministère de la Justice: travaux communau-  
taires.
- b) Lettre de MM. Jacques Sigmen et Pierre Béland: achat  
d'un terrain sur la rue Vachon.
- c) Lettre de Emploi et Immigration Canada: projets Cana-  
da au Travail.
- d) Lettre de M<sup>e</sup> Bernard Héon, avocat: Maison de l'Ami-  
tié, remise de la cause avec la C.M.Q.
- e) Fêtes du Canada: documentation déposée.
- f) Lettre de M. Michel Héon.
- g) Lettre de la M.R.C. de Francheville: journée plé-  
nière le 15 juin 1985.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

- Adoption rapport 85-205 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Commission perma- Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
nente, séance du  
1985-04-01  
85-205 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de  
la séance du 1<sup>er</sup> avril 1985, soit et est adopté tel que lu  
par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

- Adoption liste 85-206 Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
de comptes Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
85-206 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 avril 1985, compre-  
nant:

- 1) les chèques nos 23713..à 23852 inclus.... 781 511,37 \$  
 2) les paies nos 10 à 13 inclusivement..... 251 315,54 \$

le tout totalisant un déboursé de: 1 032 826,91 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 032 826,91 \$ est inclus:

- Service de la dette: 302 941,23 \$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

85-207

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

- M. Robert Deshaies Prop. par cons. Jacques Lemarier  
 M. Fernand Grondine Prop. par cons. Jean Brunet  
 Mme Rita Côté Prop. par cons. Jean Brunet  
 M. Léopold Vézina Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne  
 M. Jean Leblanc Prop. par cons. Pierre A. Brouillette  
 Mme Annette Doyon Prop. par cons. Laurent Lavergne  
 M. Gaston Turcotte Prop. par cons. Jean Brunet  
 Mme Aurore Fugère Prop. par cons. Jean Brunet

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport Commission d'urbanisme

85-208

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 9 avril 1985, soit et est adopté aux articles 1 à 11 inclusivement, sauf l'article 3 qui est mis à l'étude et l'article 9 qui est biffé du procès-verbal.

ADOPTE

Rés. extension système informatique

85-209

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que deux postes de télétraitements soient installés, l'un au service des Travaux publics et l'autre au service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Rés. campagne  
provinciale  
d'économie eau  
potable

85-210

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte de participer à la campagne provinciale d'économie de l'eau potable pour 1985, organisée par l'Association québécoise des techniques de l'eau (A.Q.T.E.) et d'en défrayer les frais, soit 1 250 \$. Le responsable pour les communications avec l'A.Q.T.E. concernant ce programme, sera M. Ronald Marcoux, ingénieur et directeur des Travaux publics de la Ville.

ADOPTE

Rés. versement  
cotisation à la  
CEDIC

85-211

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine verse à la CEDIC le montant de sa participation prévue au budget de l'année 1985, soit la somme de 35 000 \$, le 30 juin 1985.

ADOPTE

Rés. appui à la  
garderie "Le  
coffre à jouets"

85-212

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie le projet de la garderie "Le coffre à jouets" présenté dans le cadre du programme PADEL, volet 2, le tout selon les informations fournies dans la lettre du 11 avril 1985, de même que la résolution du Conseil d'administration de ladite garderie.

ADOPTE

Rés. demande  
approbation au  
mins. Environne-  
ment

85-213

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Du Parc.

ADOPTE

Avis de motion

85-214

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT, RUE DU PARC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1985.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
85-215

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX DE TROTTOIRS, BORDURES ET PAVAGE, RUE DU PARC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1985.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Rés. vente équipements  
informatique

85-216

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre de la ville de Shawinigan-Sud pour la vente des équipements suivants:

1 unité centrale d'informatique IBM 34-128K, 128 M.B.  
1 magasin à disquettes  
1 imprimante 5211 (300 L/M)  
le tout, pour 12 000 \$.

ADOPTE

Engagement de  
6 cadets  
policiers

85-217

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'engagement de six (6) cadets policiers, soient MM. Gilles Masson, Sylvain Moreau, Marc-André Beaumier, Claude Lemay, Pierre Crête ainsi que Mlle Nathalie Beaulieu, pour la période du 15 mai au 15 septembre 1985, pour remplacer les policiers qui seront en vacances pendant cette période.

ADOPTE

- Rés. acceptation  
soumission
- 85-218
- Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
- ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe inc., au montant de 54 768 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égout, rue St-Paul (règlement numéro 712), étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Rés. refusant  
griefs du local  
265
- 85-219
- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
- ET RESOLU: Que le Conseil refuse les trois (3) griefs du local 265, datés des 29 mars, 1<sup>er</sup> avril et 3 avril 1985 et autorise M<sup>e</sup> André Roy à les plaider.
- ADOPTE
- Acceptation de  
soumission,  
peinture de dé-  
marcation rou-  
tière
- 85-220
- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
- ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Martin Bergeron inc., pour l'achat de peinture de démarcation routière pour l'année 1985, comprenant:
- 280 litres /blanc à 1,51 \$/l pour un montant de 422,80 \$
  - 1940 litres /jaune à 1,75 \$/l pour un montant de 3395,00 \$
  - 100 litres/diluant à 0,81 \$/l pour un montant de 81,00 \$
- pour un sous-total de 3 898,80  
taxe de vente provinciale de 9%, 350,89 \$, formant un grand total de 4 249,69 \$, étant la soumission la plus basse présentée.
- ADOPTE
- Rés. abrogeant  
la rés. 85-186  
concernant ven-  
te terrain à  
MM. Milette
- 85-221
- Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
- ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-186 soit et est abrogée et remplacée par la suivante:
- Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de convention et de mainlevée entre la corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine et MM. Théodore et Jean-Pierre Milette, avec l'intervention de M. Denis Guay, projet d'acte dont une copie demeure annexée à l'original des présentes.
- Plus particulièrement, ce projet d'acte concerne une entente relative à un immeuble situé sur la rue St-Laurent à Cap-de-la-Madeleine et est connu comme étant le lot numéro 421-D-3-1 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Il est donc résolu que la corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine:

- 1o- reconnaisse que MM. Théodore et Jean-Pierre Milette ont satisfait aux obligations contenues à leur titre d'acquisition enregistré à Champlain sous le numéro 269656;
- 2o- que mainlevée totale soit accordée à MM. Milette des effets de la clause résolutoire stipulée à l'acte de vente et enregistrée à Champlain sous le numéro 269656 et affectant l'immeuble susdit;
- 3o- la corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine étend à tout acquéreur subséquent dudit immeuble le droit de maintenir érigé le mur de ciment existant à l'arrière du lot 421-D-3-1 dudit cadastre.

ADOPTE

Rés. remerciant  
les bénévoles  
des divers ser-  
vices de la vil-  
le

CONSIDERANT que cette semaine, soit celle du 14 au 20 avril est celle du bénévolat;

CONSIDERANT que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine est bien conscient qu'un nombre considérable de bénévoles assurent le bon fonctionnement de multiples organismes qui sont au service de la population dans toutes les sphères d'activités;

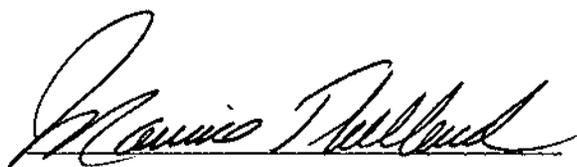
CONSIDERANT que sans l'apport de ces personnes, la population serait privée de nombreux services et avantages dont elle ne pourrait profiter autrement;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine rende un hommage tout spécial à toutes les personnes qui, à quelque titre que ce soit et quel que soit le domaine dans lequel elles oeuvrent, font bénéficier la population de leur dévouement et de leur travail aucunement rémunéré.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

5 4 0 7

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-49, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 9 avril 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 16 et 17 avril 1985, de 9 heures à 19 heures.

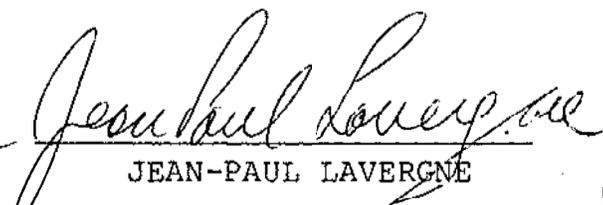
491 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-49, et 62 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-49 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1985.



MAURICE THELLEND  
Greffier municipal



JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 mai 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-223

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1985-04-15

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

85-224

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 avril 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregist. régl. 620-49

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

85-225

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-49, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 16 et 17 avril 1985, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 15 avril 1985

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
 Pierre A. Brouillette  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Jean Brunet  
 Claude Champoux  
 Normand Vivier  
 René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général, M. Roland Desaulniers  
 et les directeurs  
 généraux adjoints, MM. Réjean Giguère  
 Ronald Marcoux

- 
- Adoption rapports 1. Le Conseil réuni en commission permanente, adopte les rap-  
 Comité de Circu- ports du Comité de Circulation du 20 mars 1985 et du 10  
 lation avril 1985, avec les corrections apportées lors de l'étude  
 desdits rapports, soit pour le rapport du 10 avril, à  
 l'article 3, les 2ième et 3ième phrases du 3ième para-  
 graphe et qui commencent par les mots: "Le comité recomman-  
 de aussi d'interdire le virage à gauche...", étant rayées.
- Adoption rapport 2. Le Conseil réuni en commission permanente, adopte les rap-  
 Comité des Loi- ports du Comité des Loisirs du 29 mars 1985 et du 11 avril  
 sirs 1985, tels que présentés.
- Engagement de 3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'en-  
 deux menuisiers gagement de MM. Onil Masson et Fernand Grenon comme menui-  
 siers pour trottoirs et bordures, aux conditions de l'of-  
 fre d'emploi et également à celles de la convention collec-  
 tive de l'Association internationale des machinistes et  
 travailleurs de l'aérospatiale, local 2220.
- Autorisation, 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le  
 congrès des chefs Directeur du service de la Sécurité publique à assister  
 de police au congrès des chefs de police, à Montréal, du 30 juin au  
 4 juillet inclusivement et à lui défrayer les dépenses  
 encourues à cette occasion selon les normes budgétaires  
 1985.
- Autorisation, 5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le  
 congrès des di- Directeur général à assister au congrès des directeurs gé-  
 recteurs généraux néraux à Rouyn, les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin, et à lui dé-  
 frayer les dépenses encourues à cette occasion selon les  
 normes budgétaires 1985.

- Autorisation, étude énergétique par la firme A.D.S. Ass. ltée
6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la firme A.D.S. Associés ltée, à faire une étude énergétique concernant le remplacement du chauffage à l'huile au poste de police et au garage municipal, et en même temps, prévoir l'installation d'une génératrice au poste de police et au réaménagement des entrées électriques au garage municipal.
- Vente d'un terrain, M. Binette
7. Le Conseil réuni en commission permanente, recommande de faire une offre de 10 000 \$ à M. Gaston Binette pour les lots numéros 423-3 et 423-73, qui sont la propriété de la Ville et qu'il désire acheter de la municipalité.
- Location terrain par Médiacom, panneaux réclames
8. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de location d'un terrain (lots numéros 415-1-18-3 et 552-243) propriété de la Ville et situé sur la rue Vachon, pour y installer deux panneaux réclames conformément à la demande de Médiacom, dans une lettre du 11 avril 1985.
- Vente d'un terrain, rue Vachon
9. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre d'achat de MM. Jacques Sigmen et Pierre Béland pour une partie du terrain (lots numéros 552-252 et 553-111) situé sur la rue Vachon pour y ériger une clinique médicale au prix de 0,25 \$ le pied carré.
- Location du Centre Culturel à l'Ass. Alcooliques Anonymes
10. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de louer le Centre Culturel à l'Association des Alcooliques Anonymes, aux mêmes conditions que pour tout autre groupe, soit 50 \$ chaque fois que le Centre est utilisé et avec la possibilité pour la Ville de déplacer le jour réservé pour le cas où elle aurait besoin du Centre pour ses propres fins.
- Subvention, Soc. Can. du Cancer et Soc. Can. Sclérose en plaques
11. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement des montants prévus au budget 1985 à la Société canadienne du Cancer et à la Société canadienne de la Sclérose en plaques (section Mauricie), soit 25 \$ chacune.
- Autorisation, cours loi 65
12. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le greffier de la Ville, M. Maurice Thellend, à suivre un cours sur la loi 65 à Montréal et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion, la présente résolution remplaçant la résolution numéro 85-131-2 du 4 mars 1985.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport des permis de construction pour le mois de mars 1985.
- b) Commission de police du Québec, document déposé: "Politique relative à l'inspection des corps de police municipaux".
- c) Etats financiers 1984 de l'O.M.H.
- d) Lettre de la S.H.Q., accusé réception de la résolu-

tion numéro 85-91.

e) Deux lettres de M. Denis Déziel (Electro).

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1985-04-15  
85-226

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 avril 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes  
85-227

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 mai 1985, comprenant:

|  |                     |
|--|---------------------|
| 1) les chèques nos 23853 à 24027 incl.....   | 2 074 930,16 \$     |
| 2) les paies nos 14 à 17 inclusivement....   | 253 737,95 \$       |
| 3) effets bancaires retournés, frais bancaires, intérêts sur emprunt temporaire, etc. (janvier, février, mars 1985)..... | <u>12 866,79 \$</u> |

le tout totalisant un déboursé de: 2 341 534,90 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 341 534,90 \$ sont inclus:

|                           |   |                     |
|---------------------------|---|---------------------|
| - Service de la dette     | : | 168 685,59 \$       |
| - Placement               | : | 1 487 550,00 \$     |
| - Canagex Placement ltée: |   | <u>25 000,00 \$</u> |
|                           |   | 1 681 235,59 \$     |

ADOPTE

Sympathies RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

85-228

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                   |                                       |
|-------------------|---------------------------------------|
| M. Marc Carle     | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| M. George Lafond  | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| M. Laurent Dargis | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| M. Armand Turgeon | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| M. Benoit Gagné   | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |

M. Maurice Langevin Prop. par cons. Claude Champoux  
 Mme Aldora L.-St-Pierre Prop. par cons. Jean Brunet  
 Mme Jean-Louis Gagnon Prop. par cons. Pierre A. Brouillette  
 M. Arcade Rousseau Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

## ADOPTE

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Comité relations Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 travail  
 85-229  
 ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Comité des relations de travail du 21 avril 1985, aux articles 1A, 2, 3, 5, 6 et 7.

## ADOPTE

Adoption d'un Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 plan Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 85-230  
 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 143-278 et 143-279, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.  
 Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 1<sup>er</sup> avril 1985, et portant le numéro 5968.

## ADOPTE

Adoption d'un Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 plan Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 85-231  
 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 168-392 et 168-393, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.  
 Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 26 avril 1985, et portant le numéro 50514.

## ADOPTE

Adoption d'un Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 plan Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 85-232  
 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 406-305-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 avril 1985, et portant le numéro 5987.

ADOPTE

Rés. abrogeant      Proposé par M. le conseiller    JEAN-PAUL LAVERGNE  
la rés. 85-131-6    Appuyé par M. le conseiller    NORMAND VIVIER

85-233            ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-131-6 autorisant la vente d'un terrain à l'Association athlétique des employés de la Wayagamack, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Rés. abrogeant      Proposé par M. le conseiller    JEAN BRUNET  
la rés. 85-134      Appuyé par M. le conseiller    LAURENT LAVERGNE

85-234            ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-134 autorisant la vente d'un terrain à Les Boiseries Violy inc., soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Rés. Symposium      IL EST PROPOSE  
de la Jeunesse       ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-235            Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte les résolutions adoptées par le comité formé spécialement à l'occasion du symposium de la Jeunesse composé des représentants du Conseil et des employés de la Ville, lesquelles résolutions sont annexées à la présente pour en faire partie.

ADOPTE

Rés. entente            IL EST PROPOSE  
programme Revi-       ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-236            Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales concernant le programme REVICENTRE.

ADOPTE

La firme Bend-       ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a mandaté la firme  
well & Ass.            Bendwell et Associés ltée pour la réalisation de travaux  
mandatée dans       professionnels dans le cadre du programme REVICENTRE (résolution  
le cadre du            numéro 84-417);

programme Revi-       ATTENDU QUE la firme Bendwell et Associés ltée a préparé le  
centre                dossier d'admissibilité de la Ville au programme REVICENTRE;

85-237            ATTENDU QUE la demande de la ville de Cap-de-la-Madeleine a été retenue dans le programme REVICENTRE par le ministère des Affaires municipales (lettre du ministre Alain Marcoux, datée du 12 avril 1985);

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine retienne les services de la firme Bendwell et Associés ltée pour la préparation du programme particulier d'urbanisme et des plans et devis des travaux à réaliser sur le territoire dans le cadre du programme REVICENTRE.

Que les honoraires de la firme correspondent aux tarifs horaires des corporations professionnelles impliquées, le coût total étant spécifié dans un protocole d'entente à intervenir entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et le ministère des Affaires municipales, pour un budget maximum de 35 000 \$.

ADOPTE

Rés. Comité de  
Finance

85-238

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà un Comité de Finance;  
CONSIDÉRANT les nouvelles applications de la loi au sujet du rapport des vérificateurs;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'il soit ajouté au mandat actuel du Comité de Finance, un mandat de vérification qui consisterait à superviser les différents contrôles internes, d'assurer le suivi des recommandations des vérificateurs, d'établir le choix des sondages, de recevoir le rapport des vérificateurs et de le soumettre aux autres membres du Conseil.

ADOPTE

Contrat ramonage  
cheminées

85-239

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le renouvellement du contrat de ramonage des cheminées avec M. René Carle, selon les conditions mentionnées au règlement numéro 315-D.

ADOPTE

Adoption projet  
de règl. 620-50

85-240

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-50, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du r gl. no 722 Propos  par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuy  par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-241 ET RESOLU: Que le r glement num ro 722, intitul : "R gle-  
ment autorisant un emprunt de 115 000 \$ pour l'installation  
de conduites d'aqueduc et d' gout pour desservir la rue Du  
Parc, de Paul-Gauchery vers le nord", soit et est adopt  tel  
que lu par le greffier   la pr sente s ance.

ADOPTE

Adoption du r -  
glement no 723 Propos  par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuy  par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-242 ET RESOLU: Que le r glement num ro 723, intitul : "R gle-  
ment autorisant un emprunt de 32 000 \$ pour des travaux de  
trottoirs, bordures et pavage pour la rue Du Parc, de Paul-  
Gauchery vers le nord", soit et est adopt  tel que lu par  
le greffier   la pr sente s ance.

ADOPTE

Avis de motion 85-243 Je, soussign , conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la mani re voulus par  
la loi et les r glements de la Ville, je proposerai et soumet-  
trai   ce Conseil   une prochaine s ance, un r glement intitu-  
l :

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZO-  
NAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et sign    Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mai 1985.

(Sign ) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madel ine

R s. appui   la  
garderie L'Ar-  
bre enchant  ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-244 Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie le projet de la  
garderie "L'Arbre enchant " pr sent  dans le cadre du program-  
me PADEL, volet 2, le tout selon les informations fournies  
dans la lettre du 6 mai 1985.

ADOPTE

Avis de motion

85-245

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA REALISATION DU PROJET REVICENTRE ACCEPTE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mai 1985.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Rés. programme  
Padel, service  
Loisirs et Cul-  
ture

85-246

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'étant donné que des montants ont été budgétisés et que le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a confirmé l'octroi pour l'acquisition d'équipements de loisirs (programme d'aide au développement des équipements de loisirs 1984 - 1985, volet I), autorise le service Loisirs et Culture à procéder immédiatement à l'achat d'équipement et de voir à ce que l'installation desdits équipements soit terminée au plus tard le 31 mai 1986.

ADOPTE

Rés. participa-  
tion concours  
villes, villages  
fleuris

85-247

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville participe pour 1985 au concours "villes, villages et campagnes fleuris" organisé sous les auspices du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et, ce faisant, de favoriser l'embellissement de notre Ville.

ADOPTE

Ajourne-  
ment à 22 h 00

85-248

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la présente séance soit et est ajournée à 22 h 00 ce 6 mai 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, lundi, le 6 mai 1985, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Demande de permis IL EST PROPOSE  
vente de bière ET UNANIMEMENT RESOLU:  
parc Du Moulin  
85-249

Que la Ville autorise le Club Optimiste de Cap-de-la-Madeleine inc. à demander un permis de vente de bière à la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, au parc Du Moulin pour les 7, 8 et 9 juin 1985 dans le cadre du tournoi de pêche qu'il y organise pour cette période.

ADOPTE

Rés. érection Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
clôture Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
85-250

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'érection d'une clôture de quatre (4) pieds de haut entre la propriété de la Ville et celle de M. Jacques Langevin, sur la rue De Grandmont, et le coût en soit défrayé à 50% par la Ville et 50% par le propriétaire.

ADOPTE

Acceptation de Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
soumissions Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
85-251

ET RESOLU: D'accepter les soumissions suivantes:  
celle de l'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine pour l'opération du restaurant du terrain de baseball et soccer à l'aréna Jean-Guy Talbot, montant de 1 \$.

celle de MM. Jean-Pierre Neault et Denis Beaumier pour le restaurant du parc Rochefort, montant de 200 \$.

celle de M. Alain Lynch pour le parc Ste-Bernadette, montant de 75 \$.

ADOPTE

Rés. annonce album souvenir Filles d'Isabelle

85-252

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville accepte de faire publier une annonce d'une page complète dans l'album souvenir qui sera publié à l'occasion de la fondation du Cercle Notre-Dame du Cap des Filles d'Isabelle, au coût de 200 \$.

ADOPTE

Rés. création comité d'étude sur le devenir des municipalités

85-253

ATTENDU QUE, selon l'étude prospective de l'Institut Hudson intitulée La municipalité de l'an 2001, le débat actuel sur l'aménagement et l'organisation municipale semble tourner autour d'institutions régionales, d'approches communes, d'uniformité;

ATTENDU QUE, selon cette même étude, il conviendrait plutôt "de permettre aux municipalités le plus d'options possibles et la plus grande flexibilité possible selon les divers services envisagés", que "le contexte économique impose des normes d'efficacité plus exigeantes" et que "le public lui-même manifeste une certaine méfiance envers les solutions globales et semble faire confiance à des structures plus souples et capables d'adaptation";

ATTENDU QU'un sondage de l'U.M.Q. sur les M.R.C. effectué auprès des élus révèle une absence de consensus sur la répartition des compétences et des responsabilités entre le palier local et le palier régional;

ATTENDU QUE la société québécoise est peu consciente et peu sensible aux mouvements qui risquent de transformer et d'affecter radicalement, au cours des prochaines années, la dynamique politique locale de même que la gestion et la qualité des services municipaux qui lui sont dispensés à ce niveau;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.), après une intense réflexion échelonnée sur plus de cinq (5) ans conclut que la mise sur pied d'une Commission d'étude sur le devenir des municipalités est le moyen le plus approprié et le plus opportun qui reste à la portée du monde municipal pour proposer son devenir et contribuer ainsi à façonner lui-même son avenir;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine endosse la création d'une commission d'étude qui aura pour mandat général d'enquêter auprès des municipalités, des contribuables municipaux et de tout organisme ou groupe intéressés à se faire entendre sur le devenir des municipalités et des gouvernements locaux, de même que sur les services qu'ils reçoivent et de faire rapport sur les possibilités et les perspectives à moyen et long terme que peut offrir le régime politique municipal;

Que le Trésorier soit autorisé à verser à cette fin à l'U.M.Q. une cotisation volontaire de 4 420 \$, payable immédiatement.

ADOPTE

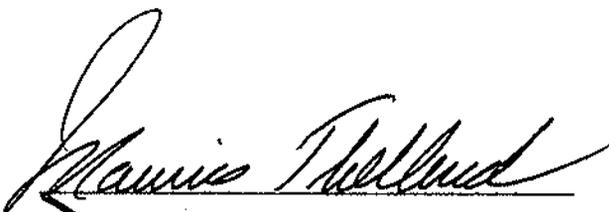
Rés. entente  
concernant le  
service protec-  
tion incendie  
85-254

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la ville de Trois-Rivières de participer à une entente intermunicipale concernant le service de protection incendie et de lui faire savoir à quelles conditions une telle entente pourrait se faire.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 21 mai 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-255

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. & d'ajour. du 1985-05-06

85-256

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 6 mai 1985, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, le 6 mai 1985, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 mai 1985

PRESENTS:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

ainsi que les directeurs  
généraux adjoints, MM. Réjean Giguère  
Ronald Marcoux

- 
1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le tarif et les conditions proposés par la responsable de la bibliothèque pour la location de cassettes et les usagers devront cependant signer un "engagement à ne pas reproduire".

CORRESPONDANCE:

- a) Commission de contrôle des permis d'alcool: décision, bar de M. Réal Mongrain.
- b) Rapport budgétaire au 31 mars 1985.
- c) Rapport des permis de construction, mois d'avril 1985.
- d) Lettre de la Commission scolaire de Cap-de-la-Madeleine: résolution, fermeture des bibliothèques d'école.
- e) Lettre de M. Jean-Paul Marchand, architecte: offre de services.
- f) Lettre du séminaire St-Joseph: invitation le 9 mai 85.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport  
Commission per-  
manente, séance  
du 1985-05-06

85-257

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 mai 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

85-258

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 mai 1985, chèques numéros 24028 à 24164 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 421 407,34 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 421 407,34 \$ est inclus:

- Placement: 993 430,00 \$.

ADOPTE

## Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

85-259

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                        |                                       |
|------------------------|---------------------------------------|
| M. Gérard Bédard       | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| Mlle Thérèse Rochefort | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| M. Charles-A. Marchand | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| Mme Maurice Cantin     | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne    |
| M. Joseph Sauvageau    | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| M. Roger Gauthier      | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| M. Denis Collins       | Prop. par cons. René Tremblay         |
| Mme Martine L.-Lamy    | Prop. par cons. René Tremblay         |
| M. Camille Martel      | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| M. François Blanchette | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Jean-Paul Lebel    | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| M. Gérard Duhaime      | Prop. par cons. René Tremblay         |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption  
rapport

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Commission d'urbanisme

85-260

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 14 mai 1985, soit et est adopté, sauf les articles 9 et 10 qui sont mis à l'étude.

ADOPTE

Rés. concernant  
J. Pelletier

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

85-261

ET RESOLU: Que les services de Mme Jacinthe Pelletier soient retenus jusqu'au 16 août 1985 et que, pendant cette période, Mme Monique Labrie soit affectée au programme gestion financière de Défi 85.

ADOPTE

Acceptation  
états financiers  
O.M.H.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-262

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les états financiers au 31 décembre 1984 de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, préparés et vérifiés par Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, comptables agréés.

ADOPTE

Avis de motion  
85-263

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA REFECTION DU TOIT DU POSTE DE POLICE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 1985.

(Signé) JEAN BRUNET

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
85-264

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA MISE A JOUR DU ROLE D'EVALUATION".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 1985.

(Signé) JEAN BRUNET

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Engagement, programmes Défi 85

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

85-265

ET RESOLU: Que les personnes suivantes soient engagées dans le cadre des programmes "Défi 85" acceptés par les autorités gouvernementales:

1) pour le projet "classification des archives":

Mlle Chantal Caron, 114 rue St-Georges  
Mlle Nathalie Rheault, 16 rue Duguay  
M. Claude Jutras, 145 rue Dorion

2) pour le projet "loisirs de demain":

M. Daniel Tessier, 9 rue Désilets  
M. François de Grandpré, 220 rue St-Georges

3) pour le projet "gestion financière":

M. Daniel Tessier, 100 rue Charbonneau  
M. François Caron, 10-B rue St-Henri  
M. Luc Cormier, substitut, 838 boul. Des Prairies.

ADOPTE

Rés. engagement  
professionnels

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

85-266

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine recommande l'engagement des professionnels suivants:

- 1) l'étude des notaires Carrier et Carrier,  
56, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine.
- 2) M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre  
285, rue Des Erables  
Cap-de-la-Madeleine
- 3) a) Laboratoire Choisy ltée  
b) Laboratoires Shermont-Laviolette

Ces deux firmes se partageront le travail à exécuter dans une proportion de 50/50.

ADOPTE

Rés. concernant  
locaux O.M.H.  
loués à la Cham-  
bre de Commerce

ATTENDU les nombreux services rendus par la Chambre de Commer-  
ce du Cap-de-la-Madeleine à la ville de Cap-de-la-Madeleine;  
ATTENDU que la Chambre de Commerce loge actuellement dans les  
locaux fournis par l'O.M.H., soit le Manoir du Vieux Moulin;

85-267

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à payer le coût  
de location desdits locaux à l'O.M.H., soit 100 \$ par mois  
pour une période de 12 mois.

ADOPTE

Ajournement à  
22 h 27

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

85-268

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à  
22 h 27, ce 21 mai 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 21 mai 1985, à 22 h 27, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Laurent Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Echange programme  
informatique,  
ville de Shawini-  
gan-Sud

85-269

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise l'échange de programme pour système informatique suivant entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la ville de Shawinigan-Sud:

Pour la ville de Cap-de-la-Madeleine, ses programmes de paie et de comptabilité et pour la ville de Shawinigan-Sud, son programme de calcul paramétrique qui sera disponible sous peu.

ADOPTE

Installation li-  
gnes téléphoni-  
ques à l'aréna

85-270

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que quatre (4) lignes téléphoniques supplémentaires soient installées à l'aréna Jean-Guy Talbot, pour les besoins de "LE GRAND DEFI PARTICIPATION 1985", le 29 mai 1985.

ADOPTE

Prêt Centre Cul-  
turel aux grou-  
pes Age d'Or

85-271

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel le 27 juin 1985, aux groupes de l'Age d'Or de la Ville qui recevront alors un groupe du Nouveau Brunswick.

ADOPTE

Participation pro-Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
gramme "Berges Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Neuves"

85-272

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine participe au programme "Berges Neuves" du ministère de l'Environnement, mais cette participation au programme ne prendra effet que s'il y a entente entre la Ville et les syndicats concernés par ce projet.

ADOPTE

Rés. abrogeant la Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
rés. 85-226-1 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
rapports du Co-  
mité circulation

85-273

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-226-1 du 6 mai 1985, soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

A) Que le Conseil réuni en commission permanente, adopte le rapport du 20 mars 1985 du Comité de circulation avec les modifications suivantes:

- à l'article 4, que le stationnement sur la rue Vachon soit interdit:  
du côté nord: de la rue Des Ormeaux au boulevard Des Estacades;  
du côté sud: à partie des Ambulances 12-12, jusqu'au boul. Des Estacades.

Et, sur la liste des panneaux de circulation "ARRET" à enlever, datée du 20 mars 1985, à l'exception de:

- ceux de: Des Erables - Père-Breton
- ceux de: Des Erables - Loranger

Et, à installer les nouveaux panneaux suivants:

- Des Prairies - Des Ormeaux; (1)
- Des Prairies - Frontenac; (2)
- Barkoff - Des Ormeaux; (2)
- St-Jean-Baptiste - St-Pierre; (2)
- Latreille - Rocheleau; (2)
- Latreille - Massicotte; (2)
- Barkoff - Vaillancourt (2)

B) Que le Conseil adopte le rapport du 10 avril 1985, avec la modification suivante:

- A l'article 3, les 2ième et 3ième phrases du 3ième paragraphe et qui commencent par les mots: "Le comité recommande aussi d'interdire le virage à gauche...", étant rayées.

ADOPTE

Rés. acceptation requête en accréditation 85-274

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la requête en accréditation présentée au nom du syndicat des employés municipaux de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. autorisation comité loisirs cols bleus 85-275

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Comité des loisirs des employés municipaux de Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à faire un feu lors d'une journée champêtre pour les cols bleus, le 1<sup>er</sup> juin 1985, avec les mesures de sécurité appropriées en de telles circonstances, et d'en aviser les autorités policières en conséquence, le tout en accord avec le 3ième paragraphe de la résolution numéro 84-274 du 22 mai 1984.

ADOPTE

Rés. engagement commis-téléphoniste temporaire 85-276

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'engager temporairement un commis-téléphoniste pour la durée du congé de maladie de M. Denys Beaudin et qui sera sélectionné par le Comité des relations de travail de la Ville.

ADOPTE

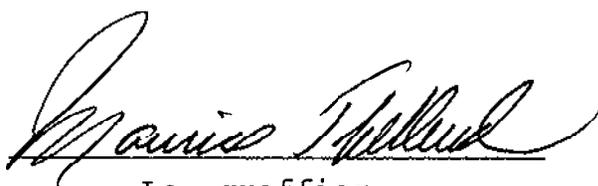
Engagement de Mlle E. Pellerin 85-277

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Mlle Elise Pellerin soit engagée à la bibliothèque municipale pour la durée du congé de maternité de Mme France Bisson, au salaire minimum prévu à l'échelle de la politique de gestion entre la Ville et l'Association du personnel cadre et gérance (G4).

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

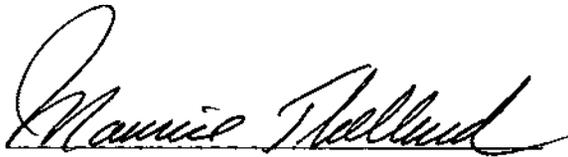
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 722, autorisant un emprunt de 115 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Du Parc, de Paul-Gauchery vers le nord.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 14 mai 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 mai 1985, de 9 heures à 19 heures.

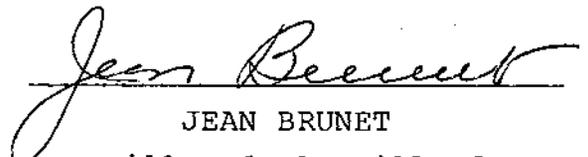
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 722, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 722 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mai 1985



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JEAN BRUNET  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 723, autorisant un emprunt de 32 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour la rue Du Parc, de Paul-Gauchery vers le nord.

Un Avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 14 mai 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenue les 21 et 22 mai 1985, de 9 heures à 19 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 723, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 723 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mai 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JEAN BRUNET  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, lundi, le 27 mai 1985, à 20 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Laurent Lavergne  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-278

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. & d'ajour. du 1985-05-21

85-279

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 21 mai 1985, et de l'assemblée d'ajournement à 22 h 27, le 21 mai 1985, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregis. régl. 722

85-280

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 722, autorisant un emprunt de 115 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Du Parc, de Paul-Gauchery vers le nord, et tenue les 21 et 22 mai 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, procédu-  
re enregist.  
règl. 723

85-281

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 723, autorisant un emprunt de 32 000 \$ pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage pour la rue Du Parc, de Paul-Gauchery vers le nord, et tenue les 21 et 22 mai 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 1985

PRESENTS:

Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Pierre A. Brouillette

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Jean Brunet

Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

ainsi que les directeurs  
généraux adjoints, MM. Réjean Giguère

Ronald Marcoux

Prêt équipement  
pour le Grand  
Prix

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt des équipements suivants à l'organisation du Grand Prix de Trois-Rivières, édition 1985, soit: sept (7) sections d'estrades, l'estrade mobile et soixante (60) chaises à être utilisées pour la tribune d'honneur.

Abonnement à  
Info +

2. Le Conseil réuni en commission permanente, renouvelle l'abonnement à Info + pour une période de un (1) an au coût de 95 \$.

Offre d'achat de  
M. Massicotte  
refusée

3. Le Conseil réuni en commission permanente, ne peut accepter l'offre d'achat de M. Guy-Paul Massicotte pour le lot 415-1-183 et le lot 552-243 situés sur la rue Vachon, car l'usage qu'il veut faire du terrain (fabrication d'armoires) n'est pas conforme au zonage et lui suggère plutôt de trouver un terrain déjà construit propre à cet usage et conforme au zonage.

Refus soumissions  
pour vente camion-  
nettes

4. Le Conseil réuni en commission permanente, après étude des soumissions présentées pour la vente des camionnettes usagées, ne les accepte pas jugeant les prix offerts insuffisants et les vendra plutôt par encan à une date à être déterminée.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de remerciement de Mme Monique Labrie.
- b) Lettre de M. Luc Baril au sujet de la nouvelle signalisation.
- c) Lettre du ministre des Affaires municipales, M. Alain Marcoux: programme de travaux communautaires en milieu municipal.
- d) U.M.Q. agence de publicité Dialogue, communications, avis, annonces, appels d'offres.
- e) Lettre de M. Jean-Pierre Forest, Promotions C.J.P. projet, Chemin du Passage.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport    Proposé par M. le conseiller    JEAN BRUNET  
Commission perma-    Appuyé par M. le conseiller    JEAN-PAUL LAVERGNE  
nente, séance du  
1985-05-21  
85-282

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 mai 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies                    RESOLUTIONS DE SYMPATHIES  
85-283

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Charles Bruneau    Prop. par cons. Jean Brunet  
M. André Carignan    Prop. par cons. René Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un            Proposé par M. le conseiller    LAURENT LAVERGNE  
plan                    Appuyé par M. le conseiller    JEAN-PAUL LAVERGNE  
85-284

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 406-266-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 1<sup>er</sup> mai 1985, et portant le numéro 25485.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

85-285

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-93, 412-94, 416-793 et 416-794 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 6 mai 1985, et portant le numéro 6027.

ADOPTE

Rés. fonds de  
roulement

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-286

ET RESOLU: Que le Conseil autorise les dépenses suivantes:

|  |                  |
|--|------------------|
| 1) Feux clignotants auto-patrouille            | 3 000 \$         |
| 2) Machine à écrire (mémoire)                  | 8 000 \$         |
| 3) Réparation camion à incendie                | 25 000 \$        |
| 4) Equipement - Parc Ogden                     | 35 000 \$        |
| 5) Equipement - Incendie<br>(3 scott air pack) | <u>5 000 \$</u>  |
| pour un total de:                              | <u>76 000 \$</u> |

Ces dépenses devront être prises au fonds de roulement et être remboursées en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1986.

ADOPTE

Rés. concernant  
projet d'habitation

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a acquis le terrain dont "Les Produits Réfractaires et Abrasifs Electro du Canada ltée" étaient propriétaires dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, ainsi que les bâtisses;

85-287

ATTENDU QUE des déboursés considérables seront nécessaires pour la mise en état du terrain afin de réaliser le projet d'habitation pour jeunes couples pour lequel la Ville a acheté ce terrain et qui sera ainsi utilisé à des fins sociales;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au député du comté de Champlain à l'Assemblée Nationale, Monsieur Marcel Gagnon, d'obtenir une subvention de 50 000 \$ pour aider la Ville à défrayer une partie des dépenses encourues dans la phase I de ce projet qui consiste en la mise en état du terrain en vue de la réalisation du projet mentionné au 2ième attendu de la présente résolution.

ADOPTE

Engagement commis-Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

téléphoniste Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

temporaire

85-288

ET RESOLU: Que M. Fernand Pépin soit engagé comme commis-téléphoniste temporaire, soit pour la durée du congé de maladie de M. Denys Beaudin, au salaire de la convention collective des employés de bureau, à compter du 3 juin 1985.

ADOPTE

Adoption d'un Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

plan Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-289

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 387-1445-1-1, 387-1445-1-2, 387-2275-7-1 et 387-2275-7-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 mai 1985, et portant le numéro 6031.

ADOPTE

Rés. amendant Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

la rés. 85-237 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

85-290

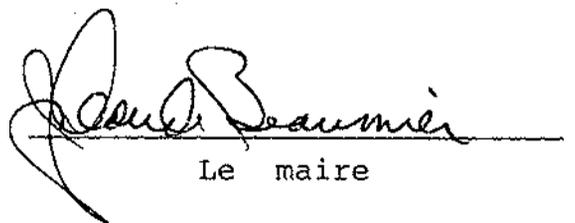
ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-237 soit et est amendée en ajoutant au dernier paragraphe, les mots suivants: "relié à la préparation du programme particulier d'urbanisme".

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

5 4 3 5

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 juin 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
                                  Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour   Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
                                  Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

85-291                   ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 1985-05-27   Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
                                  Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-292                   ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 27 mai 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mai 1985

PRESENTS:           Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
                          Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
                                  Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux

Normand Vivier

René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Roland Desaulniers

et les directeurs  
généraux adjoints,

MM. Réjean Giguère

Ronald Marcoux

Extension Cour  
municipale à St-  
Maurice

1. Le Conseil réuni en commission permanente, désire aviser la corporation municipale de St-Maurice, qu'avant d'étendre la juridiction de la Cour municipale à son territoire, il veut étudier la charge de travail supplémentaire qui en résultera pour le personnel de la Cour.

Autorisation of-  
fre d'abonnements  
magazine Rendez-  
Vous

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les représentants du magazine "RENDEZ-VOUS" à offrir des abonnements audit magazine dans la municipalité, à la condition que la liste des représentants soit fournie au service de la Sécurité publique, et de payer le coût de la carte d'identité qui sera émise à cette occasion pour les représentants, soit 5 \$.

Plan-projet  
par Les Jar-  
dins Jacques  
Lemerrier

3. Le Conseil réuni en commission permanente, décide qu'avant d'accepter le plan-projet de subdivision sur une partie des lots 551, 552 et 555 présenté par Les Jardins Jacques Lemerrier inc., les conditions suivantes devront être remplies:

- a) signature du contrat pour espace vert présentement chez le notaire depuis le 9 janvier 1985;
- b) la cession des rues apparaissant sur le plan;
- c) une offre de cession de 10% de la superficie du terrain subdivisé à prendre sur le lot P-551, zone Pl.4;
- d) cession de la dernière partie du boulevard Des Estacades jusqu'au ruisseau Lachapelle.

CORRESPONDANCE:

- a) Avis de la Régie des Alcools: bar El Prado, nouvelle audition, 22 juillet 1985.
- b) Avis de la Régie de la Sécurité des sports.

(Signé)

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1985-05-27  
85-293

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 27 mai 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes  
85-294

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 31 mai 1985, chèques numéros 24165 à 24284 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 194 433,44 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 194 433,44 \$ est inclus:

- Service de la dette: 102 855,81 \$.

ADOPTE

Sympathies  
85-295

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Camille Tremblay Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne  
Mme Albert Blais Prop. par cons. Jean Brunet

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. engagement dessinateur  
85-296

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'engagement de M. Guy Laperrière comme dessinateur aux Services Techniques, au salaire de la convention collective de travail des employés professionnels et de bureau, local 265.

ADOPTE

Rés. échange programme informatique  
85-297

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-269 soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

"Que le Conseil autorise l'échange de programme pour système informatique suivant entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et

la ville de Shawinigan-Sud à l'usage exclusif des deux municipalités:

Pour la ville de Cap-de-la-Madeleine, ses programmes de paie et de comptabilité et pour la ville de Shawinigan-Sud, son programme de calcul paramétrique qui sera disponible sous peu.

ADOPTE

Acceptation de  
soumissions

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

85-298

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Cimentiers Marock inc., au montant de 58 714,20 \$ pour des travaux de bordures et pavage sur les rues Masson et Belleau (règlement numéro 717), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Autorisation,  
génératrice au  
poste de police

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

85-299

ET RESOLU: Que le Conseil autorise à prendre sur le budget 1985, un montant de 5 000 \$ pour l'installation au poste de police d'une génératrice en cas d'urgence.

ADOPTE

Autorisation,  
étude équipements  
radio poste de  
police

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-300

ET RESOLU: Que le Conseil autorise à prendre sur le budget 1985, un montant de 5 000 \$ pour faire une étude sur les équipements de radio au poste de police.

ADOPTE

Adoption règle-  
ment no 620-50

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

85-301

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-50, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Engagement  
temporaire  
au service  
de l'évaluation

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

85-302

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'engagement temporaire de M. Robert Dussault au Service de l'Evaluation, au salaire prévu à l'embauche de la convention collective des employés de bureau, catégorie V, plus l'allocation automobile de 25 \$ par semaine.

ADOPTE

Dédommagement des bénévoles, enquête sur loisirs

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-303

ET RESOLU: Que le service Loisirs et Culture soit autorisé à dédommager les bénévoles qui travailleront à l'enquête sur les loisirs, pour le remboursement des dépenses encourues à cette occasion, à raison de 10 \$ par jour.

ADOPTE

Acceptation de soumissions matériel de communication

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

85-304

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les deux soumissions suivantes de "Services informatiques S1" pour matériel de communication:

- 1o- pour ratelier et MODEM : 7 626,15 \$
- 2o- pour fourniture et installation: 29 439,81 \$

Ces deux soumissions incluant toutes taxes, frais de transport en sus. Ces soumissions étant les plus basses présentées.

ADOPTE

Autorisation fête St-Jean-Baptiste

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-305

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le comité d'organisation de la fête de la St-Jean-Baptiste dans la paroisse Ste-Bernadette, le dimanche 23 juin 1985, en prenant les mesures de sécurité nécessaires en pareille circonstance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 juin 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
                                  Pierre A. Brouillette  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour   Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-306           ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance rég. du 1985-06-03   Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

85-307

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 juin 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 juin 1985

PRESENTS:           Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
                                  Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

ainsi que le directeur  
général, M. Roland Desaulniers  
et le directeur général  
adjoint, M. Ronald Marcoux

---

- Acceptation rap-  
port Comité des  
Loisirs
1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rap-  
port du Comité des Loisirs du 30 mai 1985 aux articles 1  
à 14, avec à l'article 6, qui concernant les demandes du  
Club Optimiste, l'autorisation seulement pour les estrades  
qui sont déjà sur le terrain, plus les estrades mobi-  
les et les barricades disponibles.
- Refus du grief  
de l'U.I.E.P.B.  
local 265
2. Le Conseil réuni en commission permanente, refuse le grief  
du 6 mai 1985 de l'Union internationale des employés pro-  
fessionnels et de bureau, local 265, concernant les jours  
fériés et autorise M<sup>e</sup> André Roy à le plaider.
- Prêt 50 barrica-  
des Trois-Rivières
3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le  
prêt à la ville de Trois-Rivières de 50 barricades pour  
l'activité prévue pour le 16 juin 1985 dans cette ville.
- Acceptation de  
soumission, scel-  
lement fissures
4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la sou-  
mission de "Entreprise Lefebvre et Frères enr., pour le  
scellement des fissures dans le ciment, au prix de 1,50 \$  
le mètre linéaire.
- Installation de  
lampes de rues
5. Le Conseil réuni en commission permanente, demande à l'Hy-  
dro-Québec de procéder à l'installation de 15 lampes de  
rues de 8,500 lumens V.S.H.P. sur les rues suivantes:
- |  |       |
|--|-------|
| boul. Des Prairies face au #811 sur poteau existant: | (1)   |
| rue Frontenac au nord du boul. Des Prairies          | : (8) |
| rue J.-A. Barrette à l'est de Frontenac              | : (3) |
| rue Lauzon à l'est de Frontenac                      | : (3) |
- et au remplacement de deux (2) lampes existantes de  
4,500 lumens par des 8,500 lumens V.S.H.P. sur la rue Fron-  
tenac au nord de Des Prairies.
- Signature bail  
Médiacom
6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le  
Maire et le Greffier à signer le bail soumis par MEDIACOM  
pour l'installation de deux panneaux réclames sur le ter-  
rain, propriété de la Ville, situé sur la rue Vachon.
- Autorisation con-  
grès de la  
C.O.M.A.Q.
7. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le  
trésorier, M. Réjean Giguère et le greffier, M. Maurice  
Thellend, à assister au congrès de la C.O.M.A.Q. les 5,  
6, 7 et 8 juin 1985 à Montréal et à leur défrayer les dé-  
penses encourues à cette occasion selon les normes prévues  
au budget 1985.

- Refus vente de terrain à M. Dion
8. Le Conseil réuni en commission permanente, ne peut accepter l'offre d'achat d'une lisière de terrain faite par M. Magella Dion, parce que la Ville ne peut se départir d'aucune partie de ce terrain acquis pour parc ou espace vert et qui doit le demeurer.
- Engagement arpenteur pour cadastrage
9. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de M. Jean Châteauneuf, a.g., pour cadastrer les parties de lots devant être vendues ou acquises par la Ville (lots 423-3 etc...).
- Réinstallation pancarte Arrêt
10. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la réinstallation de la pancarte "ARRET" à l'intersection des rues Guilbert et Des Prairies.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1985-06-03

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 juin 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

85-308

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 11 juin 1985, comprenant:

|  |                  |
|--|------------------|
| 1) les chèques nos 24285 à 24310 inclus.....   | 568 430,25 \$    |
| 2) les paies nos 18 à 22 inclusivement.....  | 360 249,46 \$    |
| 3) effets retournés, frais bancaires et frais pour chèques en devise étrangère - avril 1985..... | <u>387,06 \$</u> |

le tout totalisant un déboursé de: 929 066,77 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 juin 1985, comprenant chèques numéros 24311 à 24416 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 312 223,42 \$, soit et est adoptée pour paiement.

85-310

A ce déboursé de 1 312 223,42 \$ sont inclus:

|  |   |                      |
|--|---|----------------------|
| - Placement                                    | : | 787 116,00 \$        |
| - Canagex Placements ltée:                     |   | 40 000,00 \$         |
| - Remboursement prêts du<br>fonds de roulement | : | 91 487,48 \$         |
| - Service de la dette                          | : | <u>12 613,96 \$</u>  |
|  |   | <u>931 217,44 \$</u> |

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

85-311

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                     |                                    |
|---------------------|------------------------------------|
| M. Gaston Morand    | Prop. par cons. Claude Champoux    |
| M. Albert Bédard    | Prop. par cons. Jacques Lemarier   |
| M. Paul-E. Fontaine | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne |
| M. Georges Blier    | Prop. par cons. Jacques Lemarier   |
| M. Samuel Demers    | Prop. par cons. Jacques Lemarier   |
| M. Henri Tanguay    | Prop. par cons. Normand Vivier     |
| M. Pierre Héroux    | Prop. par cons. Normand Vivier     |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport  
Commission d'urbanisme

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

85-312

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 11 juin 1985, soit et est adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Rés. vente de  
terrain

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

85-313

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Messieurs Jacques Sigmen, m.d. et Pierre Béland, m.d., aux conditions normales d'une vente de ce genre, le terrain tel que ci-après décrit et situé du côté nord-ouest de la rue Vachon, mesurant 38,1 mètres (125 pieds) par environ 44,5 mètres (146 pieds) composé du lot numéro 553-111 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et d'une partie du lot numéro 552-252 du même cadastre, laquelle partie est délimitée comme suit:

- en front, au sud-est par la rue Vachon;
- au sud, par le lot numéro 553-111;
- au sud-ouest par le lot numéro 552-246;
- au nord-ouest par l'autoroute 755, partie du lot numéro 552;
- au nord-est par une autre partie du lot numéro 552-252.

Le tout ayant une superficie d'environ 1695,45 m.c. (18,250 p.c.) au prix de 2,69 \$ le mètre carré (0,25 \$ le pied carré) pour le prix total de 4 560,76 \$ payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie ou la totalité du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité du terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

- c) De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Rés. autorisation Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

signature acte Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

de vente

85-314

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'acte de vente préparé par M<sup>e</sup> Robert Carrier, notaire, au montant de 10 398,67 \$ concernant les Aménagements Favereau inc., pour les lots 118-P119, 122-P410, 118-120 et 122-411, du cadastre officiel fait pour la paroisse du Cap-de-la-Madeleine et adjugés à la Ville lors de la vente pour taxes du 6 décembre 1984.

ADOPTE

Rés. nommant IL EST PROPOSE

maire-suppléant ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-315

Que M. le conseiller Laurent Lavergne soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1985 au 31 octobre 1985 inclusivement.

ADOPTE

Adoption du règlement 714

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

achat équipement

85-316

ET RESOLU: Que le règlement numéro 714, intitulé: "Règlement appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 94 959 \$ et décrétant un emprunt de 575 000 \$ pour l'achat d'équipement pour le service des Travaux publics de la Ville et le service Loisirs et Culture de la Ville", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement 724

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

réfection toit

85-317

ET RESOLU: Que le règlement numéro 724, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 190 000 \$ pour la réfection du toit du poste de police", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement 725

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

révision rôles d'évaluation

85-318

ET RESOLU: Que le règlement numéro 725, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de 135 000 \$ pour la révision des rôles d'évaluation de la valeur foncière et de la valeur locative", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption de plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-319

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 118-119-1, 118-120-1, 122-410-1 et 122-411-1 cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 13 juin 1985, et portant le numéro 4419.

ADOPTE

Rés. adoption de plan

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

85-320

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 416-619-1, 416-619-2, 416-624-1 et 416-624-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 11 juin 1985, et portant le numéro 4405.

ADOPTE

Rés. abrogeant la rés.

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-299

85-321

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-299 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que le Conseil autorise à prendre sur le budget 1985, un montant de 5 000 \$ pour une étude sur l'installation au poste de police d'une génératrice en cas d'urgence".

ADOPTE

Rés. de félicitations

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-322

Que les membres du Conseil félicitent de manière toute particulière Monsieur et Madame Henri Loiselle qui célèbrent leur soixantième anniversaire de mariage, et leur présentent leurs voeux les meilleurs à l'occasion de cet événement exceptionnel.

De plus, le Conseil est heureux de souligner que Monsieur et Madame Henri Loiselle résident à Cap-de-la-Madeleine depuis ce temps.

ADOPTE

Rés. acceptation  
soumission

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

85-323

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de la Cie de Construction Dollard Ltée, au montant de 9 300 \$ pour une tête de ponceau (règlement numéro 692), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. autorisant  
vente équipement  
Electro

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

85-324

ET RESOLU: D'autoriser M. Alex Pyndus de s'occuper de tous les équipements récupérables et vendables de l'immeuble de Electro Refractories Ltd, et que 60% des produits de la vente de cesdits équipements soit remis à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. acceptant  
états financiers  
O.M.H.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-325

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1983.

ADOPTE

Rés. nommant  
M. Giguère hors  
cadre

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-326

Que M. Réjean Giguère soit nommé hors cadre et que la politique de gestion de l'Association du personnel cadre et de gérance s'applique comme un minimum.

ADOPTE

Autorisation  
prêt terrain  
aréna

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-327

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le prêt du terrain de l'aréna Jean-Guy Talbot du 21 au 28 juin 1985, dans le cadre du tournoi de baseball midget, et autorise de plus la vente de bière pour cette même période.

ADOPTE

Ajournement à  
22 h 30

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

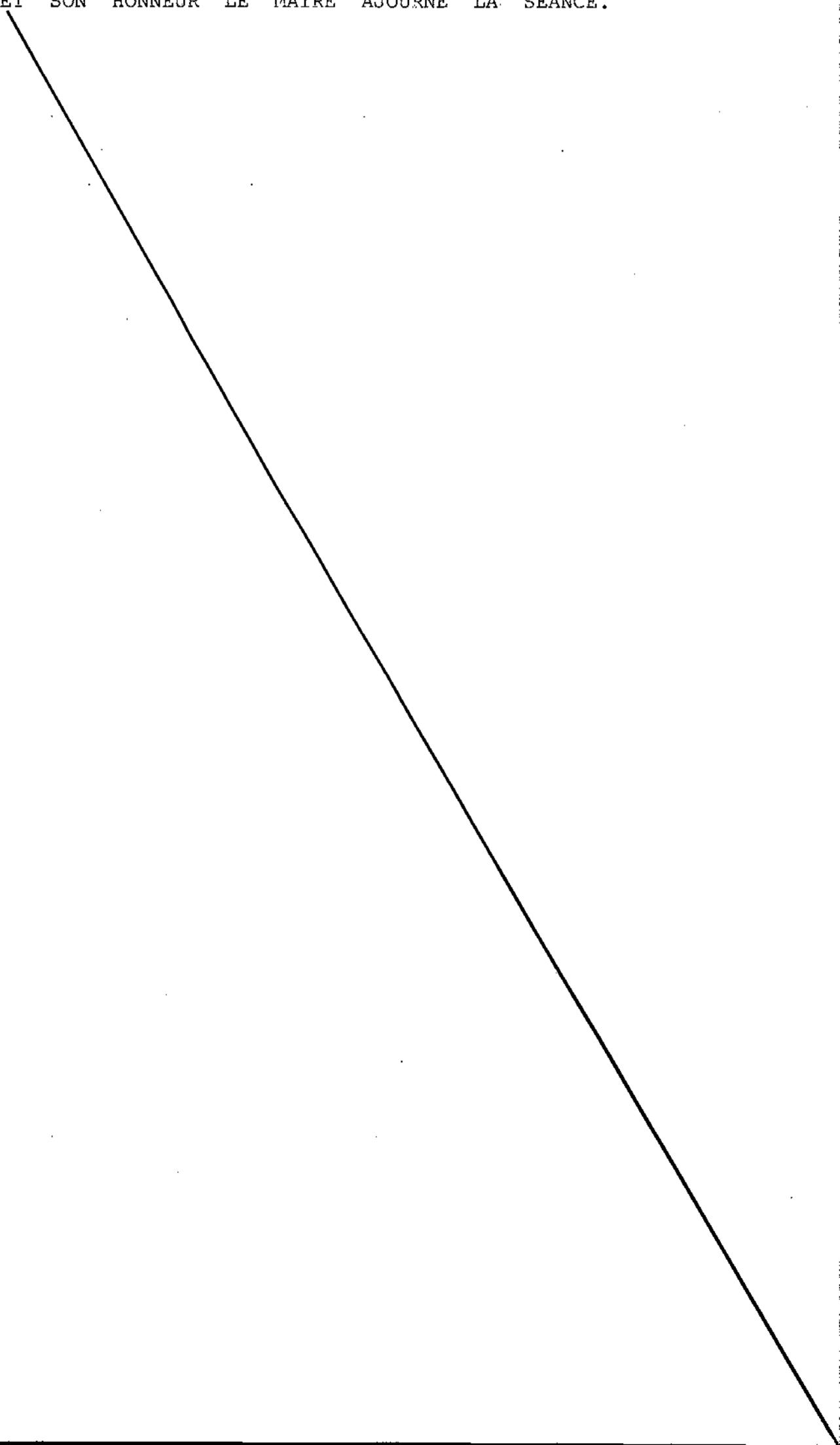
85-328

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à

à 22 h 30, ce 17 juin 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 juin 1985, à 22 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire            Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:    Jacques Lemarier  
   Pierre A. Brouillette  
   Laurent Lavergne  
   Jean Brunet  
   Claude Champoux  
   Normand Vivier  
   René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 juin 1985

PRESENTS:

Son honneur le maire            Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:    Jacques Lemarier  
   Pierre A. Brouillette  
   Laurent Lavergne  
   Jean Brunet  
   Claude Champoux  
   Normand Vivier  
   René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,                            M. Roland Desaulniers  
et le directeur  
général adjoint,                M. Ronald Marcoux

Acceptation rap-  
port Comité de  
Circulation

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Comité de Circulation du 5 juin 1985 à l'exception de l'article 2.

Acceptation  
plan embauche  
handicapés

2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le plan d'embauche de l'Office des personnes handicapées du Québec, dossier numéro 2592, présenté par le Directeur Général de la Ville, et autorise ce dernier à le signer.

- Vente d'une camionnette usagée 3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de M. P.-A. Hardy pour le Baseball Maison Châteaudun pour l'achat d'une camionnette de marque Ford, F-350, 4 portes, année 1977, 8 cylindres, portant le numéro de série F35HCY30731, au montant de 286 \$.
- Prêt du terrain du Parc Du Moulin pour les fêtes de la St-Jean 4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du terrain du Parc Du Moulin à la Société St-Jean-Baptiste pour les activités des fêtes de la St-Jean-Baptiste le 23 juin 1985, en autant que ladite Société nous fournisse une preuve d'assurance responsabilité à cet effet.
- Autorisation feu d'artifice 5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Centre Multi-Loisirs de la Mauricie à présenter un feu d'artifice le 23 juin 1985 sur le terrain situé au 45 de la rue Vachon, en autant que ledit Centre nous fournisse une preuve d'assurance responsabilité à cet effet.
- Engagement commis-téléphoniste temporaire 6. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de M. Sylvain Lemire comme commis-téléphoniste temporaire pour la durée du congé de maladie de M. Denys Beaudin, au salaire de la convention collective des employés de bureau, à compter du 13 juin 1985.
- Engagement commis surnuméraire à la bibliothèque 7. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de Mme Ghislaine Morinville comme employée surnuméraire à la bibliothèque municipale, lors des vacances des employés de la bibliothèque, au salaire de la convention collective des employés de bureau.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport des permis de construction pour le mois de mai 1985.
- b) Conciliation de banque pour le mois de mai 1985.
- c) Rapport annuel de la police 1984.
- d) Rapport du trésorier sur les élections.
- e) Accusé réception du ministère de l'Environnement, programme Berges Neuves.
- f) Lettre de l'Association des Marchands des Galeries du Cap concernant la circulation.
- g) Offre de service de M. Jean Châteauneuf, a.g.
- h) Lettre de l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc., concernant le renouvellement de leur police d'assurance-groupe.

- i) Lettre de la S.C.H.L. concernant le programme Parel.
- j) Pétition déposée par M. René Tremblay concernant la pancarte "Arrêt" aux coins des rues Guilbert et Des Prairies.

(Signé) REJEAN GIGUERE, C.G.A.  
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1985-06-17  
85-329

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 juin 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption d'un plan  
85-330

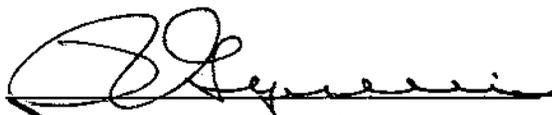
Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 554-171 (Rue), du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 4 juin 1985 et portant le numéro 4335.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-50 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 18 juin 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 25 et 26 juin 1985, de 9 heures à 19 heures.

137 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-50 et 27 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-50 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 26<sup>e</sup> jour du mois de juin 1985.

  
REJEAN GIGUÈRE

Greffier municipal

  
LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

5 4 5 3

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, mardi, le 2 juillet 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant    Laurent Lavergne  
Messieurs les conseillers    : Pierre A. Brouillette  
   Jean-Paul Lavergne  
   Jean Brunet  
   Claude Champoux  
   Normand Vivier  
   René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour    Proposé par M. le conseiller    PIERRE A. BROUILLETTE  
   Appuyé par M. le conseiller    NORMAND VIVIER

85-331                    ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. & d'ajour. du 1985-06-17    Proposé par M. le conseiller    RENE TREMBLAY  
   Appuyé par M. le conseiller    CLAUDE CHAMPOUX

85-332                    ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 17 juin 1985, et de l'assemblée d'ajournement à 22 h 30, le 17 juin 1985, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregist. régl. 620-50    Proposé par M. le conseiller    RENE TREMBLAY  
   Appuyé par M. le conseiller    JEAN BRUNET

85-333                    ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-50, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 25 et 26 juin 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

85-334

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 juin 1985, chèques numéros 24417 à 24547 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 569 676,46 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 569 676,46 \$ est inclus:

- Service de la dette: 199 166,34 \$.

ADOPTE

Sympathies

85-335

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                        |                                       |
|------------------------|---------------------------------------|
| M. Roméo J.-Landry     | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| Mme Lucille Daigle     | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| M. Jean-Y. Francoeur   | Prop. par cons. Normand Vivier        |
| M. Henri Brousseau     | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| Mme Roger Blanchette   | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| M. Gilles Bruneau      | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| M. Edmond Linteau      | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne    |
| M. Joseph-P. Hébert    | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| M. Louis-G. Massicotte | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| Mme Irène P.-Veilleux  | Prop. par cons. Jean Brunet           |
| M. Jacques Grondine    | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| M. Bernard Trudel      | Prop. par cons. René Tremblay         |
| M. Gérard Bilodeau     | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| Mme Alphonse Lacombe   | Prop. par cons. Normand Vivier        |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. majoration  
salaire Conseil

85-336

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Trésorier à verser aux membres du Conseil l'augmentation de salaire, selon le taux de majoration indiqué dans la Gazette Officielle du 1<sup>er</sup> juin 1985.

ADOPTE

Rés. emprunts  
temporaires,  
immobilisations

85-337

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: De demander à la Banque Royale du Canada d'emprunter temporairement des montants n'excédant pas 1 500 000 \$ sous l'autorité des règlements suivants:

| <u>REGLEMENTS:</u> | <u>MONTANT AUTORISE:</u> | <u>MONTANT DEMANDE POUR EMPRUNT:</u> |
|--------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| 706                | 235 000 \$               | 200 000 \$                           |
| 709                | 450 000 \$               | 350 000 \$                           |
| 710                | 160 000 \$               | 100 000 \$                           |
| 715                | 285 000 \$               | 250 000 \$                           |
| 716                | 435 000 \$               | 350 000 \$                           |
| 718                | 80 000 \$                | 50 000 \$                            |
| 720                | <u>290 000 \$</u>        | <u>200 000 \$</u>                    |
|                    | 1 935 000 \$             | 1 500 000 \$                         |

Ces emprunts seront remboursés lors de l'émission d'obligations le ou avant le 30 novembre 1985.

ADOPTE

Rés. programme  
activités loisir

85-338

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte que le service Loisirs et Culture s'inscrive au programme national de soutien aux activités de loisir municipal 1985-1986.

ADOPTE

Rés. adoption  
de plan

85-339

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 561-124 et 561-125 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 30 mai 1985, et portant le numéro 6026.

ADOPTE

Rés. autorisant  
Maire et Greffier à signer  
acte notarié

85-340

ATTENDU QU'aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Champlain, sous les numéros 220,419 et 250,691, la ville de Cap-de-la-Madeleine n'avait pas obtenu l'autorisation de la Commission municipale du Québec pour y procéder, tel que requis par la Loi des Cités et Villes, rendant donc ces transactions non valables. La cédante est donc encore propriétaire des lots 118-99-1, 118-98-1, 118-98-2 et 118-97-2 dudit cadastre;

ATTENDU QUE la cédante est encore et toujours en possession physique des immeubles qu'elle a reçus en contrepartie, aux termes de l'acte d'échange enregistré sous le numéro 220,419 ci-dessus mentionné, lesquels immeubles sont maintenant devenus des rues, ainsi qu'un parc;

ATTENDU QUE toutefois, un immeuble de dix-sept (17) logements a été érigé sur les lots que la Ville avait cédé en contrepartie aux termes de l'acte d'échange enregistré sous le numéro 220,419, cet immeuble à logements a été vendu à plusieurs reprises, tel qu'en fait foi la chaîne des titres ci-dessus mentionnée et Monsieur Roger Michaud, le cessionnaire nommé est actuellement propriétaire de la bâtisse érigée sur lesdits lots 118-99-1, 118-98-2, 118-98-1 et 118-97-2 dudit cadastre; Ceci étant exposé et compte tenu que la Ville est toujours en possession physique des immeubles reçus en contrepartie, aux termes de l'acte d'échange enregistré sous le numéro 220,419 et compte tenu que Monsieur Roger Michaud est propriétaire de la bâtisse érigée sur lesdits lots; il est

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le ville de Cap-de-la-Madeleine cède et transporte audit Monsieur Roger Michaud tous ses droits, intérêts et autres qu'elle a ou peut avoir dans lesdits lots, reconnaissant Monsieur Roger Michaud le seul et unique propriétaire de ces lots, et lui donne quittance complète et finale et renonce aux privilèges de co-échangistes.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Suite à un amendement à la Loi des Cités et Villes, il n'est pas requis de demander l'autorisation de la Commission municipale afin de procéder aux présentes, et ce en vertu de l'article 28 (2.1) de ladite loi en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1985.

ADOPTE

5 4 5 7

Adoption projet: Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
règl. 640-3 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
affichage  
85-341 ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 640-3, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 640-1 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 640-1 CONCERNANT L'AFFICHAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1985.

(Signé) NORMAND VIVIER  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Acceptation of- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
fre d'achat Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
85-343 ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'offre de Supérieur Propane ltée, au montant de 450 \$ pour l'achat d'un réservoir de 1750 gallons, incluant les raccords, étant la soumission la plus élevée présentée.

ADOPTE

Installation Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
lampes de rues Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
85-344 ET RESOLU: Que la Ville demande à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de quatre (4) lampes de 8500 lumens V.S.H.P. sur les rues suivantes:

Rue St-Paul : Entre Père-Breton et Des Vétérans (3)  
Rue Dessureault: Entre les nos 35 et 39 sur poteau existant (1)

ADOPTE

Autorisation sou- Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
mettre plans au Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
min. Environ.

85-345

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation, au ministère de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Pie XII, Belleau, etc... soient les plans E-680, E-683, E-684, E-685, E-686 et E-687.

ADOPTE

Rés. signature  
acte notarié

85-346

ATTENDU QU'aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Champlain le 18 novembre 1974 sous le numéro 241,021, la ville de Cap-de-la-Madeleine n'avait pas obtenu l'autorisation de la Commission municipale du Québec pour y procéder, tel que requis par la Loi des Cités et Villes, rendant donc ces transactions non valables. La cédante est donc encore propriétaire du lot 422-C-36, 423-108 et 424-A-6 dudit cadastre;

ATTENDU QUE les immeubles dont il est fait mention aux paragraphes précédents ont été vendus à plusieurs reprises telle qu'en fait foi la chaîne des titres ci-dessus mentionnés et que la Société d'Entraide Economique Coeur du Québec inc., le cessionnaire nommé est actuellement propriétaire de la bâtisse érigée sur lesdits lots 422-C-36, 423-108 et 424-A-6;

Ceci étant exposé et compte tenu que la Ville est toujours en possession physique des immeubles reçus en contrepartie, aux termes de l'acte de vente enregistré sous le numéro 243,021, et compte tenu que la Société d'Entraide Economique Coeur du Québec inc., est propriétaire de la bâtisse érigée sur lesdits lots; il est

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine cède et transporte à ladite Société d'Entraide Coeur du Québec inc. tous ses droits, intérêts et autres droits qu'elle a ou peut avoir dans lesdits lots, reconnaissant que la Société d'Entraide Economique Coeur du Québec inc. est la seule et unique propriétaire de ces lots, et lui donne quittance complète et finale et renonce à tout privilège que de droit, le tout aux frais du cessionnaire.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Suite à un amendement à la Loi des Cités et Villes, il n'est pas requis de demander l'autorisation de la Commission municipale afin de procéder aux présentes, et ce en vertu de l'article 28 (2.1) de ladite loi en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1985.

ADOPTE

5 4 5 9

Félicitations,  
Fédération Moto-  
tourisme

85-347

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement le Comité organisateur à l'occasion du ralliement de la Fédération Moto-tourisme du Québec pour le comportement exemplaire de ses membres et la bonne tenue dans laquelle les terrains ont été laissés.

ADOPTE

Félicitations,  
M. Dave Frost

85-348

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement Monsieur Dave Frost pour ses performances réalisées en canot kayak qui lui ont valu la médaille de bronze lors de régates internationales tenues récemment.

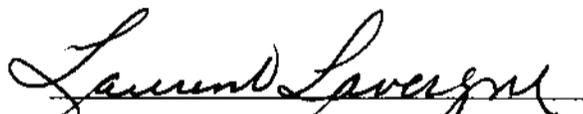
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Lettre-pétition présentée par M. et Mme Maurice Campbell.
- b) Pétition présentée par des citoyens de la rue De Calières concernant poste d'attente des autobus.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

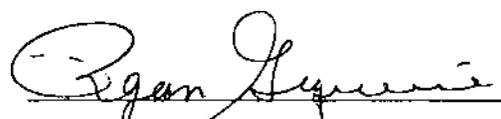
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 714, décrétant un emprunt de 750 000 \$ pour l'achat d'équipement pour le service des Travaux publics et le service Loisirs et Culture de la Ville.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 25 juin 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 juillet 1985, de 9 heures à 19 heures.

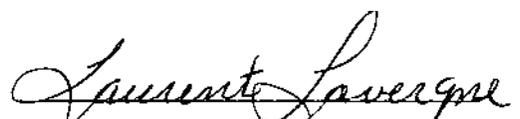
6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 714, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 714 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1985.



REJEAN GIGUÈRE  
greffier municipal



LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

5 4 6 1

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 724, autorisant un emprunt de 190 000 \$ pour la réfection du toit du poste de police.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 25 juin 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 juillet 1985, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 724 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 724 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1985.



REJEAN GIGUERE

greffier municipal



LAURENT LAVERGNE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 725, pour autoriser un emprunt de 135 000 \$ pour la révision des rôles d'évaluation de la valeur foncière et de la valeur locative.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 25 juin 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 juillet 1985, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 725, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 725 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1985.



REJEAN GIGUÈRE  
greffier municipal



LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, lundi, le 15 juillet 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
  Pierre A. Brouillette  
  Jean-Paul Lavergne  
  Laurent Lavergné  
  Jean Brunet  
  Claude Champoux  
  Normand Vivier  
  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-349

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance rég. du 1985-07-02

85-350

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 juillet 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregist. règl. 714

85-351

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 714, décrétant un emprunt de 750 000 \$ pour l'achat d'équipement pour le service des Travaux publics et le service Loisirs et Culture de la ville, et tenue les 2 et 3 juillet 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregist. régl. 724 85-352

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 724, autorisant un emprunt de 190 000 \$ pour la réfection du toit du poste de police, et tenue les 2 et 3 juillet 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregist. régl. 725 85-353

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 725, pour autoriser un emprunt de 135 000 \$ pour la révision des rôles d'évaluation de la valeur foncière et de la valeur locative et tenue les 2 et 3 juillet 1985, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 juillet 1985

## PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant Laurent Lavergne  
Messieurs les conseillers: Pierre A. Brouillette  
Jean-Paul Lavergne  
Jean Brunet  
Claude Champoux  
Normand Vivier  
René Tremblay

ainsi que le directeur  
général adjoint,

M. Ronald Marcoux

Félicitations  
M. Binette

1. Le Conseil réuni en commission permanente, félicite M. Gérald Binette pour sa nomination comme membre du Conseil d'administration du Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières.

CORRESPONDANCE:

- a) Colloque sur les régimes de retraite.
- b) Acceptation du programme Berges neuves soumis au ministère de l'Environnement.

(Signé) REJEAN GIGUERE, C.G.A.  
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1985-07-02  
85-354

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 juillet 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes  
85-355

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste des comptes du 4 juillet 1985, comprenant:

|  |                      |
|--|----------------------|
| 1) les chèques nos 24548 à 24561 inclus.....                     | 204 286,63 \$        |
| 2) les paies nos 23 à 26 inclusivement.....                      | 316 172,01 \$        |
| 3) frais de refinancement et effets<br>retournés - mai 1985..... | 679,46 \$            |
| le tout totalisant un déboursé de:                               | <u>521 138,10 \$</u> |

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes  
85-356

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 juillet 1985, chèques numéros 24562 à 24659 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 564 428,37 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 564 428,37 \$ sont inclus:

|  |                 |
|--|-----------------|
| - placement                              | 1 686 213,00 \$ |
| - placement parcs et<br>terrains de jeux | 55 000,00 \$    |
| - placement fonds de<br>roulement        | 105 000,00 \$   |
| - placement fonds cor-<br>vée habitation | 114 000,00 \$   |

ADOPTE

Sympathies  
85-357

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                      |                                       |
|----------------------|---------------------------------------|
| M. France Bertrand   | Prop. par cons. Claude Champoux       |
| Mme Evéline Fournier | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| Mlle Réjeanne Defoy  | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| M. Michel Toupin     | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |

Mme Lucien Lottinville Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption de plan  
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

85-358

ET RESOLU: Que le plan montrant le remplacement des lots 548-144, 549-86-1, 549-86-2, 549-92 et 549-121, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 juin 1985, et portant le numéro 6113.

ADOPTE

Rés. adoption de plan  
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-359

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 554-183, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 20 juin 1985, et portant le numéro 594.

ADOPTE

Rés. adoption de plan  
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

85-360

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-591 à 702, 552-358 à 394, 555-3 à 555-32, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 24 avril 1985, et portant le numéro 549.

ADOPTE

Rés. adoption de plan  
Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

85-361 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 423-9-1 et 2, 423-13-1, 423-13-2, 423-13-3, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 21 juin 1985, et portant le numéro 596.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Rés. fermeture de rues  
Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

85-362 ET RESOLU: Que les rues connues et désignées comme étant les lots nos 423-3, 423-73, 423-13-2 et 423-13-3 du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine (maintenant ville) soient fermées.

ADOPTE

Rés. Achat terrain de M. Gaston Binette  
Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

85-363 ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine achète de M. Gaston Binette le lot no 423-9-1 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine pour le prix de 1 570 \$, payable comptant lors de la signature du contrat.  
Que l'étude des notaires Légaré et Verrette soit autorisée à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient et sont autorisés à le signer pour et au nom de la ville ainsi que tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Rés. vente terrain Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
à M. Gaston Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Binette  
85-364

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende de gré à gré à M. Gaston Binette pour le prix de 12 550 \$, payable comptant lors de la signature du contrat, les lots nos 423-3, 423-73 et 423-13-3 du cadastre officiel, fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine (maintenant ville).

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Rés. cession terrain par Les Jardins Jacques Lemercier Inc. Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

85-365

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les Jardins Jacques Lemercier Inc." les lots numéros 551-612, 551-613, 551-614, 551-618, 551-631, 551-633, 551-656, 551-662, 551-663, 551-664, 551-687, 551-688, 552-362, 552-389, 552-390, 552-391, 555-15, 555-22, 555-23, 555-30, du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1,00\$) pour des fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Rés. soumission travaux de pavage Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

85-366

ET RESOLU: Que la ville accepte la soumission de "Pagé Construction (1983) Inc." au montant de 515 475,00 \$ et qui est la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Rés. Acceptation analyse de travaux de pavage Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

85-367

ET RESOLU: Que "Laboratoire de Construction" soit engagé pour l'analyse du béton pour les travaux à être exécutés en vertu des règlements nos 689, 692, 695, 700, 702, 704, 707, 711 et 717.

ADOPTE

Rés. félicitations IL EST PROPOSE

Mlle Roxanne Poirier ET UNANIMEMENT RESOLU:

Poirier

85-368

Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement Mlle Roxanne Poirier pour s'être vu décerner le Prix d'Or en reconnaissance de ses exploits remarquables par son A.R. le Prince Philippe, à Toronto, dernièrement. Le Conseil est heureux de mentionner que cet honneur qui lui échoit rejaillit sur tous ses concitoyens et constitue un excellent exemple à suivre pour les jeunes et mérite d'être portée à l'attention de tous.

ADOPTE

Adoption projet

règl. 620-51

zonage

85-369

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-51, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

85-370

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE; pour corriger l'article 5.2.3 en ajoutant après les usages publics et semi-publics du groupe 6, le groupe 1 pour la zone I.1.5..

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1985.

(Signé) JEAN BRUNET

Conseiller de la Ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Adoption projet  
règl. 620-52

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

zonage

85-371

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-52, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion  
85-372

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE", afin de créer deux nouvelles zones résidentielles, R.A.20 et R.A.21.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1985

(Signé) RENE TREMBLAY

Conseiller de la Ville  
de Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE:

a) Lettre de M. Maurice Campbell -  
trottoir défectueux face aux numéros 382 et 384 rue  
Notre-Dame.

Ajournement  
à 22 h 30

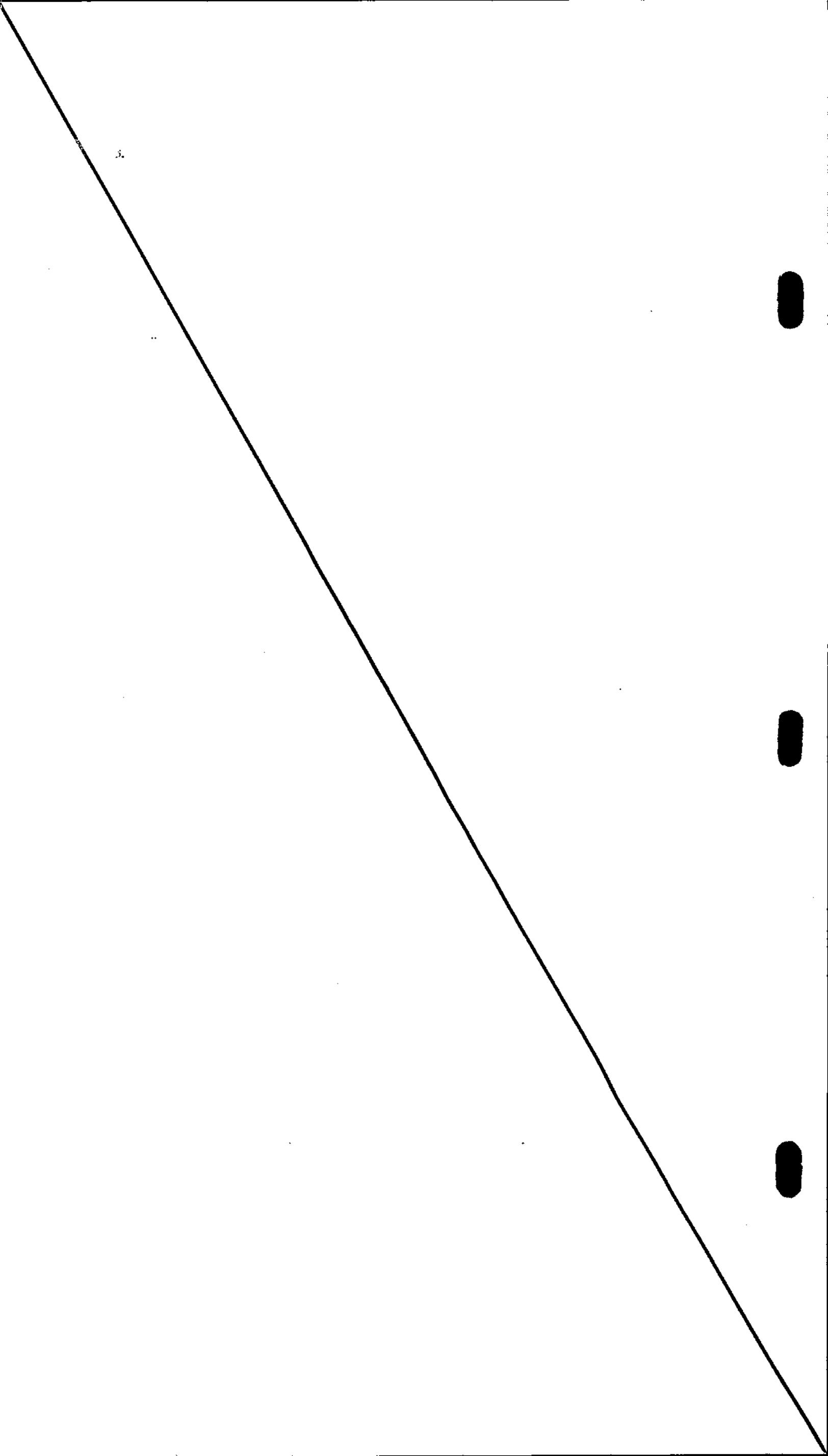
Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

85-373

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à  
22 h 30, ce 15 juillet 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 juillet 1985, à 22 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
                                  Pierre A. Brouillette  
                                  Jean-Paul Lavergne  
                                  Laurent Lavergne  
                                  Jean Brunet  
                                  Claude Champoux  
                                  Normand Vivier  
                                  René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Ajournement à  
23 h 30

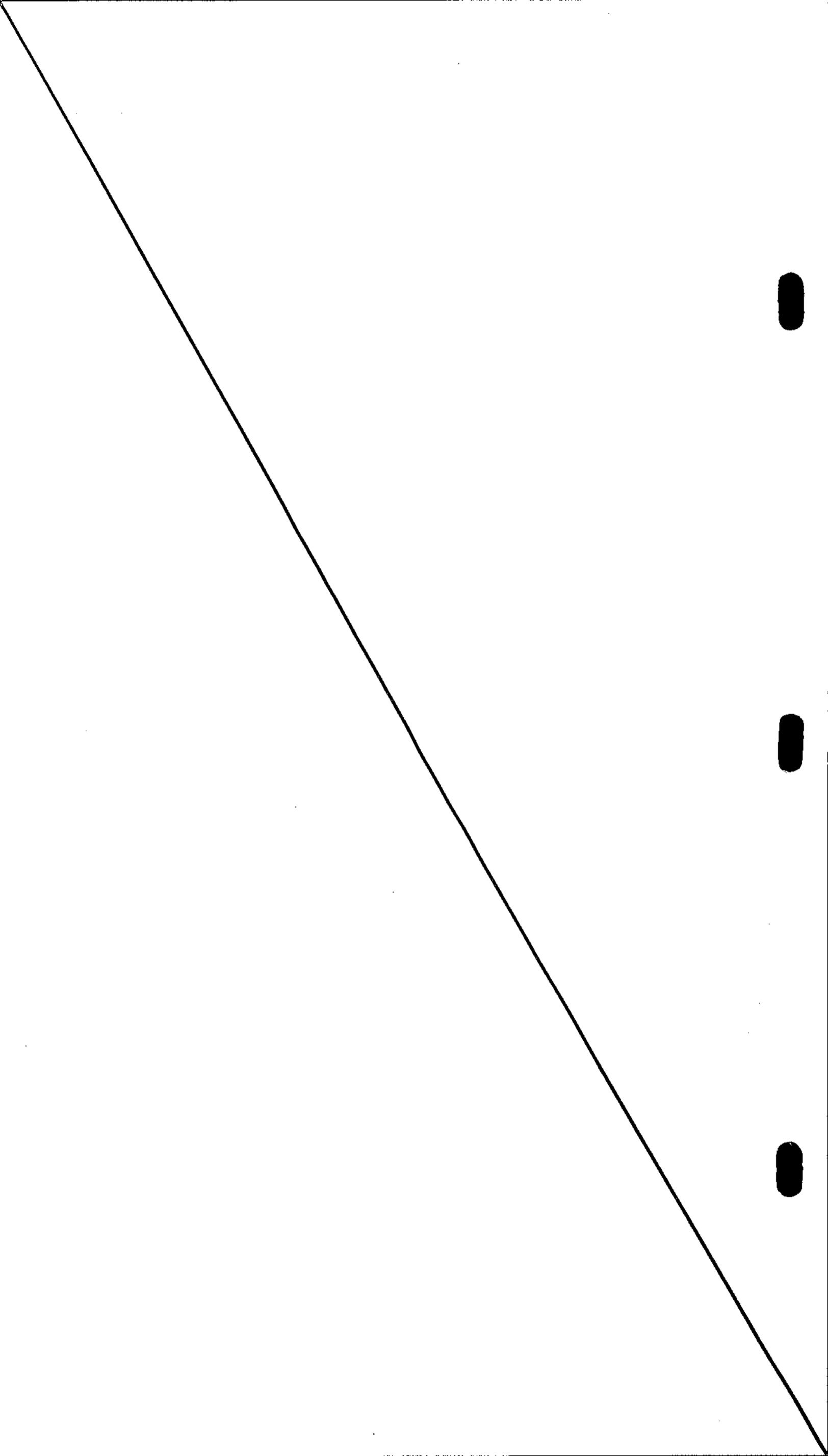
85-374

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à  
23 h 30, ce 15 juillet 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi le 15 juillet 1985, à 23 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
                                   Pierre A. Brouillette  
                                   Jean-Paul Lavergne  
                                   Laurent Lavergne  
                                   Jean Brunet  
                                   Claude Champoux  
                                   Normand Vivier  
                                   René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption  
 d'un plan

85-375

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 115-107-1 et 2, 115-10-1 et 2, 116-132-1 à 116-135-5, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 3 juillet 1985, et portant le numéro 25586.

ADOPTE

Congédiement

IL EST PROPOSE

M. Denis Corriveau ET UNANIMEMENT RESOLU:

85-376

Que le conseil entérine, ratifie et donne force exécutoire à la décision du Directeur général du 8 juillet 1985 concernant le congédiement de M. Denis Corriveau.

ADOPTE

Rapport comité  
de circulation

85-377

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du comité de circulation du 10 juillet 1985 soit adopté aux articles 1 à 10 inclusivement, avec à l'art. 7, 3e par. l'interdiction du passage des bicyclettes.

ADOPTE

Rapport comité  
des loisirs

85-378

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du comité des loisirs du 10 juillet 1985 soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Rapport comité  
des relations  
de travail

85-379

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le conseil accepte les recommandations du comité des relations de travail soumises par M. Donatien Bergeron dans sa lettre du 11 juillet 1985 concernant l'ancienneté, convention des employés extérieurs, article 10.00.

ADOPTE

Nomination  
M. Jean-Claude  
Lagacé

85-380

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Jean-Claude Lagacé soit nommé chef de groupe pour le projet: Berges-Neuves.

ADOPTE

Engagement  
cadet-substitut  
Sécurité publ.

85-381

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'un cadet-substitut soit engagé, en cas de besoin, au Service de la sécurité publique et ce pour une période allant jusqu'au 15 septembre 1985.

ADOPTE

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Refus synd. pol.- pompiers  
nouveaux bén.  
85-382

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine refuse la demande du syndicat des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., en date du 10 juin 1985 pour ajouter de nouveaux bénéficiaires à leur nouvelle police d'assurance-groupe à venir et s'en tient aux mêmes que ceux fournis par la police présentement en vigueur.

ADOPTE

Colloque régime de retraite  
6-7 septembre  
85-383

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. le conseiller Laurent Lavergne et tout autre membre du conseil intéressé, ainsi que M. le Directeur général M. Roland Desaulniers et le Directeur général adjoint, M. Réjean Giguère soient autorisés à assister au colloque sur les régimes de retraite organisé par l'U.M.Q. à Montréal les 6 et 7 septembre 1985 et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Cotisation  
Ass. touristique  
du coeur du Qué.  
85-384

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

de verser à l'Association touristique du coeur du Québec la cotisation 1985, soit 500 \$, soit le montant prévu au budget de cette année.

ADOPTE

Rés. nom de  
rue  
85-385

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les rues portant les numéros de cadastre suivant soient désignées sous les noms de:

CADASTRERUE

552-389  
551-614  
551-663  
555-22

Belleau

551-633

Boul. Pie XII

551-618

Brodeur

CADASTRE

RUE

552-390

Jetté

551-612

Langelier

551-656

Pérodeau

551-688

Leblanc

551-664

Patenaude

551-15

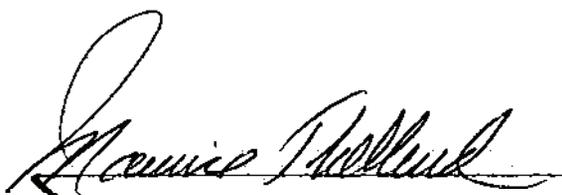
551-662

Angers

du nom des personnes ayant occupé le poste de lieutenant-gouverneur de la province à un moment ou l'autre, à l'exception du nom de Pie XII.

ADOPTE

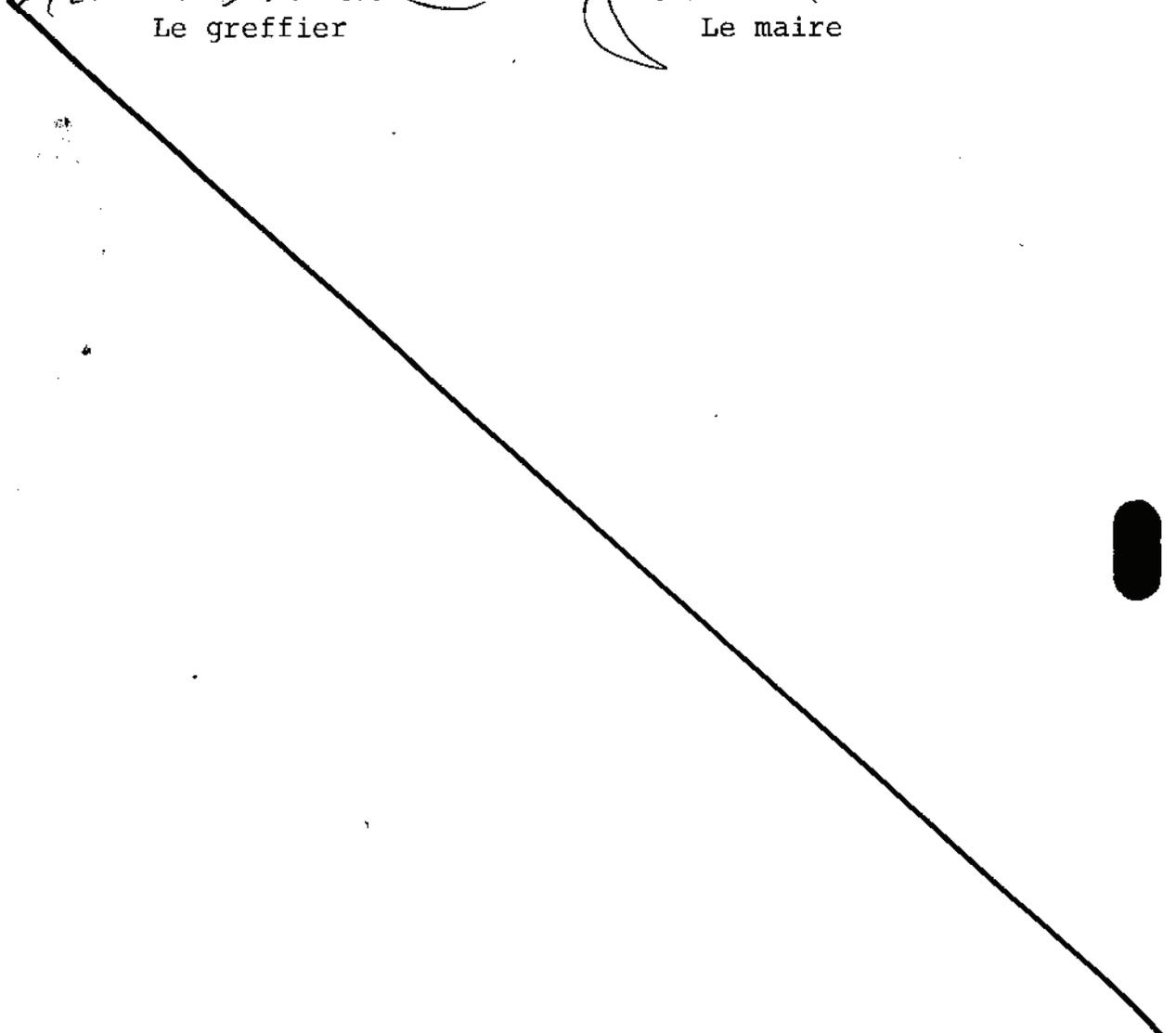
ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE



Le greffier



Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 août 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-386

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances régulière et séances d'ajournement du 1985-07-15

85-387

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 15 juillet 1985 et des assemblées d'ajournement à 22 h 30 et 23 h 30, le 15 juillet 1985, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 juillet 1985

PRESENTS:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

ainsi que le directeur  
général, M. Roland Desaulniers  
et l'assistant-directeur  
des Travaux publics, M. Gérald Binette

---

Tous les sujets de la séance de la présente Commission ont fait l'objet de résolutions qui ont été adoptées lors de la séance d'ajournement du Conseil, tenue à 23 h 30 minutes ce même jour.

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Rapport des permis de construction pour le mois de juin 1985.
- b) Lettre de "Famille, accueil, référence" (F.A.R.) pour une demande d'aide financière.
- c) 2 lettres de la Fédération Moto-tourisme du Québec, une de remerciement et une d'excuse au sujet de la Concentration des 27, 28, 29 et 30 juin dernier.
- d) Lettre du Club de canotage du Cap-de-la-Madeleine: invitation pour régates, Club Canipco, le 21 juillet 1985.
- e) Lettre du Club Optimiste du Cap-de-la-Madeleine: invitation pour le concours "boîtes à savon", 25 août 1985.
- f) Rapport verbal du comité des relations de travail sur l'état des négociations des conventions collectives en cours.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 15 juillet 1985

85-388

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 juillet 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 juillet 1985

PRESENTS:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

ainsi que le directeur  
général adjoint,

M. Réjean Giguère

1. Personnel embauché pour programme Berges neuves

Le Conseil réuni en commission permanente, ratifie le personnel embauché pour le programme Berges Neuves, soient MM. Yvon Carignan, Christian Daigle, Luc Baril, Alain Grenon, Sylvain Côté, Denis Masson, Denis Tremblay, Serge Magny, Guy Mercier, Jean-Claude Corbin, Jean-Marc Blouin, Daniel Blais, Pierre Dauphinais et Mme Lise Robert.

2. Ratification décision du directeur-général

Le Conseil réuni en commission permanente, ratifie la décision du directeur général, M. Roland Desaulniers, dans sa lettre à Mme Madeleine Viviers, en date du 26 juillet 1985, et autorise l'affichage du poste de téléphoniste secrétaire.

3. Stagiaire poste de police

Le Conseil réuni en commission permanente, retient les services de M. Jacques Foucher au poste de stagiaire ou constable spécial pour la période du 8 août au 15 septembre 1985.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.  
Directeur général

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 29 juillet 1985

85-389

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 29 juillet 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

85-390

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1<sup>er</sup> août 1985, comprenant chèques numéros 24660 à 24783 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 324 645,64 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 324 645,64 \$ est inclus:

- Service de la dette: 68 155,80 \$.

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES85-391

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                       |                                   |
|-----------------------|-----------------------------------|
| M. Nestor Croteau     | Prop. par cons. René Tremblay     |
| Mme Thérèse R. Lemay  | Prop. par cons. Jean Brunet       |
| Mme Philippe Raymond  | Prop. par cons. Claude Champoux   |
| M. Arthur St-Pierre   | Prop. par cons. Jean Brunet       |
| M. Jean-Claude Toupin | Prop. par cons. P. A. Brouillette |
| M. Roger Aubry        | Prop. par cons. P. A. Brouillette |
| M. Lionel Rousseau    | Prop. par cons. Laurent Lavergne  |
| M. René Larivière     | Prop. par cons. René Tremblay     |
| M. Armand Champagne   | Prop. par cons. Normand Vivier    |
| M. Jocelyn Magny      | Prop. par cons. Jean Brunet       |
| M. Adélard Quesy      | Prop. par cons. Jacques Lemarier  |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption de plan85-392

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 564-91, 564-92 et 565-82 à 565-130, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 10 juin 1985, et portant le numéro M 583.

ADOPTE

Résolution, cession de lots85-393

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de M. Alain Beaumier, Mme Claire L.-Pilon, M. Gérard Lamy, Mme Nicole Lamy Brassard, les lots numéros 565-82, 565-117, 565-100 et 565-128 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 \$) pour des fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, cession de lot85-394

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les Jardins Jacques Lemercier inc.", le lot numéro 554-183 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 \$) pour des fins d'ouverture de rue.

Que l'étude des notaires Légaré et Veillette soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, désignation noms de rues85-395

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 565-80 et 565-82 soit désignée sous le nom de Jules-Léger, ancien gouverneur-général du Canada; et celle portant le numéro 565-117, sous le nom de Jean-Lesage, premier ministre de la province de 1960 à 1966.

ADOPTE

Résolution, autorisation vente par encan85-396

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que Trudel, Morin et Associés soient autorisés à procéder à une vente par encan public pour les objets non réclamés ainsi que tous les biens dont la Ville peut disposer.

ADOPTE

Résolution, rétrocession vente d'un camion85-397

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville accepte de reprendre la camionnette de marque Ford, F-350, 4 portes, année 1977, 8 cylindres, série F35HCY30731, vendue à M. P.-A. Hardy pour le baseball Châteaudun, et de lui remettre le montant de 286 \$.

ADOPTE

Résolution, autorisation vente de bière85-398

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise le Club Optimiste du Cap-de-la-Madeleine à demander à la Commission de contrôle des permis d'alcool, un permis de vente de bière lors de la tenue du concours "boîtes à savon" le 25 août prochain, organisé sous les auspices du Club.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement no 640-3 (affichage)85-399

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 640-3, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 640-1 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, subventions aux clubs de l'Age d'Or85-400

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à verser les subventions aux clubs de l'Age d'Or de la Ville pour l'année 1985, selon les montants prévus au budget de l'année.

ADOPTE

Résolution, autorisation soumissions réfection toit poste de police85-401

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour la réfection du toit du poste de police.

ADOPTE

Résolution, autorisation constitution corporation "Les Quatre Vents"85-402

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accordent aux membres de l'Association de chasse et pêche "Les Quatre Vents", l'autorisation de se constituer en corporation civile dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

ADOPTE

Résolution de remerciement aux responsables de Transport Canada

85-403

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine remercient sincèrement les responsables de Transport Canada, en particulier M. Claude Duval, pour le travail remarquable fait pour le balisage de la rivière St-Maurice, rendant ainsi plus agréable et plus sécuritaire l'utilisation de la rivière St-Maurice.

ADOPTE

Résolution, demande d'extension du programme Loginove

85-404

CONSIDERANT les demandes nombreuses provenant de la zone dite St-Eugène concernant le programme Loginove présentement en cours dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que cette zone n'était pas comprise dans le programme déjà accepté par les autorités concernées;

CONSIDERANT la désuétude des logements de ce secteur et les nécessités au point de vue réparation qui en découlent;

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'une demande soit faite à la Société canadienne d'hypothèque et de logement et à la Société d'Habitation du Québec d'étendre l'application du programme Loginove à la zone St-Eugène de manière à inclure également au plan annexé à la présente résolution, la rue Lahaie et le boulevard Duplessis.

ADOPTE

Résolution, ajournement à 22 h 30

85-405

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 22 h 30, ce 5 août 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 août 1985, à 22 h 30, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, session de formation organisée par l'U.M.Q. en santé et sécurité au travail

85-406

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Messieurs les conseillers Laurent Lavergne et Jacques Lemarier, et M. le directeur général, Roland Desaulniers, et les directeurs généraux adjoints, MM. Réjean Giguère et Ronald Marcoux, M. Roger Gravel, directeur du service Loisirs et Culture, M. Jean-Marie Jodoin, directeur du service de la Police, et M. Brian Sherping, surintendant du service de l'Aqueduc, soient autorisés à assister à une session de formation en "Santé et Sécurité au travail" organisée par l'U.M.Q. au Centre Culturel, le 1<sup>er</sup> octobre 1985.

ADOPTE

Résolution, prêt Centre Culturel Croix-Rouge

85-407

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

De prêter gratuitement à la Société canadienne de la Croix-Rouge, section du Cap-de-la-Madeleine, le Centre Culturel, les 21 et 22 août 1985 pour une collecte de sang.

ADOPTE

Résolution, installation bi-énergie

85-408

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: D'autoriser A.D.S. et associés à préparer des plans et devis pour l'installation de la bi-énergie au poste de police et au garage municipal, à demander des soumissions pour lesdites installations et soit aussi autorisé pour faire la surveillance des travaux.

ADOPTE

Résolution, installation système bi-énergie85-409

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: D'autoriser une dépense de 4 255 \$ pour l'installation d'un système de bi-énergie au poste de police, dépense à être prise aux immobilisations à même les revenus, service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Résolution de félicitations85-410

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Et unanimement résolu:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine désirent s'associer aux membres de la famille de Monsieur et Madame Emile Fréchette qui célèbrent leur cinquantième anniversaire de mariage et leur présentent leurs plus chaleureuses félicitations à l'occasion de cet événement exceptionnel.

ADOPTE

Résolution amendant la résolution no 84-43185-411

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 84-431 du 20 août 1984 soit amendée en enlevant la dernière phrase de ladite résolution et qui se lit ainsi:

"Cependant, aucun permis de construction ne sera émis tant et aussi longtemps que les services ne seront pas installés sur ledit prolongement".

ADOPTE

Résolution vente de terrain85-412

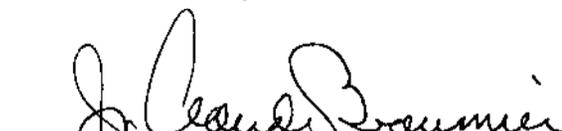
Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine offre de vendre à P.A. Thibeault ltée, le lot numéro 422-C-56 qu'il désire acheter de la Ville pour le prix de 9 000 \$ soit le montant total des déboursés encourus par la Ville à l'égard de ce terrain, incluant clôture, barrière et frais divers.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
 Le greffier

  
 Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 12 août 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Lavergne Laurent      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

85-413

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances régulière et d'ajournement du 1985-08-05

85-414

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 5 août 1985, et de l'assemblée d'ajournement à 22 h 30, le 5 août 1985, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 août 1985

PRESENTS:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

ainsi que le directeur  
général,  
et les directeurs  
généraux adjoints,

M. Roland Desaulniers  
MM. Réjean Giguère  
Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Ministère du Travail: bureau du commissaire général du travail, requête en accréditation des employés extérieurs.
- b) Conciliation caisse et banque, juin 1985.
- c) Rapport de M. Yves Boissonneault.
- d) Rapport budgétaire au 30 juin 1985.
- e) Rapport des permis de construction, mois de juillet 1985.
- f) Lettre de Loisirs-Jeunesse pour enveloppe globale pour l'année prochaine.
- g) Projet Berges Neuves, rapport de M. Jean-Claude Lagacé.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1985-08-05

85-415

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 août 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

85-416

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 8 août 1985, comprenant:

|   |                  |
|---|------------------|
| 1) les chèques nos 24784 à 24839 incl.....                        | 312 256,07 \$    |
| 2) les paies nos 27 à 31 inclusivement.....                       | 359 337,64 \$    |
| 3) intérêts sur découvert et effets<br>retournés - juin 1985..... | <u>599,84 \$</u> |

le tout totalisant un déboursé de: 672 193,55 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

85-417

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                     |                                  |
|---------------------|----------------------------------|
| M. Armand Langlois  | Prop. par cons. Jacques Lemarier |
| M. Lucien Breton    | Prop. par cons. P.A. Brouillette |
| Mme Thérèse Myrand  | Prop. par cons. J.P. Lavergne    |
| Mme Charles Bruneau | Prop. par cons. Jean Brunet      |
| Mme Lucien Clément  | Prop. par cons. Jacques Lemarier |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution pour autoriser Maire et Greffier à signer acte notarié85-418

ATTENDU QU'aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Champlain, sous le numéro 235,669 la ville de Cap-de-la-Madeleine n'avait pas obtenu l'autorisation de la Commission municipale du Québec pour y procéder, tel que requis par la Loi des Cités et Villes, rendant donc cette transaction non valable. La cédante est donc encore propriétaire du lot 422-C-34, du cadastre de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine.

ATTENDU QUE l'immeuble dont il est fait mention au paragraphe précédent appartient toujours au même propriétaire et compte tenu que la Ville est toujours en possession physique dudit terrain, avec la nullité de cette vente; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine cède et transporte à M. Clément Tousignant, le lot 422-C-34 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour une considération de deux mille quatre cent dollars (2 400 \$) qu'elle reconnaît avoir reçu le 14 août 1973 dont quittance finale, et que la Ville renonce à tous privilèges, et tous droits en faveur du cessionnaire.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Suite à un amendement à la Loi des Cités et Villes, il n'est pas requis de demander l'autorisation de la Commission municipale afin de procéder aux présentes, et ce en vertu de l'article 28 (2.1) de ladite loi en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1985.

ADOPTE

Adoption projet de règlement no 620-5385-419

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-53, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

85-420

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, AFIN DE CREER LA ZONE UNIFAMILIALE R.A.22 A MEME LA ZONE R.X.1".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août 1985.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Adoption projet de règlement numéro 620-54

85-421

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-54, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

85-422

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R.A. 18 JUSQU'A LA LIGNE ARRIERE DU LOT 565-118."

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, vente pour taxes85-423

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Trésorier à débiter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu avant le 31 décembre 1985 pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1983 et des droits sur les mutations immobilières, ainsi que les intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Résolution, demande soumissions location d'équipement85-424

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le service des Travaux publics à demander des soumissions pour la location d'équipement pour la saison 1985-1986, pour les mêmes services fournis lors de la saison 1984-1985.

ADOPTE

Avis de motion85-425

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT D'UN PUITTS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août 1985.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Conseiller de la ville de  
 Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation de soumissions, clôtures85-426

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Maurice Couture ltée, au montant de 75 754,04 \$, pour la fourniture et la pose de clôtures sur la rue Des Ormeaux, Ruisseau Ogden, terrain de balle et aire de jeux parc Des Ormeaux, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, paiement d'honoraires réfection toit poste de police85-427

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le paiement des honoraires professionnels pour la réfection du toit du poste de police soit pris à même le budget de l'année 1985 en attendant l'approbation du règlement numéro 724 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, inauguration semaine des Caisses populaires85-428

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte que la Ville organise une réception civique pour l'inauguration de la semaine des Caisses populaires Desjardins du Trois-Rivières métropolitain, vendredi le 11 octobre 1985.

ADOPTE

Résolution, érection clôture85-429

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'un montant de 2 800 \$ soit pris à même le budget 1985 pour défrayer le coût d'érection d'une clôture entre le sentier de piétons (le long du ruisseau Ogden) et la rue Chapleau, soit 50% du coût.

ADOPTE

Résolution, ajournement à 23 h 3085-430

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la présente séance soit et est ajournée à 23 h 30, ce 12 août 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 12 août 1985, à 23 h 30, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, installation système lumières complémentaires à l'aréna

85-431

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: D'autoriser l'installation d'un système de lumières complémentaires à l'aréna Jean-Guy Talbot pour rendre l'éclairage adéquat afin de recevoir l'équipe des "Patriotes", le tout aux conditions mentionnées dans la lettre du secrétaire-général de l'U.Q.T.R. et autorise le Directeur du service Loisirs et Culture à entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTE

Résolution, éclairage parc Des Chenaux

85-432

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'une dépense de 20 000 \$ soit autorisée pour l'éclairage du parc Des Chenaux. Cette dépense devra être prise au fonds de roulement et être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1986.

ADOPTE

Résolution, championnat canot kayak

85-433

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser les membres du Conseil, en particulier ceux du Comité des Loisirs, à assister au championnat canadien de canot kayak qui aura lieu à Ottawa, les 22, 23 et 24 août 1985 et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel85-434

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel au club Kiwanis de Cap-de-la-Madeleine pour la fondation du club Kiwanienne, le 20 août prochain.

ADOPTE

Résolution de félicitations au club de canotage du Cap-de-la-Madeleine85-435

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite le club de canotage du Cap-de-la-Madeleine pour avoir remporté le championnat provincial de vitesse en canot-kayak en fin de semaine dernière à Montréal, et leur souhaite tout le succès possible pour les compétitions à venir et les remercient de mettre à l'honneur le nom de notre Ville.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 août 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

85-436

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour. du 1985-08-12

85-437

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 12 août 1985, et de l'assemblée d'ajournement à 23 h 30, le 12 août 1985, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 août 1985

PRESENTS:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

ainsi que le directeur  
général,  
et les directeurs  
généraux adjoints,

M. Roland Desaulniers  
MM. Réjean Giguère  
Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Rapport du service Loisirs et Culture: tournoi de pêche 7 et 8 juin 1985.
- b) Lettre du Dr. Maurice Campbell, aménagement des rives et berges.
- c) Lettre des Jardins Jacques Lemercier inc., demande d'installation de services municipaux.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1985-08-12

85-438

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 12 août 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

85-439

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 août 1985, comprenant chèques numéros 24840 à 24923 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 473 941,67 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 473 941,67 \$ sont inclus:

|                            |   |                        |
|----------------------------|---|------------------------|
| - Service de la dette      | : | 34 941,12 \$           |
| - Placement                | : | 2 284 333,00 \$        |
| - Canagex Placements ltée: |   | 25 000,00 \$           |
|                            |   | <u>2 344 274,12 \$</u> |

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

85-440

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                       |                                 |
|-----------------------|---------------------------------|
| Mme Anita Champagne   | Prop. par cons. Jean Brunet     |
| Mme Louisa Leclerc    | Prop. par cons. Claude Champoux |
| Mme Rose-A. Blackburn | Prop. par cons. Jean Brunet     |
| M. Frédéric Godin     | Prop. par cons. Jean Brunet     |
| M. Jules Harnois      | Prop. par cons. Normand Vivier  |
| Mme Jeanne Robitaille | Prop. par cons. P. Brouillette  |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

85-441

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 13 août 1985, soit et est adopté aux articles 1 à 10 inclusivement, sauf l'article 4.

ADOPTE

Adoption de plan

85-442

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 672-1 et 672-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 18 juin 1985, et portant le numéro M 591.

ADOPTE

Adoption de plan

85-443

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 672-A01 à 672-A10 et à cette partie du lot 672-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 18 juin 1985, et portant le numéro M 591.

ADOPTE

Adoption d'un plan

85-444

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 672-101 et 672-102 et à cette partie du lot 672-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 18 juin 1985, et portant le numéro M 591.

ADOPTE

Adoption d'un plan

85-445

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 672-201 et 672-202 et à cette partie du lot 672-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 18 juin 1985, et portant le numéro M 591.

ADOPTE

Adoption d'un plan

85-446

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 672-301 et 672-302 et à cette partie du lot 672-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 18 juin 1985, et portant le numéro M 591.

ADOPTE

Adoption du règlement no 620-51 (zonage)

85-447

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-51, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement no 620-52 (zonage)

85-448

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-52, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. offre d'achat parties du lot 427

85-449

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville offre d'acheter à la succession Normand, toutes les parties du lot 427 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et dont elle est propriétaire, pour le prix de l'évaluation municipale, soit 4 800 \$ pour fins de protection des nappes d'eau souterraines.

ADOPTE

Adoption projet règlement no 620-55 (zonage)

85-450

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-55, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", pour interdire l'entreposage ou le stockage ou la transformation de toute matière polluante et dangereuse sur tout le territoire de la Ville, soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

85-451

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE POUR INTERDIRE L'ENTREPOSAGE OU LE STOCKAGE OU LA TRANSFORMATION DE TOUTE MATIERE POLLUANTE ET DANGEREUSE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'août 1985.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant le projet REVICENTRE85-452

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que tout propriétaire d'un commerce situé à l'intérieur du périmètre désigné pour le projet REVICENTRE et qui fera des améliorations à sa bâtisse dès maintenant, pourra bénéficier des mêmes avantages du projet REVICENTRE lorsque ce dernier sera complété.

ADOPTE

Résolution d'emprunt temporaire au montant de 379 000 \$85-453

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 15 décembre 1985, sur l'émission originale de 1 074 500 \$, datée du 15 décembre 1975.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 63264).

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

IL est par conséquent

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine emprunte temporairement une somme de 379 000 \$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de 1 074 500 \$, datée du 15 décembre 1985.

ADOPTE

Résolution concernant bibliothèque municipale85-454

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville désire aviser le ministère des Affaires culturelles, qu'ayant subi des contraintes hors de son contrôle dans un projet de relocalisation de la bibliothèque municipale, elle est toujours intéressée dans ce projet et demande au ministère de lui accorder les délais nécessaires à sa réalisation.

ADOPTE

Rés. concernant acquisition école St-Joseph

85-455

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville avise la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine qu'elle est intéressée à acquérir l'école St-Joseph, et désire s'informer à quelles conditions une telle transaction pourrait s'effectuer.

ADOPTE

Résolution d'ajournement à 21 h 30

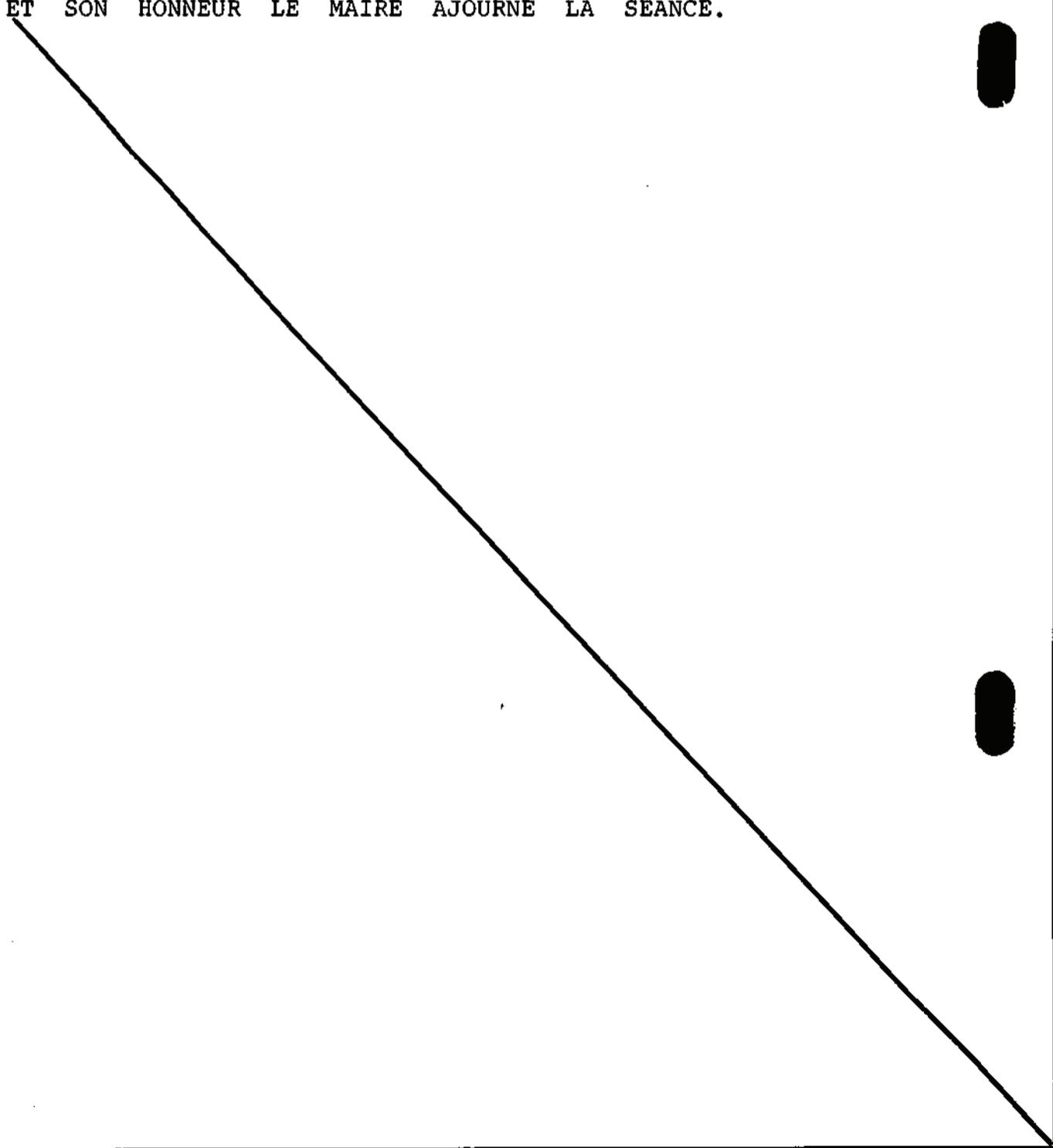
85-456

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à 21 h 30, ce 19 août 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 août 1985, à 21 h 30, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Rés. engagement firme Bendwell, éclairage parc Des Chenaux

85-457

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: D'engager la firme Bendwell et Associés pour préparer des plans et devis pour l'éclairage du parc Des Chenaux, le tout dans le cadre du volet 1 du programme d'aide au développement des équipements de loisir 1985-1986, une subvention de 10 000 \$ ayant été accordée à l'intérieur de ce programme.

ADOPTE

Rés. création poste de contrôleur

85-458

CONSIDERANT l'expansion rapide de la Ville;

CONSIDERANT que cette expansion accroît les tâches de l'administration;

CONSIDERANT l'important développement du service de l'Informatique et des contrôles s'y rapportant qui en découlent;

CONSIDERANT qu'il est devenu nécessaire de créer un poste de contrôleur qui aura un droit de regard sur tous les départements de la Ville et qu'en conséquence, le titulaire de ce poste fera partie de l'Association du personnel cadre et de gérance de la ville de Cap-de-la-Madeleine (G-3);

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le poste de contrôleur soit créé à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. nomination Mme Labrie, contrôleur

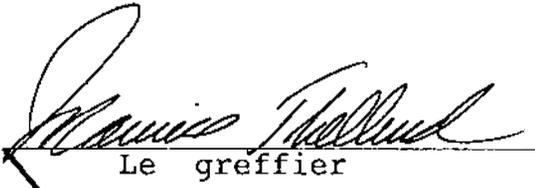
85-459

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Mme Monique Labrie soit nommée contrôleur à la ville de Cap-de-la-Madeleine au salaire annuel de 26 000 \$, et ce salaire sera assujetti à l'augmentation qu'aura le personnel cadre et de gérance, et sera rétroactive à la date de sa nomination.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 26 août 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-460

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. & d'ajour. du 1985-08-19

85-461

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 19 août 1985, et de l'assemblée d'ajournement à 21 h 30, le 19 août 1985, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 août 1985

PRESENTS:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

ainsi que le directeur  
 général,

M. Roland Desaulniers

et les directeurs  
généraux adjoints,

MM. Réjean Giguère  
Ronald Marcoux

1. Rés. colloque sur l'habitation

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Jacques Bettez à assister à un colloque sur l'habitation à Québec, organisé par la S.H.Q., le 27 septembre 1985, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion selon les normes budgétaires à cet effet.

2. Rés. congrès des ingénieurs municipaux

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à assister au congrès des ingénieurs municipaux à Jonquière, les 15, 16 et 17 septembre 1985, et à lui défrayer les dépenses encourues selon les normes budgétaires à cet effet.

3. Rés. marathon organisé par le club Richelieu

Le Conseil réuni en commission permanente, donne son accord de principe pour la tenue d'un marathon organisé sous les auspices du club Richelieu Cap-de-la-Madeleine inc., mais les organisateurs devront fournir aux départements concernés de la Ville, la liste des services demandés pour que ces derniers puissent estimer les frais encourus par la Ville lors de cet événement et faire ensuite rapport au Conseil à ce sujet.

4. Rés. concernant l'aménagement d'un parc

Le Conseil réuni en commission permanente, mandate le directeur du service de la Planification, M. Jacques Bettez, à entreprendre les démarches nécessaires auprès des propriétaires concernés de la zone Pl.7 pour qu'ils cèdent à la Ville le terrain nécessaire à l'aménagement d'un parc.

5. Rés. vente terrain M. Pierre Kane

Le Conseil réuni en commission permanente, après avoir pris connaissance de la demande de M. Pierre Kane pour l'achat d'un terrain sur la rue Vachon et considérant l'usage du terrain qui en serait fait, recommande plutôt de lui offrir un terrain dans le site industriel.

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Lettre de la Commission de Toponymie, projet de règlement sur les noms des voies de communication.
- b) Lettre du Directeur général des élections, séance d'information le 17 septembre 1985.
- c) Rapport de M. Jean-Claude Lagacé sur le programme "Berges-Neuves".

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1985-08-1985-462

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 août 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolutions de sympathies85-463

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de:

|                   |                             |
|-------------------|-----------------------------|
| Mme Yvonne Trahan | Prop. par cons. Jean Brunet |
| M. Joseph Boulard | Prop. par cons. L. Lavergne |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution concernant règlement no 72485-464

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville soit autorisée à faire exécuter les travaux de réfection du toit du poste de police, déjà autorisés par le règlement numéro 724, conformément aux plans et devis préparés par M. Reynald Juneau, architecte (dossier 2.84).

ADOPTE

Rés. pour engager firme d'ingénieurs préparation plans et devis travaux d'éclairage85-465

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la firme Bendwell et Associés soit engagée pour préparer des plans et devis pour l'éclairage des rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau par canalisations souterraines.

Cet engagement est conditionnel à l'approbation par le ministre des Affaires municipales d'un règlement d'emprunt à venir (règlement numéro 728).

ADOPTE

Résolution, carnet spécial - anniversaire Norton85-466

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville soit autorisée à défrayer le coût d'une page d'annonce dans le cahier spécial de l'Hebdo Cap - Trois-Rivières qui sera publié à l'occasion du 35<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement de la compagnie Norton au Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt travaux aqueduc & égout

85-467

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT POUR LES RUES PIE XII, BELLEAU, BRODEUR, LEBLANC ET PERODEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine  
ce 26<sup>e</sup> jour du mois d'août 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt travaux rues, pavage, trottoirs

85-468

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX DE FONDATION DE RUES, DE PAVAGE, DE TROTTOIRS ET DE BORDURES POUR LES RUES PIE XII, BELLEAU, BRODEUR, LEBLANC ET PERODEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 26<sup>e</sup> jour du mois d'août 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, travaux d'éclairage

85-469

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE SUR LES RUES  
PIE XII, BELLEAU, BRODEUR, LEBLANC ET PERODEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 26<sup>e</sup> jour du mois d'août 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Rés. acceptation soumissions

85-470

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière  
Ste-Marthe inc., au montant de 99 509,85 \$ pour des travaux  
d'aqueduc et d'égout sur la rue Du Parc (règlements numéros  
722 et 723), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. Parents-Secours

85-471

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville soit autorisée à défrayer le coût d'une page pu-  
blicitaire de 100 \$ dans l'agenda qui sera publié par Parents-  
Secours au cours de l'automne.

ADOPTE

Rés. concernant règlement sur les colporteurs

85-472

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville demande aux responsables de l'appli-  
cation du règlement sur les colporteurs (règlement numéro 697)  
sur le territoire de la municipalité, de voir à ce qu'il soit  
appliqué sévèrement, de nombreuses plaintes étant parvenues  
aux autorités municipales à ce sujet.

ADOPTE

Rés. apportant modifications à diverses résolutions

85-473

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les résolutions suivantes soient modifiées:

- 10- en ajoutant aux résolutions qui suivent les numéros de  
règlement apparaissant ci-dessous en regard de chacune  
des résolutions concernées

RESOLUTIONS

85-218  
85-162  
84-646-4  
85-163  
85-366

REGLEMENTS

et règl. no 713  
et règl. no 717  
et règl. no 718  
et règl. nos 711 et 721  
et règl. nos 689, 692, 695,  
700, 702, 704, 707, 711 et  
717

- 20- en changeant dans la résolution numéro 85-298 le mot "pavage" par le mot "trottoirs"
- 30- en ajoutant à la résolution numéro 85-308-4 les mots "dépense à être prise au budget 1985".

ADOPTE

Rés. modifiant la rés. no 85-42685-474

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-426 soit modifiée en ajoutant ce qui suit:

Une partie du coût d'achat et d'installation de ces clôtures pour un montant de 15 076,25 \$ sera prise au budget de l'année 1985.

Une autre partie de ces coûts sera défrayée en vertu des règlements numéros 693, 695 et 719.

ADOPTE

Rés. pose clôture parc Des Ormeaux85-475

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Qu'une dépense de 24 000 \$ soit autorisée pour la fourniture et la pose de clôtures pour le terrain de balle et l'aire de jeux du parc Des Ormeaux.

Cette dépense devra être prise au fonds de roulement et être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Pétition, projet d'implantation d'un centre permanent pour les jeunes.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 septembre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Jean Brunet          |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-476

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 1985-08-26

85-477

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 26 août 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 août 1985

PRESENTS:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

ainsi que le directeur  
 général,

M. Roland Desaulniers

et les directeurs généraux  
adjoints,

MM. Réjean Giguère  
Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Décisions de la Commission municipale du Québec:
- 1- La Maison de l'Amitié du Cap inc.
  - 2- La Maison Solidarité du Cap inc.
  - 3- Loisirs-Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc.
- b) Lettre de Pratte-Morrisette inc.: risque de pollution.
- c) Rapport de M. Jean-Claude Lagacé: programme "Berges-Neuves".

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1985-08-26

85-478

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 26 août 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

85-479

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                       |                                  |
|-----------------------|----------------------------------|
| M. Rosaire Toupin     | Prop. par cons. P.A. Brouillette |
| M. Paul Boucher       | Prop. par cons. Jacques Lemarier |
| M. Maurice Lacroix    | Prop. par cons. Laurent Lavergne |
| Mme Odélie L.-Biscaro | Prop. par cons. Laurent Lavergne |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés., acceptation soumission, réfection toit poste de police

85-480

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charles-Eugène Roux inc., au montant de 144 984 \$, pour la réfection du toit du poste de police, étant la soumission la plus basse

présentée, et cette acceptation est conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 724 par le ministre des Affaires municipales.

ADOPTE

Rés. adoption du règlement no 726, travaux aqueduc et égout  
rues Pie XII, Belleau...

85-481

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 726, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 480 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés., adoption du règlement no 727, travaux de pavage rues  
Pie XII, Belleau...

85-482

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 727, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 165 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. modifiant article 1 du règlement no 725

85-483

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que l'article 1 du règlement numéro 725 soit modifié en ajoutant à la fin de l'article 1, ce qui suit:

"et à dépenser à cette fin une somme de 125 000 \$ suivant l'estimé des coûts préparé par "Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc.", en date du 31 janvier 1985 et du 10 juin 1985, lequel est annexé au règlement pour en faire partie intégrante."

ADOPTE

Rés. autorisation signature acte de vente en faveur de Les  
Aménagements Faverel inc.

85-484

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine l'acte de vente préparé par M<sup>e</sup> Robert Carrier, notaire, au montant de 26 182,34 \$ en faveur de Les Aménagements Favereau inc., pour les lots numéros 118-P120, 122-P411, 118-P120, 122-P411, 118-P121, 122-P412, 118-P121, 122-P412, 118-122, 122-413, 118-123 et 122-414 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et adjugés à la Ville lors de la vente pour taxes du 6 décembre 1984.

ADOPTE

Rés., adoption d'un plan85-485

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 122-410-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 16 août 1985, et portant le numéro M 640.

ADOPTE

Rés., mandatant Bendwell & Ass. pour la démolition de la bâtisse de l'Electro85-486

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la firme Bendwell et Associés soit mandatée pour préparer les documents d'appel d'offres pour la démolition de la bâtisse située sur le terrain acheté par la Ville de "Produits réfractaires et abrasifs Electro du Canada ltée".

ADOPTE

Rés. abrogeant la résolution no 85-41285-487

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-412 par laquelle la Ville offrait en vente pour le prix de 9 000 \$ le lot numéro 422-C-56, propriété de la Ville, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Rés. vente de terrain à P.A. Thibeault ltée85-488

CONSIDERANT la demande de P.A. Thibeault ltée pour l'achat du lot numéro 422-C-56 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT le prix de 8 000 \$ offert par P.A. Thibeault ltée pour le terrain et la clôture qui est érigée sur ledit terrain;

CONSIDERANT une dépréciation de 1 000 \$ sur la clôture érigée il y a quelques 5 ans sur ledit lot;

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à P.A. Thibeault ltée, le lot numéro 422-C-56, du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine avec la clôture dessus érigée pour le prix total de 8 000 \$.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.
- b) Que tout le terrain présentement vendu devra toujours ne former qu'un tout en ce sens qu'il ne pourra en aucun temps être vendu par parties à moins d'une permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour des fins industrielles qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas la dite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Rés. vente terrain à Cap Maçonnerie enr.

85-489

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de vendre à Cap Maçonnerie enr., un terrain de 100' x 150', soit une partie du lot numéro 419 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et cette vente sera faite conformément aux dispositions de la loi sur les immeubles industriels municipaux. Les frais d'arpentage et de subdivision seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTE

Rés. nommant M. Jacques Parent, citoyen émérite

85-490

CONSIDERANT que Monsieur Jacques-R. Parent, recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières et résident de la ville de Cap-de-la-Madeleine, s'est toujours signalé par sa participation aux activités communautaires de sa Ville;

CONSIDERANT que Monsieur Jacques-R. Parent contribue, par le poste éminent qu'il occupe et ses qualités personnelles, à mettre en honneur la ville de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT les services rendus à ses concitoyens;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Monsieur Jacques-R. Parent soit et est officiellement nommé CITOYEN EMERITE de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés. de félicitations, M. Serge Corbin

85-491

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine sont extrêmement fiers de féliciter chaleureusement Monsieur Serge Corbin qui a remporté, pour une dixième fois, le championnat de la classique internationale de canots, et lui souhaitent le meilleur succès possible dans les compétitions auxquelles il participera à l'avenir et dans lesquelles il s'est toujours grandement illustré.

ADOPTE

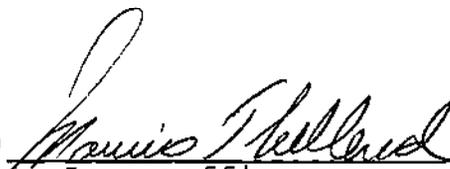
Rés. félicitations M. Michel Therrien85-492IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite Monsieur Michel Therrien, entraîneur de l'équipe de baseball "pee wee" Mauricie, qui a remporté le championnat provincial qui s'est déroulé à Québec, mettant ainsi notre Ville à l'honneur.

ADOPTE .

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

(Signé)

  
Le greffier

(Signé)

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 9 septembre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire      | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers | Jacques Lemarier      |
|                           | Pierre A. Brouillette |
|                           | Jean-Paul Lavergne    |
|                           | Laurent Lavergne      |
|                           | Jean Brunet           |
|                           | Claude Champoux       |
|                           | Normand Vivier        |
|                           | René Tremblay         |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-493

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance rég. du 1985-09-03

85-494

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 septembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 septembre 1985

PRESENTS:

|                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire      | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers | Jacques Lemarier     |
|                           | Jean-Paul Lavergne   |
|                           | Laurent Lavergne     |
|                           | Jean Brunet          |
|                           | Claude Champoux      |
|                           | Normand Vivier       |
|                           | René Tremblay        |

ainsi que le directeur  
 général

M. Roland Desaulniers

et les directeurs  
généraux adjoints,

MM. Réjean Giguère  
Ronald Marcoux

1. Versement octroi à Centraide pour 1985

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement à Centraide Mauricie de l'octroi prévu au budget 1985, soit 50 \$.

2. Avis à la Commission scolaire du Cap, école St-Joseph

Le Conseil réuni en commission permanente, avise par la présente la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine désire acquérir le bâtiment appelé "école St-Joseph", situé au 60, rue de l'Hôtel-de-Ville, qui a été déclaré "excédentaire" par ladite Commission scolaire, par sa résolution 85-C.N.-166.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. Brian Shering: Association des cadres et non-syndiqués.
- b) Rapport de M. Jean-Claude Lagacé sur "Berges-Neuves" (le 5<sup>ième</sup>).
- c) Conciliation caisse et banque: mois de juillet 1985.
- d) Lettre des Jardins Jacques Lemercier inc. (maisons modèles).
- e) U.M.Q., documentation, journée d'étude à Montréal le 18 octobre sur la gestion financière.
- f) Lettre de l'Association coopérative d'économie familiale pour une contribution financière.
- g) Lettre de remerciement du Club 4-H pour le congrès régional 4-H de la région de la Mauricie.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du  
1985-09-03.

85-495

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 septembre 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes85-496

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 septembre 1985,  
 comprenant:

|    |  |                     |
|----|--|---------------------|
| 1) | les chèques nos 24924 à 25128 incl....   | 522 480,10 \$       |
| 2) | les paies nos 32 à 35 inclusivement...   | 277 863,82 \$       |
| 3) | intérêts sur emprunts temporaires,<br>effets bancaires retournés, arrêts de<br>paiements - juillet 1985..... | <u>17 797,43 \$</u> |
|    | le tout totalisant un déboursé de:   | 818 141,35 \$       |

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies85-497

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire  
 Jean-Claude Beaumiér et Messieurs les Conseillers de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de:

|                    |                                 |
|--------------------|---------------------------------|
| Mme Alfred Giasson | Prop. par cons. Claude Champoux |
| M. Yvon Hénaire    | Prop. par cons. L. Lavergne     |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent of-  
 frir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus  
 sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption d'un plan85-498

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie  
 des lots numéros 387-2550 à 387-2552, du cadastre officiel de  
 la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, divi-  
 sion d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en da-  
 te du 20 août 1985, et portant le numéro 6187.

ADOPTE

Rés. adoption d'un plan85-499

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie  
 des lots numéros 118-121-3, 118-122-1, 118-122-2, 118-122-3,  
 118-123-1, 118-123-2, 122-412-3, 122-413-1, 122-413-2, 122-  
 413-3, 122-414-1 et 122-414-2 du cadastre officiel fait pour  
 la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, divi-  
 sion d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 août 1985, et portant le numéro 6219.

ADOPTE

Rés. adoption de plan

85-500

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 118-121-2 et 122-412-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 août 1985, et portant le numéro 6217.

ADOPTE

Rés. adoption d'un plan

85-501

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 122-411-2, 122-411-3, 122-412-1, 118-120-2, 118-120-3 et 118-121-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 août 1985, et portant le numéro 6190.

ADOPTE

Rés. fixant honoraires pour le personnel d'élection

85-502

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le tarif établi par le ministre des Affaires municipales en date du 28 février 1983 (ci-annexé), en vertu de l'article 303 de la Loi des Cités et Villes pour le président d'élection, le secrétaire d'élection, le trésorier, les recenseurs, les membres du bureau de revision, les scrutateurs, les greffiers du scrutin et les constables spéciaux.

ADOPTE

Rés. tarif dactylographie cartes de recensement électoral

85-503

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le tarif pour la dactylographie des cartes du recensement électoral, soit fixé à 0,10 \$ l'unité.

ADOPTE

Rés. adoption du règlement numéro 620-5385-504

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-53, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. adoption du règlement numéro 620-5485-505

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-54, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. location d'équipement pour le déneigement85-506

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les soumissions des entreprises suivantes pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1985-1986:

DE LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTEE

- 1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté Champion D-686 à 60 \$/heure.
- 1 niveleuse avec lame unie Wabco 777 à 56 \$/heure.
- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige Michigan 85-111-A à 56 \$/heure.

DE EXCAVATION FOURNIER LTEE

- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige Massey-Ferguson MF-55C à 55 \$/heure.
- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige Fiat-Allis 745-B à 57 \$/heure.
- 1 tracteur sur chenilles (pour dépôt à neige) Fiat-Allis HD-1613 à 72 \$/heure.

DE JULES MILETTE INC.

- 1 camion avec charrue à neige auto-tournante Autocar à 45 \$/heure.

DE LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER INC.

- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige John Deere J.D. 644 à 55 \$/heure.
- 1 chargeur sur roues avec godet John Deere J.D. 544 à 45 \$/heure.

DE F. LETHIECQ EXCAVATION ENR.

- 1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté Champion D-740 à 58 \$/heure.
- 1 camion 10 roues avec charrue à neige et aile de côté White Western Star à 48 \$/heure.
- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige Case W-14 à 45 \$/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumissions préparée par le Service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1985-1986.

De plus, il autorise le Service des Travaux publics à requérir au besoin, tout autre équipement figurant au tableau de soumission préparé en date du 4 septembre 1985.

ADOPTE

Rés. engagement Mlle Maryse Naud85-507

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Mlle Maryse Naud soit engagée à titre de préposée à la paie-programmeur, à compter du 16 septembre 1985, au salaire de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Rés. engagement secrétaire Cour municipale85-508

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'engager temporairement, à compter du 6 septembre 1985, une secrétaire à la Cour municipale pour la durée du congé de maladie du Greffier de la Cour et cet engagement ne devra pas excéder une période de trois (3) mois.

ADOPTE

Rés. concernant acquisition de terrains pour l'aménagement d'un parc85-509

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir les terrains nécessaires pour l'aménagement d'un parc dans la zone P.1.7;

ATTENDU QUE des démarches ont déjà été entreprises par la Ville avec les propriétaires concernés;

ATTENDU QU'il est maintenant nécessaire pour la Ville d'avoir des propositions précises de la part des propriétaires pour l'achat de ces terrains;

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que si la Ville n'a pas reçu de proposition écrite de la part desdits propriétaires concernés dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la présente résolution, cela soit considéré par la Ville comme un refus et qu'en conséquence, une procédure d'expropriation soit envisagée.

ADOPTE

Rés. concernant lutte au vandalisme

85-510

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: De demander à la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine d'apporter sa collaboration dans la lutte au vandalisme, entreprise par la Ville sur les propriétés publiques, par l'installation de systèmes d'éclairage adéquats de ses cours d'école afin de faciliter la surveillance des lieux publics et assurer une meilleure protection des biens appartenant à l'ensemble des citoyens.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

85-511

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE. (620-56).

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 9<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1985.

(Signé) NORMAND VIVIER  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt (Revicentre)85-512

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR LA PRESENTATION D'UN REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE REFECTION DE TROTTOIRS, DE TROTTOIRS, D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE PIETONNIERE ET D'ECLAIRAGE DEVANT ETRE EXECUTES DANS LE CADRE D'UN PROJET "REVICENTRE" ET DE POURVOIR AU PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS PREVUS DANS LE CADRE DU MEME PROJET."

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 9<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1985.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Marius Pélletier  
Le greffier

J. Claude Desautels  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 septembre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-513

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance rég. du 1985-09-09

85-514

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 9 septembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 9 septembre 1985

PRESENTS:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

ainsi que les directeurs  
 généraux adjoints, MM. Réjean Giguère  
 Ronald Marcoux

1. Marathon organisé par le Club Richelieu

Le Conseil réuni en commission permanente, considérant le rapport du service Loisirs et Culture, autorise la tenue d'un marathon dans les rues de la Ville, le 28 septembre 1985, organisé sous les auspices du Club Richelieu.

2. Engagement mécanicien au garage municipal

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de M. Jean-Louis Bourque comme mécanicien au garage municipal, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1985, au salaire de la convention collective des cols bleus.

3. Engagement mécanicien au garage municipal

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de M. Roger Pinal comme mécanicien au garage municipal, à compter du 15 octobre 1985, au salaire de la convention collective des cols bleus.

4. Subvention au centre Loisirs-Jeunesse

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 6 217,24 \$ au centre Loisirs-Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc., en retour d'heures d'utilisation gratuite au profit d'organismes de la Ville.

5. Représentant de la Ville au Tribunal de la Jeunesse

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'aviseur légal de la Ville, M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe, à la représenter auprès du Tribunal de la Jeunesse dans les cas d'infractions aux règlements municipaux.

6. Demande de Les Jardins Jacques Lemercier refusée

Le Conseil réuni en commission permanente, ne peut accéder à la demande de Les Jardins Jacques Lemercier inc., d'octroyer des permis de construction pour des maisons modèles, le secteur n'étant pas encore desservi par les services municipaux et cette demande irait à l'encontre d'un règlement municipal existant.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport des dépenses du tournoi de pêche O'keefe du mois de juin 1985.
- b) Rapport Berges-Neuves (6<sup>ième</sup>).
- c) Lettre de A.D.S. Associés: offre de services.
- d) Avis légal de M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe sur la demande de permis de Les Jardins Jacques Lemercier inc. (maisons modèles).

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du  
9 septembre 1985.

85-515

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 9 septembre 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

85-516

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                        |                             |
|------------------------|-----------------------------|
| Mlle Johanne Théoret   | Prop. par cons. R. Tremblay |
| M. Réjean Laperrière   | Prop. par cons. C. Champoux |
| M. Jean-Louis Béliveau | Prop. par cons. C. Champoux |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption du procès-verbal de la réunion de la Commission  
d'urbanisme

85-517

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 10 septembre 1985, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement, sauf l'article 3 qui est mis à l'étude.

ADOPTE

Rés., adoption règlement numéro 729 (revicentre)

85-518

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 729, intitulé: "Règlement décrétant un emprunt de 155 000 \$ pour exécuter des travaux de réfection de trottoirs, d'aménagement d'une voie piétonnière et d'éclairage devant être exécutés dans le cadre d'un projet "REVICENTRE" et de pourvoir au paiement d'honoraires professionnels prévus dans le cadre du même projet, et appropriant une subvention gouvernementale de 155 000 \$ du ministère des Affaires municipales aux mêmes fins", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés., adoption du règlement numéro 620-5585-519

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-55, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés., signature entente Ass. cadres et non-syndiqués85-520

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente de l'Association des cadres et non-syndiqués.

ADOPTE

Avis de motion, règlement C.I.T.F.85-521

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 20 (1985), ADOP-  
 TANT LE PROGRAMME DES DEPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA COR-  
 PORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES, POUR LES  
 EXERCICES FINANCIERS 1986, 1987 ET 1988.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 16<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1985.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
 Conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion85-522

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR COUVRIR L'EXCEDENT DES DEPENSES AUTORISEES PAR LES REGLEMENTS NUMEROS 692, 695 ET 717".

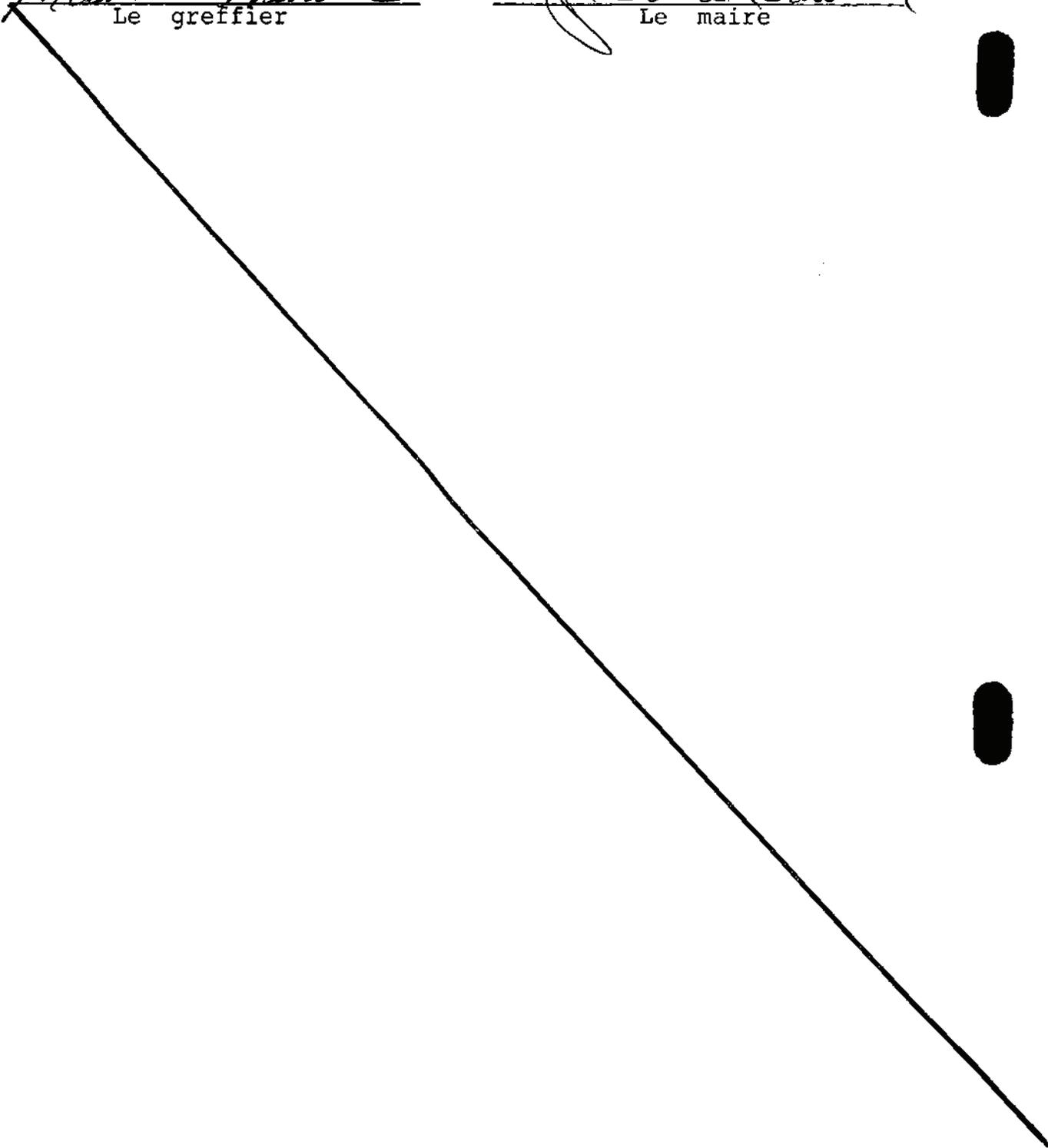
Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1985.

(Signé)                     RENE TREMBLAY                      
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

*Henri Péllet*  
Le greffier

*J. Louis Beaumier*  
Le maire



CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

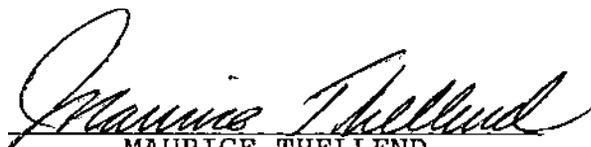
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-51, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 10 septembre 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 17 et 18 septembre 1985, de 9 heures à 19 heures.

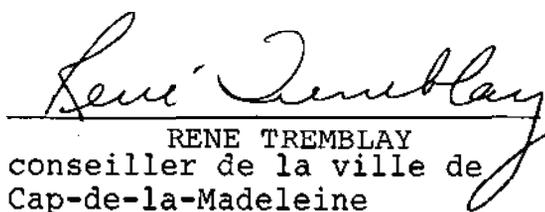
3 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-51, et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-51 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-52, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 10 septembre 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que le dit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 17 et 18 septembre 1985, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-52, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-52 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1985.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 640-3, amendant le règlement numéro 640-1 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 10 septembre 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 17 et 18 septembre 1985, de 9 heures à 19 heures.

150 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 640-3, et 28 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 640-3 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1985.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

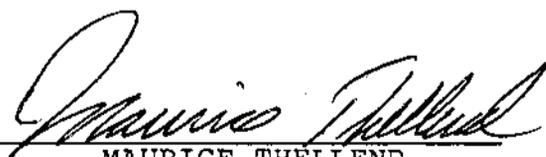
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 726, autorisant un emprunt de 480 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau.

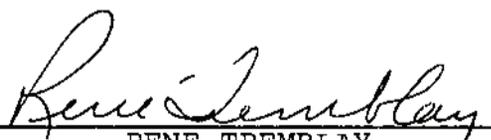
Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 10 septembre 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 17 et 18 septembre 1985, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 726, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 726 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1985.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

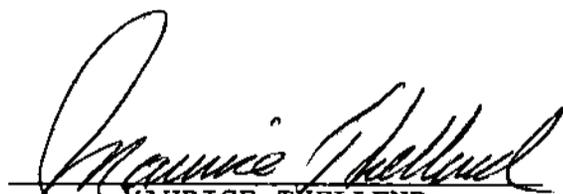
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 727, autorisant un emprunt de 165 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 10 septembre 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 17 et 18 septembre 1985, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 727, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 727 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1985.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 23 septembre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés., rencontre concernant activités de l'Ass. du hockey mineur et du Club de patinage artistique.

85-523

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'une rencontre soit organisée entre les membres du Conseil des municipalités de St-Louis-de-France et de Ste-Marthe avec ceux de la ville de Cap-de-la-Madeleine, afin de discuter de la participation et du coût inhérent à celles-ci, des citoyens de ces deux municipalités aux activités de l'Association du hockey mineur et du Club de patinage artistique.

ADOPTE

Rés., achat système de son Centre Culturel

85-524

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: D'autoriser le Directeur des achats à demander des prix pour l'achat d'un système de son permanent pour le Centre Culturel.

ADOPTE

Rés., prêt salle Patry à l'Ass. résidents Châteaudun

85-525

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

De prêter gratuitement à l'Association des résidents de Châteaudun la salle Patry de l'aréna Jean-Guy Talbot pour le samedi, 26 octobre 1985.

ADOPTE

Rés. décontamination transformateur par la compagnie Norton85-526

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De permettre à la compagnie Norton de procéder à la décontamination du transformateur G.E., numéro de série 246 003, étant donné qu'une telle opération ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur dans ce domaine actuellement.

ADOPTE

Rés. concernant terrain composé parties de lots P-418 et P-41985-527

CONSIDERANT que le terrain composé d'une partie du lot P-418 et d'une partie du lot P-419 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et ayant une superficie de 8,586.22 mètres carrés a été acquis en vertu d'un règlement de fonds industriel (règlements numéros 463 et 623);

CONSIDERANT que ledit terrain est inapte à être utilisé à des fins industrielles;

CONSIDERANT l'article 12 de la loi sur les immeubles industriels municipaux; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que demande soit faite au ministre de l'Industrie et du Commerce et au ministre des Affaires municipales, pour que ledit terrain composé des parties de lots 418 et 419 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, d'une superficie de 8,586.22 m.c. (règlement numéro 463: 2,666.9 m.c.; règlement numéro 623: 5,919.32 m.c.), soit aliéné à des fins autres qu'industrielles, conformément à l'article 12 de la loi sur les immeubles industriels municipaux. Le tout tel qu'il apparaît au plan et à la description technique annexés à la présente résolution pour en faire parties intégrantes.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 30 septembre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

faisant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

---

Adoption de l'ordre du jour

85-528

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1985-09-16

85-529

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 septembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-51

85-530

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-51, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 17 et 18 septembre 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-5285-531

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-52, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 17 et 18 septembre 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 640-385-532

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 640-3, amendant le règlement numéro 640-1 concernant l'affichage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 17 et 18 septembre 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 72685-533

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 726, autorisant un emprunt de 480 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau, et tenue les 17 et 18 septembre 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 72785-534

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 727, autorisant un emprunt de 165 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau, et tenue les 17 et 18 septembre 1985, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 16 septembre 1985

## PRESENTS:

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Son honneur le maire   | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers:   | Jacques Lemarier      |
|  | Pierre A. Brouillette |
|  | Jean-Paul Lavergne    |
|  | Laurent Lavergne      |
|  | Jean Brunet           |
|  | Claude Champoux       |
|  | Normand Vivier        |
|  | René Tremblay         |
| ainsi que le directeur<br>général adjoint,<br>et l'assistant-directeur<br>des Travaux publics, | M. Réjean Giguère     |
|  | M. Gérald Binette     |

1. Allocation de 500 \$, projet Infocartes

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'allocation d'un montant de 500 \$ à être pris au budget de la Ville pour les frais de photocopies supplémentaires du projet "Infocartes".

2. Acceptation du rapport du Comité de circulation

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Comité de circulation du 4 septembre 1985, sauf l'article 1, et avec la modification suivante pour l'article 9, que l'interdiction de tourner à gauche sur la rue Fusey soit enlevée.

3. Etude du comité des relations de travail sur le remplacement de Mme Trottier

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le comité des relations de travail à faire une étude pour trouver un remplaçant à Mme Thérèse Trottier, concierge à la bibliothèque et à l'édifice des Services techniques, laquelle a donné sa démission.

CORRESPONDANCE:

- a) Jugement - Services urbains de la Mauricie inc.
- b) Rapport Berges-Neuves (7<sup>ième</sup>).
- c) Rapport des permis de construction du mois d'août 1985.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du  
1985-09-16

85-535

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 septembre 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1985-09-23

85-536

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 23 septembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

85-537

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 24 septembre 1985, comprenant les chèques numéros 25129 à 25321 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 823 947,74 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 823 947,74 \$ sont inclus:

|   |   |                        |
|---|---|------------------------|
| - | Service de la dette                       | 88 772,74 \$           |
| - | Placement administration                  | 2 084 412,00 \$        |
| - | Placement fonds de roulement              | 100 000,00 \$          |
| - | Placement fonds parcs et terrains de jeux | 55 000,00 \$           |
|   |   | <u>2 328 184,74 \$</u> |

ADOPTE

Résolutions de sympathies

85-538

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                     |                             |
|---------------------|-----------------------------|
| M. Wilfrid Boisvert | Prop. par cons. L. Lavergne |
| M. Jules Therrien   | Prop. par cons. J. Brunet   |
| M. Lucien Filion    | Prop. et unanimement résolu |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

85-539

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 118-119-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Régis Lévesque, a.g., en date du 19 septembre 1985, et portant le numéro RL 84 - 14.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

85-540

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 552-278-1 et 552-278-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 10 septembre 1985, et portant le numéro 50603.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

85-541

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 419-749 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 11 septembre 1985, et portant le numéro 50602.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, lesdits plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution autorisant Maire et Greffier à signer acte notarié

85-542

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte notarié préparé par le notaire Robert Carrier, concernant le projet de vente par M. Jean-Louis Boisclair en faveur de M. Jean-François Naud et dans lequel la Ville doit intervenir.

ADOPTE

Résolution, vente d'un terrain à M. Adrien Guay85-543

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Adrien Guay, pour le prix de 1 700 \$ payable comptant, et qui est le montant de l'évaluation municipale, le terrain ci-après décrit:

Un emplacement situé au coin sud-ouest des rues St-Emile et Normand, mesurant 34 pieds par 100 pieds, connu comme étant une partie du lot numéro 406-306 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et limité comme suit:

- en front du côté nord-ouest, sur une largeur de 34 pieds par le lot numéro 406-176, rue Normand;
- au nord-est, sur une longueur de 100 pieds par le lot numéro 406-311, rue St-Emile;
- au sud-est, sur une longueur de 34 pieds par une autre partie du lot numéro 406-306.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Résolution signature protocole d'entente avec le badminton Trois-Rivières métropolitain85-544

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier, et le directeur du service Loisirs et Culture, M. Roger Gravel, soient autorisés à signer au nom de la Ville, le protocole d'entente concernant le badminton du Trois-Rivières métropolitain.

ADOPTE

Résolution, demande au ministère des Transports85-545

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Qu'une demande soit faite au ministère des Transports du gouvernement du Québec pour l'installation d'un système de protection automatique à la traverse à niveau située au point milliaire 85,0, sub. Québec à la voie ferrée C.P., pour la protection du public.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 72885-546

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 728, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 70 000 \$ pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 73085-547

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 730, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de 185 000 \$ pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées aux règlements 692, 695 et 717", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-U (C.I.T.F.)85-548

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-U, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 20 (1985) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant le programme des dépenses d'immobilisations de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges pour les exercices financiers 1986, 1987 et 1988", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission engazonnement parc Des Ormeaux85-549

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Transport Valmont inc., pour l'engazonnement par semis du terrain de bal- le et de l'aire de jeux du parc Des Ormeaux, au montant de 21 195 \$, étant la soumission la plus basse présentée. Ledit montant devra être pris au fonds de roulement et être remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1986 et aussi être pris au budget de l'année 1985.

ADOPTE

Résolution, démission de M. Desaulniers85-550

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la démission du directeur général de la Ville, M. Roland Desaulniers, soit acceptée à regret.

ADOPTE

Résolution concernant plan de retraite, M. Desaulniers85-551

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte le plan de retraite de M. Roland Desaulniers tel que défini à l'annexe I ci-incluse, datée du 30 septembre 1985 et faisant partie intégrante de la présente résolution, et autorise le Maire et le Greffier à signer le contrat en conséquence.

ADOPTE

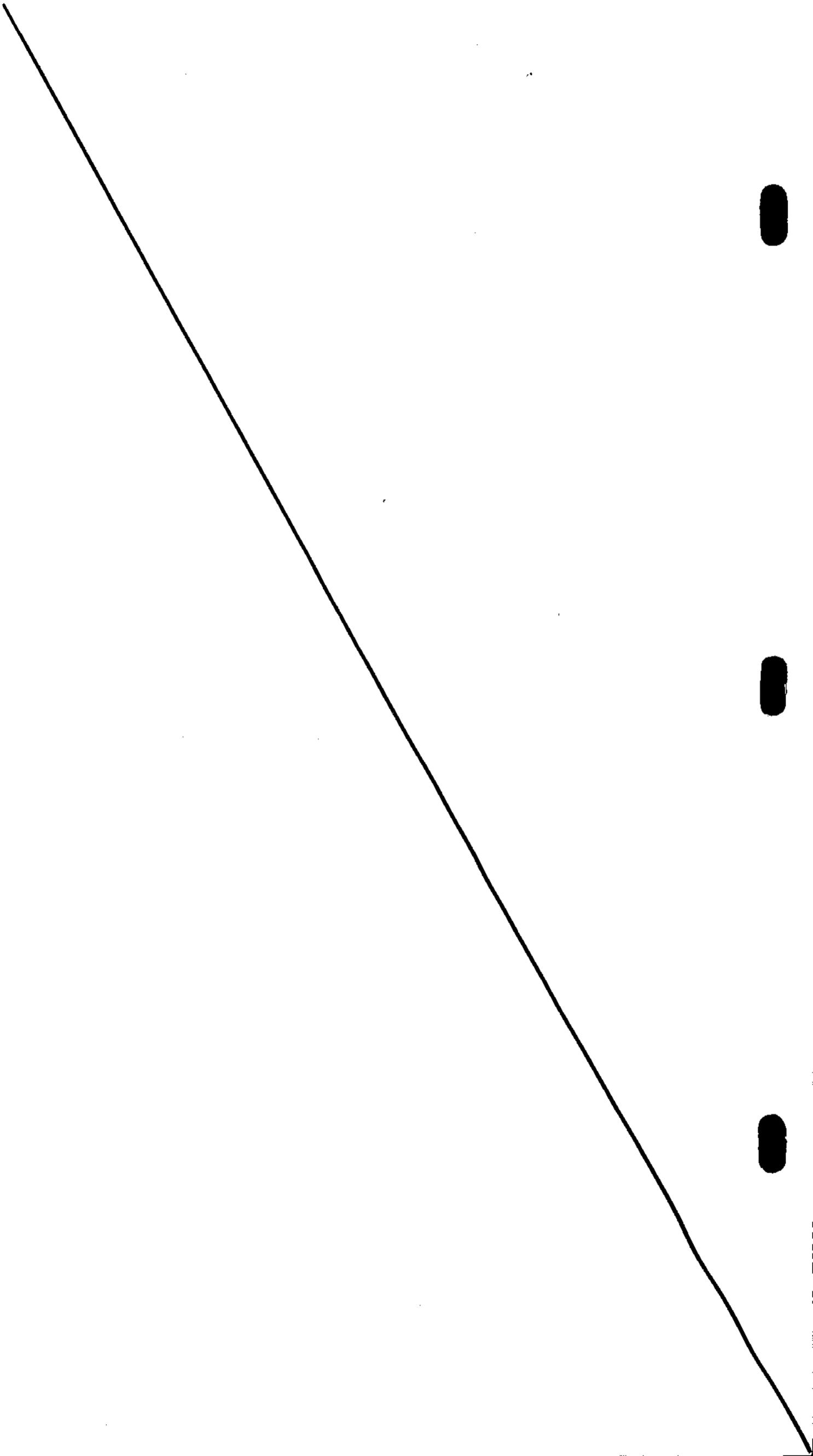
Résolution, nomination de M. Giguère au poste de directeur général85-552

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine nomme, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1985, M. Réjean Giguère, directeur général de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce aux conditions de travail figurant à l'annexe "A" ci-incluse, datée du 30 septembre 1985 et faisant partie intégrante de la présente résolution. M. Réjean Giguère continuera, jusqu'à nouvel ordre, d'occuper également le poste de trésorier de la Ville.

ADOPTE

5 5 4 3



CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, GIGUERE REJEAN, comptable, domicilié à 665, rue Des Prairies, Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de directeur général, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) *Rejean Giguere*

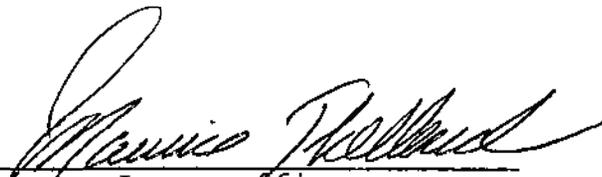
Je, soussigné, BEAUMIER JEAN-CLAUDE, maire, domicilié à 248, rue Massicotte, Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce trentième jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

(Signé) *Jean-Claude Beaumier*  
maire

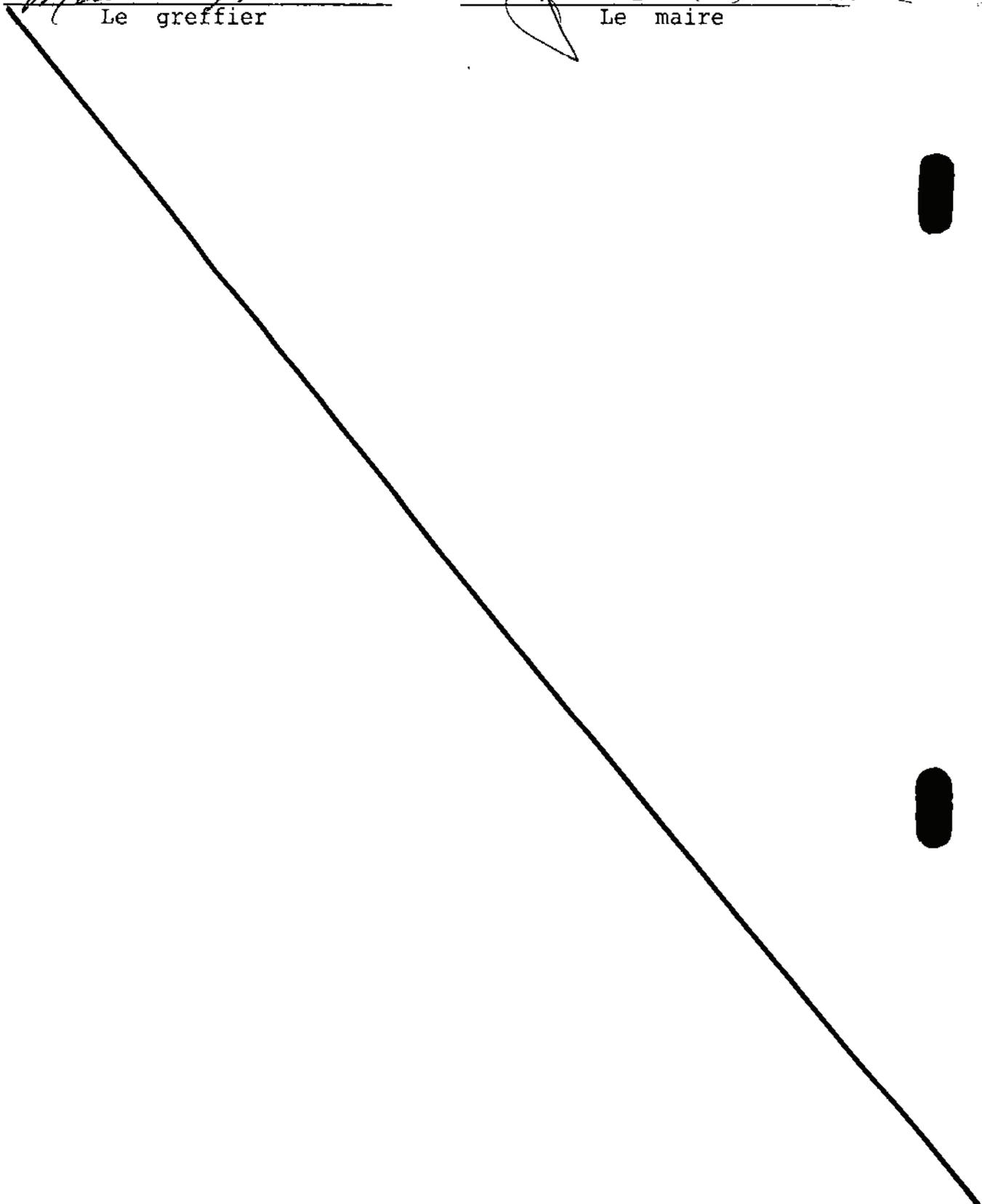
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Pétition présentée par un groupe de propriétaires de la Ville concernant les refoulements d'égouts.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

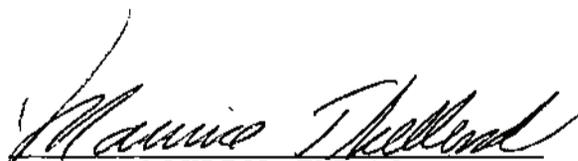
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-55, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

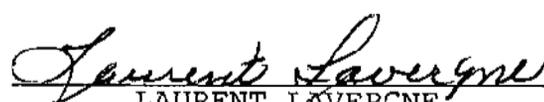
Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 24 septembre 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que le dit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1985, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-55, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-55 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1985.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

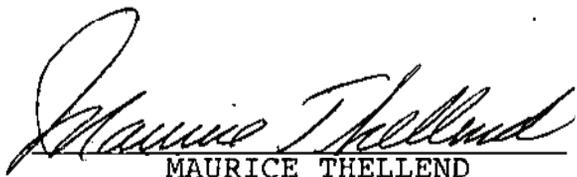
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 729, décrétant un emprunt de 155 000 \$ pour exécuter des travaux de réfection de trottoirs, d'aménagement d'une voie piétonnière et d'éclairage devant être exécutés dans le cadre d'un projet "REVICENTRE" et de pourvoir au paiement d'honoraires professionnels prévus dans le cadre du même projet et appropriant une subvention gouvernementale de 155 000 \$ du ministère des Affaires municipales aux mêmes fins.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 24 septembre 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1985, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 729, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 729 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1985.

  
MAURICE THELLEND

greffier municipal

  
LAURENT LAVERGNE

conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 octobre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire      | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers | Jacques Lemarier      |
|                           | Pierre A. Brouillette |
|                           | Jean-Paul Lavergne    |
|                           | Laurent Lavergne      |
|                           | Jean Brunet           |
|                           | Claude Champoux       |
|                           | Normand Vivier        |
|                           | René Tremblay         |

faisant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-553

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 1985-09-30

85-554

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 30 septembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-55

85-555

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-55, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption du procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 729

85-556

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 729, décrétant un emprunt de 155 000 \$ pour exécuter des travaux de réfection de trottoirs, d'aménagement d'une voie piétonnière et d'éclairage devant être exécutés dans le cadre d'un projet "REVICENTRE" et de pourvoir au paiement d'honoraires professionnels prévus dans le cadre du même projet et appropriant une subvention gouvernementale de 155 000 \$ du ministère des Affaires municipales aux mêmes fins, et tenue les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1985, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 septembre 1985

PRESENTS:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général adjoint, | M. Ronald Marcoux |

1. Autorisation vente billets Petits Chanteurs de Trois-Rivières

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la Fondation des Petits Chanteurs de Trois-Rivières inc., à faire la vente de porte à porte de billets pour le tirage d'une automobile à l'intérieur des limites de la Ville.

2. Participation programme travaux communautaires

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de participer au programme de travaux communautaires du ministère des Affaires culturelles, mis sur pied pour 1985-1986.

3. Remplaçants aux postes de gardiens garage municipal

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que MM. Roland Blackburn et Denis Bastien agissent comme remplaçants pour les postes de gardiens au garage municipal, lorsque nécessaire.

4. Publication annonce, 450<sup>e</sup> anniversaire fondation des Ursulines

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce, pour un montant de 300 \$, dans le cahier spécial que publiera Le Nouvelliste à l'occasion du 450<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'ordre des Ursulines.

5. Etude de la réglementation d'urbanisme par Pluritec

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la proposition de travail du 23 septembre 1985 de la firme Pluritec concernant l'étude de la réglementation d'urbanisme, et donne son autorisation pour procéder à l'étude demandée.

6. Demande de M. Nolet refusée

Le Conseil réuni en commission permanente, ne peut accepter la demande faite par M. Jean-Louis Nolet du 489, rue Herlin, pour l'achat des lots numéros 423-52, 423-55 et d'une partie du lot numéro 423-54, parce que ces lots forment une ruelle qui ne peut être fermée qu'avec le consentement de tous les usagers.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. René Gervais: tournoi de hockey Pee Wee Kiwanis du 31 janvier au 9 février 1986.
- b) Rapport de M. Réjean Giguère sur la mise à jour pour 1986 des rôles de valeur foncière et de valeur locative.
- c) Conciliation caisse et banque, août 1985.
- d) Rapport Berges-Neuves.
- e) Lettre du Club de canotage du Cap-de-la-Madeleine inc., soirée Méritas 1985 pour le 5 octobre.
- f) Demande de M. Guy Trudel de l'U.Q.T.R., annonce dans le journal des finissants des étudiants en génie (refusée).
- g) Lettre de la maison le F.A.R. inc.: demande d'octroi (refusée, pas au budget).
- h) Lettre du Club Optimiste du Cap-de-la-Madeleine, "Festival du Cap-de-la-Madeleine" du 6 au 15 juin 1986.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1985-09-30

85-557

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 30 septembre 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

85-558

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 octobre 1985, comprenant:

- |    |   |                    |
|----|---|--------------------|
| 1) | les chèques nos 25322 à 25448 inclus....  | 811 231,27 \$      |
| 2) | les paies nos 36 à 39 inclus.....   | 305 080,92 \$      |
| 3) | intérêts sur règlements d'emprunt et<br>effets bancaires retournés pour le mois<br>d'août 1985..... | <u>7 497,70 \$</u> |

Le tout totalisant un déboursé de: 1 123 809,89 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 123 809,89 \$ est inclus:

- le service de la dette: 525 598,42 \$

ADOPTE

Résolutions de sympathies

85-559

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                       |                                       |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Sr Jeannine Allard    | Prop. par cons. Pierre A. Brouillette |
| M. Roland Montplaisir | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| Mme Juliette Vallée   | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |
| Mme Zotique Cadotte   | Prop. par cons. Jacques Lemarier      |
| Mme Hermance Bourassa | Prop. par cons. Laurent Lavergne      |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés., acceptation soumission, gros sel de voirie

85-560

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Société Canadienne de Sel ltée, pour la fourniture d'environ 3000 tonnes métriques de gros sel de voirie (en vrac), au montant de 30,09 \$/T.M., taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés., acceptation de soumission huile à chauffage #285-561

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Gulf Canada limitée, pour la fourniture d'environ 30,000 litres d'huile à chauffage #2, au montant de 0,2955 \$ le litre, taxe de vente incluse, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés., acceptation soumission essence sans plomb85-562

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée, pour la fourniture d'approximativement 240,000 litres d'essence sans plomb, au montant de 0,4892 \$ le litre, taxe de vente incluse, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés., acceptation soumission huile diesel non colorée85-563

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de J.A. Bellemare ltée, pour la fourniture d'approximativement 120,000 litres d'huile diesel non colorée, au montant de 0,4525 \$ le litre, taxe de vente incluse, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. acceptation soumission, huile diesel colorée85-564

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée, pour la fourniture d'approximativement 30,000 litres d'huile diesel colorée, au montant de 0,3290 \$ le litre, taxe de vente incluse, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés., acceptation soumission, huile semi-lourde #485-565

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée, pour la fourniture d'approximativement 80,000 litres d'huile semi-lourde #4, au montant de 0,2620 \$ le litre, taxe de vente incluse, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

DEPOT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

Par monsieur le maire Jean-Claude Beaumier

Une relance de la construction domiciliaire et commerciale jamais égalée au Cap-de-la-Madeleine nous permettra d'atteindre une valeur déclarée des permis de construction de 20 à 25 millions. Ce qui serait la plus grande majoration de la construction depuis que notre Ville existe. De plus, en analysant les résultats budgétaires actuels et en espérant que nous aurons un début d'hiver normal, nous croyons être en mesure pour l'année 1985, de respecter notre budget.

Voici donc un rapport sur la situation financière de la municipalité, en conformité avec l'article 474,1 de la Loi des Cités et Villes. Tel que stipulé dans cet article, ce rapport doit traiter entre autres des trois points suivants:

- 1.- LES RESULTATS DE L'ANNEE 1984
  - a) Les états financiers de l'année 1984
  - b) Le rapport des vérificateurs
  - c) Le programme triennal d'immobilisations (1985-1986-1987)
- 2.- LES PREVISIONS DE L'ANNEE COURANTE (1985)
- 3.- QUELQUES ORIENTATIONS DU BUDGET 1986 ET DU BUDGET TRIENNAL (1986-1987-1988)

1.- LES RESULTATS DE L'ANNEE 1984

- a) Les états financiers de l'année 1984

Comme le démontrent ces états, les revenus et les dépenses du fonds d'administration ont été respectivement de 13 497 223 \$ et de 12 837 923 \$. Par conséquent, la Ville a réalisé un surplus budgétaire de 659 300 \$. Le surplus libre, après l'appropriation de 750 000 \$ au budget 1985, est de 514 045 \$. Le respect des montants de dépenses budgétés et un accroissement considérable des revenus expliquent ce surplus.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1984, s'évaluaient à 365 629 900 \$ et l'évaluation imposable redressée était de 446 068 478 \$.

La dette à long terme, à la même date, s'élevait à 18 060 353 \$; ce qui représente un taux d'endettement, en fonction de l'évaluation imposable redressée, de 4,01% et une dette per capita de 531,19 \$. Au cours de cette même année, une émission d'obligations de 2 500 000 \$ a été effectuée incluant des refinancements de 763 000 \$.

Les dépenses totales qui se sont chiffrées à 12 837 923 \$ représentent un coût de 377,59 \$ par personne et les taxes municipales ont contribué à 70,2% (9 470 684 \$) des revenus de la Ville résultant ainsi en une taxation municipale per capita de 278,55 \$.

Finalement, les frais de financement ont accaparé 23,9% des dépenses de l'année, soit 3 075 786 \$.

b) Le rapport des vérificateurs

Pour une quatrième année consécutive, aucune note n'était signalée aux états financiers par les vérificateurs. Ceux-ci ont également confirmé l'exactitude des états financiers de la Ville, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

c) Le programme triennal d'immobilisations (1985-1986-1987)

Nous avons soumis au ministère des Affaires municipales, notre sixième programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 1985-1986-1987.

Ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité en fonction d'un niveau d'endettement acceptable.

Les prévisions des dépenses d'immobilisations se chiffraient au total à 16 239 471 \$ dont 6 857 971 \$ pour l'année 1985, 5 804 500 \$ pour 1986 et 3 577 000 \$ pour l'année 1987.

## 2.- LES PREVISIONS DE L'ANNEE COURANTE

Le budget de l'année 1985 a été adopté le 18 décembre 1984 et s'élève à 13 900 000 \$.

Comme mentionné au tout début, l'analyse des résultats d'opération jusqu'à ce jour et des projections au 31 décembre 1985 nous permet de croire que nous pourrions terminer l'année 1985 à l'intérieur des montants budgétés et possiblement en réalisant un léger surplus.

La dette à long terme au 31 décembre 1985 devrait se chiffrer à environ 20 millions, ce qui représente une augmentation d'environ 2 millions en comparaison à l'année dernière. Cette augmentation est principalement due aux travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égout, de trottoirs et de pavage pour desservir de nouveaux secteurs.

## 3.- QUELQUES ORIENTATIONS DU BUDGET 1986

ET

DU BUDGET TRIENNAL (1986-1987-1988)

Le budget de l'année 1986 pourrait être adopté la semaine du 15 décembre 1985.

Les principaux objectifs qui pourraient être retenus pour la préparation de ce budget sont les suivants:

- a) Taux de taxe modéré.
- b) L'amélioration des services à la population.
- c) Promotion et information sur notre Ville.
- d) Modifications administratives.

Comme pour l'année 1985, le paiement des comptes de taxes de 300 \$ et plus pourra s'effectuer en deux (2) versements, avec une échéance le 1<sup>er</sup> février et l'autre le 1<sup>er</sup> juillet.

En 1986, marquera l'entrée en vigueur de la mise à jour de notre rôle d'évaluation. Nous ne savons pas encore précisément les répercussions que les nouvelles valeurs déposées auront sur le taux de la taxe, toutefois nous savons maintenant que cette mise à jour du rôle apportera une augmentation des valeurs imposables de près de 30% ou environ 112 millions.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

1986-1987-1988

L'augmentation de la construction domiciliaire amorcée en 1985 devrait se poursuivre mais possiblement enregistrer une légère baisse puisque l'année 1985, comme mentionné précédemment, a été un record inégalé, le budget triennal devrait donc subir une diminution et les critères suivants sont retenus pour la préparation des programmes: la réduction au minimum du niveau d'endettement et une augmentation du service de la dette ayant le moins de répercussions possible sur la taxation foncière générale. A cet effet, la politique amorcée en 1984 sur la participation des promoteurs aux infrastructures des travaux d'aqueduc, d'égout et de pavage devrait commencer à se faire sentir dans les prochaines années.

Ces prévisions d'immobilisations constituent un plan d'action et peuvent être modifiées suivant la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme, devra au préalable être soumis aux contribuables pour approbation, comme le veut la loi.

Voilà qui complète l'analyse sur la situation financière de notre Ville. J'ose espérer, Chères Concitoyennes et Chers Concitoyens, que ces renseignements sont à votre entière satisfaction.

(Signé) Le Maire  
Jean-Claude Beaumier

Avis de motion85-566

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT DE COMPENSATION DE L'AUGMENTATION DES TAXES FONCIERES POUVANT RESULTER DE LA REEVALUATION D'IMMEUBLES SITUES DANS LE SECTEUR DESIGNÉ POUR LE PROGRAMME REVICENTRE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1985.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Rés. appui implantation d'un C.L.S.C.

85-567

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie entièrement le comité de promotion pour l'implantation d'un C.L.S.C. au Cap-de-la-Madeleine dans les plus brefs délais, et ce pour le plus grand intérêt de la population qui serait desservie par un C.L.S.C.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Pétition présentée par des résidents du secteur "Cité Jardins des Estacades", concernant le programme gouvernemental "Corvée-habitation".

Rés. ajournement à 22 h 30, ce 7 octobre 1985

85-568

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la présente séance soit et est ajournée à 22 h 30, ce 7 octobre 1985.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 octobre 1985, à 22 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Claude Champoux       |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

faisant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Rés., acceptation prévisions budgétaires 1986 de l'O.M.H.

85-569

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil acceptent les prévisions budgétaires 1986 de l'O.M.H. Cap-de-la-Madeleine. Cependant, l'augmentation de salaire prévue devra être acceptée par résolution du Conseil municipal avant d'être versée.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-53, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 1<sup>er</sup> octobre 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 8 et 9 octobre 1985, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-53, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-53 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1985.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

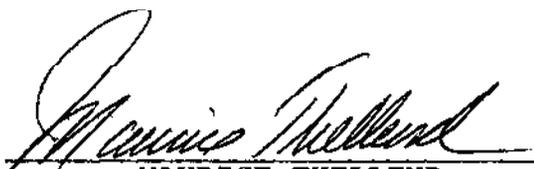
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-54, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 1<sup>er</sup> octobre 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 8 et 9 octobre 1985, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-54, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-54 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1985.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
LAURENT LAVERGNÉ  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

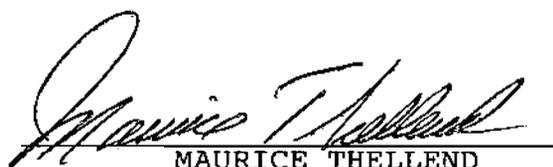
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 728, autorisant un emprunt de 70 000 \$ pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 1<sup>er</sup> octobre 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 8 et 9 octobre 1985, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 728, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 728 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1985.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 730, autorisant un emprunt de 185 000 \$ pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées aux règlements 692, 695 et 717.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 1<sup>er</sup> octobre 1985, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 8 et 9 octobre 1985, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 730, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 730 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1985.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 15 octobre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

faisant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-570

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances régulière et d'ajournement du 1985-10-07

85-571

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 7 octobre 1985, et de l'assemblée d'ajournement à 22 h 30, le 7 octobre 1985, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-53

85-572

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-53, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 8 et 9 octobre 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-5485-573

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-54, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 8 et 9 octobre 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement du règlement numéro 72885-574

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 728, autorisant un emprunt de 70 000 \$ pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau, et tenue les 8 et 9 octobre 1985, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement du règlement numéro 73085-575

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 730, autorisant un emprunt de 185 000 \$ pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées aux règlements 692, 695 et 717, et tenue les 8 et 9 octobre 1985, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 7 octobre 1985

## PRESENTS:

Son honneur le maire  
 Messieurs les conseillers

Jean-Claude Beaumier  
 Jacques Lemarier  
 Pierre A. Brouillette  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Jean Brunet  
 Claude Champoux  
 Normand Vivier  
 René Tremblay

ainsi que le directeur  
général,

M. Réjean Giguère

1. Achat billets, souper bénéfice

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat de 5 billets de 20 \$ pour le souper bénéfice du 6 novembre 1985 organisé par la Fondation de la clinique de Réadaptation de Trois-Rivières (1983) inc.

2. L'Arbre des Oubliés

Le Conseil réuni en commission permanente, désigne M. Valmont Beaumier, président du Comité organisateur de "L'Arbre des Oubliés" pour 1985.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport des permis de construction pour le mois de septembre 1985.
- b) Rapport du Directeur général sur la perception des taxes pour 1985.
- c) Pétition, parc Dessureault, paroisse St-Odilon.
- d) Rapport Berges-Neuves (9<sup>ième</sup>).
- e) Lettre de ADS Associés ltée: offre de services.
- f) Lettre de M. Jacques Beaudoin, avocat: réclamation de Centre Electrique Mauricien.
- g) U.M.Q.: journée d'information le 18 octobre 1985, rappel.
- h) Lettre du Centre Loisirs-Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine: déneigement du stationnement pour la saison 1985-1986.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1985-10-07

85-576

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 octobre 1985, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

85-577

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire

Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                     |                 |                  |
|---------------------|-----------------|------------------|
| Mme Armand Lemire   | Prop. par cons. | Jean Brunet      |
| M. Anselme Vézina   | Prop. par cons. | Claude Champoux  |
| Mme Henri Corriveau | Prop. par cons. | Jean Brunet      |
| Mme Alphonse Poulin | Prop. par cons. | Laurent Lavergne |
| M. Albany Verville  | Prop. par cons. | Jacques Lemarier |
| M. Paul Thiffault   | Prop. par cons. | Laurent Lavergne |
| Mme Lucien Lacombe  | Prop. par cons. | Normand Vivier   |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 1985-10-08

85-578

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 8 octobre 1985, soit et est adopté, sauf l'article 3, mis à l'étude.

ADOPTE

Rés., adjudication émission d'obligations

85-579

CONSIDERANT que la corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 800 000 \$;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les trois (3) soumissions ci-dessous détaillées:

| <u>Nom du soumissionnaire</u>   | <u>Prix offert</u> | <u>Montant</u> | <u>Taux</u>        | <u>Echéance</u> | <u>Loyer</u> |  |
|---|--------------------|----------------|--------------------|-----------------|--------------|--|
| Geoffrion, Laclerc inc.   | 98.666             | 167 000 \$     | 8 $\frac{3}{4}$ %  | 1986            | 10.7898      |  |
|   |                    | 188 000        | 9 $\frac{1}{2}$ %  | 1987            |              |  |
|   |                    | 210 000        | 9 $\frac{3}{4}$ %  | 1988            |              |  |
|   |                    | 237 000        | 10 $\frac{1}{4}$ % | 1989            |              |  |
|   |                    | 2 998 000      | 10 $\frac{1}{2}$ % | 1990            |              |  |
| Syndicat Lévesque,<br>Beaubien,<br>Banque Nationale du Canada<br>Banque d'Épargne   | 98.269             | 167 000 \$     | 8 $\frac{3}{4}$ %  | 1986            | 10.9226      |  |
|   |                    | 188 000        | 9 $\frac{1}{2}$ %  | 1987            |              |  |
|   |                    | 210 000        | 10 %               | 1988            |              |  |
|   |                    | 237 000        | 10 $\frac{1}{4}$ % | 1989            |              |  |
|   |                    | 2 998 000      | 10 $\frac{1}{2}$ % | 1990            |              |  |
| Wood, Gundie ltée<br>McNeil, Mantha inc.<br>Molson, Rousseau inc.<br>Merryll Lynch Canada inc.<br>Richardson, Greenshields inc.<br>Tassé & Associés ltée<br>Breault, Guy, O'Brien ltée<br>Walwyn, Stodgell, Cochrane, Murray ltée | 98.372             | 167 000 \$     | 9 %                | 1986            | 10.9263      |  |
|   |                    | 188 000        | 9 $\frac{3}{4}$ %  | 1987            |              |  |
|   |                    | 210 000        | 10 $\frac{1}{4}$ % | 1988            |              |  |
|   |                    | 237 000        | 10 $\frac{1}{2}$ % | 1989            |              |  |
|   |                    | 2 998 000      | 10 $\frac{1}{2}$ % | 1990            |              |  |
|   |                    |                |                    |                 |              |  |
|   |                    |                |                    |                 |              |  |

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Geoffrion, Leclerc inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 3 800 000 \$, de la corporation de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Geoffrion, Leclerc inc.

ADOPTE

Résolution concernant l'émission d'obligations

85-580

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que, pour l'emprunt au montant total de 3 800 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 464-A, 650, 689, 692, 693, 695, 700, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 709, 710, 711, 712, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 722, 724 et 725 la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

cinq (5) ans (à compter du 18 novembre 1985), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements ci-haut mentionnés sauf les règlements numéros 693, 714, 719, 724 et 725; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Rés., modification règlements suite à l'émission d'obligations

85-581

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de 3 800 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

| <u>Règlement numéro</u> | <u>Pour un montant de</u> |
|-------------------------|---------------------------|
| 464-A                   | 230 000 \$                |
| 650                     | 25 000 \$                 |
| 689                     | 29 000 \$                 |
| 692                     | 250 000 \$                |
| 693                     | 25 000 \$                 |
| 695                     | 35 000 \$                 |
| 700                     | 100 000 \$                |
| 702                     | 25 000 \$                 |
| 703                     | 180 000 \$                |
| 704                     | 60 000 \$                 |
| 705                     | 170 000 \$                |
| 706                     | 230 000 \$                |
| 707                     | 65 000 \$                 |
| 709                     | 250 000 \$                |
| 710                     | 150 000 \$                |
| 711                     | 41 500 \$                 |
| 712                     | 45 000 \$                 |
| 714                     | 450 000 \$                |

| <u>Règlement numéro</u> | <u>Pour un montant de</u> |
|-------------------------|---------------------------|
| 715                     | 175 000 \$                |
| 716                     | 380 000 \$                |
| 717                     | 190 000 \$                |
| 718                     | 60 000 \$                 |
| 719                     | 9 500 \$                  |
| 720                     | 255 000 \$                |
| 722                     | 100 000 \$                |
| 724                     | 170 000 \$                |
| 725                     | 100 000 \$                |
|                         | <hr/>                     |
|                         | 3 800 000 \$              |
|                         | <hr/>                     |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises; il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que, chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 800 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 18 novembre 1985;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement le 18 mai et le 18 novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Adoption du règlement numéro 731 (Revicentre)

85-582

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 731, intitulé: "Règlement de compensation de l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation d'immeubles situés dans le secteur désigné pour le programme Revicentre", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés., licenciement M. Robert Dussault

85-583

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil entérine la décision du Directeur général au sujet du licenciement de M. Robert Dussault pour l'emploi temporaire qu'il occupait.

ADOPTE

Rés., engagement M. Robert Dussault

85-584

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil embauche, à compter du 16 octobre 1985, pour une période de six (6) mois, M. Robert Dussault comme inspecteur de permis au salaire de la convention collective (classe V) à l'échelon 6 mois et plus, considérant l'expérience acquise antérieurement à la ville de Cap-de-la-Madeleine. De plus, Monsieur Dussault recevra une allocation pour son automobile de 25 \$ par semaine.

ADOPTE

Rés., refus de grief

85-585

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil refuse le grief de M. Bruno Genèse en date du 26 septembre 1985 et autorise M<sup>e</sup> André Roy à le plaider.

ADOPTE

Rés., annulation comptes

85-586

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'annuler les comptes de taxes d'affaires et comptes à recevoir apparaissant à l'annexe "A" présentée par la Trésorerie, au montant de 4 443 \$.

ADOPTE

Rés., autorisation demande de soumissions85-587

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions publiques pour travaux d'aqueduc et d'égout à être exécutés en vertu du règlement numéro 726.

ADOPTE

Rés., autorisation à l'Ingénieur85-588

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre, pour approbation, au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout pour les rues Pie XII, Brodeur, Jetté, Langelier, Patenaude et Angers, soient les plans E-681, E-682, E-688, E-689, E-690 et E-691.

ADOPTE

Rés., proclamation Semaine d'Appréciation de la Jeunesse85-589

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la semaine du 10 au 16 novembre 1985, soit officiellement proclamée "SEMAINE D'APPRECIATION DE LA JEUNESSE", pour rendre hommage aux jeunes de notre Ville ainsi qu'à tous les jeunes qui sont à l'oeuvre et préparent le monde de demain.

ADOPTE

Rés., acceptation soumissions, démolition Electro85-590

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville accepte la soumission de M. Herman Bouchard, pour la démolition de l'usine Electro, au montant de 127 900 \$, qui est la soumission la plus basse présentée, conforme et ayant fourni tous les documents demandés. L'entrepreneur devra se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement.

Le coût de cette démolition sera en partie défrayé par le règlement numéro 715 approuvé par le ministère des Affaires municipales le 22 mars 1985, et l'excédent du coût par le budget de l'année courante.

ADOPTE

Rés., arpentage parc secteur Aubuchon85-591

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soit engagé pour faire l'arpentage du parc à être aménagé dans le secteur Aubuchon, soit une partie du lot 412 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Rés., engagement secrétaire poste de police

85-592

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: D'embaucher temporairement, pour une période n'excédant pas trois (3) mois, une secrétaire à la Sécurité publique, en remplacement de la secrétaire démissionnaire du Directeur du service de la Sécurité.

ADOPTE

Rés., remerciement Hydro-Québec

85-593

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De remercier chaleureusement l'Hydro-Québec pour avoir effectué des travaux d'embellissement sur ses propriétés sises sur les rues De Grandmont et Boulard et d'apporter ainsi une contribution remarquable à l'amélioration de l'environnement de notre Ville et à son mieux-être.

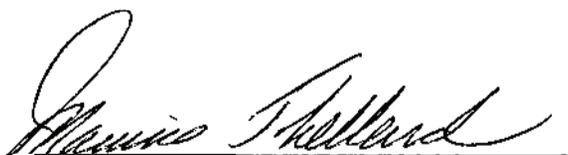
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Société canadienne d'hypothèques et de logement concernant le programme d'aide à la remise en état des logements.
- b) Pétition concernant l'aménagement d'un parc entre les rues Aubuchon et Normand.

Intervention d'un groupe parmi l'assistance et dont M. Guy Robert jr. est le porte-parole pour féliciter le Conseil pour le travail réalisé au cours des quatre (4) dernières années en insistant sur les deux (2) points suivants: les taxes maintenues à un taux raisonnable et le bon travail fait dans le domaine des loisirs.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

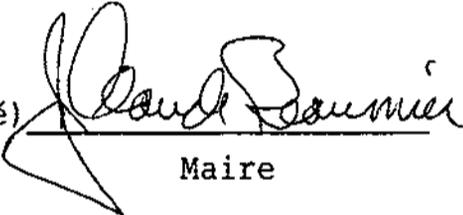
  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

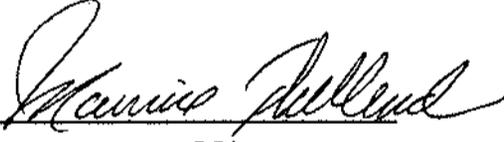
Je, soussigné, BEAUMIER JEAN-CLAUDE, cadre scolaire, domicilié à 248 rue Massicotte, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Maire, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé)   
Maire

Je, soussigné, THELLEND MAURICE, greffier, domicilié à 25 rue Chapleau, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 11<sup>ième</sup> jour de novembre 1985.

(Signé)   
Greffier

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

## SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, LEMARIER JACQUES, coordonnateur de prévention, domicilié à 136 rue Rocheleau, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du quartier no 1, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé)

*Jacques Lemarier*  
 Conseiller

Je, soussigné, THELLEND MAURICE, greffier, domicilié à 25 rue Chapleau, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 11<sup>ième</sup> jour de novembre 1985.

(Signé)

*Maurice Thellend*  
 Greffier

Je, soussigné, COURTEAU HENRI-PAUL, horloger-bijoutier, domicilié à 296, boul. Ste-Madeleine, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du quartier no 2, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé)

*Henri Paul Courteau*  
 Conseiller

Je, soussigné, THELLEND MAURICE, greffier, domicilié à 25 rue Chapleau, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 11<sup>ième</sup> jour de novembre 1985.

(Signé)

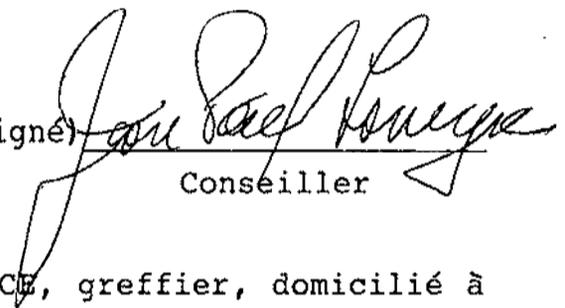
*Maurice Thellend*  
 Greffier

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

## SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, LAVERGNE JEAN-PAUL, marchand, domicilié à 89 rue St-Jean-Baptiste, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du quartier no 3, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.  
 Ainsi Dieu me soit en aide!

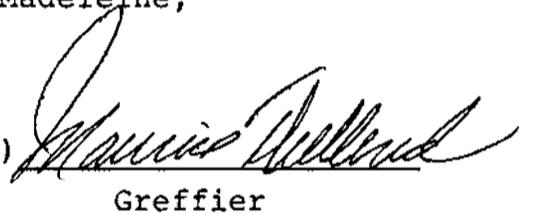
(Signé)



Conseiller

Je, soussigné, THELLEND MAURICE, greffier, domicilié à 25 rue Chapleau, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 11<sup>ième</sup> jour de novembre 1985.

(Signé)



Greffier

Je, soussigné, LAVERGNE LAURENT, commerçant, domicilié à 40 boul. Duplessis, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du quartier no 4, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.  
 Ainsi Dieu me soit en aide!

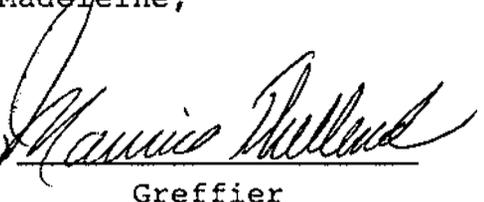
(Signé)



Conseiller

Je, soussigné, THELLEND MAURICE, greffier, domicilié à 25 rue Chapleau, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 11<sup>ième</sup> jour de novembre 1985.

(Signé)

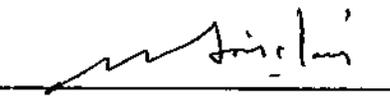


Greffier

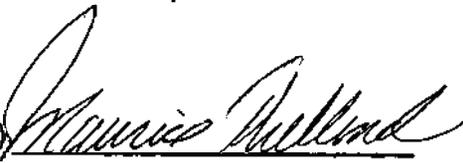
CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

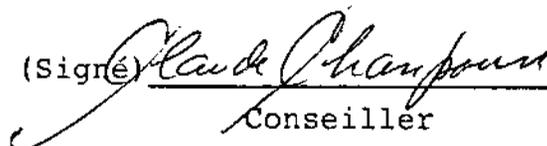
Je, soussigné, BOISCLAIR MICHEL, directeur de crédit, domicilié à 45 rue Cossette, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du quartier no 5, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé)   
 Conseiller

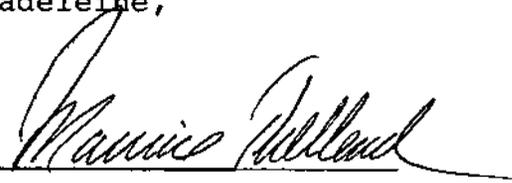
Je, soussigné, THELLEND MAURICE, greffier, domicilié à 25 rue Chapleau, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 11<sup>ième</sup> jour de novembre 1985.

(Signé)   
 Greffier

Je, soussigné, CHAMPOUX CLAUDE, courtier en assurances, domicilié à 185 rue Desbiens, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du quartier no 6, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé)   
 Conseiller

Je, soussigné, THELLEND MAURICE, greffier, domicilié à 25 rue Chapleau, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 11<sup>ième</sup> jour de novembre 1985.

(Signé)   
 Greffier

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

## SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, VIVIER NORMAND, contremaître, domicilié à 659 rue Barkoff, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du quartier no 7, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) *Normand Vivier*  
 Conseiller

Je, soussigné, THELLEND MAURICE, greffier, domicilié à 25 rue Chapleau, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 11<sup>ième</sup> jour de novembre 1985.

(Signé) *Maurice Thellend*  
 Greffier

Je, soussigné, TREMBLAY RENE, directeur d'école, domicilié à 596 rue Des Prairies, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints

Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du quartier no 8, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) *René Tremblay*  
 Conseiller

Je, soussigné, THELLEND MAURICE, greffier, domicilié à 25 rue Chapleau, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 11<sup>ième</sup> jour de novembre 1985

(Signé) *Maurice Thellend*  
 Greffier

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 11 novembre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

faisant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-594

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1985-10-15

85-595

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 octobre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 octobre 1985

PRESENTS:

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier  |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier      |
|                            | Pierre A. Brouillette |
|                            | Jean-Paul Lavergne    |
|                            | Laurent Lavergne      |
|                            | Jean Brunet           |
|                            | Normand Vivier        |
|                            | René Tremblay         |

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux |

1.- Annnonce journal finissants polyvalente Les Estacades

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement d'une annonce n'excédant pas 100 \$ dans le journal des finissants de la polyvalente Les Estacades du Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE:

- a) Communication du Directeur général concernant les certificats à être signés par le Trésorier pour les règlements d'emprunt.
- b) Rapport budgétaire au 30 septembre 1985.
- c) Lettre du ministère des Transports, traverse à niveau, voie ferrée du C.P.
- d) Résolution de la municipalité de Ste-Marthe pour la rencontre au sujet des loisirs.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1985-10-1585-596

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 octobre 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 22 octobre 198585-597

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 22 octobre 1985, comprenant les chèques numéros 25449 à 25590 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 992 531,92 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 992 531,92 \$ sont inclus:

|   |                                     |                        |
|---|-------------------------------------|------------------------|
| - | Placement                           | 794 592,00 \$          |
| - | Canagex Placements ltée             | 40 000,00 \$           |
| - | Placement parcs et terrains de jeux | 55 000,00 \$           |
| - | Service de la dette                 | 398 829,32 \$          |
|   |                                     | <u>1 288 421,32 \$</u> |

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 8 novembre 198585-598

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 8 novembre 1985, comprenant:

|    |   |                    |
|----|---|--------------------|
| 1) | les chèques nos 25591 à 25774 incl.   | 627 007,00 \$      |
| 2) | les paies nos 40 à 44 inclus.....   | 358 437,45 \$      |
| 3) | intérêts sur emprunt temporaire.-<br>règlements d'emprunt et effets<br>bancaires retournés pour le mois de<br>septembre 1985..... | <u>7 541,01 \$</u> |

le tout totalisant un déboursé de: 992 985,46 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

### Résolutions de sympathies

#### 85-599

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                            |                                |
|----------------------------|--------------------------------|
| Mme Conrad Bazin           | Prop. et unanimement résolu    |
| Mlle Anne-Marie Rochefort  | Prop. par cons. J.-P. Lavergne |
| M. Guy Jacques             | Prop. et unanimement résolu    |
| Mme Hector Lebel           | Prop. par cons. L. Lavergne    |
| M. Roland Pellerin         | Prop. et unanimement résolu    |
| M. Jean-Paul Jacob         | Prop. par cons. L. Lavergne    |
| M. Jean-Marie Bellefeuille | Prop. et unanimement résolu    |
| M. Roméo Lyonnais          | Prop. par cons. J.-P. Lavergne |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

### Adoption de plan

#### 85-600

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 562-21-4 et 562-21-5, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Régis Lévesque, a.g., en date du 29 octobre 1985, et portant le numéro RL 85-33.

ADOPTE

### Adoption de plan

#### 85-601

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 143-247, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 11 octobre 1985, et portant le numéro 85-171.

ADOPTE

Adoption de plan

85-602

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 116-144, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 18 octobre 1985, et portant le numéro 85-180.

ADOPTE

Adoption de plan

85-603

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 551, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 7 octobre 1985, et portant le numéro 50604.

ADOPTE

Renouvellement mandat administrateurs de l'O.M.H.

85-604

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil renouvelle le mandat de MM. Roland Desaulniers, Lucien Hamel et Jean-Paul Lavergne, comme administrateurs de l'Office Municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, dont le terme expire le 31 décembre 1985.

ADOPTE

Installation groupe téléphones ascenseurs des édifices de l'O.M.H.

85-605

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'installation d'un groupe de téléphones dans les ascenseurs, dans les édifices de l'O.M.H., le même système que celui de l'hôtel de ville, tel qu'exigé par le service d'inspection du ministère du Travail.

ADOPTE

Rés. autorisation signature acte de cession à Atelier d'usinage J.-J. Tremblay inc.

85-606

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'acte de cession de droit entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et Triex inc., préparé par le notaire Christiane Martel, pour l'immeuble sis au 495 rue De L'Escadrille, Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant le lot 422-C-41-1 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine. Le tout sans considération puisqu'elle a été payée lors de la vente consentie par la Ville à Atelier d'usinage J.-J. Tremblay inc.

ADOPTE

Rés., cession de terrain par Les Jardins Jacques Lemer-  
cier inc.

85-607

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Les Jardins Jacques Lemer-  
cier inc., les lots numéros 551-512, 551-513, 551-514 et 551-515 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine. Cette cession est consentie pour la somme nominale de 1 \$ pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Rés., acceptation soumission

85-608

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Plomberie Antoine St-Onge inc., au montant de 42 000 \$, pour la conversion à la bi-énergie du Garage municipal, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés., acceptation soumission

85-609

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises Arseneault inc., au montant de 13 960 \$ pour la conversion à la bi-énergie du poste de police, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés., acceptation soumission

85-610

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe inc., au montant de 389 104,25 \$, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés., signature contrat démolition Electro

85-611

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat de démolition de l'Electro avec Herman Bouchard Démolition.

ADOPTE

Rés., adoption des résolutions de la C.I.T.F.

85-612

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de transport des Forges:

no 73-85:  
mode de répartition des déficits d'exploitation;

no 74-85:  
nouvelle tarification en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986;

no 75-85:  
budget 1986 pour le transport régulier;

no 76-85:  
budget 1986 pour le transport adapté aux personnes handicapées.

ADOPTE

Rés., compagnie Norton85-613

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De permettre à la compagnie Norton de procéder à la décontamination des transformateurs, numéros de série 45808 et 285648, étant donné qu'une telle opération ne contrevient à aucun règlement municipal.

ADOPTE

Rés., autorisation soumettre plans ministère de l'Environnement85-614

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre au ministère de l'Environnement, pour approbation, les plans pour l'emplacement d'un nouveau puits (no 37).

ADOPTE

Rés., projet Infocarte 1185-615

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet Infocarte 11, présenté dans le cadre du Programme Développement de l'Emploi.

Que M. Pierre Duguay, lieutenant et M. André Chartrand, capitaine, sont autorisés au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

Rés., nouveau maire-suppléant85-616

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment M. Jacques Lemarier, maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre (4) mois, soit du 11 novembre 1985 au 28 février 1986 inclusive-ment.

ADOPTE

Rés., adoption liste des comités85-617IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil adopte la liste des comités et la nomination des membres du Conseil pour en faire partie, pour un mandat de deux (2) ans, (voir liste ci-annexée).

ADOPTE

COMMISSIONSFINANCE ET ADMINISTRATION:Président: M. René Tremblay  
M. Jacques Lemarier  
M. Michel BoisclairTRAVAUX PUBLICS:Président: M. Michel Boisclair  
M. Henri-Paul Courteau  
M. Jacques LemarierPROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIETE:Président: M. Jean-Paul Lavergne  
M. Michel Boisclair  
(circulation)  
M. René Tremblay  
(surveillance de quartier)AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME:Président: M. Jacques Lemarier  
M. Henri-Paul Courteau  
M. Normand VivierLOISIRS ET CULTURE:Président: M. Claude Champoux  
M. Normand Vivier  
M. Henri-Paul CourteauPUBLICITE, RENSEIGNEMENTS, PROMOTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE:Président: M. Jean-Paul Lavergne  
M. Claude Champoux  
M. René TremblayTRANSPORT EN COMMUNPrésident: M. Jean-Claude Beaumier, maire  
M. Laurent Lavergne  
M. René TremblayENFOUISSEMENT SANITAIRE:Président: M. Claude Champoux  
et représentant de la ville sur  
le Comité intermunicipal de la  
gestion des déchets du comté de  
Champlain

Substitut: M. Normand Vivier

M.R.C.:

Président: M. Jean-Claude Beaumier, maire  
M. Jacques Lemarier  
M. Normand Vivier

COMMISSION DE RELATIONS DE TRAVAIL:

M. Laurent Lavergne

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION:

M. Jean-Paul Lavergne

VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES FLEURIS:

M. Michel Boisclair

DOSSIER HABITATION:

M. Claude Champoux

ILE ST-QUENTIN:

M. Normand Vivier  
M. Michel Boisclair

ASSAINISSEMENT DES EAUX:

Président: M. Jean-Claude Beaumier, maire  
M. Laurent Lavergne  
M. Jacques Lemarier

Rés., prévisions budgétaires 1986 gestion des déchets85-618

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les prévisions budgétaires 1986 présentées par le Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain.

ADOPTE

Rés., érection clôture autoroute 755, rue Du Parc85-619

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que demande soit faite au ministère des Transports pour l'érection d'une clôture le long du prolongement de l'autoroute 755, sur le côté est de la rue Du Parc, pour assurer la plus grande sécurité possible pour les résidents du secteur concerné.

ADOPTE

Rés. félicitations M. Michel Therrien85-620

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil est heureux de féliciter M. Michel Therrien, nommé instructeur par excellence de l'année au Québec, pour le baseball mineur, cette distinction étant conférée pour la première fois à un citoyen de notre Ville, un fait qui mérite d'être signalé à l'attention de la population.

ADOPTE

Rés., présentation soumission à l'U.Q.T.R., motoneige avec dameuse

85-621

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Ville présente une soumission au montant de 825 \$ pour une motoneige avec dameuse offerte en vente par l'U.Q.T.R.; cette motoneige devant être offerte ensuite à l'Association des résidents de Châteaudun à titre de contribution de la Ville à l'entretien de la piste de ski de fond.

ADOPTE

Rés., augmentation salaire des concierges

85-622

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Qu'une augmentation de salaire de 4% soit accordée aux concierges non syndiqués de la Ville pour l'année 1985 et que pour l'année 1986, leur salaire soit fixé selon l'indice des prix à la consommation (I.P.C.) de l'année 1985.

ADOPTE

Rés., félicitations aux élus

85-623

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à tous les Maires et Conseillers élus dans les municipalités situées sur le territoire de la M.R.C. de Francheville.

ADOPTE

Rés., concernant pollution de l'air

85-624

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

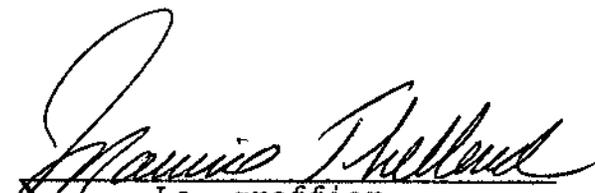
Que la Ville appuie fortement la pétition remise au Conseil municipal, signée par environ 264 personnes, concernant la pollution de l'air dans la municipalité et causant des dommages considérables à l'environnement du milieu, et demande aux responsables de cet état de choses d'y remédier dans le plus bref délai possible.

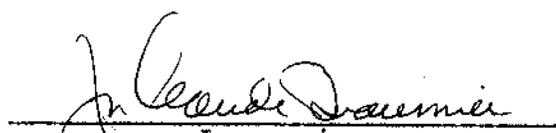
ADOPTE

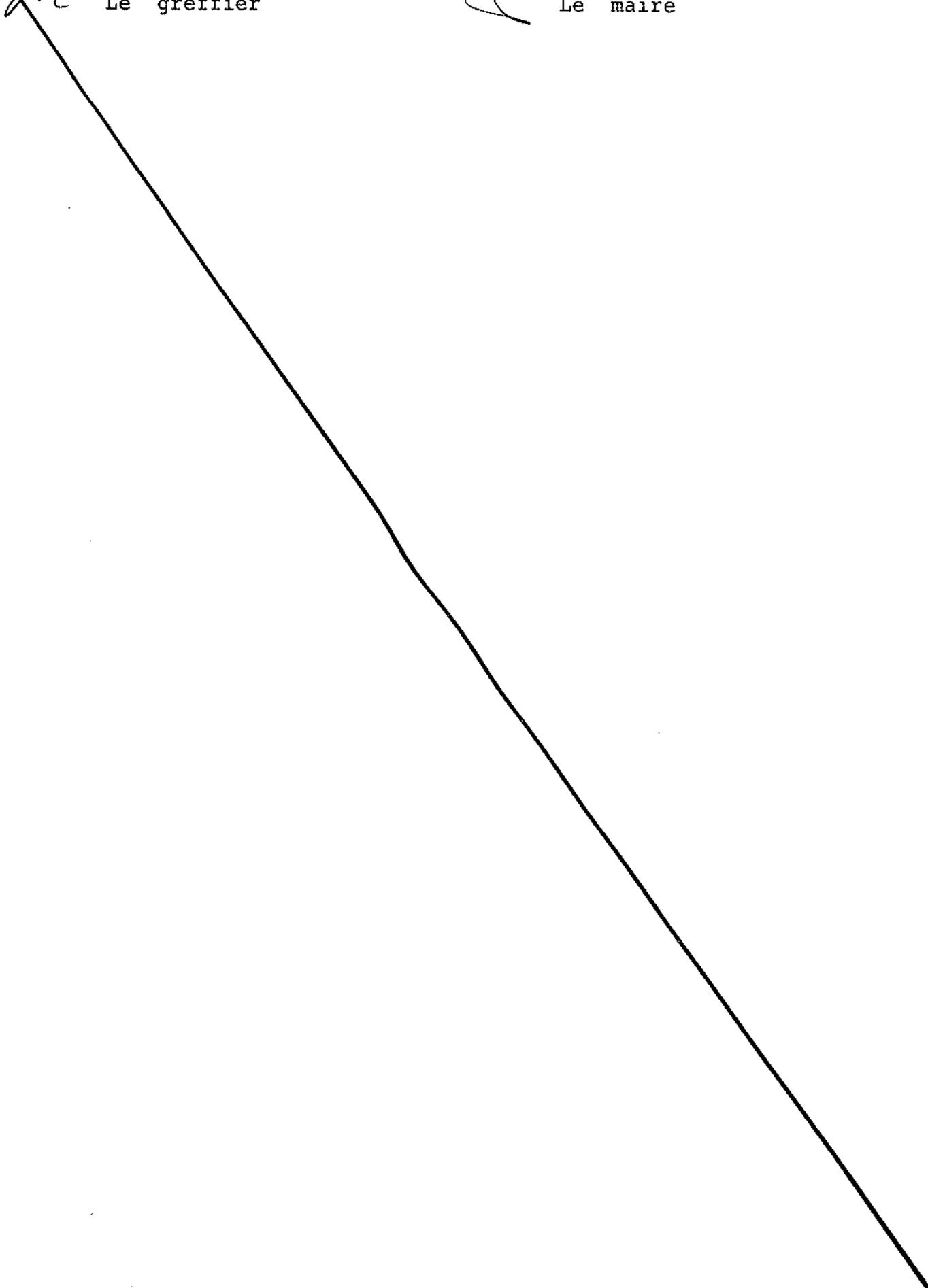
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

Requête, pollution de l'environnement.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 novembre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-625

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 1985-11-11

85-626

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 11 novembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 novembre 1985

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

ainsi que le directeur  
 général, M. Réjean Giguère

et le directeur fédéral  
adjoint,

M. Ronald Marcoux

1.- Païement cotisation 1986 à l'U.M.Q.

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le paiement de la cotisation 1986 à l'U.M.Q. au montant de 4 760 \$.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du ministère des Affaires municipales, prêt de locaux pour les élections provinciales.
- b) Lettre de la Caisse Populaire Ste-Famille, éclairage rue St-Henri.
- c) Lettre de l'Association des résidents de Châteaudun, octroi pour la piste de ski de fond.
- d) Lettre de la Commission de Toponymie, autoroute 40.
- e) Police l'an 2000.
- f) Bulletin de l'U.M.Q.
- g) Rapport final du projet "Berges-Neuves".
- h) Conciliation de banque, mois de septembre 1985.
- i) Programmation d'automne du service Loisirs et Culture.
- j) Avis de M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe, vente d'un terrain à Pierre Kane.
- k) Rapport des permis de construction pour le mois d'octobre 1985.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1985-11-11.

85-627

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 11 novembre 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

85-628

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Luigi Torieri  
 Mme Armand Tremblay  
 M. Marcel Boisvert  
 M. Ovila Laliberté  
 Mme Albert Thériault

Prop. par cons. N. Vivier  
 Prop. par cons. H.P. Courteau  
 Prop. par cons. R. Tremblay  
 Prop. par cons. J. Lemarier  
 Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 1985-11-12

85-629

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 12 novembre 1985, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution concernant article 4 de la Commission d'urbanisme

85-630

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'article 4 du rapport de la réunion de la Commission d'urbanisme du 12 novembre 1985 et qui se lit comme suit:

"Après avoir pris connaissance du mur créé par les boîtes métalliques et placé dans le parc Ogden le long du boulevard Des Estacades, ce mur a été installé par le ministère des Postes, sans consultation ni autorisation, la Commission recommande au Conseil d'aviser qui de droit, de voir à enlever de cet endroit ces boîtes métalliques. Ces boîtes, en plus de déprécier l'environnement, sont une occasion d'accidents, compte tenu que le boulevard Des Estacades est une artère principale",

soit transmis aux responsables et que de plus une demande soit faite aux autorités concernées pour que le service postal de ce secteur soit assuré par facteurs.

ADOPTE

Adoption d'un plan

85-631

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 552-252, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 31 octobre 1985, et portant le numéro 6298.

ADOPTE

Adoption de plan85-632

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-698 et 551-699, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 7 novembre 1985, et portant le numéro 50689.

ADOPTE

Adoption de plan85-633

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551 et 552, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 7 novembre 1985, et portant le numéro 50688.

ADOPTE

Rés. concernant l'O.M.H.85-634

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil entérine la résolution numéro 143-1 de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine concernant la programmation 1984-1985 de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTE

Rés. concernant école St-Joseph85-635

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil municipal est d'accord à ce que la Société d'Habitation du Québec puisse acquérir l'école St-Joseph de Cap-de-la-Madeleine pour la recycler en logements pour personnes retraitées.

ADOPTE

Rés. abrogeant la rés. 85-495-285-636

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-495-2 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Rés. concernant vente pour taxes

85-637

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'ordonner au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le 12 décembre 1985, à 10 heures de l'avant-midi, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état signé par le Trésorier, le 1<sup>er</sup> novembre 1985, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTE

Rés. concernant vente pour taxes

85-638

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le trésorier de la Ville, M. Réjean Giguère ou le comptable de la Ville, M. Constant Lemire, soient et sont par la présente autorisés à enchérir lors de la vente du 12 décembre 1985, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Rés. demande à l'Hydro-Québec

85-639

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil demande à l'Hydro-Québec d'étudier la possibilité de relocaliser les fils aériens et d'en évaluer les coûts pertinents pour les rues suivantes:

rue Fusey:

entre la banque de Montréal et la rue Lupien;

boul. Ste-Madeleine:

entre les rues St-Laurent et Massicotte.

Qu'à cette fin, une rencontre ait lieu à l'hôtel de ville dans les plus brefs délais afin de discuter le projet et de fixer un échéancier.

ADOPTE

Rés. augmentation huile diesel non colorée85-640

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée du 1<sup>er</sup> novembre 1985, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4675 \$ le litre.

ADOPTE

Rés. augmentation huile diesel colorée85-641

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée du 1<sup>er</sup> novembre 1985, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,342 \$ le litre.

ADOPTE

Rés. augmentation essence sans plomb85-642

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1985, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4962 \$ le litre.

ADOPTE

Rés. tarifs autocollants85-643

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le tarif pour autocollants du service de l'Informatique soit fixé à 0,12 \$ l'unité.

ADOPTE

Rés. félicitations bureau direction de l'Association des résidents de Châteaudun85-644

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

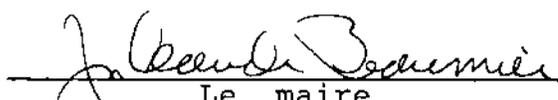
ET RESOLU: Que les membres du Conseil félicitent le nouveau bureau de direction de l'Association des résidents de Châ-

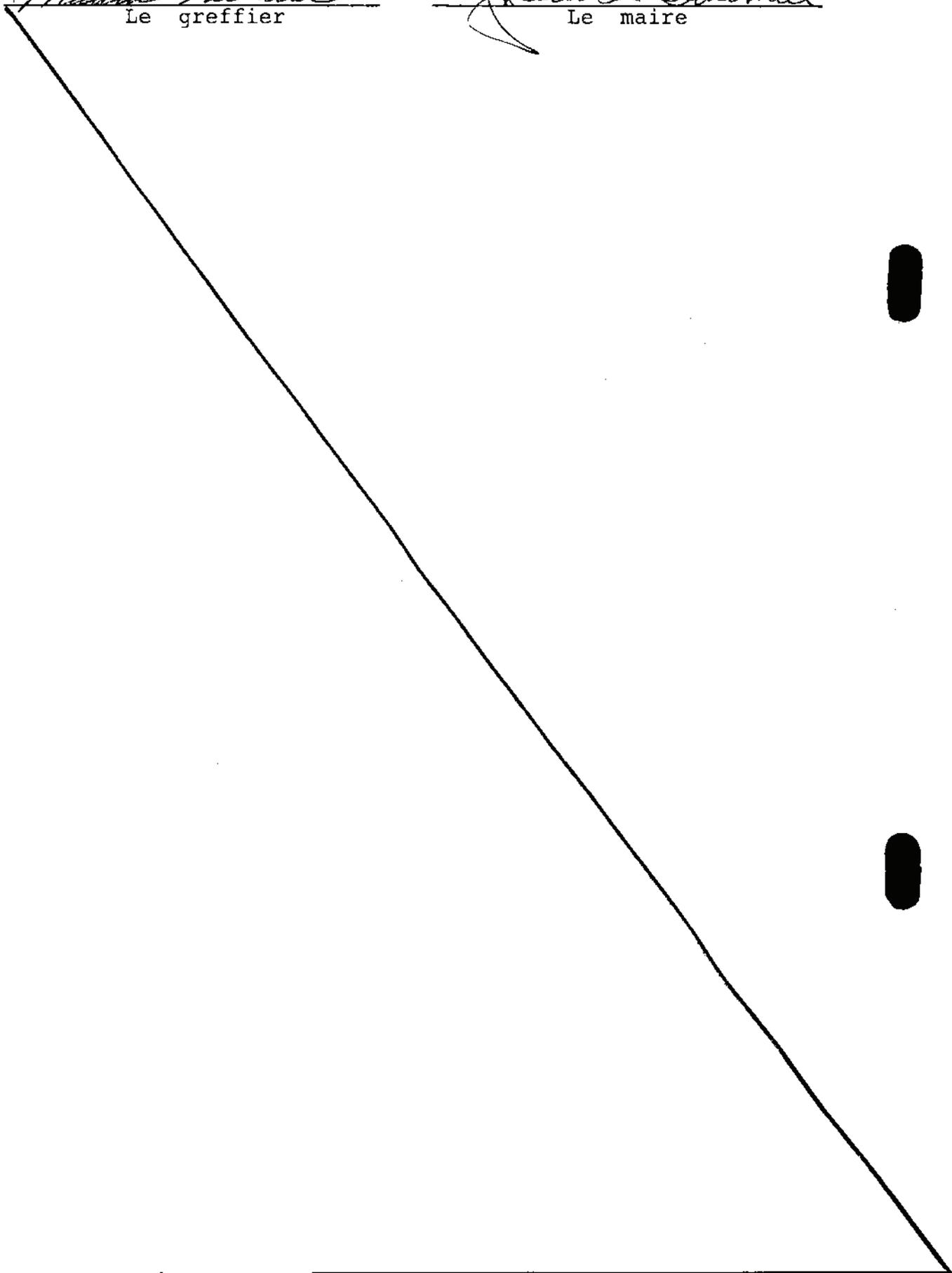
teaudun et lui souhaite le plus grand succès dans leurs fonctions.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 25 novembre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
                                   Henri-Paul Courteau  
                                   Jean-Paul Lavergne  
                                   Laurent Lavergne  
                                   Michel Boisclair  
                                   Claude Champoux  
                                   Normand Vivier  
                                   René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-645

Proposé par M. le conseiller   CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller   NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1985-11-18

85-646

Proposé par M. le conseiller   RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller   CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 novembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 novembre 1985

PRESENTS:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
                                   Henri-Paul Courteau  
                                   Jean-Paul Lavergne  
                                   Laurent Lavergne  
                                   Michel Boisclair  
                                   Claude Champoux  
                                   Normand Vivier  
                                   René Tremblay

ainsi que le directeur  
général, M. Réjean Giguère  
et le directeur général  
adjoint, M. Ronald Marcoux

1.- Prêt du Centre Culturel au Club mère-enfant

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel au Club mère-enfant du Cap-de-la-Madeleine pour le dimanche 15 décembre 1985.

CORRESPONDANCE:

- a) Conciliation caisse et banque, mois d'octobre 1985.
- b) Rapport de la Corporation de l'Ile St-Quentin.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1985-11-18

85-647

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 novembre 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

85-648

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 21 novembre 1985, comprenant chèques numéros 25775 à 25916 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 4 512 002,06 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 512 002,06 \$ sont inclus:

|   |                                     |                        |
|---|-------------------------------------|------------------------|
| - | Placement                           | 4 066 928,00 \$        |
| - | Placement parcs et terrains de jeux | 55 000,00 \$           |
| - | Placement Canagex ltée              | 35 000,00 \$           |
| - | Service de la dette                 | 70 250,74 \$           |
|   |                                     | <u>4 227 178,74 \$</u> |

ADOPTE

Résolutions de sympathies

85-649

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire

Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                         |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|
| Mme Jeanne C.-Galarneau | Prop. par cons. H.-P. Courteau   |
| Mlle Jeanne Lavigne     | Prop. par cons. Normand Vivier   |
| M. André Picard         | Prop. par cons. Jacques Lemarier |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

85-650

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 149-392-1 et 149-392-2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 novembre 1985, et portant le numéro 6353.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission cueillette et transport des déchets

85-651

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accorde pour une période de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986, à Jules Milette inc., le contrat pour la cueillette et le transport des déchets solides, pour une (1) fois la semaine, au montant de 330 200 \$, le tout selon la soumission présentée le 22 novembre 1985 et qui est la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, signature acte de vente Les Aménagements Faverel inc.

85-652

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'acte de vente préparé par M<sup>e</sup> Robert Carrier, notaire, au montant de 31 565,22 \$ en faveur de "Les Aménagements Faverel inc." pour les lots numéros 118-125, 118-126, 118-127, 122-416, 122-417 et 122-418 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et adjugés à la Ville lors de la vente pour taxes du 6 décembre 1984.

ADOPTE

Résolution amendant la résolution numéro 85-393

85-653

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-393 soit amendée en rayant de ladite résolution les mots suivants: "M. Alain Beaumier".

ADOPTE

Résolution, subvention à l'Association des résidents de Châteaudun

85-654

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'une subvention de 825 \$ soit versée à l'Association des résidents de Châteaudun, à même le budget du programme national de loisirs, pour permettre à l'Association d'obtenir la motoneige avec dameuse qui servira à l'entretien de la piste de ski de fond.

ADOPTE

Rés. concernant M. Gilbert Labissonnière

85-655

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil ratifie la décision du Directeur général de la Ville du 18 novembre 1985 concernant M. Gilbert Labissonnière.

ADOPTE

Résolution, acceptation grief

85-656

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville accepte le grief de M. Robert Lalonde en date du 20 novembre 1985 et accepte sa demande pour sa reconnaissance d'ancienneté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 décembre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
                                   Henri-Paul Courteau  
                                   Jean-Paul Lavergne  
                                   Laurent Lavergne  
                                   Michel Boisclair  
                                   Claude Champoux  
                                   Normand Vivier  
                                   René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-657

Proposé par M. le conseiller   NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller   JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1985-11-25

85-658

Proposé par M. le conseiller   CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller   NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 25 novembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 novembre 1985

PRESENTS:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
                                   Henri-Paul Courteau  
                                   Jean-Paul Lavergne  
                                   Laurent Lavergne  
                                   Michel Boisclair  
                                   Claude Champoux  
                                   Normand Vivier  
                                   René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,                           M. Réjean Giguère

et le directeur général  
adjoint,

M. Ronald Marcoux

1.- Renouvellement entente ministère de la Défense nationale

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville le renouvellement de l'entente 45580 concernant le maintien d'une sirène d'alerte installée sur la rue Vaillancourt, avec le ministère de la Défense nationale.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du ministère des Transports, clôture métallique le long de l'autoroute 755.
- b) Lettre de Vidéotron ltée, invitation aux membres à une série d'émissions d'information.
- c) Ministère des Affaires municipales, session de formation pour les élus, documents déposés.
- d) Lettre de la Classique internationale de canots, demande d'octroi.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1985-11-25

85-659

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 25 novembre 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

85-660

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                      |                               |
|----------------------|-------------------------------|
| M. Lucien Dumas      | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| M. Origène Côté      | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Léo Gendron       | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| M. Philippe Hélie    | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Paul-Émile Proulx | Prop. par cons. N. Vivier     |
| M. Georges Paquin    | Prop. par cons. J. Lemarier   |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, achat de trois (3) camionnettes85-661

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobile ltée, au montant de 65 056,65 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de trois (3) camionnettes à deux roues motrices, étant la soumission la plus basse présentée, dépense à être prise au règlement numéro 714.

ADOPTE

Résolution, achat de deux (2) tracteurs85-662

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Métropolitain Equipement enr., au montant de 27 228,20 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de deux (2) tracteurs, étant la soumission la plus basse présentée, dépense à être prise au règlement numéro 714.

ADOPTE

Résolution, achat d'une resurfaçeuse à glace85-663

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Equipement d'Aréna ltée, Jean-Louis Chevalier, prés., au montant de 51 502,50 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat d'une (1) resurfaçeuse à glace, étant la seule soumission présentée, dépense à être prise au règlement numéro 714.

ADOPTE

Résolution, achat d'un tracteur chenillard85-664

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Clément et Frères ltée, au montant de 43 600 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat d'un (1) tracteur chenillard pour le déneigement des trottoirs, étant la seule soumission présentée, dépense à être prise au règlement numéro 714.

ADOPTE

Résolution, achat d'un épandeur à abrasifs85-665

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Machineries Tenco ltée, au montant de 9 999 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat d'un (1) épandeur à abrasifs, étant la soumission la plus basse présentée, dépense à être prise au règlement numéro 714.

ADOPTE

Résolution, achat de deux (2) chasse-neige

85-666

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Machineries Tenco ltée, au montant de 6 431 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de deux (2) chasse-neige, étant la soumission la plus basse présentée, dépense à être prise au règlement numéro 714.

ADOPTE

Résolution pour abroger la résolution numéro 85-656

85-667

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-656 concernant le grief de M. Robert Lalonde soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-56

85-668

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-56, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

AVIS DE MOTION NO 85-669

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, POUR CREER A MEME LA ZONE P.2.2. POUR USAGES PUBLICS, UNE ZONE MULTIFAMILIALE R.D. SECTEUR 13".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution engagement M. Robert Dussault85-670

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: D'engager M. Robert Dussault comme inspecteur de permis (classe V), au salaire de la convention collective des employés de bureau. De plus, Monsieur Dussault recevra une allocation pour son automobile de 25 \$ par semaine.

ADOPTE

Résolution achat lecteur micro-fiches85-671

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'acheter de la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, au prix de 750 \$, le lecteur de micro-fiches avec photocopieur intégré, mis en vente par cette dernière, lequel devra être utilisé pour le programme Infocarte II.

ADOPTE

Résolution, achat matériel pour réseau aqueduc et égout85-672

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de Westburne Québec, au montant de 1 149,47 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, achat matériel pour réseau aqueduc et égout85-673

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de J.U. Houle ltée, au montant de 5 069,70 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, achat matériel pour réseau aqueduc et égout85-674

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de Fred Poliquin ltée, au montant de 7 412,72 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, achat matériel pour bornes d'incendie85-675

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour bornes d'incendie de Hydro Tech, au montant de 3 434,33 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel colorée85-676

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée du 19 novembre 1985, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,349 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel non colorée85-677

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée du 12 novembre 1985, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4775 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile à chauffage #285-678

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 du 23 novembre 1985, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,3065 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution acceptation soumission, achat fixtures85-679

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'accepter la soumission de l'Imprimerie Art Graphique inc., au montant de 1 000 \$, pour l'achat de soixante (60) fixtures simples de marque Holophane, série Prism-pack #625-600, ballast intégré pour lampe 400 watts à vapeur de mercure.

ADOPTE

Résolution concernant établissement d'un R.P.E.

85-680

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine entend établir un R.P.E. (régime de prestations aux employés) pour le bénéfice de ses employés et que Trust Général du Canada a été choisi comme fiduciaire du régime; il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à ces fins avec le Trust Général du Canada.

ADOPTE

Résolution, signature contrat publicité avec l'Hebdo

85-681

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité avec Publi-Hebdo inc., pour la période du 26 novembre 1985 au 26 novembre 1986, au tarif proposé, soit 0,39 \$ la ligne agate.

ADOPTE

Résolution félicitations

85-682

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement M. Pierre A. Brouillette, à l'occasion de son élection comme député du comté de Champlain à l'Assemblée nationale du Québec, et lui souhaitent le meilleur succès possible dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTE

Résolution félicitations

85-683

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à tous les députés de la région élus lors de l'élection du 2 décembre dernier et leur souhaitent un mandat des plus fructueux.

ADOPTE

Résolution concernant parc industriel

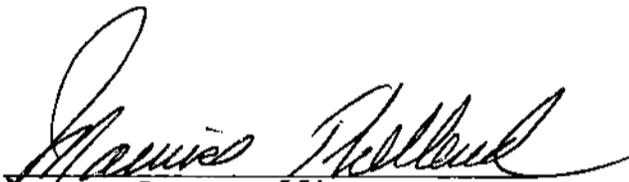
85-684

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

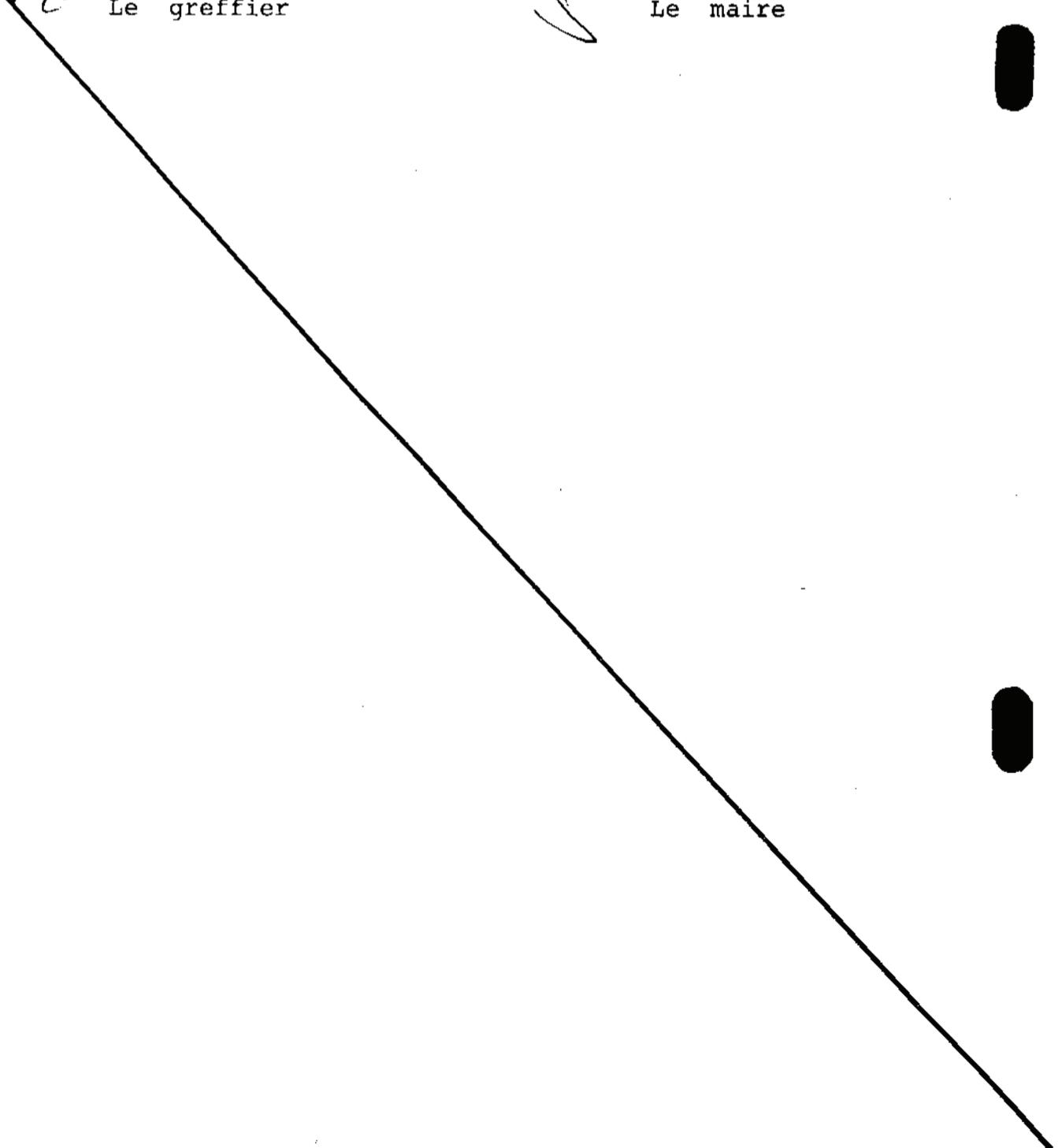
De demander à M. Pierre A. Brouillette, député du comté de Champlain à l'Assemblée nationale, de déployer tous les efforts nécessaires auprès des autorités gouvernementales afin de doter la ville de Cap-de-la-Madeleine de son deuxième parc industriel, devenue l'une des premières nécessités de la Ville à être comblées.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 9 décembre 1985, à 20 heures et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

85-685

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1985-12-03

85-686

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 3 décembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 décembre 1985

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

ainsi que le directeur  
 général,

M. Réjean Giguère

et le directeur général  
adjoint,

M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Lettre de M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe sur les soumissions des assurances générales de 1986.
- b) Lettre du ministère de l'Environnement: pétition, pollution de l'air.
- c) Lettre du ministère de l'Industrie et du Commerce, soustraction de terrains à la loi des fonds industriels.
- d) Rapport des permis de construction pour le mois de novembre 1985.
- e) Commission d'étude sur les municipalités - document lu.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du  
1985-12-03

85-687

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 décembre 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

85-688

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 décembre 1985, comprenant:

- 1) les chèques nos 25917 à 26089 incl.. 1 117 879,85 \$
- 2) les paies nos 45 à 48 inclus..... 305 085,47 \$
- 3) effets bancaires retournés pour le mois d'octobre 1985, intérêts sur emprunts temporaires - règlements d'emprunts pour les mois d'octobre et novembre 1985..... 10 733,48 \$

le tout totalisant un déboursé de: 1 433 698,80 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 433 698,80 \$ est inclus:  
- Service de la dette: 756 986,66 \$

ADOPTE

Résolutions de sympathies85-689

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| Mme Albert Verrette | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| M. Réal St-Pierre   | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Viateur Michaud  | Prop. par cons. N. Vivier     |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, signature mainlevée Portes Arco inc.85-690

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville, le projet de mainlevée préparé par le notaire Guy Leblanc concernant les Portes Arco inc., par lequel la ville de Cap-de-la-Madeleine consent à la radiation de la clause résolutoire stipulée à l'acte enregistré sous le numéro 261,302 et requiert Monsieur le Régistrateur de la division d'enregistrement de Champlain d'en faire la radiation totale et ce, tout en marge dudit acte qu'à l'index des immeubles des lots numéros 421-E et 422-C du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution signature mainlevée concernant M. Roger Gauthier85-691

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville, le projet de mainlevée préparé par le notaire Lionel Martin concernant M. Roger Gauthier, par lequel la ville de Cap-de-la-Madeleine accorde à M. Roger Gauthier, mainlevée totale de tous les droits incluant les effets de la clause résolutoire y mentionnée qu'elle peut détenir sur le lot numéro QUARANTE de la redivision du lot numéro C du lot originaire numéro QUATRE CENT VINGT-DEUX (422-C-40-3) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine; et le lot numéro QUARANTE-SEPT de la redivision C de la subdivision officielle du lot numéro QUATRE CENT VINGT-DEUX (422-C-47) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine; avec la maison dessus construite, portant le numéro civique 511 rue De l'Escadrille, Cap-de-la-Madeleine, circonstances et dépendances.

ADOPTE

Adoption de plan

85-692

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-60 à 671-66 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay a.g., en date du 3 décembre 1985, et portant le numéro 6335.

ADOPTE

Adoption projet de règlement numéro 620-57

85-693

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-57, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

85-694

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1985.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'imposition

85-695

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1986".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, achat matériel aqueduc et égout

85-696

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de J.U. Houle ltée, au montant de 6 645,19 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution, achat matériel aqueduc et égout

85-697

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser l'achat de matériel pour réseau d'aqueduc et d'égout de Westburne Québec, au montant de 11 612,39 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTE

Résolution concernant règlement numéro 728

85-698

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine se porte garant de l'irrégularité de l'avis public de l'adoption du règlement numéro 728 en ce que celui-ci n'était pas accompagné du croquis requis par la loi.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel colorée

85-699

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée du 30 novembre 1985, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,365 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution augmentation prix de l'essence sans plomb85-700

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 30 novembre 1985, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,5102 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, autorisation signature convention cols blancs85-701

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la recommandation du comité des relations de travail et autorise son honneur le maire Jean-Claude Beaumier, le président du comité des relations de travail, M. Laurent Lavergne, le directeur général, M. Réjean Giguère et le greffier municipal, M. Maurice Thellend, à signer la convention collective de travail pour les années 1985, 1986 et 1987, entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, local 265.

ADOPTE

Résolution amendant le résolution numéro 85-67985-702

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-679 soit amendée en changeant le mot "achat" par le mot "vente".

ADOPTE

Résolution concernant les brigadiers scolaires85-703

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les brigadiers scolaires soient payés au tarif horaire de 6,50 \$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986.

ADOPTE

Résolution concernant M. Jean-Claude Veillette85-704

Afin de régulariser la situation à la section des enquêtes, il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'à compter du 16 décembre 1985, et ce pour une période temporaire n'excédant pas une (1) année, M. Jean-Claude Veillette agira comme détective au département des enquêtes.

Pendant la période que M. Jean-Claude Veillette sera à l'emploi de la ville de Cap-de-la-Madeleine, il devra s'astreindre à ne pas outrepasser les restrictions contenues à son certificat médical du 20 septembre 1985 (Dr J.-Pierre Dalcourt) et un engagement à cet effet devra être signé par M. Jean-Claude Veillette.

Le salaire sera celui de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., à l'échelon "détective: un (1) an et plus".

ADOPTE

Résolution concernant M. Marcel Massicotte

85-705

Afin de régulariser la situation à la section des enquêtes; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'à compter du 6 janvier 1986, et ce pour une période temporaire n'excédant pas six (6) mois, M. Marcel Massicotte agira comme détective au département des enquêtes, au salaire de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Résolution, liste personnel temporaire aux Travaux publics

85-706

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste du personnel temporaire au service des Travaux publics soit acceptée telle que présentée à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement règlement numéro 478

85-707

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA TAXE D'AFFAIRES, ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 478-L ET AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 478-J DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1985.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Dépôt de la déclaration des intérêts financiers des membres du Conseil, conformément à l'article 33.2 de la loi sur les élections dans certaines municipalités.

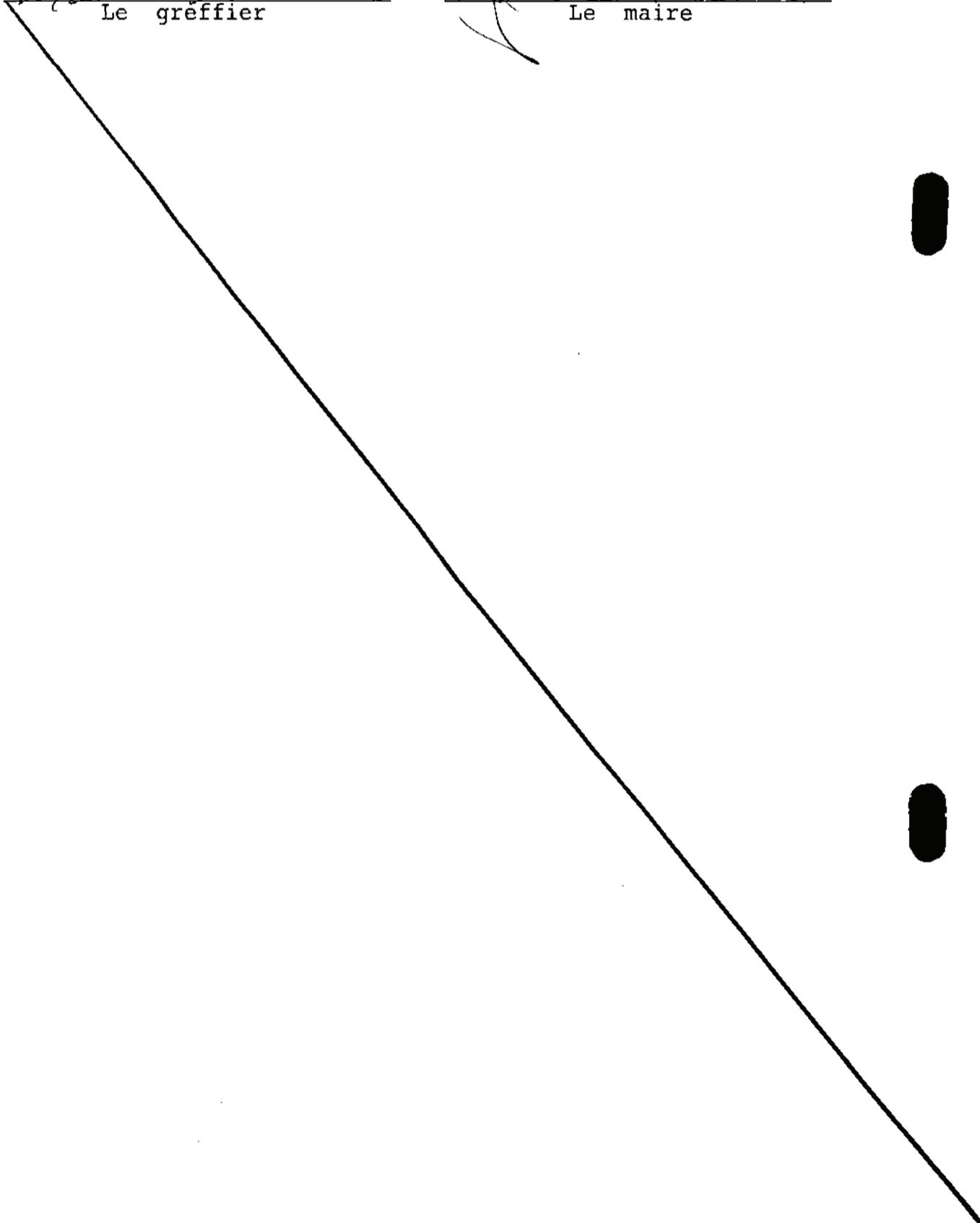
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Pétition des résidents de la rue Des Erables concernant le déblaiement des trottoirs.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 décembre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire           Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers:   Jacques Lemarier  
                                   Henri-Paul Courteau  
                                   Jean-Paul Lavergne  
                                   Laurent Lavergne  
                                   Michel Boisclair  
                                   Claude Champoux  
                                   Normand Vivier  
                                   René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du budget année 1986

85-708

Proposé par M. le conseiller   RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller   JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1986, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de QUINZE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (15 350 000 \$), soit et est adopté.

ADOPTE

Résolution, adoption budget triennal

85-709

Proposé par M. le conseiller   CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller   HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes:

|       |                     |
|-------|---------------------|
| 1986: | 7 975 100 \$        |
| 1987: | 5 230 000 \$        |
| 1988: | <u>2 515 000 \$</u> |

Pour un total de:                   15 720 100 \$

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 478-M, taxe d'affaires

85-710

Proposé par M. le conseiller   LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller   JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 478-M, intitulé: "Règlement abrogeant le règlement numéro 478-L et amendant les articles 3 et 4 du règlement numéro 478-J relatif à la taxe d'affaires", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 732, imposition

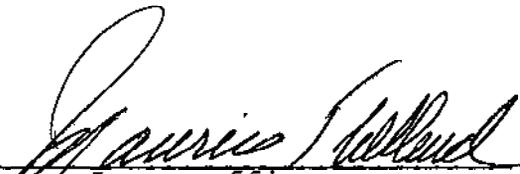
85-711

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 732, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration générale de la Ville pour 1986", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, lundi, le 16 décembre 1985, à 21 h 30, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Résolution, acceptation soumission, assurances générales de la Ville

85-712

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de J.-B. Lanouette inc., au montant de 180 618 \$ pour les assurances générales de la Ville pour 1986, étant la soumission la plus basse présentée, plus la taxe provinciale de 9% sur les assurances.

ADOPTE

Résolution, augmentation salaire du Greffier

85-713

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le salaire du greffier de la Ville, M. Maurice Thellend, soit augmenté de 3 000 \$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986.

ADOPTE

Résolution, revision compensation payée par Ste-Marthe

85-714

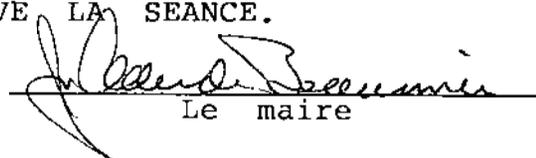
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine a l'intention de reviser, pour l'année 1986, la compensation payée par la municipalité de Ste-Marthe pour la mise en commun du service des incendies.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
 Le greffier

  
 Le maire

## CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 17 décembre 1985, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1985-12-09

85-715

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 9 décembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1985-12-16

85-716

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 décembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

85-717

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 décembre 1985, comprenant chèques numéros 26090 à 26171 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 212 449,33 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 212 449,33 \$ est inclus:

- Placement parcs et terrains de jeux: 55 000 \$

ADOPTE

Résolutions de sympathies85-718

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| M. Claude Thivierge       | Prop. par cons. L. Lavergne  |
| Mlle Andrée-Anne Lavoie   | Prop. par cons. N. Vivier    |
| M. Jean-Paul Léonard      | Prop. par cons. M. Boisclair |
| Mme Amable Dumas          | Prop. par cons. L. Lavergne  |
| M. Louis-Georges Bergeron | Prop. par cons. J. Lemarier  |
| M. Henri Boisvert         | Prop. par cons. L. Lavergne  |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations85-719

CONSIDERANT QUE la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 379 000 \$;

CONSIDERANT QU'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les six (6) soumissions ci-dessous détaillées:

| <u>Nom du soumissionnaire:</u>            | <u>Prix offert:</u> | <u>Montant:</u> | <u>Taux:</u> | <u>Echéance:</u> | <u>Loyer:</u> |
|---|---------------------|-----------------|--------------|------------------|---------------|
| Lévesque, Beaubien et<br>Banque d'Épargne | 98.519              | 379 000 \$      | 9½%          | 1991             | 9.8825        |
| Walwyn, Stodgell,<br>Cochran, Murry Ltée  | 98.13               | 379 000 \$      | 9½%          | 1991             | 9.9842        |
| Tassé & Associés                          | 98.95               | 379 000 \$      | 9¾%          | 1991             | 10.0221       |
| McNeil, Mantha Ltée                       | 98.93               | 379 000 \$      | 9¾%          | 1991             | 10.0273       |
| Geoffrion, Leclerc Ltée                   | 97.90               | 379 000 \$      | 9½%          | 1991             | 10.0445       |
| Banque Nationale du<br>Canada             | 98.72               | 379 000 \$      | 9¾%          | 1991             | 10.0822       |

CONSIDERANT QUE l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien et la Banque d'Epargne s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: QUE l'émission d'obligations au montant de 379 000 \$, de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien et la Banque d'Epargne.

ADOPTE

Résolution émission d'obligations terme plus court que prévu

85-720

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: QUE, pour l'emprunt au montant total de 379 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 560, 565, 567, 569, 571, 574, 576, 578, 580 et 581 la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 20 janvier 1986), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution modifications de règlements concernant l'émission d'obligations

85-721

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de 379 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

| <u>Règlement numéro:</u> | <u>Pour un montant de:</u> |
|--------------------------|----------------------------|
| 560                      | 8 000 \$                   |
| 565                      | 7 000 \$                   |
| 567                      | 30 500 \$                  |
| 569                      | 105 000 \$                 |
| 571                      | 105 500 \$                 |
| 574                      | 18 500 \$                  |
| 576                      | 33 000 \$                  |
| 578                      | 25 500 \$                  |
| 580                      | 17 500 \$                  |
| 581                      | 28 500 \$                  |
|                          | <u>379 000 \$</u>          |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises; il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 379 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 20 janvier 1986;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11,5% l'an sera payé semi-annuellement le 20 juillet et le 20 janvier de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Résolution, émission d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel

85-722

CONSIDERANT QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 15 décembre 1985, un montant de 379 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 862 500 \$ pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 560, 565, 567, 569, 571, 574, 576, 578, 580 et 581;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 20 janvier 1986;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 379 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 5 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

85-723

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 10 décembre 1985, soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

85-724

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 118-129 à 188-133 et 122-425 à 122-429, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 novembre 1985, et portant le numéro 6372.

ADOPTE

Résolution, programme rabais tarifaires Hydro-Québec

85-725

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire se prévaloir du programme de rabais tarifaires d'Hydro-Québec pour l'opération des équipements nécessaires au transport et à l'épuration des eaux usées.

Que copie de cette résolution soit signifiée à la Direction régionale d'Hydro-Québec.

ADOPTE

Résolution concernant le traitement des eaux usées

85-726

ATTENDU QUE les municipalités de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest et Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ont respectivement signé un protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement du Québec pour le traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE dans le protocole, il est mentionné que le système de traitement retenu comprend des étangs aérés au nord du chemin de fer du Canadien Pacifique à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE les étangs aérés, une partie de la conduite d'amenée des eaux usées vers les étangs, et une partie de l'émissaire sont situés dans la zone agricole, le tout tel que montré sur le plan de localisation ci-joint; il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine approuve la localisation des ouvrages de traitement ci-dessus énumérés.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain

85-727

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Roméo Jalbert, un emplacement connu et désigné sous le lot numéro 419-749 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 1393,5 m.c., au prix de 1,60 \$ le mètre carré, pour le prix total de 2 229,60 \$, payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Yvon Dupuis, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Ce terrain a été acheté en vertu de deux (2) règlements de fonds industriels, le règlement numéro 463 pour une superficie de 204,38 m.c. et le règlement numéro 623 pour une superficie de 1189,12 m.c.

ADOPTE

Résolution, documents Cour municipale

85-728

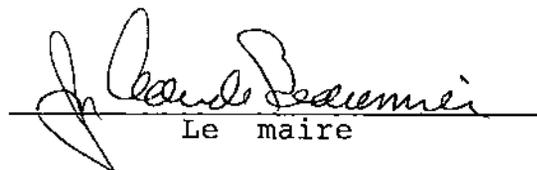
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil approuve le calendrier de conservation des documents de la Cour municipale en date du 3 décembre 1985 préparé par le Greffier de la Cour municipale et soumis à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 janvier 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-1

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal séance spéciale du 1985-12-16

86-2

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 16 décembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal séance spéciale du 1985-12-17

86-3

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 17 décembre 1985, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 17 décembre 1985

## PRESENTS:

Son honneur le maire                    Jean-Claude Beaumier  
 Messieurs les conseillers:            Jacques Lemarier  
    Henri-Paul Courteau  
    Jean-Paul Lavergne  
    Laurent Lavergne  
    Normand Vivier  
    René Tremblay

ainsi que le directeur  
 général,                                    M. Réjean Giguère

1.- Engagement M. Salomon Lafontaine entretien parcs et patinoires

Le Conseil réuni en commission permanente, engage M. Salomon Lafontaine comme préposé à l'entretien des parcs et patinoires, à compter du 20 décembre 1985, au salaire de la convention collective.

2.- Engagement M. Clément Tousignant entretien parcs et patinoires

Le Conseil réuni en commission permanente, engage M. Clément Tousignant comme préposé à l'entretien des parcs et patinoires, à compter du 22 décembre 1985, au salaire de la convention collective.

3.- Stationnement limité rue Toupin

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation d'un stationnement limité à soixante (60) minutes sur le côté nord de la rue Toupin, entre les rues Dorval et Brunelle.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Mme Nicole L. Brassard: demande d'installation des services municipaux, rues Lauzon et Jules-Léger.

(Signé) MAURICE THELLEND  
 greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1985-12-17

86-4

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 décembre 1985, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolutions de sympathies86-5

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                         |                               |
|-------------------------|-------------------------------|
| Mme P.-Emile Renaud     | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| Mme Gaston Rancourt     | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| M. Gilles Garon         | Prop. par cons. C. Champoux   |
| M. Patrick Lafrenière   | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Philippe Bourassa   | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Yvette Croteau      | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Léo Francoeur        | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Jean Lamarre         | Prop. par cons. N. Vivier     |
| Mme Laurent Paillé      | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| Mme Joseph Vanvlanderén | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| M. Paul Ouellette       | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| M. Conrad Boissonneault | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| Mme Hector Villemure    | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Alphonse Beaulieu   | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| Mme Ernest Trottier     | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Lawrence Labelle     | Prop. par cons. J. Lemarier   |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-5686-6

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-56, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-5786-7

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-57, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-8

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 407-150 et 407-151 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 décembre 1985, et portant le numéro 6345.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-9

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 122-430 et 122-431 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 10 décembre 1985, et portant le numéro 6389.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-10

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 157-294, 157-295 et 157-296 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 décembre 1985, et portant le numéro 6350.

ADOPTE

Résolution autorisant signature acte de correction, Les Galeries du Cap

86-11

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de correction préparé par le notaire Michael L. Garmaise concernant le lot 552-5-1 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, cédé à la Ville le 30 janvier 1975 et enregistré sous le numéro 244687.

ADOPTE

Résolution, budget supplémentaire O.M.H.86-12

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent la résolution numéro 144-4 de l'O.M.H. concernant le budget supplémentaire au montant de 7 837 \$ pour le projet numéro 555-04-32280-004 (Manoir du Vieux Moulin).

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel non colorée86-13

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée du 5 décembre 1985 et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4905 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile à chauffage #286-14

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 du 1<sup>er</sup> janvier 1986, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0,3175 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix huile diesel non colorée86-15

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée du 1<sup>er</sup> janvier 1986, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4935 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution concernant taxe d'affaires Radisson Transport86-16

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De ratifier l'entente intervenue entre la Ville et Radisson Transport concernant le remboursement de taxes pour les années 1980 et 1982, pour un montant total de 4 464,50 \$.

ADOPTE

Résolution concernant la responsable de la bibliothèque

86-17

ATTENDU QUE Mme France Bisson, responsable de la bibliothèque municipale, a demandé de travailler à temps partiel, soit l'avant-midi seulement, et ce pour une période maximum d'un (1) an;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'engager une autre personne pour travailler l'autre partie du temps; il est

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la demande de Madame Bisson, pour qu'elle travaille à temps partiel, l'avant-midi seulement, et ce pour une période maximum d'un (1) an à compter du 13 janvier 1986, soit acceptée et que Mme Elise Pellerin travaille de manière à combler le salaire économisé par la Ville, suite à cet arrangement, pour la même période d'un (1) an à compter du 13 janvier 1986.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité des Loisirs

86-18

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'accepter le rapport du Comité des Loisirs du 11 décembre 1985, aux articles 1 à 12 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, engagement policier permanent

86-19

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Yves Goyette soit engagé comme policier permanent au service de la Sécurité publique, au salaire de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc. et ce, à compter du 13 janvier 1986.

ADOPTE

Avis de motion, règlement emprunt travaux aqueduc et égout

86-20

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LA RUE ST-PHILIPPE, ENTRE LES RUES PERE-BRETON ET DES VETERANS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1986.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement emprunt travaux trottoirs et pavage

86-21

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE TROTTOIRS, PAVAGE ET BORDURES SUR LA RUE ST-PHILIPPE, ENTRE LES RUES PERE-BRETON ET DES VETERANS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1986.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

86-22

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre, pour approbation, au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout pour les rues Lauzon, Frontenac, Jules-Léger et Jean-Lesage.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

86-23

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre, pour approbation, au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout pour l'ouverture du boulevard Pie XII.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-24

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-67 à 671-93 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 décembre 1985, et portant le numéro 6412.

ADOPTE

Résolution augmentation salaire juge municipal86-25

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le salaire du juge municipal soit augmenté de 4% pour les années 1985 et 1986.

ADOPTE

Résolution, cours formation C.R.P.Q.86-26

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'autoriser Mme Francine Gagné et M. Marcel Bellefeuille à suivre des cours de formation en C.R.P.Q. pendant les semaines des 10 et 17 mars 1986.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel86-27

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

De prêter gratuitement le Centre Culturel au groupe des "MAXIBELLES" et de même qu'aux Chevaliers de Colomb pour leurs activités du 22 mars 1986.

ADOPTE

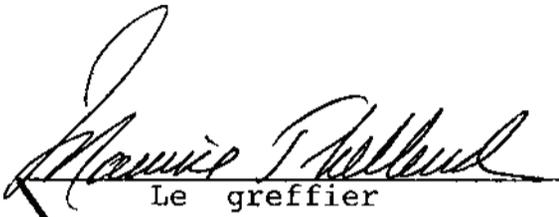
Résolution, adoption article 3 du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 8 octobre 198586-28

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

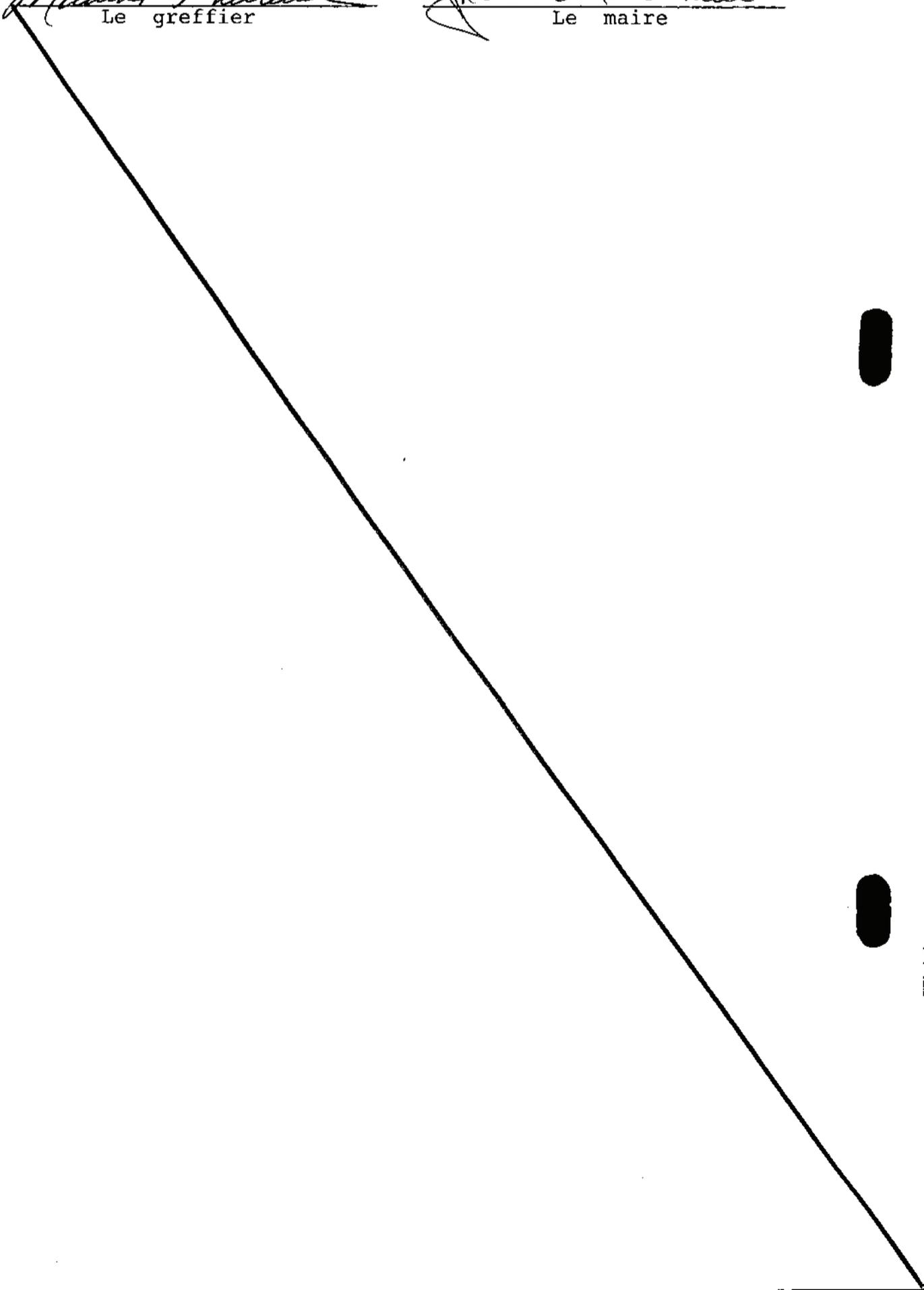
ET RESOLU: Que l'article 3 du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 8 octobre 1985 qui avait été mis à l'étude soit adopté, et qu'en conséquence une procédure d'amendement au zonage soit entreprise à cet effet.

ADOpte

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 13 janvier 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-29

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal séance régulière du 1986-01-06

86-30

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 janvier 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 janvier 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux |

1.- Refus vente terrain, garderie Le Coffre à Jouets

Le Conseil réuni en commission permanente, refuse de vendre à la garderie Le Coffre à Jouets, un terrain situé sur la rue Des Ormeaux, considérant que des négociations sont en cours entre la Ville et divers propriétaires du secteur concernant ce terrain et qu'elles ne sont pas encore terminées.

CORRESPONDANCE LUE:

- a) U.M.Q. documents déposés:
- 1) relations de travail,
  - 2) séminaire organisé par l'E.N.A.P., promotion de sa ville au plan international.
- b) Lettre du ministère de l'Industrie et du Commerce: soustraction d'un terrain à la loi sur les immeubles industriels et commerciaux.
- c) Lettre du Maître de poste de Cap-de-la-Madeleine: localisation des boîtes multiples pour le courrier.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-01-0686-31

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 janvier 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes86-32

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 10 janvier 1986, comprenant:

|   |                      |
|---|----------------------|
| a) les chèques nos 26172 à 26214 incl.... | 2 149 348,04 \$      |
| b) les chèques nos 26215 à 26378 incl.... | 244 176,49 \$        |
| c) les paies nos 49 à 52 incl.....        | <u>351 425,03 \$</u> |
| le tout totalisant un déboursé de:        | 2 744 949,56 \$      |

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 744 949,56 \$ sont inclus:

|                               |                        |
|-------------------------------|------------------------|
| - Service de la dette:        | 60 299,77 \$           |
| - Placement au taux de 9,37%: | <u>1 786 698,00 \$</u> |
|                               | 1 846 997,77 \$        |

ADOPTE

Résolutions de sympathies86-33

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                         |                               |
|-------------------------|-------------------------------|
| Mme Paul Descôteaux     | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Walter J. Antonyshyn | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Cécile Desmarais    | Prop. par cons. J.P. Lavergne |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, achat voitures de police86-34

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Jean Fréchette ltée, au montant de 31 610 \$ toutes taxes incluses, pour l'achat de deux (2) voitures de police, modèle de l'année 1986, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, augmentation prix de l'essence sans plomb86-35

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,5141 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-5886-36

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-58, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-5986-37

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-59, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

86-38

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1986.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au zonage

86-39

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1986.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution abrogeant la résolution numéro 85-661

86-40

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-661 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, achat camionnettes86-41

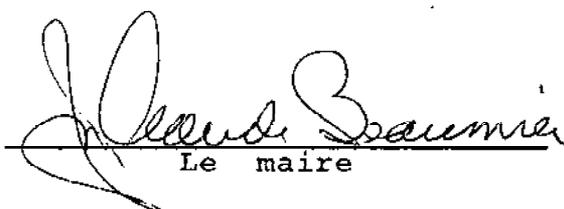
Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la plus basse soumission conforme, pour l'achat de trois (3) camionnettes à deux roues motrices et qui est celle de Automobiles Renald Boisclair ltée, au montant de 66 850,60 \$, toutes taxes incluses, sous réserve de l'opinion légale qui sera donnée par le conseiller juridique de la Ville à cet effet.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 janvier 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-42

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-01-13

86-43

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 13 janvier 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 janvier 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux |

1.- Acceptation vente terrain à la boucherie Pépin

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte d'accorder à "Boucherie et Pâtisserie Pépin", une option d'achat d'une durée de six (6) mois, sur une partie du lot numéro 415-1-18-7 situé sur la rue Vachon, la Ville désirant garder une partie dudit terrain pour le réserver à d'éventuels projets qui pourraient lui être soumis et susceptibles de réalisations intéressantes.

2.- Acceptation vente terrain à la garderie Le Coffre à Jouets

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de vendre à la garderie Le Coffre à Jouets, un terrain situé sur la rue Vachon, soient les lots numéros 552-243 et 415-1-18-3 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, au prix de 0,15 \$ le pied carré pour le prix total de 2 405,70 \$.

3.- Classique internationale de chiens

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de mettre à la disposition des organisateurs de la classique internationale de chiens, les services municipaux que la Ville fournit habituellement à l'occasion de cet événement.

4.- Résolution numéro 86-23 abrogée et remplacée

Le Conseil réuni en commission permanente, abroge la résolution numéro 86-23 et la remplace par la suivante:

"Le Conseil accepte d'ouvrir le boulevard Pie XII sans s'engager à y installer les services d'aqueduc et d'égout, mais accepte plutôt de relier les conduites d'aqueduc existantes entre les rues Pie XII et Masson. De plus, le propriétaire devra céder immédiatement à la Ville, l'emprise complète de la rue."

5.- Autorisation donnée à l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Ronald Marcoux, ing., à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour relier les conduites d'aqueduc existantes entre les rues Pie XII et Masson.

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Rapport du Directeur général sur la rentabilité du projet "Boisés de Châteaudun".
- b) Lettre de M. Jacques Dugal: Palais du Commerce 1986.

MAURICE THELEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-01-13

86-44

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 13 janvier 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-45

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 janvier 1986, comprenant chèques numéros 26379 à 26442 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 148 302,64 \$, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-46

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                      |                               |
|----------------------|-------------------------------|
| M. Ian Kenline       | Prop. par cons. C. Champoux   |
| Sr Georgette Garceau | Prop. par cons. H.P. Courteau |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir à leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Avis de motion, règlement fixant jour et heure des séances du Conseil

86-47

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ABROGER LES REGLEMENTS NUMEROS 50, 89, 168, 208 ET 208-A CONCERNANT LES SEANCES DU CONSEIL DE LA VILLE ET REMPLACER CESDITS REGLEMENTS PAR UN NOUVEAU REGLEMENT POUR FIXER LE JOUR ET L'HEURE DES SEANCES DU CONSEIL".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1986.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution programme d'urbanisme pour le centre-ville86-48

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville.

ADOPTE

Résolution, installation de lampes de rues86-49

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville demande à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de 12 lumières de rues de 8500 lumens à vapeur de sodium haute pression aux endroits suivants:

Rue St-Maurice:

côté ouest, entre Des Vétérans et De Grandmont.

Installer une (1) sur troisième poteau et une (1) sur cinquième poteau au nord de Des Vétérans.

Rue Père-Breton:

côté nord, entre Massicotte et Des Erables.

Installer une (1) sur poteau côté nord, face au numéro 300.

Rue Dorval:

côté est, entre Latreille et Montplaisir.

Installer une (1) sur poteau au sud de Montplaisir, face au numéro 214.

Rue Houssard:

côté sud, à l'est de St-Laurent.

Installer une (1) sur deuxième poteau à l'est de St-Laurent face à Valco.

Rue Des Prairies:

côté nord, à l'est de Gouin.

Installer une (1) sur poteau face au numéro 891.

Rue Chemin des Sources:

côté sud, à l'est de St-Maurice.

Installer une (1) avec poteau à environ 33 mètres à l'est de St-Maurice.

Rue Du Parc:

côté sud, dans son prolongement vers le nord.

Installer cinq (5) avec poteau, à la suite de celles existantes.

ADOPTE

Résolution, augmentation salaire employées du restaurant de l'aréna86-50

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986, une augmentation de 1 \$ l'heure, soit accordée aux employées du restaurant de l'aréna, Mesdames Jeannine Grimard, Lise Charette et Carmen Laliberté.

ADOPTE

Résolution, allocation automobile à M. Jacques Picard86-51

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 1986, une allocation automobile annuelle de 1 300 \$ soit versée à M. Jacques Picard du service Loisirs et Culture.

ADOPTE

Résolution, installation boîtes multiples pour le courrier86-52

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise la Société canadienne des Postes à installer temporairement, sur le territoire de la Ville, des boîtes multiples aux endroits qui seront désignés par le service de la Planification.

ADOPTE

Résolution concernant réclamation pour bris d'égout86-53

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville verse à Mme Jeannette Houle Bourassa, un montant de 800 \$, le tout faisant suite à sa réclamation pour bris d'égout et "sans préjudice".

ADOPTE

Résolution, déblaiement trottoir86-54

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le trottoir situé sur le côté ouest de la 2<sup>ième</sup> Rue, entre les rues Bureau et Berlinguet, soit déblayé à la place de celui de la 1<sup>ière</sup> Rue.

ADOPTE

Résolution, demande à Bell Canada concernant le projet Revi-  
centre86-55

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil demande à Bell Canada d'étudier la  
 possibilité de relocaliser les fils aériens et d'en évaluer  
 les coûts pertinents pour les rues suivantes:

Rue Fusey:

entre la banque de Montréal et la rue Lupien,

Boul. Ste-Madeleine:

entre les rues St-Laurent et Massicotte,

en conformité avec les plans et devis préparés par Bendwell  
 et Associés, dans le cadre du projet "Revicentre".

ADOPTE

Résolution, demande à Vidéotron concernant le projet Revicen-  
tre86-56

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil demande à Vidéotron d'étudier la  
 possibilité de relocaliser les fils aériens et d'en évaluer  
 les coûts pertinents pour les rues suivantes:

rue Fusey:

entre la banque de Montréal et la rue Lupien,

Boul. Ste-Madeleine:

entre les rues St-Laurent et Massicotte,

en conformité avec les plans et devis préparés par Bendwell  
 et Associés dans le cadre du projet "Revicentre".

ADOPTE

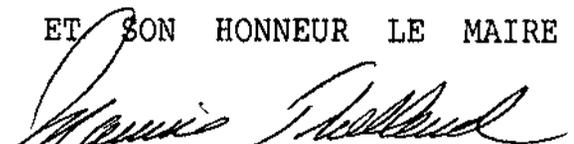
Résolution concernant comité île St-Quentin86-57

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que M. Normand Vivier soit nommé sur le comité de  
 l'île St-Quentin pour finir le terme de M. Jean Brunet et  
 nomme également M. Michel Boisclair pour un terme de deux (2)  
 ans.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
 Le greffier

  
 Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 27 janvier 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-58

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-01-20

86-59

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 janvier 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 janvier 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux |

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance ont fait l'objet de résolutions adoptées à la séance publique du même jour.

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Lettre de M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe, soumissions, voitures de police.
- b) Rapport du Contrôleur sur le déneigement pour l'année 1985.
- c) Rapport des permis de construction, mois de décembre 1985.
- d) Lettre du Comité de concertation pour personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain.
- e) Lettre de l'Association des retraités de l'enseignement québécois, réception civique à l'hôtel de ville, le 17 mai 1986 (accepté).
- f) Lettre du Nouvelliste, demande pour une annonce le 31 janvier 1986, salle Thompson, lue le 7 décembre 1985 (refusé).

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-01-20

86-60

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 janvier 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

86-61

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 23 janvier 1986, comprenant chèques numéros 26443 à 26473 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 32 887,86 \$, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-62

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Martin Gravel  
 Mme Joseph Asselin  
 M. Eldège Hamelin  
 M. Gilles Pratte

Prop. par cons. J.P. Lavergne  
 Prop. par cons. M. Boisclair  
 Prop. par cons. J.P. Lavergne  
 Prop. par cons. H.P. Courteau

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

86-63

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 21 janvier 1986, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-64

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 387-2550-1, 387-2550-2, 387-2551-1 et 387-2551-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 novembre 1985, et portant le numéro 6361.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-65

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 406-A-2 et 407-139 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 15 janvier 1986, et portant le numéro 34374.

ADOPTE

Avis de motion pour modifier le règlement numéro 315-D (ramonage)

86-66

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 315-D (RAMONAGE)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1986.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement adoptant prévisions budgétaires de  
la Régie assainissement des eaux

86-67

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par  
la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et sou-  
mettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
intitulé:

"REGLEMENT ADOPTANT LES PREVISIONS BUDGETAIRES 1986 DE LA  
REGIE INTERMUNICIPALE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU TROIS-  
RIVIERES METROPOLITAIN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du règlement numéro 733

86-68

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 733, intitulé: "Règlement abrogeant  
les règlements numéros 50, 89, 168, 208 et 208-A concernant  
les séances du Conseil et les remplaçant par un nouveau rè-  
glement pour fixer le jour et l'heure des séances du Con-  
seil", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la  
présente séance.

ADOPTE

Résolution de congédiement

86-69

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que Mlle Claudine Pilon soit congédiée à compter  
du 17 janvier 1986.

ADOPTE

Résolution de réembauchage

86-70

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'embaucher Mlle Claudine Pilon pour une période temporaire n'excédant pas trois (3) mois, à compter du 20 janvier 1986.

ADOPTE

Avis de motion, règlement modifiant le règlement numéro 715

86-71

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 715 QUI AUTORISAIT UN EMPRUNT DE 285 000 \$ POUR L'ACHAT DU TERRAIN ET DE SON AMENAGEMENT APPARTENANT A: "PRODUITS REFRACTAIRES ET ABRASIFS ELECTRO DU CANADA LTEE", AFIN DE REDUIRE LE MONTANT DES OBLIGATIONS A EMETTRE EN VERTU DUDIT REGLEMENT POUR LUI APPROPRIER UNE SUBVENTION DE 115 000 \$ VERSEE PAR LE GOUVERNEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1986.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, versement montant à l'O.S.T.R.

86-72

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'un montant de 500 \$ soit versé à l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières pour l'année 1986.

ADOPTE

Résolution, allocation automobile

86-73

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Qu'une allocation automobile de 25 \$ par semaine soit versée au Contrôleur de la Ville jusqu'à la nomination d'un Trésorier.

ADOPTE

Résolution autorisant annonce dans l'Hebdo, gala de la CEDIC86-74

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'une annonce au montant de 150 \$ soit publiée dans l'Hebdo pour souligner le gala de la CEDIC du 25 janvier 1986.

ADOPTE

Résolution acceptation salaires 1986 de l'O.M.H.86-75

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les prévisions des salaires 1986 de l'O.M.H., telles que présentées à la présente séance.

ADOPTE

Résolution félicitations "Le Pro du Pinceau"86-76

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine sont heureux de féliciter l'entreprise "Le Pro du Pinceau" pour avoir remporté le trophée Radisson, catégorie "Produit du Québec", lors du gala de la CEDIC du 25 janvier 1986, et souhaitent le plus grand succès possible aux responsables de cette entreprise pour l'avenir.

ADOPTE

Résolution félicitations "Art Graphique inc."86-77

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent "Art Graphique inc." de notre Ville pour avoir été proclamée l'entreprise par excellence de l'année lors du gala de la CEDIC du 25 janvier 1986, ainsi que tous les artisans responsables de ce succès remarquable.

ADOPTE

Résolution félicitations "Boulangerie André Mackenzie"86-78

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine sont heureux de souligner l'honneur échu à la "Boulangerie André Mackenzie" lors du gala de la CEDIC du 25 janvier 1986 dans la catégorie "Nouvelle Entreprise" et souhaitent aux responsables de l'entreprise le plus grand succès possible dans le monde des affaires.

ADOPTE

Résolution félicitations "Maurecom inc."

86-79

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine sont fiers et heureux d'offrir leurs félicitations les plus chaleureuses à l'entreprise "Maurecom inc." pour s'être distinguée lors du gala de la CEDIC du 26 janvier 1986 dans la catégorie "Service Tertiaire" et s'associent aux responsables de l'entreprise pour souligner ce succès.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 février 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| Monsieur le maire-suppléant | Jacques Lemarier    |
| Messieurs les conseillers:  | Henri-Paul Courteau |
|                             | Jean-Paul Lavergne  |
|                             | Laurent Lavergne    |
|                             | Michel Boisclair    |
|                             | Claude Champoux     |
|                             | Normand Vivier      |
|                             | René Tremblay       |

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-80

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-01-27

86-81

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 27 janvier 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 janvier 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux |

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance ont fait l'objet de résolutions adoptées à la séance publique du même jour.

Il n'y a pas eu de correspondance à lire.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-01-27

86-82

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 27 janvier 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-83

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| Mme Claire Bonneville     | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Antonio Veillet       | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| M. Henri-Louis Coulombe   | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| M. Georges-Emile Guilbert | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Conrad Juneau          | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| M. Jocelyn Frigon         | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Maurice Laurendeau     | Prop. par cons. J. Lemarier   |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution adoption projet du règlement pour un programme particulier d'urbanisme (Révicentre)

86-84

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de programme particulier d'urbanisme (règlement numéro 736) tel que présenté à la présente séance.

Ce projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués au cours d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu jeudi, le 20 février 1986 à compter de 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil municipal, 10 rue Hôtel-de-Ville. La phase de consultation publique se terminera le 20 février 1986.

ADOPTE

Résolution modifiant l'article 12 du règlement numéro 72686-85

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'article 12 du règlement numéro 726, décrétant un emprunt de 480 000 \$, approuvé par le ministère des Affaires municipales le 9 octobre 1985, soit modifié en ajoutant audit article 12, les mots suivants:

"Cette possibilité ne vise cependant que la taxe imposée en vertu de l'article 11".

ADOPTE

Résolution modifiant l'article 12 du règlement numéro 72786-86

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'article 12 du règlement numéro 727, décrétant un emprunt de 165 000 \$, approuvé par le ministère des Affaires municipales le 9 octobre 1985, soit modifié en ajoutant audit article 12, les mots suivants:

"Cette possibilité ne vise cependant que la taxe imposée en vertu de l'article 11".

ADOPTE

Résolution modifiant le règlement numéro 71586-87

CONSIDERANT QUE la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine a reçu une subvention de 110 000 \$ pour exécuter les travaux décrétés par le règlement numéro 715;

CONSIDERANT QUE la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine désire approprier cette subvention au règlement numéro 715 et réduire ainsi le montant de l'emprunt à être effectué en vertu de ce règlement;

CONSIDERANT QU'un montant de 175 000 \$ a déjà été émis sous forme d'obligations lors d'une émission précédente; en conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine approprie le montant de cette subvention, soit 110 000 \$, audit règlement numéro 715 pour combler la différence entre le montant des obligations émises et celui qui restait à émettre.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-6086-88

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-60, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, vente d'un terrain à M. Robert Garneau jr

86-89

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Robert Garneau jr, en fiducie pour une compagnie à être incorporée, aux conditions normales d'une vente de ce genre, un emplacement ayant front sur la rue Vachon et connu comme étant une partie du lot numéro 552-252 du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie d'environ 2468,77 mètres carrés, au prix de 1,60 \$ le mètre carré pour le prix total de 3 950,03 \$, payable comptant.

Cet emplacement est délimité comme suit:

- en front, sur une longueur de 53,33 mètres carrés par le lot numéro 552-143, rue Vachon;
- à la profondeur, sur la même largeur par l'autoroute 755;
- d'un côté au nord-est, sur une profondeur de 46,18 mètres carrés par le lot numéro 552-253;
- de l'autre côté au sud-ouest, sur une profondeur de 46,42 mètres carrés, par le lot numéro 552-252-1.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Résolution, vente d'un terrain à M. Raymond Leblanc

86-90

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Raymond Leblanc, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot numéro 552-259 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 35638 pieds carrés, au prix de quinze cents (0,15 \$) le pied carré, pour le prix total de 5 345,70 \$, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Résolution nommant représentant sur le comité du "suivi" du symposium de la Jeunesse

86-91

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. René Tremblay soit nommé représentant du Conseil sur le comité du "suivi" du symposium de la Jeunesse.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement

86-92

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ing., à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout pour les rues Du Parc et Châteaudun.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 734

86-93

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 734, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue St-Philippe, entre les rues Père-Breton et Des Vétérans", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 735

86-94

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 735, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur la rue St-Philippe, entre les rues Père-Breton et Des Vétérans", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 737

86-95

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 737, intitulé: "Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1986 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

86-96

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.

(Signé) NORMAND VIVIER  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution autorisant signature entente avec la S.P.A.M.

86-97

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente 1986 avec la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie inc.

ADOPTE

Résolution abrogeant la résolution numéro 85-709 concernant le budget triennal

86-98

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-709 adoptée le 16 décembre 1985 concernant le budget triennal, soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que les membres du Conseil de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes:

|       |                     |
|-------|---------------------|
| 1986: | 9 275 100 \$        |
| 1987: | 12 030 000 \$       |
| 1988: | <u>9 315 000 \$</u> |

Pour un total de: 30 620 100 \$".

ADOPTE

Résolution concernant course de canots sur le fleuve

86-99

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Qu'un montant de 200 \$ soit versé au Carnaval d'hiver de la Mauricie inc. Ce montant devra servir à commanditer un "sprint" lors de la course organisée sur le fleuve les 22 et 23 février 1986.

ADOPTE

Résolution, annulation liste de comptes de la Cour municipale86-100

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la liste de comptes de la Cour municipale du 27 janvier 1986, au montant de 1 015 \$, soit annulée.

ADOPTÉ

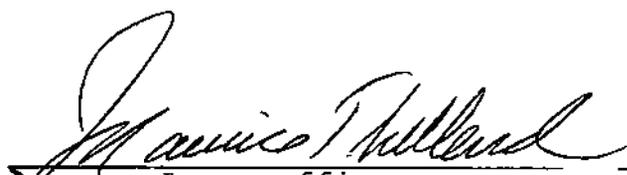
Résolution autorisant prêt du Centre culturel à la Croix-Rouge86-101

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De prêter gratuitement le Centre culturel à la Société canadienne de la Croix-Rouge, section Cap-de-la-Madeleine, pour la collecte de sang des 19 et 20 février 1986.

ADOPTÉ

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.



Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

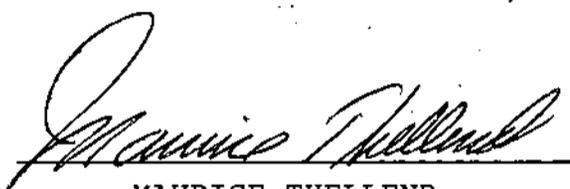
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-56, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 28 janvier 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 4 et 5 février 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

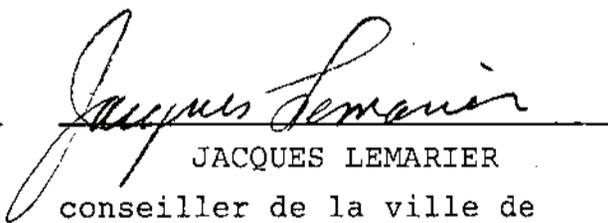
2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-56 et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-56 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JACQUES LEMARIER  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

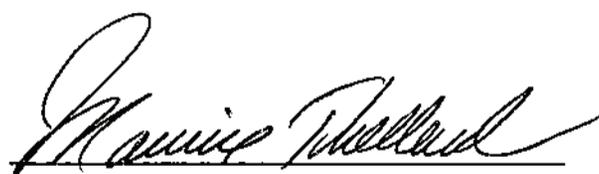
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-57, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 28 janvier 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 4 et 5 février 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

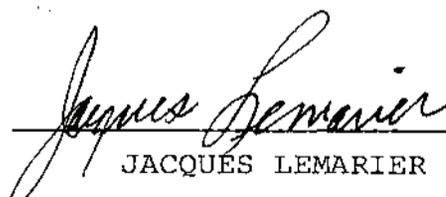
6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-57 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-57 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JACQUES LEMARIÉ  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 février 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-102

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-02-03

86-103

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 février 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-56

86-104

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-56, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 4 et 5 février 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-57

86-105

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-57, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 4 et 5 février 1986, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 février 1986

PRESENTS:

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| Monsieur le maire-suppléant | Jacques Lemarier    |
| Messieurs les conseillers:  | Henri-Paul Courteau |
|                             | Jean-Paul Lavergne  |
|                             | Laurent Lavergne    |
|                             | Michel Boisclair    |
|                             | Claude Champoux     |
|                             | Normand Vivier      |
|                             | René Tremblay       |

|  |                   |
|--|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général,               | M. Réjean Giguère |
| et l'assistant directeur<br>des travaux publics, | M. Gérald Binette |

---

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour de la commission permanente ont fait l'objet de résolutions qui ont été adoptées à la séance publique du Conseil, tenue le même jour.

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Lettre de M. Jean-Claude Landry: félicitations à M. Guy Bettez et le service des Incendies.
- b) Lettre de M. Alcide Caron: bâtisse au 70 de la rue St-Pierre.
- c) Lettre des Rendez-vous féminins: soirée du 8 février 1986.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-02-03

86-106

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 février 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-107

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 février 1986, comprenant:

- 1) les chèques nos 26474 à 26508 incl..... 132 823,43 \$
- 2) frais d'administration, effets bancaires retournés, intérêts sur découvert de banque, taux d'échange en fonds U.S. pour le mois de novembre 1985..... 2 596,39 \$
- 3) frais de refinancement et effets bancaires retournés pour le mois de décembre 1985.. 729,19 \$

le tout totalisant un déboursé de: 136 149,01 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-108

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 février 1986, comprenant:

- 1) les chèques nos 26509 à 26782 incl.... 7 639 032,17 \$
- 2) les paies nos 1 à 5 inclusivement..... 413 447,75 \$

le tout totalisant un déboursé de: 8 052 479,92 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 8 052 479,92 \$ sont inclus:

- le service de la dette..... 427 436,31 \$
  - placement fonds de roulement au taux de 9,40 \$..... 244 582,50 \$
  - placement au taux de 10,29 \$..... 1 785 402,00 \$
  - placement au taux de 11,05 \$..... 2 965 890,00 \$
  - placement au taux de 12,35 \$..... 988 960,00 \$
- 6 412 270,81 \$

ADOPTE

Résolutions de sympathies86-109

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                        |                               |
|------------------------|-------------------------------|
| M. Paul-André Tremblay | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Lucien Gignac      | Prop. par cons. C. Champoux   |
| Mme Joseph Morand      | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| Mme Benoit Ouellet     | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Jean-Marc Poulin    | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| Mme Jacques Trottier   | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Onésime Massicotte | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Armand Biron       | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| M. Yvon Lefebvre       | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| Mme Joséphine Boisvert | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Auray Rocheleau     | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Michel Gélinas      | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| Mlle Sylvia Arseneault | Prop. par cons. H.P. Courteau |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant86-110

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Henri-Paul Courteau soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 1986 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, souffleuse à neige86-111

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Richard Piché inc., au montant de 166 361,25 \$, taxe incluse, pour l'achat d'une souffleuse à neige automotrice, année 1986 (usagée), étant la soumission conforme la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, épandeur à abrasifs86-112

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Machines Tenco ltée, au montant de 6 976 \$ taxe incluse, pour l'achat d'un épandeur à abrasifs de 10 v.c., étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, silicate86-113

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Silicates National ltée, au montant de 0,189 \$ le kilogramme, pour la fourniture d'approximativement 28,000 gallons impériaux de silicate pour l'année 1986, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan86-114

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 552-252-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 3 février 1986, et portant le numéro 6446.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan86-115

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 410-81 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 janvier 1986, et portant le numéro 6431.

ADOPTE

Résolution concernant Hydro-Québec et le projet Revicentre86-116

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-639 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Que le Conseil demande à l'Hydro-Québec d'étudier la possibilité de relocaliser les fils aériens et d'en évaluer les coûts pertinents pour les rues suivantes:

Rue Fusey: entre la banque de Montréal et la rue Rochefort;

Boul. Ste-Madeleine: entre les rues Lorette et Massicotte.

ADOPTE

Résolution concernant Bell Canada et le projet Revicentre86-117

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-55 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Que le Conseil demande à Bell Canada d'étudier la possibilité de relocaliser les fils aériens et d'en évaluer les coûts pertinents pour les rues suivantes:

Rue Fusey: entre la banque de Montréal et la rue Rochefort;

Boul. Ste-Madeleine: entre les rues Lorette et Massicotte.

ADOPTE

Résolution concernant Vidéotron et le projet Revicentre86-118

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-56 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Que le Conseil demande à Vidéotron d'étudier la possibilité de relocaliser les fils aériens et d'en évaluer les coûts pertinents pour les rues suivantes:

Rue Fusey: entre la banque de Montréal et la rue Rochefort;

Boul. Ste-Madeleine: entre les rues Lorette et Massicotte.

ADOPTE

Résolution concernant augmentation prix essence86-119

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb à compter du 5 février 1986, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,5246 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution concernant augmentation prix huile diesel86-120

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée du 5 février 1986 et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,5055 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution autorisant signature acte de vente d'un lot à M. Jacques Rousseau

86-121

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer avec M. Jacques Rousseau, un acte de vente pour le lot dont la description suit:

Un emplacement situé sur la rue St-Maurice ayant une superficie de 2,282,5 m<sup>2</sup> étant une partie du lot 118, et borné comme suit:

- au nord-ouest, sur une longueur d'environ 29 mètres par le lot 426-A-2, rue Patry;
- au nord-est, sur une longueur d'environ 79,82 mètres par une autre partie du lot 118, rue St-Maurice;
- au sud-est, sur une longueur d'environ 27,43 mètres par une autre partie du lot 118;
- au sud-ouest, sur une longueur d'environ 69,94 mètres par les lots 122-398, 122-347 et partie du lot 122-346;

ces lots faisant partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, sans bâtisse, dont il est devenu adjudicataire lors de la vente pour taxes du 31 mai 1984, et ce, conformément à l'article 525 de la Loi des Cités et Villes, et que les frais du notaire soient à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la Ville.

ADOPTE

Résolution concernant acquisition d'un lot

86-122

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier le lot suivant:

Le lot numéro 552-109-1 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lequel lot a été adjudgé à la ville de Cap-de-la-Madeleine lors d'une vente pour taxes tenue le 31 mai 1984 et n'a pas été retrait par le propriétaire depuis.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors des adjudications.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat, le Maire et le Directeur général de la Ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution concernant acquisition de lot86-123

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier l'emplacement suivant formé d'une partie du lot 118, de forme rectangulaire ayant une superficie de 1,915,1705 mètres carrés, et borné comme suit:

- au nord-ouest par une autre partie du lot 118;
- au nord-est par la rue St-Maurice, partie du lot 118;
- au sud-est par le lot 118-128;
- au sud-ouest par une partie du lot 122;

du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

et d'une partie du lot 122, de forme rectangulaire ayant une superficie de 2,323,4205 mètres carrés, et borné comme suit:

- au nord-ouest par une autre partie du lot 122;
- au nord-est par une partie du lot 118;
- au sud-est et au sud-ouest, par une autre partie du lot 122;

du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, lesquels lots ont été adjugés à la ville de Cap-de-la-Madeleine lors d'une vente pour taxes tenue le 6 décembre 1984 et n'ont pas été retraités par leurs propriétaires depuis.

Que ces acquisitions soient faites en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors des adjudications.

Que l'étude du notaire Réjean Giroux soit autorisée à préparer le contrat, le Maire et le Directeur général de la Ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Avis de motion86-124

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE TERRITOIRE DU CENTRE-VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
 conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

86-125

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES LAUZON ET JULES-LEGER".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

86-126

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE BORDURES ET PAVAGE SUR LES RUES LAUZON ET JULES-LEGER".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

86-127

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES BELLEAU, BRODEUR, ANGERS, PIE XII, JETTE, LANGELIER, PATENAUDE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion86-128

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX DE TROTTOIRS, BORDURES ET PAVAGE SUR LES RUES BELLEAU, BRODEUR, ANGERS, PIE XII, JETTE, LANGELIER ET PATENAUDE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du règlement numéro 620-58

86-129

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-58, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-59

86-130

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-59, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre demande au ministère de l'Environnement

86-131

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Ingénieur à soumettre au ministère de l'Environnement, une demande pour un nouveau forage à l'emplacement du puits numéro 18.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain par Les Jardins Jacques Lemer-  
cier86-132

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les Jardins Jacques Lemer-  
cier inc.", une superficie de terrain de 126 334,76 pieds  
carrés, à être prise sur le lot P.551 du cadastre officiel  
fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et à être plus  
amplement décrite dans le contrat à intervenir.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de 1 \$ à  
des fins d'espace vert et conformément aux ententes existant  
entre les parties à ce sujet.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le  
contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le  
signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution concernant programme fédéral de développement de  
l'emploi86-133

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine désire mettre sur  
pied un système visant à récupérer les comptes à recevoir à  
la Cour municipale;

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine désire élaborer  
un système de renseignements sur la classification des dos-  
siers à la Sécurité publique; il est

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine présente une  
demande en vertu du programme fédéral de développement de  
l'emploi, pour l'obtention d'une secrétaire comptable et une  
secrétaire administrative, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au  
31 décembre 1986.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et  
au nom de la Ville, tout document officiel concernant ledit  
projet, et ce, avec la collaboration du gouvernement du Cana-  
da.

ADOPTE

Résolution concernant programme de prévention en santé et  
sécurité86-134

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine désire fournir  
les données inhérentes qui serviront à mettre sur pied un  
programme de prévention en matière de santé et sécurité; il  
est

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine présente une demande à l'assurance-chômage, en vertu du programme de création d'emplois, article 38, dans le but d'obtenir deux techniciens ayant suivi des cours de santé et sécurité, ainsi qu'une secrétaire, pour une période de quatre (4) mois.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout document officiel relativement audit projet et ce, en collaboration avec le gouvernement du Canada.

ADOPTE

Résolution, engagement pour programme santé et sécurité au travail

86-135

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine doit soumettre un programme de santé et sécurité au travail;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'embaucher M. Mario Gosselin à compter du 3 mars 1986, afin de superviser, diriger et contrôler la préparation de ce programme, aux honoraires mensuels de 1 500 \$.

ADOPTE

Résolution concernant Défi 86

86-136

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le lieutenant Pierre Duguay et le capitaine André Chartrand soient autorisés au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à signer tout document officiel avec le gouvernement du Canada, concernant la demande de contribution Défi 86.

ADOPTE

Résolution, engagement concierge

86-137

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Mario Bergeron soit engagé comme concierge à la Bibliothèque municipale et aux Services techniques, à compter du 24 février 1986.

ADOPTE

Résolution nommant superviseur aux communications à la police

86-138

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De désigner M. Denys Beaudin au poste de superviseur aux communications à la police, à compter du 24 février 1986.

Cependant, le nouvel horaire prévu pour le superviseur débute à compter de la date de la nomination de son remplaçant à titre de commis-téléphoniste.

ADOPTE

Résolution, congrès de l'A.Q.T.E. à Québec

86-139

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Ronald Marcoux et M. le conseiller Michel Boisclair soient autorisés à assister au congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau à Québec, les 12, 13 et 14 mars 1986, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion selon les normes du budget 1986.

ADOPTE

Résolution concernant collecteur pluvial sur la rue Thibeau

86-140

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil mandate le consortium Pluritec - Vézina, Fortier, Poisson inc., pour la préparation des plans et devis ainsi que la demande de soumission pour la pose d'un collecteur pluvial sur la rue Thibeau, en conformité avec les instructions du Service technique de la Ville.

ADOPTE

Résolution concernant session de perfectionnement en bureautique

86-141

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. René Lafontaine soit autorisé à assister à une session de perfectionnement en bureautique organisée par l'Association des ingénieurs municipaux, et à lui défrayer la moitié du coût d'inscription (l'autre moitié étant défrayée par l'Association) et toute autre dépense occasionnée par cet événement.

ADOPTE

Résolution désignant détenteur du permis casse-croûte de l'aréna

86-142

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De désigner M. Roger Gravel détenteur du permis pour le casse-croûte de l'aréna Jean-Guy Talbot, 245, rue De Grandmont, en remplacement de M. Roland Desaulniers.

ADOPTE

Résolution concernant stationnement rue Vachon86-143

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De permettre le stationnement sur le côté sud de la rue Vachon, à partir de l'entrée du Tennis Intérieur Mauricien en allant vers l'est.

ADOPTE

Avis de motion86-144

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES DU PARC ET CHATEAUDUN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.

(Signé) NORMAND VIVIER  
 conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion86-145

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TROTTOIRS ET PAVAGE SUR LES RUES DU PARC ET CHATEAUDUN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.

(Signé) NORMAND VIVIER  
 conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant les transporteurs en vrac

86-146

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-31 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

De payer aux transporteurs de neige en vrac, le tarif du ministère des Transports qui est en vigueur.

ADOPTE

Résolution, prêt local à la Société d'Histoire

86-147

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte de prêter gratuitement à la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine inc., jusqu'au 31 décembre 1986, le local numéro 7 situé dans l'édifice de la bibliothèque municipale.

ADOPTE

Résolution, annulation de comptes

86-148

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les comptes qui avaient été envoyés à l'avisur légal de la Ville le 25 septembre 1985 pour perception, soient annulés, vu l'impossibilité qu'il y a à les percevoir.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

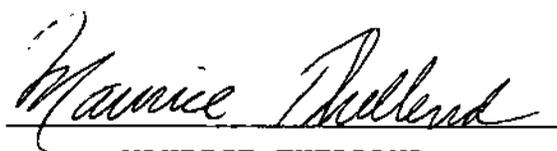
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 734, autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue St-Philippe, entre les rues Père-Breton et Des Vétérans.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 11 février 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 18 et 19 février 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 734 et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 734 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



NORMAND VIVIER  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

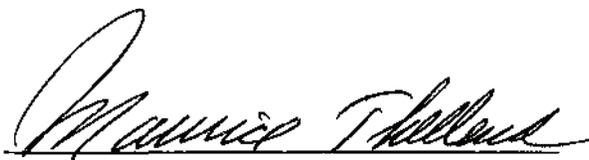
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 735, autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur la rue St-Philippe, entre les rues Père-Breton et Des Vétérans.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 11 février 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 18 et 19 février 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

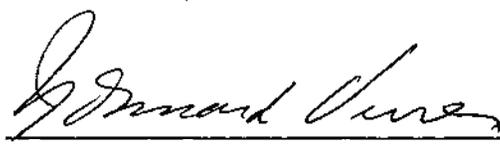
1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 735 et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 735 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de février 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



NORMAND VIVIER  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 mars 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-149

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-02-17

86-150

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 février 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 734

86-151

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 734, autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue St-Philippe, entre les rues Père-Breton et Des Vétérans, et tenue les 18 et 19 février 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 735

86-152

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 735, autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur la rue St-Philippe, entre les rues Père-Breton et Des Vétérans, et tenue les 18 et 19 février 1986, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 février 1986

PRESENTS:

|                                  |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire             | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers:       | Henri-Paul Courteau  |
|                                  | Laurent Lavergne     |
|                                  | Michel Boisclair     |
|                                  | Normand Vivier       |
|                                  | René Tremblay        |
| ainsi que le directeur général,  | M. Réjean Giguère    |
| et le directeur général adjoint, | M. Ronald Marcoux    |

1. Réception civique, semaine du bénévolat

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la tenue d'une réception civique à l'hôtel de ville, le 18 avril pour souligner la semaine du bénévolat, pour environ 75 personnes.

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Rapport du Directeur du service de la Planification: inventaire des lots vacants pour 1985.
- b) Rapport des permis de construction pour l'année 1985.
- c) Rapport des permis de construction pour le mois de janvier 1986.
- d) Rapport sur la bibliothèque municipale pour 1985.
- e) Conciliation de la banque pour le mois de novembre 1985.
- f) U.M.Q. - documents déposés:
  - 1) congrès 1986;
  - 2) session d'information sur la CSST.
- g) Lettre de la Fédération canadienne des municipalités, invitation le 22 février (le Maire seulement y assistera.)

- h) Lettre du Centre Loisirs-Jeunesse, demande de subvention (répondu le 18 février 1986).
- i) Lettre du Club Optimiste du Cap-de-la-Madeleine pour une rencontre avec le Conseil (accepté pour le 24 février).
- j) Lettre de M. Jean Pinsonneault, avocat - M. Jacques Fausse.
- k) Lettre de M. Armand Boulanger - demande d'amendement au zonage.
- l) Lettre de Dicom: demande d'achat de terrain sur la rue Vachon.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-02-17

86-153

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 février 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-154

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 février 1986, comprenant les chèques numéros 26783 à 26922 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 799 619,63 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 799 619,63 \$ sont inclus:

|  |                      |
|--|----------------------|
| - placement au taux de 12,45%:   | 494 100,00 \$        |
| - Canagex Placements ltée: placement au régime de retraite des employés: | 50 000,00 \$         |
| - service de la dette:   | 63 138,83 \$         |
|  | <u>607 238,83 \$</u> |

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-155

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Denis Doucet  
M. Bruno Grondin

Prop. par cons. J. Lemarier  
Prop. par cons. H.P. Courteau

|                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| Mme Armand Lesieur        | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Auguste Ebacher       | Prop. par cons. C. Champoux   |
| Mme Madeleine M. Thibault | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| Mme Antoni Lacroix        | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Georges Toupin         | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Frédéric Lafontaine   | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| M. Georges St-Germain     | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Rébecca Vallée        | Prop. par cons. M. Boisclair  |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, taux de location de la machinerie pour 1986

86-156

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le taux de location de la machinerie et des équipements de la Ville pour l'année 1986, soit celui apparaissant à la liste fournie par le service des Travaux publics et annexée à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

Résolution, compte de M. Jean-Marie Chastenay

86-157

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le compte de M. Jean-Marie Chastenay, a.g., du 14 février 1986 (dossier numéro 6313), au montant de 5 099,50 \$, soit accepté pour paiement (parc Aubuchon).

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 315-E

86-158

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 315-E, intitulé: "Règlement modifiant le règlement numéro 315-D", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 736 (Revicentre)

86-159

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 736, intitulé: "Règlement pour adopter un programme particulier d'urbanisme pour le territoire du centre-ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 73786-160

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 737, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 680 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Pie XII, Brodeur, Belleau, Jetté, Langelier, Patenaude et Angers, incluant raccordement d'aqueduc Pie XII et Masson", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 73886-161

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 738, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 305 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur les rues Pie XII, Brodeur, Belleau, Jetté, Langelier, Patenaude et Angers", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 74086-162

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 740, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 59 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Lauzon et Jules-Léger", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 74186-163

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 741, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 21 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur les rues Lauzon et Jules-Léger", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 74286-164

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 742, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Du Parc et Châteaudun", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 743

86-165

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 743, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 145 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur les rues Du Parc et Châteaudun", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

86-166

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR FERMER LA RUE ST-THOMAS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mars 1986.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation soumission, puits no 18

86-167

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de R.-J. Lévesque et Fils ltée, au montant de 15 156 \$, pour le forage du puits numéro 18, qui est la plus basse soumission présentée, sous réserve de l'approbation des plans du puits numéro 18 par le ministère de l'Environnement. Dépense à être prise à même le fonds de roulement.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

86-168

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551, 555 et 556 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf a.g., en date du 29 janvier 1986, et portant le numéro 50735.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain par Les Jardins Jacques Lemer-  
cier inc.

86-169

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Les Jardins Jacques Lemer-  
cier inc., les lots numéros 551-714, 555-33 et 556-22 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de 1 \$ pour des fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Danielle Lesieur soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution annulant montants d'emprunts non émis de divers  
règlements

86-170

ATTENDU QUE la Ville ne prévoit pas exercer son pouvoir d'em-  
prunt pour certains règlements d'emprunts; il est

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: De demander au ministère des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants:

| <u>NO REGLEMENT:</u> | <u>MONTANT A ANNULER</u> |
|----------------------|--------------------------|
| 688                  | 5 000 \$                 |
| 703                  | 40 000 \$                |
| 706                  | 5 000 \$                 |
| 710                  | 10 000 \$                |
| 712                  | 5 000 \$                 |
| 715                  | 110 000 \$               |
| 716                  | 55 000 \$                |
| 718                  | 20 000 \$                |
| 720                  | 35 000 \$                |
| 722                  | 15 000 \$                |
| 730                  | 185 000 \$               |
|                      | <u>485 000 \$</u>        |

ADOPTE

Résolution, séance d'information concernant l'évolution municipale

86-171

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Jacques Bettez soit autorisé à assister à une séance d'information sur le règlement numéro 2 concernant l'évolution municipale, qui aura lieu à Drummondville le 7 mars 1986, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Résolution, petite caisse du poste de police

86-172

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: D'accepter la demande du Directeur du service de la Police pour doubler la petite caisse du poste de police, soit de 75 \$ à 150 \$.

ADOPTE

Résolution, acceptation rapport Comité des Loisirs

86-173

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'accepter le rapport de la réunion du 30 janvier 1986 du Comité des Loisirs, tel que présenté.

ADOPTE

Résolution, congrès de l'A.Q.T.E.

86-174

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. Brian Shering soit autorisé à assister au congrès de l'A.Q.T.E. à Québec, les 12, 13 et 14 mars 1986, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion, conformément au budget 1986.

ADOPTE

Résolution concernant programme "Défi 86"

86-175

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que huit (8) personnes soient engagées dans le cadre du programme "Défi 86" afin d'instaurer l'animation dans les parcs durant l'été 1986.

Il est aussi résolu que M. Roger Gravel, directeur du service Loisirs et Culture et Mme Monique Labrie, contrôleur, soient autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, tout document officiel avec le gouvernement du Canada concernant la demande de contribution dans le cadre de ce programme.

ADOPTE

Résolution concernant la distribution du fonds LaPrade

86-176

ATTENDU QUE les présidents et les directeurs des corporations industrielles de Bécancour, Louiseville, du grand Shawinigan et de Trois-Rivières métropolitain se sont réunis pour discuter de la distribution du fonds LaPrade;

ATTENDU QUE les maires de la région très intéressés au développement économique et à la création de nouveaux emplois ont fait de même;

ATTENDU QUE monsieur le ministre Robert De Cotret a déclaré au Sommet économique à Victoriaville que ce fonds était disponible pour la création d'emplois permanents;

ATTENDU QU'au cours d'une conférence prononcée à la Chambre de Commerce de Trois-Rivières le 18 septembre 1985, le ministre Robert De Cotret a déclaré que de 80 à 90 millions de dollars étaient toujours disponibles dans ce fonds;

ATTENDU QUE lors d'une conférence de presse, monsieur le ministre Yvon Picotte disait qu'il était prêt, à titre de ministre responsable de la région, à prendre le leadership dans ce dossier;

ATTENDU QUE plusieurs dossiers industriels équivalant à au-delà de 1000 emplois ne pourront être réalisés à cause d'un manque de fonds à l'OCRI;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander à messieurs les ministres Robert De Cotret et Yvon Picotte et à messieurs les députés, de bien vouloir nous faciliter l'accès à ces millions en nous indiquant officiellement à quel ministère nous devrions nous adresser pour en bénéficier et qu'un fonctionnaire responsable de la gestion de ce fonds soit nommé.

ADOPTE

Résolution autorisant M. Marchand à vendre partie de terrain

86-177

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Roland Marchand soit autorisé à vendre une partie des immeubles dont il est propriétaire en la ville de Cap-de-la-Madeleine, étant des partie des lots 421-E-19 et 422-C-57 avec bâtisse dessus construite, portant le numéro civique 365, rue Des Commandants. Cette autorisation est donnée conformément aux termes du titre d'acquisition du terrain par M. Roland Marchand.

ADOPTE

Résolution, congrès des officiers municipaux agréés du Québec86-178

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le greffier, Maurice Thellend et le directeur général de la Ville, Réjean Giguère, soient autorisés à assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, à Hull, les 4, 5 et 6 juin 1986, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion, conformément au budget 1986.

ADOPTE

Résolution concernant toit du garage municipal86-179

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. Jean-Paul Marchand, architecte, soit engagé pour préparer les plans et devis pour la réparation du toit du garage municipal.

ADOPTE

Résolution concernant toit de l'aréna86-180

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Reynald Juneau, architecte, soit engagé pour préparer les plans et devis pour la réparation du toit de l'aréna Jean-Guy Talbot.

ADOPTE

Résolution, échange de terrain avec la C.S.R.V.F.86-181

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine procède avec la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, à l'échange des terrains suivants:

La Ville cède à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, une partie du lot numéro 551-321 pour une superficie de 3251,5 mètres carrés.

En contrepartie, la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges cède à la Ville une partie du lot numéro 551-230 pour une superficie égale de 3251,5 mètres carrés.

Ces lots font partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Le tout selon la description et le plan qui accompagneront l'acte notarié à venir.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer l'acte notarié et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la corporation municipale.

ADOPTE

Avis de motion

86-182

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE D'AMELIORATION LOCALE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DES ORMEAUX QUI N'EST PAS ACTUELLEMENT IMPOSEE".

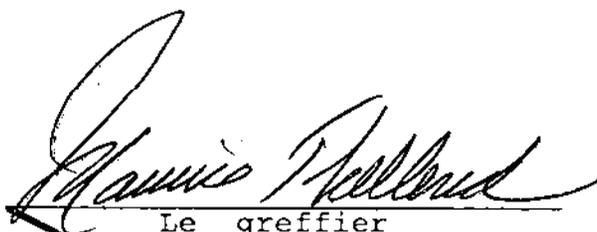
Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mars 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Pétition, entretien du trottoir sur la 1<sup>ère</sup> Rue.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 mars 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-183

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-03-03

86-184

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 mars 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 mars 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | René Tremblay        |

ainsi que le directeur  
 général adjoint, M. Ronald Marcoux

1. Versement subvention à la Croix-Rouge et à l'Association du diabète du Québec

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement à la Société canadienne de la Croix-Rouge et à l'Association du diabète du Québec, de la subvention prévue au budget 1986, soit 25 \$ à chacun des deux groupes.

2. Réception civique, campagne annuelle de la Société canadienne du cancer

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la tenue d'une réception civique le 26 mars 1986 à l'occasion de la campagne annuelle de la Société canadienne du cancer.

3. Demande du comité de reclassement des employés de la Wabasso

Le Conseil réuni en commission permanente, ne peut accéder à la demande du Comité de reclassement des employés de la Wabasso pour une contribution financière pour inscription à des cours de formation.

4. Résolution concernant la clôture de l'usine Electro

Le Conseil réuni en commission permanente, désire informer M. Denis Déziel qu'il n'y a encore aucune décision de prise concernant la clôture de l'usine Electro, maintenant propriété de la Ville, et que cette dernière décidera plus tard de quelle manière elle en disposera.

5. Demande de M. Boulanger concernant achat terrain appartenant à la Ville

Le Conseil réuni en commission permanente, ne peut accepter la demande faite par M. Armand Boulanger concernant l'achat d'un terrain, propriété de la Ville, de même que l'amendement au zonage qui serait nécessaire, car ledit terrain est présentement l'objet de démarches en vue d'échange entre la Ville et la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges.

6. Vente de partie de lot à Dicom

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la demande de Dicom Express pour la vente d'une partie du lot 415-1-18-7 sur la rue Vachon, soit 150 pieds de façade par 410 pieds de profondeur, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Rapport du Directeur général sur les élections municipales 1985.
- b) Conciliation de banque, mois de décembre 1985.
- c) Deux lettres de Mme Ginette Dallaire:
  - 1) panneau de signalisation;
  - 2) engagement d'un brigadier à l'intersection des rues Montplaisir et St-Irénée.

- d) Lettre de l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc. (participation des membres du Conseil à leur revue annuelle).

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-03-03

86-185

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 mars 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-186

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 mars 1986, comprenant:

|  |                      |
|--|----------------------|
| 1) les chèques nos 26923 à 27073 incl..... | 609 780,98 \$        |
| 2) les paies nos 6 à 9 inclusivement.....  | <u>291 156,29 \$</u> |
| le tout totalisant un déboursé de:         | 900 937,27 \$        |

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 900 937,27 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 64 962,41 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-187

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                               |                               |
|-------------------------------|-------------------------------|
| M. Maurice Toupin             | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| Frère Maurice Schnupp, O.M.I. | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Jean-Guy Beauchemin        | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| Frère Rosaire Tremblay        | Prop. et unanimement résolu   |
| M. Simon Grenier              | Prop. par cons. C. Champoux   |
| M. Alphonse Lafrenière        | Prop. par cons. C. Champoux   |
| Mme Antonio Morinville        | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. l'Abbé William Lesage      | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| M. Thomas Young               | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. J.-Albert Garneau          | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| Mme Ménard Mc Cormack         | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| Mlle Ida Brière               | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Roger Lacombe              | Prop. par cons. C. Champoux   |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-188

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 410-26-14 et 410-26-15 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 24 février 1986, et portant le numéro 6483.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-189

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-715 à 551-720 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 27 février 1986, et portant le numéro 50748.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-190

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 421-E-19-1 et 422-C-57-1 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Régis Lévesque, a.g., en date du 25 février 1986, et portant le numéro RL 86-21.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan

86-191

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 118-134 et 122-432 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 février 1986, et portant le numéro 6485.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-192

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 671-94 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 10 mars 1986, et portant le numéro 6500.

ADOPTE

Résolution, échange de terrain avec le Sanctuaire Notre-Dame du Cap inc.

86-193

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine procède avec le Sanctuaire Notre-Dame du Cap inc., corporation religieuse légalement constituée, à l'échange des terrains suivants:

La Ville cède au Sanctuaire Notre-Dame du Cap inc., le lot numéro 122-284 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, mais en conservant les servitudes des conduites d'aqueduc et d'égout existantes. Ce terrain a une superficie de 8555 p.c. approximativement.

En retour, la Ville acquiert du Sanctuaire Notre-Dame du Cap inc., les parties de lot suivantes:

|           |                               |
|-----------|-------------------------------|
| 118-49P   | 1101,5 p.c. approximativement |
| 118-48-1P | 772 p.c. approximativement    |
| 118-48-2P | 12 p.c. approximativement     |
| 118-47P   | 485 p.c. approximativement    |

pour une superficie totale de 2370,5 p.c.

Les frais du notaire seront à la charge du Sanctuaire Notre-Dame du Cap inc.

Que M. le maire Jean-Claude Beaumier et M. le greffier Maurice Thellend soient par les présentes autorisés à signer tel acte pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Signature contrat électricité Bi-Energie avec Hydro-Québec86-194

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat d'électricité Bi-Energie pour le 350, rue Rochefort, Cap-de-la-Madeleine (document 632122).

ADOPTE

Signature contrat électricité Bi-Energie avec Hydro-Québec86-195

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend soient autorisés à signer pour et au nom de la ville, le contrat de fourniture d'électricité Bi-Energie avec l'Hydro-Québec pour le 552, rue St-Laurent (document 633222).

ADOPTE

Résolution vente terrain adjudgé lors de la vente pour taxes86-196

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier les lots suivants:

Les lots numéros 118-124 et 122-415 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lesquels lots ont été adjudgés à la ville de Cap-de-la-Madeleine lors d'une vente pour taxes tenue le 6 décembre 1984 et n'ont pas été retraités par le propriétaire depuis.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat, le Maire et le Directeur général de la Ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution autorisation congrès des gérants d'aréna86-197

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Roger Gravel, directeur du service Loisirs et Culture, soit autorisé à assister au congrès des gérants d'aréna qui aura lieu à Chicoutimi du 25 au 28 mai 1986, et à lui défrayer les dépenses encourues conformément au budget 1986.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, peinture de démarcation routière

86-198

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Martin Bergeron inc., au montant de 1,69 \$ le litre, pour la fourniture de 1500 litres/blanc de peinture de démarcation routière pour l'année 1986, étant la seule soumission conforme.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, peinture et diluant

86-199

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Peinture Nationale ltée, pour la fourniture de 2500 litres/jaune de peinture de démarcation routière, au montant de 1,65 \$ le litre et pour la fourniture de 460 litres/diluant au montant de 0,85 \$ le litre, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, souliers, bottines, claques

86-200

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Salon de Chaussures St-Odilon pour la fourniture de sept (7) paires de souliers à 45 \$ la paire, de quatre (4) paires de bottines Blucher à 52 \$ la paire, de soixante-et-onze (71) paires de bottines Congress à 61 \$ la paire, de trente-neuf (39) paires de claques basses à 11 \$ la paire et de quarante-trois (43) paires de claques hautes à 12 \$ la paire, pour un montant total de 5 799 \$, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chemises

86-201

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Distributeurs R. Nicholls inc., pour la fourniture de 164 chemises à manches courtes au montant de 8,74 \$ chacune et de 164 chemises à manches longues au montant de 9,39 \$ chacune, pour un montant total de 2 973,32 \$, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, cravates, casques de fourrure

86-202

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Distributeurs R. Nicholls inc., pour la fourniture de 120 cravates à 2,35 \$ chacune et de 40 casques de fourrure à 38,80 \$ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, gants

86-203

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises Distribec inc., pour la fourniture de 40 paires de gants au montant de 13,35 \$ la paire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, képis d'été

86-204

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de William Scully ltd, pour la fourniture de 40 képis d'été au montant de 19,50 \$ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, bas hiver et été

86-205

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Qué-Sec enr., pour la fourniture de 174 paires de bas (hiver) au montant de 2,29 \$ la paire et de 45 paires de bas (été) au montant de 1,89 \$ la paire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 74486-206

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 744, intitulé: "Règlement décrétant la fermeture d'une rue connue sous le nom de rue St-Thomas et portant les numéros de cadastre 122-284 et 122-295 du cadastre révisé fait pour la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution concernant le programme "Revicentre"86-207

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que demande soit faite aux autorités gouvernementales concernées par le programme "REVICENTRE" de prolonger le délai pour la terminaison des travaux entrepris dans le cadre dudit programme et d'accroître les budgets mis à la disposition des municipalités désireuses de se prévaloir d'un tel programme.

ADOPTE

Résolution abrogeant la rés. 86-13586-208

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ETR ESOLU: Que la résolution numéro 86-135 soit et est abrogée à toute fins que de droit et remplacée par la suivante:

D'embaucher M. Michel Cossette à compter du 10 mars 1986, pour superviser, diriger et contrôler le programme de santé et de sécurité au travail que la Ville est tenue de préparer, aux honoraires mensuels de 1 750 \$.

ADOPTE

Résolution autorisant contrôleur à assister à des cours de formation86-209

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le contrôleur de la Ville soit autorisé à assister à des cours de formation professionnelle organisés par la C.O.M.A.Q. à Drummondville, du 8 au 11 avril 1986.

ADOPTE

Résolution, autorisation congrès Parents-Secours86-210

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser M. Jean-Guy Cormier à assister au congrès Parents-Secours à Mirabel les 6, 7 et 8 juin 1986 et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Résolution, embauche d'un commis-téléphoniste

86-211

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Mlle France Beaulieu soit embauchée comme commis-téléphoniste, au salaire de la convention collective des employés de bureau, à compter du 19 mars 1986, Mademoiselle Beaulieu s'étant classée première lors du concours tenu pour remplir le poste.

ADOPTE

Résolution pour nommer nouveaux détectives

86-212

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Messieurs Daniel Boudreault et Alain Giguère soient nommés détectives à compter du 24 mars 1986, au salaire de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Résolution concernant projet présenté dans le cadre du programme "Développement de l'emploi"

86-213

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU:

- 10- Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet présenté par la responsable de la bibliothèque municipale dans le cadre du programme "développement de l'emploi".
- 20- Que Mme France Bisson et M. Jacques Picard sont autorisés à signer au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.
- 30- Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-6086-214

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-60, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution pour amender la résolution numéro 86-18186-215

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-181 soit amendée de la façon suivante:

En remplaçant au 2<sup>ième</sup> paragraphe de ladite résolution, le lot numéro 551-321, par le lot numéro 551-329.

ADOPTE

Résolution acceptant coût pour les études faites par Bell Canada pour le projet "Revicentre"86-216

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte le coût de 2 000 \$ pour les études faites par Bell Canada, dans le cadre du projet "REVICENTRE", tel que demandé par la Ville dans sa résolution numéro 86-55.

ADOPTE

Résolution, félicitations à la ville de Trois-Rivières86-217

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement la ville de Trois-Rivières pour avoir été choisie "la municipalité de l'année" dans le domaine de l'habitation lors d'un gala tenu à Montréal, de même qu'à tous les artisans qui ont travaillé à ce remarquable succès.

ADOPTE

Résolution de félicitations aux "Patriotes"86-218

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus chaleureuses félicitations à toute l'équipe des "Patriotes" pour les magnifiques victoires remportées les 14 et 15 mars 1986, et qui leur permettront de participer à la finale du championnat canadien de hockey universitaire, et leur souhaitent de remporter le championnat de leur catégorie.

ADOpte

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Pétition des résidents du secteur des Estacades concernant un projet d'aménagement d'un sentier pour piétons reliant les secteurs nord et sud du ruisseau Ogden.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire  
maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

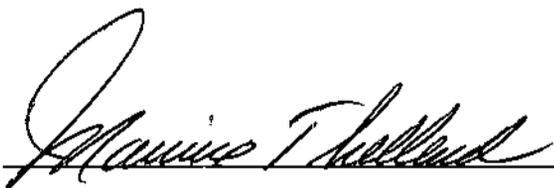
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-58, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 11 mars 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 18 et 19 mars 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

759 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-58 et 89 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-58 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mars 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

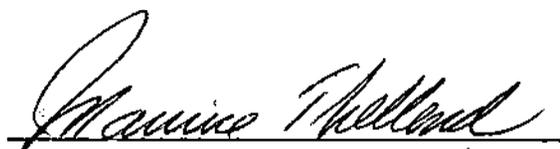
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-59, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 11 mars 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 18 et 19 mars 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-59 et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-59 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mars 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

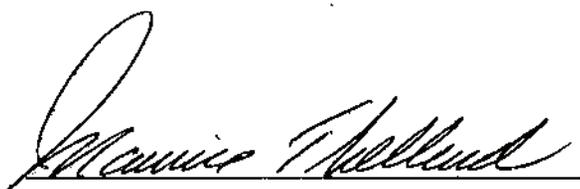
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 737, autorisant un emprunt de 680 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Pie XII, Brodeur, Belleau, Jetté, Langelier, Patenaude et Angers, incluant raccordement d'aqueduc Pie XII et Masson.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 11 mars 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 18 et 19 mars 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 737 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 737 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mars 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

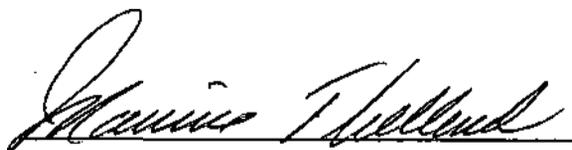
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 738, autorisant un emprunt de 305 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur les rues Pie XII, Brodeur, Belleau, Jetté, Langelier, Patenaude et Angers.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 11 mars 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 18 et 19 mars 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 738 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 738 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mars 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

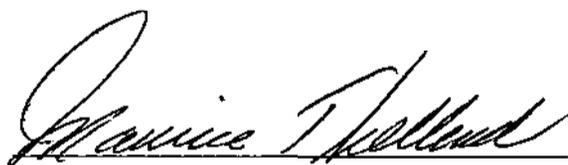
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 740, autorisant un emprunt de 59 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Lauzon et Jules-Léger.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 11 mars 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 18 et 19 mars 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 740 et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 740 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mars 1986.



MAURICE THELLEND

greffier municipal



HENRI-PAUL COURTEAU

conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

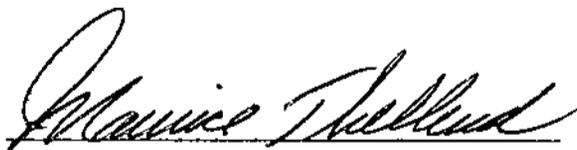
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 741, autorisant un emprunt de 21 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur les rues Lauzon et Jules-Léger.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 11 mars 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 18 et 19 mars 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 741 et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 741 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mars 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 24 mars 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 737

86-219

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 737, autorisant un emprunt de 680 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Pie XII, Brodeur, Belleau, Jetté, Langelier, Patenaude et Angers, incluant raccordement d'aqueduc Pie XII et Masson, et tenue les 18 et 19 mars 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 738

86-220

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 738, autorisant un emprunt de 305 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur les rues Pie XII, Brodeur, Belleau, Jetté, Langelier, Patenaude et Angers, et tenue les 18 et 19 mars 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 740

86-221

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 740, autorisant un emprunt de 59 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Lauzon et Jules-Léger, et tenue les 18 et 19 mars 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 741

86-222

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 741, autorisant un emprunt de 21 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur les rues Lauzon et Jules-Léger, et tenue les 18 et 19 mars 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-58

86-223

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-58, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 18 et 19 mars 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-59

86-224

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-59, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 18 et 19 mars 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

86-225

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 11 mars 1986, soit adopté, à l'exception de l'article numéro 1.

Le Conseil autorise M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe à prendre les procédures nécessaires pour faire cesser ce genre de commerce, contraire au zonage existant dans cette zone.

ADOPTE

Résolution, échange de terrain entre la Ville et la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges

86-226

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les résolutions numéros 86-181 et 86-215 soient et sont abrogées et remplacées par la suivante:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine procède avec la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges à l'échange des terrains suivants:

La Ville cède à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges:

- 1o- une partie du lot 551-330 pour une superficie de 499,4 m.c.;
- 2o- une partie du lot 551-329 pour une superficie de 3054,4 m.c.;

le tout formant une superficie totale de 3553,8 m.c.

En contrepartie, la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges cède à la Ville une partie du lot 551-230 pour une superficie de 3251,5 m.c.

Ces lots font partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Le tout selon la description et le plan qui accompagneront l'acte notarié à venir.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation municipale.

ADOPTE

Résolution, échange de terrain entre la Ville et Les Jardins Jacques Lemercier inc.

86-227

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine procède avec Les Jardins Jacques Lemercier inc., à l'échange des terrains suivants:

La Ville cède aux Jardins Jacques Lemercier inc.:

- 1o- Une partie du lot 551-230, pour une superficie de 3251,5 m.c., lorsque cette partie aura été acquise de la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges;
- 2o- Une partie du lot 551-330, pour une superficie de 5819,3 m.c.;
- 3o- Une partie du lot 551-329, pour une superficie de 4309,3 m.c.;
- 4o- Une partie du lot 415-1-12-2, pour une superficie de 1403,5 m.c.;

le tout formant une superficie totale de 14 783,6 m.c.

En contrepartie, les Jardins Jacques Lemercier inc., cèdent à la Ville une partie du lot 551, pour une superficie au moins égale à 14 783,6 m.c.

Ces lots font partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

Le tout selon la description et le plan qui accompagneront l'acte notarié à venir.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 745

86-228

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 745, intitulé: "Règlement modifiant les règlements numéros 699 et 700 concernant la rue Des Ormeaux, allant de la rue Barkoff à la rue Chapeau", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, vente d'un terrain à M. Robert Lafond

86-229

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Robert Lafond, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, l'immeuble suivant:

Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant les subdivisions officielles numéros TROIS CENT TRENTE-SIX et TROIS CENT TRENTE-SEPT du lot originaire numéro QUATRE CENT VINGT (420-336 et 420-337), ayant une superficie totale de 585,2 mètres carrés, au prix de 1,60 \$ le mètre carré, pour le prix total de 936,32 \$, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

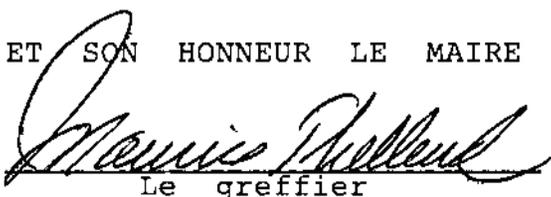
De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

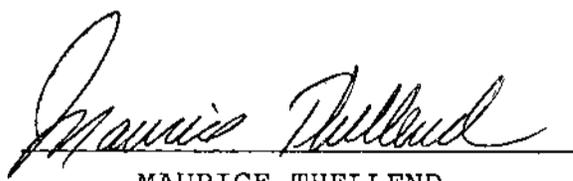
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 742, autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Du Parc et Châteaudun.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 18 mars 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 25 et 26 mars 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

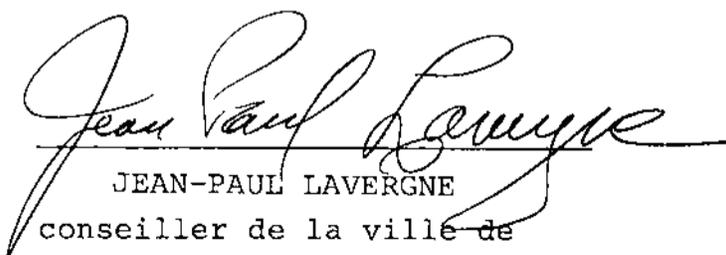
6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 742 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 742 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mars 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JEAN-PAUL LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

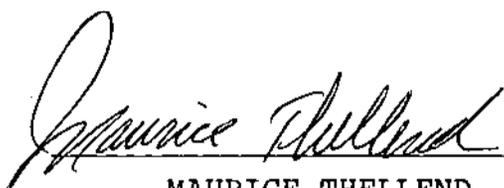
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 743, autorisant un emprunt de 145 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur les rues Du Parc et Châteaudun.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 18 mars 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 25 et 26 mars 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 743 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 743 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mars 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



JEAN-PAUL LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mercredi, le 26 mars 1986 à 19 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 742

86-230

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 742, autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Du Parc et Châteaudun, et tenue les 25 et 26 mars 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 743

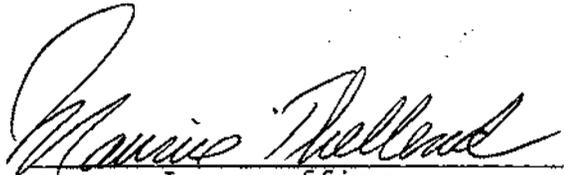
86-231

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 743, autorisant un emprunt de 145 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de trottoirs et de bordures sur les rues Du Parc et Châteaudun, et tenue les 25 et 26 mars 1986, soit adopté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
 Le greffier

  
 Le maire

5715

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

PRESENTS:

M. le conseiller Jean-Paul Lavergne  
M. le conseiller Henri-Paul Courteau

A 20 h 30, faute de quorum, MM. Jean-Paul Lavergne et Henri-Paul Courteau ajournent la séance à mardi, le 8 avril 1986 à 20 h 00.

  
Le greffier

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 8 avril 1986 à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

La séance débute en observant une minute de silence à la mémoire de M. Claude Champoux, conseiller pour le quartier numéro 6, décédé vendredi, le 4 avril 1986.

Adoption de l'ordre du jour

86-232

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-03-17

86-233

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 mars 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1986-03-24

86-234

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 24 mars 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1986-03-2686-235

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 26 mars 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 17 mars 1986

## PRESENTS:

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire                | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers:          | Jacques Lemarier     |
|                                     | Henri-Paul Courteau  |
|                                     | Jean-Paul Lavergne   |
|                                     | Michel Boisclair     |
|                                     | Claude Champoux      |
|                                     | René Tremblay        |
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère    |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux    |

---



---

1. Résolution concernant les frais d'enquête de La Laurentienne

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la proposition de la compagnie La Laurentienne, concernant les frais d'enquête pour des pertes inférieures à la franchise, et contenue dans une lettre du 18 février 1986.

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Rapport de M. Jacques Bettez, e.a.
- b) Rapport des permis de construction pour le mois de février 1986.
- c) Lettre de la firme A.D.S. pour une rencontre (fixée au 21 avril à 16 h 00).
- d) Rapport annuel du Service de la police pour 1985.
- e) Lettre des Maxibelles de la Mauricie, octroi (refusé).
- f) Lettre de l'U.M.Q.: colloque sur le faire-faire municipal pour le 1<sup>er</sup> avril 1986.

(Signé) MAURICE THELLEND  
 greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du  
1986-03-17

86-236

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 mars 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 mars 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Claude Champoux      |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

ainsi que le directeur  
général, M. Réjean Giguère

1. Résolution concernant l'adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie pour 1986, et autorise un versement de 100 \$ pour en payer le coût, et nomme M. le conseiller Normand Vivier et le directeur du service Loisirs et Culture, M. Roger Gravel, représentants de la Ville audit Conseil.

2. Résolution concernant les postes de policiers-pompiers temporaires

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise des tests d'évaluation médicale et des tests d'évaluation physique par l'U.Q.T.R., pour les candidats choisis pour les postes de policiers-pompiers temporaires.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du  
1986-03-24

86-237

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 24 mars 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-238

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 avril 1986, comprenant:

|    |                                     |                      |
|----|-------------------------------------|----------------------|
| 1) | les chèques nos 27074 à 27285 incl. | 4 880 748,29 \$      |
| 2) | les paies nos 10 à 13 incl.....     | <u>292 508,55 \$</u> |
|    | le tout totalisant un déboursé de:  | 5 173 256,84 \$      |

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 5 173 256,84 \$ sont inclus:

|   |                              |                      |
|---|------------------------------|----------------------|
| - | placement au taux de 11,90%: | 2 969 970,00 \$      |
| - | placement au taux de 11,35%: | 495 530,00 \$        |
| - | service de la dette:         | <u>539 496,67 \$</u> |
|   |                              | 4 004 996,67 \$      |

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-239

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                            |                               |
|----------------------------|-------------------------------|
| M. Jacques Chevalier       | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Frère Georges-Henri Girard | Prop. et unanimement résolu   |
| M. Lucien Gagnon           | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Hormidas Cossette      | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Lionel Boisclair        | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Elisée Montplaisir      | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| Mme Dominique Decoste      | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Bruno St-Louis          | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| M. Fernand Villemure       | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| M. Laurier Fréchette       | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Alphonse Leblanc       | Prop. et unanimement résolu   |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption de plan86-240

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision des lots numéros 421-D-5-2, 421-E-18-2 et 421-E-20-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Pinard, a.g., en date du 20 mars 1986, et portant le numéro 34460.

ADOPTE

Résolution pour abroger la résolution numéro 86-18886-241

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-188 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-242

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant le remplacement des lots numéros 410-26-14 et 410-26-15 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 24 février 1986, et portant le numéro 6483.

ADOPTE

Résolution pour abroger la résolution numéro 85-39486-243

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-394 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain par Les Jardins Jacques Lemer-  
cier inc.86-244

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les jardins Jacques Lemercier inc.", le lot numéro 554-164 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 \$) pour des fins d'ouverture de rue.

Que l'étude des notaires Légaré et Verrette soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain par la Corporation immobilière Mauricienne inc.

86-245

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la Corporation immobilière Mauricienne inc., le lot numéro 671-38 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 \$) pour des fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Hughes Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, participation de la Ville au concours "villes, villages et campagnes fleuris"

86-246

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville participe pour 1986 au concours "villes, villages et campagnes fleuris" organisé sous les auspices du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et, ce faisant, de favoriser l'embellissement de notre Ville.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, arroseuse

86-247

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Garage Charest et Frères ltée, au montant de 78 861,50 \$, taxe incluse, pour la fourniture d'une arroseuse de rue montée sur un camion d'un P.T.A.C. de 15,400 kg., modèle 1986 neuf, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camionnette86-248

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Automobile Rénald Boisclair ltée, au montant de 40 330 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture d'une camionnette avec roues jumelées à l'arrière, d'un P.T.A.C. de 4900 kg., modèle 1986 neuf, fourgon à caisse et échelle aérienne, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camion86-249

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Garage Charest & Frères ltée, au montant de 43 565,12 \$, taxe incluse, pour la fourniture d'un camion d'un P.T.A.C. de 14,060 kg., modèle 1986, sans boîte, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, camion86-250

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Garage Charest & Frères ltée, au montant de 80 119,36 \$, taxe incluse, pour la fourniture d'un camion 10 roues, d'un P.T.A.C. de 22,700 kg. minimum, année 1986 neuf, avec boîte à bascule, harnais pour chasse-neige avant et aile de côté, chasse-neige à sens unique et aile de côté, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout86-251

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe inc., au montant de 568 884,05 \$, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Pie XII, Patenaude, Langelier, etc... (règlements numéros 737 et 738), étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation desdits règlements par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout86-252

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Cie de construction Dollard ltée, au montant de 426 346 \$, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues St-Philippe, Lauzon, Jules-Léger, etc... (règlements numéros 734, 735, 740, 741, 742 et 743), étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation desdits règlements par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chlore liquide86-253

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Produits Chimiques Shefford ltée, pour la fourniture d'approximativement 9,000 litres de chlore liquide à 12%, au montant de 0,248 \$ le litre, plus les taxes, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, matériel de communication86-254

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Services Informatique SI, pour la fourniture de matériel de communication comprenant:

|  |                    |
|--|--------------------|
| 1 écran monochrome au montant de:      | 2 850,00 \$        |
| 1 imprimante 240 LPM au montant de:    | 9 350,00 \$        |
| Augmentation de mémoire au montant de: | 1 866,00 \$        |
| Langage Fortran IV au montant de:      | 3 999,00 \$        |
| Taxe de vente provinciale de:          | <u>1 625,85 \$</u> |
| Pour un total de:                      | 19 690,85 \$       |

étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pantalons pour officiers et constables86-255

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Martin & Lévesque inc., pour la fourniture de 35 pantalons du constable (été) à 28,30 \$ chacun, de 70 pantalons du constable (3 saisons) à 31,40 \$ chacun, de 4 pantalons d'officier (été) à 27,90 \$ chacun et de 8 pantalons d'officier (3 saisons) à 30,90 \$ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, blousons

86-256

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Brunelle inc., pour la fourniture de 40 blousons ignifuges 3 saisons, au montant de 170 \$ chacun, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, soude caustique

86-257

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Produits Chimiques Shefford ltée, pour la fourniture d'approximativement 58 T.M.L. de soude caustique 50% pour l'année 1986, au montant de 295 \$/T.M., étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, chaux hydratée

86-258

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Produits Chimiques Shefford ltée, pour la fourniture d'approximativement 1,200 sacs de 22,7 kg. de chaux hydratée pour l'année 1986, au montant de 3,80 \$ le sac, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution concernant tarif à payer lors d'une élection

86-259

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le tarif établi par le ministre des Affaires municipales en date du 28 février 1983 (ci-annexé), en vertu de l'article 303 de la Loi des Cités et Villes pour le président d'élection, le secrétaire d'élection, le trésorier, les recenseurs, les membres du bureau de revision, les scrutateurs, les greffiers du scrutin et les constables spéciaux, pour l'élection qui doit avoir lieu pour le quartier numéro 6 le 18 mai 1986.

ADOPTE

Résolution autorisant M. Bettez à assister au congrès des évaluateurs municipaux86-260

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Jacques Bettez, directeur du service de la Planification, soit autorisé à assister au congrès des évaluateurs municipaux à l'Estérel, les 15, 16 et 17 mai 1986, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément aux normes budgétaires 1986.

ADOPTE

Résolution autorisant M. Jodoin à assister au congrès des chefs de police86-261

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. Jean-Marie Jodoin, directeur du service de la Sécurité publique, soit autorisé à assister au congrès des chefs de police à Québec, du 29 juin au 3 juillet 1986, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion conformément aux normes budgétaires 1986.

ADOPTE

Résolution autorisant M. Jodoin à assister à un symposium sur l'informatique86-262

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Jean-Marie Jodoin soit autorisé à assister au symposium sur l'informatique concernant la prévention du crime, qui aura lieu à Montréal, la journée du 13 mai 1986.

ADOPTE

Résolution numéro 85-198 abrogée et remplacée86-263

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 85-198 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Conseil recommande qu'à compter du 8 avril 1986, le maximum de la taxe d'amélioration locale imputée aux propriétaires riverains soit fixée à 35 \$ le mètre linéaire imposable.

Ce montant de 35 \$ sera réparti proportionnellement selon les estimés des travaux prévus aux règlements concernés.

Pour fins de cette résolution, les travaux d'amélioration locale comprennent: aqueduc, égout, trottoirs, bordures de rues et pavage.

ADOPTE

Résolution concernant subvention reçue pour travaux décrétés  
au règlement numéro 715

86-264

CONSIDERANT que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine a reçu une subvention de 125 000 \$ pour exécuter les travaux décrétés par le règlement numéro 715;

CONSIDERANT que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine désire approprier au montant de 110 000 \$ de cette subvention au règlement 715, et réduire ainsi le montant de l'emprunt à être effectué en vertu de ce règlement, et d'appliquer le solde de 15 000 \$ au revenu du fonds d'administration de l'année 1985, en contrepartie de l'excédent de coût de 29 008 \$ du règlement 715 qui a été débité à ce même fonds pour la même année;

CONSIDERANT qu'un montant de 175 000 \$ a déjà été émis sous forme d'obligations lors d'une émission précédente, en conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine approprie le montant de 110 000 \$ de cette subvention audit règlement 715, afin de combler la différence entre le montant des obligations émises et celui qui restait à émettre, et approprie le solde de la subvention de 15 000 \$ au revenu du fonds d'administration de l'année 1985, en contrepartie de l'excédent de coût de 29 008 \$ du règlement 715 qui a été débité à ce même fonds pour la même année.

ADOPTE

Résolution concernant campagne d'économie de l'eau potable

86-265

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte de participer à la campagne provinciale d'économie de l'eau potable pour 1986, organisée par l'Association québécoise des techniques de l'eau (A.Q.T.E.) et d'en défrayer les frais, soit 1 350 \$. Le responsable pour les communications avec l'A.Q.T.E. concernant ce programme, sera M. Ronald Marcoux, ingénieur et directeur des Travaux publics de la Ville.

ADOPTE

Résolution concernant les nappes d'eau souterraines

86-266

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'une demande soit faite au ministère de l'Environnement pour la réalisation d'une carte détaillée de vulnérabilité à la contamination des nappes d'eau souterraines pour la région immédiate du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution mandatant la firme ADS Associés pour la préparation des plans et devis pour travaux d'éclairage

86-267

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la firme ADS Associés ltée soit mandatée pour la réalisation des plans, devis, la préparation des estimations et des demandes de soumissions ainsi que pour la surveillance des travaux d'éclairage sur les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Langelier, Jetté, Angers et Patenaude, travaux devant être exécutés en vertu du règlement numéro 739.

ADOPTE

Avis de motion, travaux éclairage par canalisations souterraines

86-268

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PAR CANALISATIONS SOUTERRAINES SUR LES RUES PIE XII, BELLEAU, BRODEUR, LANGELIER, JETTE, ANGERS ET PATENAUDE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, travaux d'égout, pavage et trottoirs

86-269

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'EGOUT, DE PAVAGE ET DE TROTTOIRS SUR LA RUE DES ORMEAUX, ENTRE LES RUES PIE XII ET CHAPLEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1986.

(Signé) NORMAND VIVIER  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, construction de trottoirs86-270

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1986.

(Signé) NORMAND VIVIER  
Conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du rapport du Comité de circulation86-271

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du 20 mars 1986 du Comité de circulation soit accepté, aux articles 1 à 14 inclusivement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Dépôt des états financiers.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, lundi, le 14 avril 1986 à 17 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Résolution, échange de terrain entre la Ville et la C.S.R.V.F.

86-272

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-226 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine procède avec la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges à l'échange des terrains suivants et valeur pour valeur:

La Ville cède à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges:

1. Une partie du lot 415-1-12-2;
2. Une partie du lot 551-329;
3. Une partie du lot 551-330.

En contrepartie, la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges cède à la Ville une partie du lot 551-230 pour une superficie de 3251,5 m.c.

Ces lots font partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

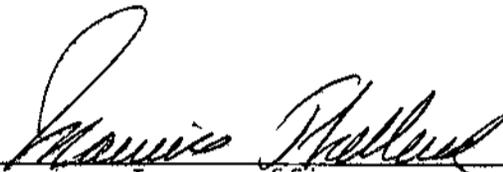
Le tout selon la description et le plan qui accompagneront l'acte notarié à intervenir.

De plus, la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à procéder à de nouveaux échanges avec la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges lorsqu'elle aura complété un autre échange de terrain avec les Jardins Jacques Lemercier inc., afin de fournir à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges un terrain régulier.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation municipale ainsi que tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

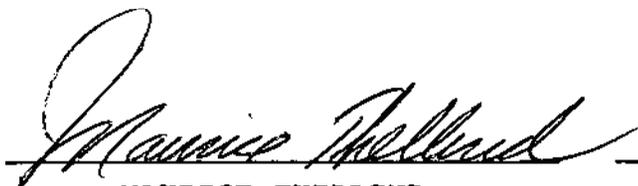
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-60, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 8 avril 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 15 et 16 avril 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

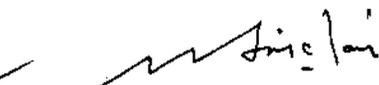
117 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-60 et 25 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-60 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de avril 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 avril 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-273

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance d'ajournement du 1986-04-08

86-274

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil, tenue le 8 avril 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1986-04-14

86-275

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 14 avril 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-60

86-276

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-60, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 15 et 16 avril 1986, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 avril 1986

PRESENTS:

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire                | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers:          | Jacques Lemarier     |
|                                     | Henri-Paul Courteau  |
|                                     | Jean-Paul Lavergne   |
|                                     | Michel Boisclair     |
|                                     | Normand Vivier       |
|                                     | René Tremblay        |
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère    |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux    |

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Lettre des vérificateurs de la Ville: vérification 1985.
- b) Lettre de M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe: dossier Jacques Fausse.
- c) Rapport du comité des Loisirs, réunion du 26 mars 1986 (à l'étude).
- d) Rapport des permis de construction pour le mois de mars 1986.
- e) Lettre des Laboratoires Shermont: offre de services.
- f) Lettre du Président du Conseil du Trésor, accusé réception de la résolution concernant le fonds Laprade.
- g) Lettre de la C.S.D.: achat de produits régionaux.
- h) Lettre de Radio-Québec.
- i) Lettre de la Classique internationale de canots.
- j) Lettre de l'Association du baseball mineur, tournoi 1986 - demande d'aide financière.
- k) Lettre de M. Joel Mercier, avocat: dossier Campbell.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-04-08

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 avril 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 avril 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

ainsi que le directeur  
 général, M. Réjean Giguère

1. Résolution concernant les cols bleus

Le Conseil réuni en commission permanente, décrète que trente (30) postes seront permanents et trente (30) postes seront réguliers dans le groupe d'employés des cols bleus faisant partie de l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'Aérospatiale (local 2220).

2. Résolution concernant paiement de frais funéraires

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de défrayer tous les frais funéraires encourus lors du décès de M. le conseiller Claude Champoux, survenu le 4 avril 1986.

(Signé) MAURICE THELLEND  
 greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-04-14

86-278

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 14 avril 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-279

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 avril 1986, comprenant les chèques numéros 27286 à 27449 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 969 463,51 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 969 463,51 \$ sont inclus:

|   |                     |
|---|---------------------|
| - placement au fonds de roulement au taux de 9,40%: | 247 515 \$          |
| - placement au taux de 10,19%:                      | 2 479 225 \$        |
| - Canagex Placements ltée:                          | 20 000 \$           |
|   | <u>2 746 740 \$</u> |

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-280

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| M. Ronaldo Gravel     | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| M. Jean-Marie Gélinas | Prop. par cons. N. Vivier     |
| M. Henri-Paul Ayotte  | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Philippe Francoeur | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| Mme François Gagné    | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| Mme Cécile Goulet     | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Gaston Isabel      | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| M. Pierre Austin      | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| M. Lionel Lacasse     | Prop. par cons. H.P. Courteau |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

86-281

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 15 avril 1986, soit et est adopté aux articles 1 à 16 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, autorisation signature acte notarié

86-282

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par le notaire Gilles Légaré concernant la vente entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et Jacqueline Diamond (veuve de M. Maurice Laurendeau), Eric Stovold et Wilhelm Winkels.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux d'éclairage86-283

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de R. Dubuc, au montant de 58 800 \$, pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Pie XII, Belleau, Brodeur, Leblanc et Pérodeau, étant la soumission la plus basse présentée. Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat relatif à cette affaire.

ADOPTE

Résolution concernant développement industriel86-284

ATTENDU l'entente Canada-Québec sur le développement industriel;

ATTENDU que pour être admissible à l'entente déjà établie, les infrastructures doivent être reliées à un projet d'investissement d'au moins 1 000 000 \$;

ATTENDU qu'un investissement de cet ordre est difficilement réalisable dans les régions périphériques semblables à la nôtre;

ATTENDU que le taux de chômage est plus élevé dans nos régions par rapport aux grands centres d'affaires;

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande instamment à M. le ministre Sinclair Stevens de réduire le montant d'investissement nécessaire pour l'infrastructure industrielle, le tout dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur le développement industriel, de 1 000 000 \$ à 500 000 \$.

ADOPTE

Résolution concernant développement secteur au nord des rues Des Prairies et Du Parc86-285

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la firme Pluritec soit engagée pour préparer un plan pour le secteur en voie de développement au nord des rues Des Prairies et Du Parc.

ADOPTE

Résolution, congédiement Mlle C. Pilon86-286

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mlle Claudine Pilon soit congédiée à compter du 18 avril 1986.

ADOPTE

Résolution, embauche Mlle C. Pilon pour une période temporaire86-287

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'embaucher Mlle Claudine Pilon pour une période temporaire n'excédant pas trois (3) mois, à compter du 21 avril 1986.

ADOPTE

Résolution concernant la signature de la convention collective des cols bleus86-288

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise le maire, M. Jean-Claude Beaumier, le directeur général, M. Réjean Giguère, le greffier, M. Maurice Thellend, le président du comité des relations de travail, M. Laurent Lavergne, à signer la convention collective de travail des employés extérieurs avec l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'Aérospatiale, local 2220, pour une période de trois (3) ans se terminant le 30 juin 1988.

ADOPTE

Résolution autorisant M. Drouin à assister à un colloque sur la législation municipale86-289

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le greffier de la Cour municipale, M. Jean-Pierre Drouin, soit autorisé à assister à un colloque sur la législation municipale qui aura lieu à Sherbrooke les 29 et 30 mai 1986, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Résolution autorisant M. Guy Bettez à assister au congrès des chefs des services d'incendie86-290

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Guy Bettez soit autorisé à assister au congrès de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec, qui aura lieu à Rivière-du-Loup, les 8, 9, 10 et 11 juin 1986, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Résolution nomination de M. Yvon Lemieux86-291

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Yvon Lemieux soit nommé surintendant adjoint au service de la Voirie, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1986, au salaire annuel de 33 800 \$.

ADOPTE

Résolution concernant le parc Normand - Aubuchon

86-292

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'un montant de 39 960,65 \$ soit pris à même la réserve parcs - terrains de jeux du budget, pour compléter l'achat des terrains nécessaires pour le parc des rues Aubuchon et Normand.

ADOPTE

Résolution acceptation états financiers de l'O.M.H.

86-293

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les états financiers de l'O.M.H. au 31 décembre 1985 soient acceptés.

ADOPTE

Résolution autorisant M. Lafontaine à assister au congrès des ingénieurs municipaux

86-294

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. René Lafontaine soit autorisé à assister au congrès des ingénieurs municipaux à Montébello, les 2, 3 et 4 octobre 1986, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Résolution acceptation soumission, travaux d'aqueduc et d'égout rue Des Ormeaux

86-295

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville accepte la soumission de la compagnie de construction Dollard, au montant de 17 820 \$, pour des travaux d'entrées d'aqueduc et d'égout pour la rue Des Ormeaux, cette soumission étant la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution concernant fonds de roulement

86-296

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'une dépense de 20 000 \$ soit autorisée pour des travaux d'entrées d'aqueduc et d'égout, dépense qui devra être prise au fonds de roulement et être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1987.

ADOPTE

Résolution concernant projet soumis par Hydro-Québec

86-297

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville donne son accord au projet de recherche, soumis par l'Hydro-Québec, portant sur les inhibiteurs de croissance, sauf que la Ville se réserve le choix des arbres qui pourraient être remplacés advenant le cas où certains arbres mourraient par suite de cette expérience, et autorise le Greffier à signer ladite entente pour la Ville.

ADOPTE

Avis de motion pour amender le règlement numéro 620

86-298

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, POUR CREER UNE ZONE R.D., SOIT POUR LE SITE OU ETAIT SITUEE L'ANCIENNE USINE ELECTRO".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1986.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au règlement numéro 620

86-299

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE POUR REGIR L'IMPLANTATION DES STATIONS DE POMPAGE ET DES CHAMBRES DE DEVERSEMENT DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril 1986.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement d'un arpenteur pour faire subdivision  
de terrain

86-300

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Jean Châteauneuf, a.g., soit engagé pour  
faire la subdivision du terrain à être échangé entre la Ville  
et la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges.

ADOPTE

Résolution renouvellement contrat de ramonage

86-301

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De renouveler le contrat de ramonage des chemi-  
nées avec les Entreprises René Carle inc., pour l'année 1986,  
aux conditions des règlements numéros 315-D et 315-E.

ADOPTE

Résolution, prêt de l'aréna aux cadets de l'air

86-302

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De prêter gratuitement l'aréna Jean-Guy Talbot, le  
17 mai 1986, pour la revue annuelle de l'escadron 350 des  
cadets de l'air du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution pour modifier la résolution numéro 85-385

86-303

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la résolution numéro 85-385 du 15 juillet 1985, soit mo-  
difiée de la façon suivante:

Que la rue portant le numéro de cadastre 551-618, soit dési-  
gnée sous le nom de L.-P. Brodeur, en l'honneur de l'honora-  
ble Louis-Philippe Brodeur, lieutenant-gouverneur de la pro-  
vince en 1923-1924.

ADOPTE

Résolution, vente par encan86-304

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le service de la Sécurité publique soit autorisé à vendre par encan les objets dont la Ville désire se départir.

ADOPTE

Résolution concernant l'école L'Assomption86-305

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges de surseoir à sa décision de fermer l'école L'Assomption.

ADOPTE

Résolution, achat de terrains86-306

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine achète de:

| <u>Propriétaire:</u>    | <u>Cadastre:</u> | <u>Superficie:</u> | <u>Prix:</u> |
|-------------------------|------------------|--------------------|--------------|
| J.-Berchams Lacoursière | 412-28 part.     | 9,830,6 mc.        | 15 420,00\$  |
| Henri-Paul Jacques      | 412-29 part.     | 2,664,6 mc.        | 3 130,43\$   |
| Emile Lamarre           | 412-30 part.     | 2,258,4 mc.        | 2 742,23\$   |
| Joseph Lamarre          | 412-31 part.     | 3,521 mc.          | 2 099,72\$   |
| Albert Lamarre          | 412-32 part.     | 1,836,9 mc.        | 1 219,60\$   |
| Mme Joseph Lamarre      | 412-33 part.     | 1,577,9 mc.        | 473,80\$     |
| Alphonse Lamarre & fils | 412-34 part.     | 504,7 mc.          | 1 070,51\$   |
| Jules Landry            | 412-35 part.     | 1,064,3 mc.        | 2 610,26\$   |
| Joseph Lamarre          | 412-36 part.     | 1,946,8 mc.        | 6 604,10\$   |
| Mme Thérèse Boudreault  | 645 part.        | 1,351,7 mc.        | 4 590,00\$   |

Total: 39 960,65\$

Tous ces lots font partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée à préparer les contrats et le Maire et le Greffier à les signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution concernant les postes permanents et les postes réguliers86-307

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les postes suivants soient décrétés permanents:

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| Mécaniciens                       | (3) |
| Soudeur                           | (1) |
| Technicien de laboratoire         | (1) |
| Plombiers                         | (2) |
| Menuisier d'entretien             | (1) |
| Homme d'instrument                | (1) |
| Chauffeurs classe "A"             | (7) |
| Préposé à la signalisation        | (1) |
| Aide mécanicien                   | (1) |
| Préposé à l'entretien des puits   | (1) |
| Magasinier                        | (1) |
| Gardiens et concierges            | (3) |
| Journaliers                       | (4) |
| Préposé à l'aréna                 | (1) |
| Préposé aux parcs                 | (1) |
| Préposé aux parcs - chauffeur "B" | (1) |

Il est aussi décrété que les postes suivants soient réguliers:

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| Mécaniciens                       | (2) |
| Soudeur                           | (1) |
| Plombier                          | (1) |
| Menuisier d'entretien             | (1) |
| Chauffeurs classe "A"             | (3) |
| Préposé à l'hygiène du milieu     | (1) |
| Chauffeurs classe "B"             | (9) |
| Homme d'instrument                | (1) |
| Gardien et concierge              | (1) |
| Journaliers                       | (4) |
| Préposés à l'aréna                | (4) |
| Préposé aux parcs                 | (1) |
| Préposé aux parcs - chauffeur "B" | (1) |

La Ville peut abolir n'importe lequel des postes permanents ou réguliers mentionnés ci-haut.

ADOPTE

Résolution, prêt de l'aréna au club Optimiste

86-308

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil consent le prêt de l'aréna Jean-Guy Talbot au club Optimiste Cap-de-la-Madeleine, le 8 mai 1986, pour la venue du Cirque Universel, à la condition expresse que le Club s'engage à défrayer toutes les dépenses additionnelles que la tenue d'un tel événement pourrait occasionner à la Ville.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 mai 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-309

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-04-21

86-310

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 avril 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 avril 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux |

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Rapport budgétaire au 31 mars 1986.
- b) Lettre du Comité d'école St-Eugène sur le projet d'un parc-école.
- c) Lettre de la Société québécoise d'assainissement des eaux pour une nouvelle entente intermunicipale.
- d) Lettre de l'AFEAS de St-Odilon: passage pour piétons et cyclistes sur la 5<sup>ième</sup> Rue.
- e) Deux (2) lettres du club Optimiste:
- 1- prêt de l'aréna J.-G. Talbot le 8 mai 1986;
  - 2- conférence de presse à l'hôtel de ville, le 21 mai 1986: festival de pêche en ville.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-04-21

86-311

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 avril 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-312

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1<sup>er</sup> mai 1986, comprenant les chèques numéros 27450 à 27572 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 134 824,21 \$, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-313

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                        |                               |
|------------------------|-------------------------------|
| M. Exalpha Marchand    | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Donat Toupin        | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| Mme Hervé Côté         | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Emile F.-Thériault | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mlle France Thiffeault | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Jean-Paul Lamy     | Prop. par cons. J.P. Lavergne |

Mme Yvonne Gagné  
 Mme Irène Toupin  
 M. Jean-Guy Rocheleau  
 M. André Boissonneault

Prop. par cons. H.P. Courteau  
 Prop. par cons. M. Boisclair  
 Prop. par cons. J. Lemarier  
 Prop. par cons. M. Boisclair

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pierre concassée

86-314

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction inc., pour la fourniture d'approximativement 3000 tonnes métriques de pierres 0-3/4", au montant de 6,65 \$/t.m., F.A.B. garage municipal et de 4,75 \$/t.m., F.A.B. carrière, et pour approximativement 500 tonnes métriques de pierres 1-1/2", au montant de 8,60 \$/t.m., F.A.B. garage municipal et de 6,70 \$/t.m., F.A.B. carrière, taxe de vente provinciale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton bitumineux

86-315

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Massicotte & Fils ltée, pour la fourniture d'approximativement 1000 tonnes métriques de béton bitumineux, de types MB 5 et MB 7, au montant de 36,50 \$/t.m., taxes de vente provinciale et fédérale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton de ciment

86-316

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Béton du Cap inc., pour la fourniture d'approximativement 1000 mètres cubes de béton de ciment, au montant de 99,75 \$/m.c., taxe de vente provinciale en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution abrogeant la résolution 86-185-6 concernant vente partie de lot

86-317

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-185-6 concernant la vente d'une partie du lot numéro 415-1-18-7 et situé sur la rue Vachon à Dicom Express, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution remplaçant la résolution 86-288 concernant les cols bleus

86-318

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-288 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Conseil autorise le maire, M. Jean-Claude Beaumier, le directeur général, M. Réjean Giguère, le greffier, M. Maurice Thellend, le président du comité des relations de travail, M. Laurent Lavergne, à signer la convention collective de travail des employés extérieurs avec le Syndicat des employés municipaux de Cap-de-la-Madeleine (manuels).

ADOPTE

Résolution remplaçant la résolution 86-278-1 concernant les cols bleus

86-319

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-278-1 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Conseil décrète que trente (30) postes seront permanents et trente (30) postes seront réguliers dans le groupe d'employés des cols bleus faisant partie du Syndicat des employés municipaux de Cap-de-la-Madeleine (manuels).

ADOPTE

Résolution concernant la CEDIC

86-320

ATTENDU que le ministère de l'Industrie et du Commerce a fait part récemment de la décision du Gouvernement du Québec de diminuer, pour l'année 1986, son aide financière de 25 000 \$ à la Corporation économique de développement industriel et commercial de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine inc. (CEDIC);

ATTENDU que le budget des municipalités a été adopté dans les délais légaux et que tous les crédits ont déjà été affectés aux divers postes budgétaires;

ATTENDU la date tardive à laquelle cette décision a été communiquée aux intéressés;

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine demandent au Ministre de l'Industrie et du Commerce, de rétablir au niveau de 1985 la subvention accordée pour l'année 1986 à la Corporation économique de développement industriel et commercial de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine inc. (CEDIC).

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 746, construction de trottoirs

86-321

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 746, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 110 000 \$ pour la construction de trottoirs sur diverses rues de la municipalité", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, engagement secrétaire-téléphoniste

86-322

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mlle France Lalancette soit engagée de façon permanente, comme secrétaire-téléphoniste, à compter du 12 mai 1986, au salaire de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Résolution concernant la construction d'un puits

86-323

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: De soumettre à l'aviseur légal de la Ville, M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe, le cas de M. Berchman Lacoursière, au sujet de son terrain que la Ville désire acquérir pour la construction d'un puits.

ADOPTE

Résolution, achat système de son

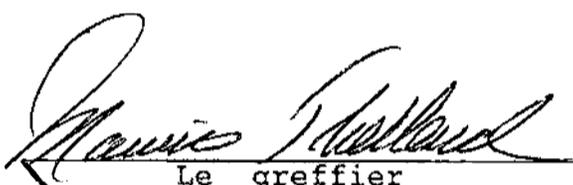
86-324

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser l'achat et l'installation d'un système de son pour la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 6 mai 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution concernant l'Electro

86-325

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: De mandater la firme Pluritec pour procéder à la désaffectation sécuritaire du site et des bâtisses des "Produits réfractaires et abrasifs Electro du Canada ltée", conformément aux exigences du ministère de l'Environnement pour ce genre d'opération. Que le coût de cette dépense devra être pris au budget 1986.

ADOPTE

Résolution concernant travaux de trottoirs

86-326

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que "Laboratoire de Construction inc.", soit engagé pour effectuer les tests de béton de ciment pour les travaux de trottoirs qui seront effectués dans la municipalité pour 1986.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
 Le greffier

  
 Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 12 mai 1986, à 20 heures et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Résolution, acceptation projet de construction René Piché inc.

86-327

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le projet présenté par "Les Promotions Marco inc." pour le réaménagement des lots 406-A-1-2, 407-1, 406-A-2 et 407-139 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, situés sur la rue Notre-Dame, et autorise le Maire et le Greffier à signer avec "Les Promotions Marco inc." l'entente de cession de services sur cesdits lots.

ADOPTE

Résolution, vente terrain à Construction René Piché inc.

86-328

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à "Les Promotions Marco inc.", un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant les lots 407-1 et 406-A-1-2, ayant une superficie totale de 515,990 pieds carrés, pour le prix total de 515 990 \$ payable à la signature du contrat.

La Ville s'engage à faire effectuer les études de sol du site conformément aux exigences du ministère de l'Environnement en de tels cas.

Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de vente, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Résolution pour mandater une firme pour une étude de circulation

86-329

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que "Les Consultants Pluritec ltée" soient mandats pour faire une étude de circulation dans le secteur des rues Fusey et Notre-Dame (sortie du pont Duplessis).

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement 620-61

86-330

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-61, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, engagement de policiers-stagiaires

86-331

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les personnes suivantes proposées par le Comité des relations de travail, soient engagées comme policiers-stagiaires pour la période du 15 mai au 15 septembre 1986: M. Sylvain Moreau, M. Jacques Faucher, Mlle Manon Frigon, M. Michel Brodeur, Mlle Brigitte Leblanc et M. Benoît Grenier.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 20 mai 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-332

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-05-05

86-333

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 mai 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1986-05-06

86-334

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 6 mai 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1986-05-1286-335

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 12 mai 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 5 mai 1986

## PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux |

1. Résolution autorisant signature protocole d'entente avec le club Optimiste, festival de pêche

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la signature du protocole d'entente avec le club Optimiste du Cap-de-la-Madeleine concernant le festival de pêche des 6, 7 et 8 juin 1986.

2. Résolution engagement arpenteur pour le projet "Revicentre"

Le Conseil réuni en commission permanente, engage M. Jean-Marie Chastenay, a.g., pour préparer les plans de localisation des servitudes nécessaires pour le déplacement des poteaux de Bell Canada et de l'Hydro-Québec, dans le cadre du projet "Revicentre".

3. Résolution engagement notaire préparer actes de servitudes dans le projet "Revicentre"

Le Conseil réuni en commission permanente, mandate le notaire Réjean Giroux pour préparer les actes de servitudes nécessaires avec les propriétaires concernés par le déplacement des poteaux de Bell Canada et d'Hydro-Québec dans le cadre du projet "Revicentre".

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Conciliation de banque: mois de janvier, février et mars 1986.

- b) Lettre de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie: fête nationale du Québec au parc Dessureault.
- c) Lettre du ministère de l'Environnement concernant la carte de vulnérabilité des nappes d'eau souterraines. (La demande de la Ville est reportée au budget de l'année 1987-1988).

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-05-05

86-336

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 mai 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-337

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 9 mai 1986, comprenant:

|    |  |                     |
|----|--|---------------------|
| 1) | les chèques nos 27573 à 27674 incl.....  | 749 224,70 \$       |
| 2) | les paies nos 14 à 18 inclusivement....  | 346 102,38 \$       |
| 3) | effets bancaires retournés, renouvellement d'abonnements en fonds U.S., frais bancaires pour fonds U.S., frais d'emprunt, frais pour confirmation bancaire frais pour sac de dépôt de nuit et de jour, pour les mois de janvier, février et mars 1986..... | <u>16 765,41 \$</u> |

le tout totalisant un déboursé de: 1 112 092,49 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 112 092,49 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 196 024,73 \$.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-338

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 mai 1986, comprenant les chèques numéros 27675 à 27778 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 219 088,51 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 219 088,51 \$ sont inclus:

|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| - un placement au taux de 8,44%: | 1 100 000,00 \$     |
| - service de la dette:           | <u>15 453,53 \$</u> |
|                                  | 1 115 453,53 \$     |

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-339

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                      |                               |
|----------------------|-------------------------------|
| M. Jean-Paul Brindle | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Jacques Frigon    | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Ulric Germain     | Prop. par cons. N. Vivier     |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 1986-05-13

86-340

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 13 mai 1986, soit adopté, sauf à l'article 9-D. De plus, le Conseil refuse la demande de Centre de jour Espoir inc. de s'implanter au 165, boul. Ste-Madeleine (article 8).

ADOPTE

Résolution autorisant le club Optimiste à vendre de la boisson au festival de pêche

86-341

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise le club Optimiste du Cap-de-la-Madeleine, à vendre des boissons alcooliques pour consommation sur place à l'extérieur les 6, 7 et 8 juin 1986 au parc Du Moulin, à l'occasion du festival de pêche en ville.

ADOPTE

Résolution, vente de lisière de terrain à M. Damien Bélanger86-342

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Damien Bélanger, les lots suivants:

- 1- le lot numéro 423-60 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 517,50 pieds carrés, au prix de 1 \$ le pied carré;
- 2- le lot numéro 423-63 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 178,50 pieds carrés, au prix de 1 \$ le pied carré.

Le tout formant une superficie totale de 696 pieds carrés, pour le prix total de 696 \$, payable comptant.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la Ville.

ADOPTE

Résolution, vente lisière de terrain à M. Jean-Guy Hébert86-343

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Jean-Guy Hébert, le lot numéro 423-59 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 487,5 pieds carrés, au prix de 1 \$ le pied carré, pour le prix total de 487,50 \$, payable comptant.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la Ville.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-6286-344

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-62, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-6386-345

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-63, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 73986-346

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 739, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 125 000 \$ pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Pie XII, L.P.-Brodeur, Belleau, Jetté, Langelier, Patenaude et Angers", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 74786-347

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 747, intitulé: "Règlement appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 388 603 \$ et décrétant un emprunt de 15 000 \$ pour des travaux d'égout, de remblai, de trottoirs et de pavage sur la rue Des Ormeaux, de Chapleau à Pie XII", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, décoration intérieure Centre Culturel86-348

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "Constructions J.D. Morin (1979) inc.", au montant de 42 080,43 \$, pour les travaux de décoration intérieure du Centre Culturel, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement86-349

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'excédent de 30 000 \$ des dépenses prévues pour la rénovation du Centre Culturel, soit pris au fonds de roulement et devra être remboursé en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1987.

ADOPTE

Résolution, engagement coordonnatrice pour animation dans les parcs

86-350

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que Mlle Luce Cadieux soit engagée comme coordonnatrice pour une période de 14 semaines, à compter du 26 mai 1986, dans le cadre du projet "animation dans les parcs", au salaire de 200 \$ par semaine.

ADOPTE

Résolution concernant tarification pour le projet "animation dans les parcs"

86-351

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la tarification suivante soit appliquée dans le cadre du projet "animation dans les parcs", soit:

- 1o- 10 \$ pour le 1<sup>er</sup> enfant;
- 2o- 5 \$ pour chacun des autres enfants.

ADOPTE

Résolution concernant festival de pêche

86-352

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: De demander au ministère des Transports de prêter à la Ville, la clôture à neige nécessaire pour l'organisation du "festival de pêche en ville" les 6, 7 et 8 juin 1986.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-353

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-329 et 551-330 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 8 mai 1986, et portant le numéro 50810.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-354

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-721, 551-722 et 551-723 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 6 mai 1986, et portant le numéro 50827.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau membre de la Commission d'urbanisme

86-355

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Réginald Vézina soit nommé membre de la Commission municipale d'urbanisme, en remplacement de M. Maurice Laurendeau récemment décédé.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel

86-356

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De prêter gratuitement le Centre Culturel, le 18 octobre 1986, à l'occasion d'une fête pour honorer les employés extérieurs retraités de la Ville.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité des Loisirs

86-357

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du 26 mars 1986 du Comité des Loisirs, soit adopté, sauf l'article 7.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité des Loisirs

86-358

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du 12 mai 1986 du Comité des Loisirs soit adopté avec les corrections suivantes à l'article 2:

- 65 \$ l'heure pour la période de 24 heures à 16 heures;
- 90 \$ l'heure pour la période de 16 heures à 24 heures.

ADOPTE

Résolution, vente de tracteurs à la ville de Trois-Rivières-Ouest

86-359

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville vende à la ville de Trois-Rivières-Ouest, deux (2) tracteurs John Deer, modèle 317, au prix de 1 000 \$ chacun, pour un total de 2 000 \$.

ADOPTE

Résolution, engagement surnuméraires à la bibliothèque

86-360

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que Mlles Johanne Hélie, Ghislaine Morinville, Manon Duchesne et Chantal Caron soient engagées comme employées surnuméraires à la bibliothèque municipale.

ADOPTE

Résolution, congédiement commis-téléphoniste

86-361

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que sur recommandation de son supérieur immédiat, Mlle France Beaulieu, commis-téléphoniste, soit congédiée.

ADOPTE

Résolution, engagement commis-téléphoniste

86-362

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Guy Lapointe soit engagé comme commis-téléphoniste à compter du 22 mai 1986, au salaire de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Résolution, demande à l'Hydro-Québec

86-363

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'Hydro-Québec, d'étudier la possibilité d'éliminer tous les poteaux qui servaient à supporter les câbles téléphoniques et de T.V. qui ont été enlevés dans le cadre d'un réaménagement.

Cette demande est faite dans le but d'améliorer l'aspect esthétique dans la Ville et aussi permettre un entretien plus facile des rues, trottoirs, etc...

Les rues concernées sont:

- St-Laurent, côté ouest, entre Notre-Dame et Patry;
- Thibeau, côté est, entre Fusey et Thuney;
- Notre-Dame, côté sud, entre Fusey et Rochefort;
- Première Rue, côté ouest, entre Berlinguet et Radnor.

ADOPTE

Résolution, demande à Bell Canada

86-364

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que demande soit faite à Bell Canada d'étudier la possibilité d'éliminer tous les poteaux qui servaient à supporter les câbles téléphoniques et de T.V. qui ont été enlevés dans le cadre d'un réaménagement.

Cette demande est faite dans le but d'améliorer l'aspect esthétique dans la Ville et aussi permettre un entretien plus facile des rues, trottoirs, etc...

Les rues concernées sont:

- St-Laurent, côté ouest, entre Notre-Dame et Patry;
- Thibeau, côté est, entre Fusey et Thuney;
- Notre-Dame, côté sud, entre Fusey et Rochefort;
- Première Rue, côté ouest, entre Berlinguet et Radnor.

ADOPTE

Résolution, acceptation plans présentés par Pluritec

86-365

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les plans préparés par Les Consultants Pluritec, en date du mois d'avril 1986, ainsi que la lettre accompagnant lesdits plans en date du 13 mai 1986.

ADOPTE

Résolution, autorisation feu de la St-Jean au parc Dessureault

86-366

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: D'autoriser la Société St-Jean-Baptiste à faire un feu de joie, à l'occasion de la fête de la St-Jean le 24 juin, au parc Dessureault, tel que demandé dans une lettre du 14 mai 1986.

ADOPTE

Avis de motion86-367

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES LAUZON, JEAN-LESAGE, JULES-LEGER ET FRONTENAC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion86-368

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE BORDURES, PAVAGE ET TROTTOIRS SUR LES RUES LAUZON, JEAN-LESAGE, JULES-LEGER ET FRONTENAC".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 1986.

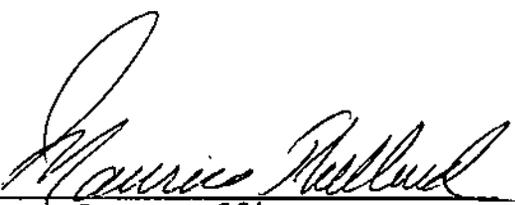
(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

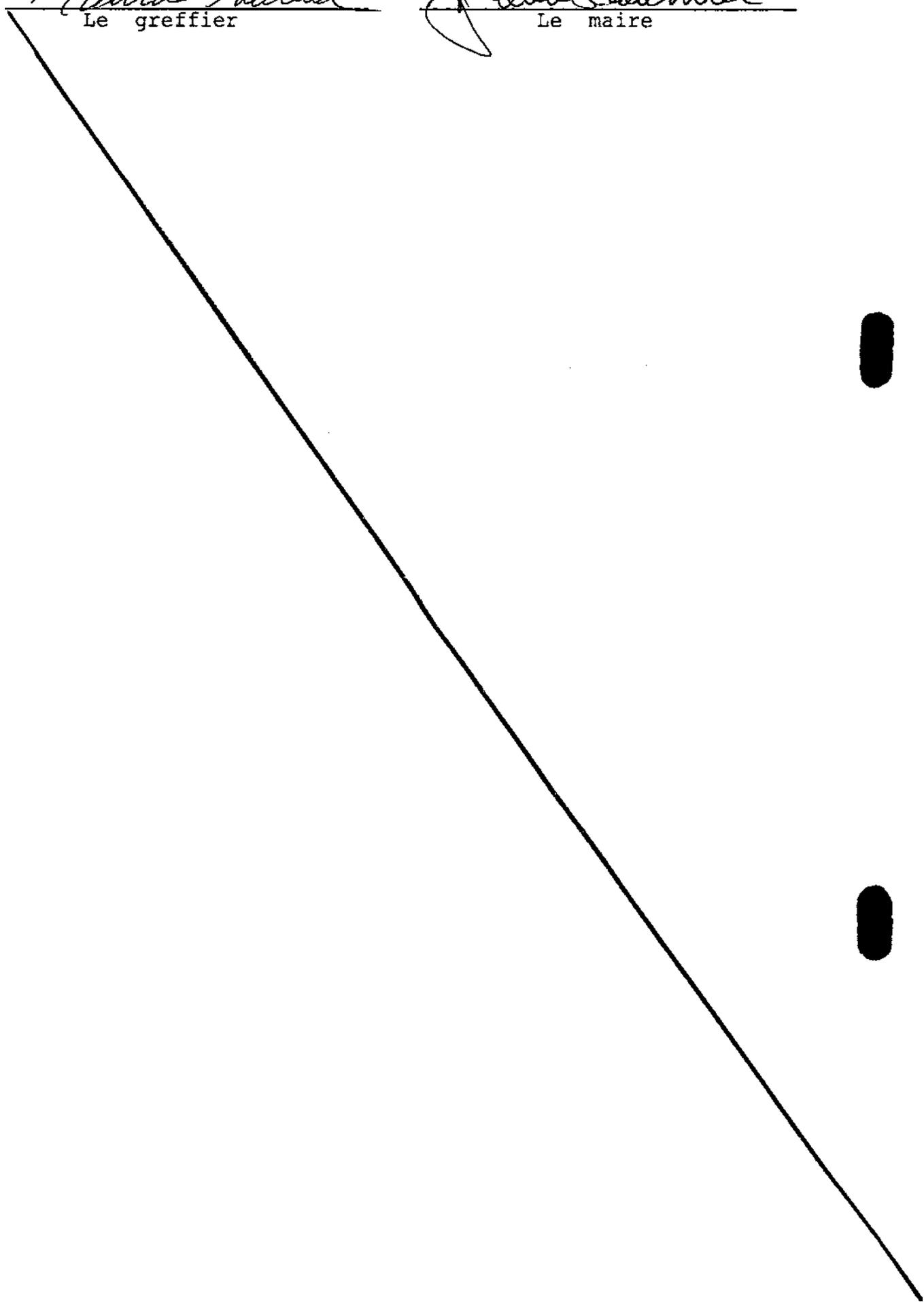
- a) Lettre du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche concernant les fonds LaPrade.
- b) Lettre du bureau du député Michel Champagne concernant entente Canada-Québec en matière de développement industriel.
- c) Lettre du bureau du ministre Sinclair Stevens concernant entente Canada-Québec en matière de développement industriel.

- d) Lettre de remerciements de Mme Nigèle Champoux suite au décès de M. Claude Champoux.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 746, autorisant un emprunt de 110 000 \$ pour la construction de trottoirs sur diverses rues de la municipalité.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 13 mai 1986 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 20 et 21 mai 1986, de 9 heures à 19 heures.

10 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 746, et 6 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Une personne habile à voter s'est présentée et le règlement numéro 746 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 1986.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
NORMAND VIVIER  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

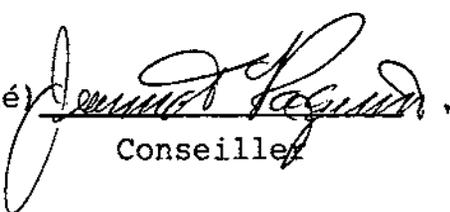
CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, PAQUIN JEANNOT, instructeur, domicilié à 598, rue Champigny, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du quartier no 6, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

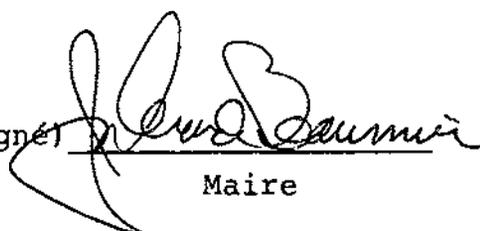
(Signé)

  
Conseiller

Je, soussigné, BEAUMIER JEAN-CLAUDE, maire, domicilié à 248, rue Massicotte, en la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 27<sup>e</sup> jour de mai 1986.

(Signé)

  
Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 juin 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| Monsieur le maire-suppléant | Henri-Paul Courteau |
| Messieurs les conseillers:  | Jacques Lemarier    |
|                             | Jean-Paul Lavergne  |
|                             | Laurent Lavergne    |
|                             | Michel Boisclair    |
|                             | Jeannot Paquin      |
|                             | Normand Vivier      |
|                             | René Tremblay       |

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-369

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-05-20

86-370

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 mai 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 746

86-371

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 746, autorisant un emprunt de 110 000 \$ pour la construction de trottoirs sur diverses rues de la municipalité, et tenue les 20 et 21 mai 1986, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 20 mai 1986

## PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux |

a) Adoption du rapport du Comité de Circulation

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la réunion du Comité de Circulation du 30 avril 1986, sauf les articles 1(f), 2, 3, 11 et l'article 13 qui est mis à l'étude.

b) Assemblée générale de l'Association des préposés à l'outillage municipal

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la demande de l'Association des préposés à l'outillage municipal, pour la tenue en notre Ville de leur assemblée générale pour 1987-1988, conformément à leur lettre du 30 avril 1986.

c) Résolution concernant le terrain de l'école St-Eugène

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'égalisation du terrain de la cour de l'école St-Eugène, le tout selon les informations fournies dans la lettre du 13 mai 1986 du service Loisirs et Culture à ce sujet.

d) Résolution refusant la demande de M. L.-M. Cossette

Le Conseil réuni en commission permanente, refuse la demande faite par M. Louis-Marie Cossette, 870 rue Thibeau, dans une lettre du 13 mai 1986, concernant la revente de véhicules.

CORRESPONDANCE:

1. Conciliation de banque, mois d'avril 1986.
2. Subvention 1986 pour la bibliothèque municipale reçue.
3. Lettre de MM. Roger Gaudet, Jacques Milette et Damien Bélanger, asphaltage de la rue Lemoyne.
4. Lettre de Mme Lucie Dallaire, 284 rue Patry, au sujet de la poussière provenant des terrains de l'aréna Jean-Guy Talbot.
5. Lettre des Entreprises Gaspor inc. pour l'achat d'un terrain sur la rue Vachon.

6. Lettre de Marius Gendreau et Associés pour l'achat d'un terrain sur la rue Vachon.
7. Lettre de M. Jacques Sirois, tournoi midget 1986 (demande acceptée).
8. Rapport des permis de construction, mois d'avril 1986.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-05-20

86-372

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 mai 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-373

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 mai 1986, comprenant les chèques numéros 27779 à 27914 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 534 951,93 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 534 951,93 \$ sont inclus:

|  |                      |
|--|----------------------|
| - placement au fonds de roulement<br>au taux de 7,67%: | 237 900,00 \$        |
| - service de la dette:                                 | 30 381,68 \$         |
|  | <u>268 281,68 \$</u> |

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-374

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                      |                               |
|----------------------|-------------------------------|
| Mme Benoit Vivier    | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Paul Veillette    | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Gérard Moreau     | Prop. et unanimement résolu   |
| M. Marcel Guy        | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Maynard McCormack | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Maxime Houle      | Prop. par cons. H.P. Courteau |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-375

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-95 à 671-113 Rue, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 mai 1986, et portant le numéro 6649.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan86-376

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 544-62-1, 544-62-2 et 671-114 à 671-157, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 mai 1986, et portant le numéro 6660.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-64 (zonage)86-377

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-64, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement concernant la circulation86-378

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT DE CIRCULATION NUMERO 495, POUR REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES A VENDRE SUR LA VOIE PUBLIQUE":

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 1986.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
 conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement parcs et terrains de jeux86-379

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR POURVOIR AU BON ORDRE DANS LES PARCS ET TERRAINS DE JEUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 1986.

(Signé) NORMAND VIVIER  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement concernant Revicentre86-380

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR EXECUTER LES TRAVAUX PREVUS DANS LE CADRE DU PROJET REVICENTRE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 1986.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, prêt du Centre Culturel au Club Kiwanienne86-381

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil prête gratuitement le Centre Culturel, le 26 août 1986, au Club Kiwanienne de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution nommant coordonnateur de la Protection civile

86-382

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Réjean Giguère, directeur général de la Ville, soit nommé coordonnateur municipal de la Protection civile.

ADOPTE

Résolution nom de rue

86-383

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la rue portant les numéros de cadastre 387-331-1-P, 387-340-P, 387-341-P et 388-152-P, soit désignée sous le nom de "Trottier", en hommage à Jules et Antoine Trottier, pionniers de la ville de Cap-de-la-Madeleine dès 1652 et ancêtres des familles Trottier.

ADOPTE

Résolution, projet de René Piché

86-384

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le projet numéro 86087, plans E-1, daté de mai 1986, et E-2, daté d'avril 1986, ainsi que le devis de la phase 1, daté de mai 1986, soient acceptés et que Les Consultants Pluritec ltée soient autorisés à soumettre ce projet pour approbation au ministère de l'Environnement.

ADOPTE

Résolution concernant policiers temporaires

86-385

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'une banque de policiers temporaires soit constituée avec les personnes suivantes:

- 1- Sylvain Moreau  
387, 4e Rue
- 2- Roland Brouillette  
80, rue Mercier
- 3- Marc-André Beaumier  
32, rue Valiquette
- 4- Jacques Faucher  
70-A, rue Des Erables.

ADOPTE

Résolution, engagement policiers temporaires86-386

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Sylvain Moreau soit engagé comme policier temporaire à compter du 9 juin 1986, et M. Roland Brouillette soit engagé également comme policier temporaire à compter du 10 juin 1986, le tout au salaire de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, engagement policier stagiaire86-387

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Roberto Prévost soit engagé comme policier stagiaire pour la période du 9 juin 1986 au 15 septembre 1986.

ADOPTE

Résolution, engagement menuisier à l'entretien86-388

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Roger Desaulniers soit engagé à titre de menuisier - entretien, à compter du 4 juin 1986, au salaire de la convention collective des employés municipaux de Cap-de-la-Madeleine (manuels).

ADOPTE

Résolution, engagement surveillant des travaux Centre Culturel86-389

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. Raymond Raïche soit engagé pour faire la surveillance des travaux de décoration intérieure du Centre Culturel qui seront exécutés au cours de l'été.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité des Loisirs86-390

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le rapport du Comité des Loisirs du 22 mai 1986, soit adopté, sauf les articles 2 et 3.

Quant à l'article 4, M. René Tremblay demande le vote:

POUR:

M. Jacques Lemarier, conseiller quartier no 1  
 M. Jean-Paul Lavergne, conseiller quartier no 3  
 M. Laurent Lavergne, conseiller quartier no 4  
 M. Michel Boisclair, conseiller quartier no 5  
 M. Jeannot Paquin, conseiller quartier no 6  
 M. Normand Vivier, conseiller quartier no 7

CONTRE:

M. René Tremblay, conseiller quartier no 8

L'article numéro 4 est adopté à la majorité des voix.

ADOPTE

Résolution, engagement responsable des terrains de tennis

86-391

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Pierre Tessier soit engagé comme responsable des terrains de tennis, à compter du 9 juin 1986, pour la saison d'été.

ADOPTE

Résolution d'appui au Centre communautaire de Loisirs

86-392

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine reconnaisse d'une part que le Centre communautaire de loisirs, Loisirs-Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc., est un intervenant et une ressource importante pour le développement de l'individu et de la collectivité au moyen d'activités de loisir. D'autre part, que ce centre communautaire oeuvre en complémentarité avec la municipalité.

Cette résolution atteste également que la municipalité a bien reçu du Centre communautaire Loisirs-Jeunesse de Cap-de-la-Madeleine inc., les documents suivants:

- charte;
- règlements généraux;
- copie des derniers états financiers disponibles;
- copie du dernier rapport annuel d'activités;
- copie du "Formulaire de présentation d'une demande d'assistance financière pour l'année 1986-87" fourni par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et complété par l'organisme;
- copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
- tous documents pouvant permettre une meilleure connaissance du centre communautaire et de ses réalisations.

Cette résolution est valide pour deux (2) ans.

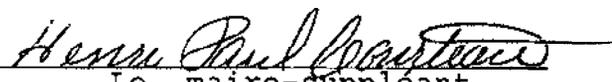
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Lettre de remerciement de l'Association des retraités de l'enseignement du Québec pour la réception civique qui eut lieu à l'hôtel de ville le 17 mai dernier.
- b) Pétition des résidents de la rue Dessureault concernant le bruit et le désordre causés lors des soirées pour les 14-18 ans du Pavillon Mauricien.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 739, autorisant un emprunt de 125 000 \$ pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Pie XII, L.-P. Brodeur, Belleau, Jetté, Langelier, Patenaude et Angers.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 3 juin 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 10 et 11 juin 1986, de 9 heures à 19 heures.

7 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 739, et 4 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 739 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juin 1986.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
NORMAND VIVIER  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 747, appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 388 603 \$ et décrétant un emprunt de 15 000 \$ pour des travaux d'égout, de remblai, de trottoirs et de pavage sur la rue Des Ormeaux, de Chapleau à Pie XII.

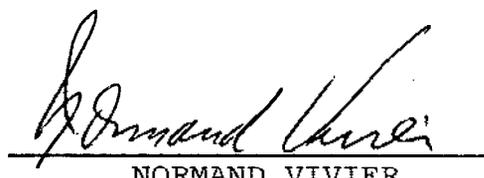
Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 3 juin 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 10 et 11 juin 1986, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 747, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 747 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juin 1986.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
NORMAND VIVIER  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 juin 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-393

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-06-02

86-394

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 juin 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 739

86-395

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 739, autorisant un emprunt de 125 000 \$ pour des travaux d'éclairage par canalisations souterraines sur les rues Pie XII, L.-P. Brodeur, Belleau, Jetté, Langelier, Patenaude et Angers, et tenue les 10 et 11 juin 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 747

86-396

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 747, appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 388 603 \$ et décrétant un emprunt de 15 000 \$ pour des travaux d'égout, de remblai, de trottoirs et de pavage sur la rue Des Ormeaux, de Chapleau à Pie XII, et tenue les 10 et 11 juin 1986, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 juin 1986

PRESENTS:

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| Monsieur le maire-suppléant | Henri-Paul Courteau |
| Messieurs les conseillers:  | Jacques Lemarier    |
|                             | Jean-Paul Lavergne  |
|                             | Laurent Lavergne    |
|                             | Michel Boisclair    |
|                             | Jeannot Paquin      |
|                             | Normand Vivier      |
|                             | René Tremblay       |

|   |                   |
|---|-------------------|
| ainsi que le directeur général,               | M. Réjean Giguère |
| et l'assistant directeur des Travaux publics, | M. Gérald Binette |

---

CORRESPONDANCE LUE:

- 1) Lettre de la Société canadienne d'hypothèque et de logement: programme d'aide à la remise en état des logements.
- 2) Lettre de l'Association du hockey mineur: dates du prochain tournoi du hockey mineur, 28 janvier au 8 février 1987.
- 3) Lettre de la Caisse populaire Ste-Famille: activités des 12, 13 et 14 juin prochain.
- 4) Lettre de l'Eglise Chrétienne de la Mauricie: utilisation du terrain du Centre Culturel, été 1986.
- 5) Lettre de la Corporation municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine: prêt de barrières de sécurité.
- 6) Lettre des Entreprises Gaspor inc.: information fournie pour achat d'un terrain sur la rue Vachon.
- 7) Lettre de Marius Gendreau et Ass.: information fournie pour l'achat d'un terrain sur la rue Vachon.
- 8) Documents reçus de l'U.M.Q.:

- bulletin du centre patronal de santé et sécurité au travail;
- bulletin de l'Association des villes jumelées;
- rapport du Comité d'étude de l'U.M.Q. sur la police, intitulé: "Une réflexion sur la police en milieu municipal".

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-06-02

86-397

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 juin 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-398

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 juin 1986, comprenant:

|    |  |               |
|----|--|---------------|
| 1) | les chèques nos 27915 à 28019 incl.....                      | 868 802,68 \$ |
| 2) | les paies nos 19 à 22 inclusivement.....                     | 373 805,72 \$ |
| 3) | effets bancaires retournés pour le mois<br>d'avril 1986..... | 546,00 \$     |

le tout totalisant un déboursé de: 1 243 154,40 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 243 154,40 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 176 154,91 \$.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-399

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 juin 1986, comprenant chèques numéros 28020 à 28120 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 301 439,15 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 301 439,15 \$ sont inclus:

|  |                      |
|--|----------------------|
| - Canagex Placements ltée - fonds<br>de pension: | 50 000,00 \$         |
| - service de la dette - fonds de<br>roulement:   | 88 603,97 \$         |
|  | <u>138 603,97 \$</u> |

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

86-400

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 10 juin 1986, soit et est adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, clôture

86-401

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Clôtures Cambrek inc., au montant de 33 193 \$, pour la fourniture et l'installation de clôture à mailles de chaîne, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, modification et réparation échelle, châssis et caisse

86-402

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Camions Pierre Thibault inc., au montant de 34 490 \$, pour la modification et réparation de l'échelle aérienne ainsi que châssis et caisse, modèle G.M.C. 1967, étant la soumission la plus basse présentée.

Cette dépense devra être prise au fonds de roulement et être remboursée en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs à compter de 1987.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement, installation de clôtures

86-403

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'un montant de 20 000 \$ soit pris au fonds de roulement pour être remboursé en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1987, et ce montant servira à l'installation de clôture aux puits numéros 4, 11, 18, 24, 25 et 27.

Qu'une somme de 12 000 \$ soit aussi prise au fonds de roulement et aux mêmes conditions que ci-haut mentionnées, pour l'installation d'une clôture au cimetière Ste-Famille.

De plus, qu'une somme de 1 600 \$ soit prise au budget 1986 pour défrayer 50% du coût des clôtures demandées par les propriétaires riverains, du côté ouest de la rue Des Ormeaux.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

86-404

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil nomme M. Michel Boisclair, maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 1986 inclusivement.

ADOPTE

Résolution échange de terrains entre la Ville et la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges

86-405

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine procède avec la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges à l'échange des terrains suivants, savoir:

- 1.- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine cède, transporte à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges, les immeubles suivants, savoir:

DESIGNATIONS:

- a) Un certain terrain vacant, de figure irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT TRENTE du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-P330), borné vers le nord par une partie du lot 551-230, vers l'est par une partie du lot 551-329 ci-après désigné au paragraphe "b", et vers le sud-ouest par une partie du lot 551-330 dudit cadastre, mesurant cinquante-trois mètres et trente-neuf centimètres (53,39m) au nord, douze mètres et cinquante-deux centimètres (12,52m) à l'est, cinquante-trois mètres et quatre-vingt-sept centimètres (53,87m) au sud-ouest, le tout ayant une superficie de trois cent vingt-sept mètres carrés et quatre-vingt centimètres carrés (327,80m.c.).

- b) Un certain terrain vacant, situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TROIS CENT VINGT-NEUF du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-P329), de figure irrégulière, borné au nord par le lot 551-P230, à l'est par le lot 415-1-12-P2 ci-après désigné au paragraphe "c", au sud-ouest par le lot 551-P329 et à l'ouest par le lot 551-P330 ci-dessus décrit au paragraphe "1", mesurant soixante-et-quinze mètres et quarante-trois centimètres (75,43m) au nord, trente mètres et cinquante-neuf centimètres (30,59m) à l'est, soixante-et-dix-sept mètres et soixante-et-dix-huit centimètres (77,78m) au sud-ouest, douze mètres et cinquante-deux centimètres (12,52m) à l'ouest, le tout ayant une superficie de mille six cent vingt-six mètres carrés et quatre-vingt centimètres carrés (1626,80m.c.).
- c) Un certain terrain vacant, situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie du lot numéro DEUX du lot numéro DOUZE du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT QUINZE (415-1-12-P2), de figure irrégulière, borné au nord par le lot 415-1-9, à l'est par le lot 415-1-1 (rue Barkoff), vers le sud-est par le lot 415-1-12-P1 (rue Barkoff), vers le sud-ouest par le lot 415-1-12-P2 et vers l'ouest par le lot 551-P329 ci-dessus décrit au paragraphe "b", mesurant soixante-et-sept mètres et soixante-et-dix centimètres (67,70m) vers le nord, dix-huit mètres et vingt-trois centimètres (18,23m) vers l'est, vingt-huit mètres (28m) le long d'un arc de cercle de cent quarante mètres et vingt-et-un centimètres (140,21m) de rayon vers le sud-est, soixante-et-six mètres et cinquante-et-un centimètres (66,51m) vers le sud-ouest et trente mètres et cinquante-neuf centimètres (30,59m) vers l'ouest, le tout d'une superficie totale de deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre mètres carrés et trente centimètres carrés (2584,30m.c.).

Le tout sans bâtisse.

- 2.- Que la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges cède et transporte en échange à la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION:

Un certain terrain vacant situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, de figure triangulaire, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie de la subdivision officielle numéro DEUX CENT TRENTE du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-ET-UN (551-P230), mesurant quarante-huit mètres et soixante-et-cinq centimètres (48,65m) dans sa ligne sud, cent quarante-deux mètres et vingt-trois centimètres (142,23m) dans sa ligne nord-ouest et cent trente-trois mètres et soixante-et-sept centimètres (133,67m) dans sa ligne est, borné comme suit, savoir: au sud par une partie non subdivisée du lot originaire numéro 551 dudit cadastre, au nord-ouest par la balance du lot 551-P230 dudit cadastre et à l'est par le lot 551-330 dudit cadastre.

Cet immeuble a une superficie totale de trois mille deux cent cinquante-et-un mètres carrés et cinquante centimètres carrés (3251,50m.c.).

- 3.- Que tel échange soit fait sur la base que l'immeuble cédé par la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges est évalué à la somme de UN DOLLAR ET CINQUANTE CENTS (1,50 \$) du pied carré, soit une somme totale de CINQUANTE DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (52 500 \$) et que les immeubles cédés par la ville de Cap-de-la-Madeleine à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges soient évalués à la somme de SOIXANTE-ET-QUINZE CENTS (0,75 \$) du pied carré, pour les lots 551-P330 et 551-P329 dudit cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et à la somme de UN DOLLAR ET TRENTE-DEUX CENTS (1,32 \$) du pied carré pour l'immeuble étant le lot 415-1-12-P2 dudit cadastre, soit une somme totale de CINQUANTE DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-ET-TREIZE CENTS (52 499,73 \$), laissant une soulte de VINGT-SEPT CENTS (0,27 \$) à être payée à la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges.
- 4.- Que le contrat d'échange à intervenir avec la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges soit signé devant M<sup>e</sup> REJEAN GIROUX, notaire à Cap-de-la-Madeleine et comprenne toutes les clauses normales d'un contrat d'échange ainsi que renonciation au privilège de co-échangiste.
- 5.- Que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, Maurice Thellend, soient autorisés à signer tel acte d'échange pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- 6.- Que par les présentes, la ville de Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Maurice Thellend et Jean-Claude Beaumier pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 748

86-406

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 748, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 138 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Lauzon, Jean-Lesage, Jules-Léger et Frontenac", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 749

86-407

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 749, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 54 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues Lauzon, Jean-Lesage, Jules-Léger et Frontenac", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 750

86-408

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 750, intitulé: "Règlement décrétant un emprunt de 685 000 \$ pour exécuter des travaux de réfection de trottoirs, d'aménagement d'une voie piétonnière et d'éclairage devant être exécutés dans le cadre d'un projet "REVICENTRE" et acheter les terrains nécessaires à l'exécution de ces travaux et de pourvoir au paiement d'honoraires professionnels prévus dans le cadre du même projet, et appropriant une subvention gouvernementale de 375 000 \$ du ministère des Affaires municipales aux mêmes fins", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-61

86-409

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-61, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-410

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 412-95 et 412-96 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 mai 1986, et portant le numéro 6628.

ADOPTE

Résolution, appui à Saint-Hyacinthe, informatique86-411

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine se joint à la ville de Saint-Hyacinthe pour produire une demande de subvention au ministère des Affaires municipales pour défrayer le coût de traduction du langage informatique COBOL en RPGII du programme informatique/bureautique de la Sûreté du Québec, poste de Saint-Jérôme.

Que le programme informatique sera disponible à toute municipalité du Québec ayant un ordinateur IBM 36.

ADOPTE

Résolution, embauche enquêteur temporaire86-412

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Charles Loranger soit engagé comme enquêteur temporaire pour la période du 23 juin au 31 octobre 1986, au salaire de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTE

Résolution, engagement personnel, animation dans les parcs86-413

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les personnes dont les noms suivent, soient engagées pour faire l'animation dans les parcs pour la période du 23 juin au 15 août 1986:

Au salaire hebdomadaire de 160 \$:

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| Normand Ruest     | 371, rue Thibeau        |
| Christine Sévigny | 14, rue Hôtel-de-Ville  |
| Josée Rioux       | 99, rue Boisvert        |
| Michel Martineau  | 185, rue Vachon, app. 6 |

Au salaire hebdomadaire de 130 \$:

|                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| Isabelle Langlois  | 90, rue Charbonneau  |
| Caroline Baril     | 52, rue De Courcelle |
| Maryse Côté        | 349, rue Baillargeon |
| André Robert       | 152, rue St-Georges  |
| Manon Grimard      | 9, rue St-Arnaud     |
| François Masson    | 594, rue Forget      |
| Jean-Roger Richer  | 34, rue St-Georges   |
| Christian Champoux | 97, rue Notre-Dame   |

et, que Mlles Lucie Plourde et Danielle Hénaire soient engagées aussi à titre de substituts.

ADOPTE

Résolution, embauche personnel d'été, service des Loisirs86-414

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les personnes dont les noms apparaissent à l'annexe "A" de la présente résolution, soient engagées au service Loisirs et Culture, aux conditions suivantes:

- a) Pour le personnel des piscines, la période du 21 juin au 17 août 1986.

Les personnes désignées responsables, au salaire de 5,50 \$ l'heure;

Le reste du personnel, au salaire de 5,25 \$ l'heure.

- b) Pour le personnel du Mini-Putt, la période du 21 juin au 31 août 1986, au salaire de 4 \$ l'heure.

ADOPTE

Résolution, embauche technicien en évaluation86-415

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. François Hébert soit engagé au poste de technicien en évaluation, à compter du 23 juin 1986, pour une période de quatre (4) mois, au salaire hebdomadaire de 300 \$ plus une allocation automobile de 25 \$ par semaine.

ADOPTE

Résolution concernant fonds de pension86-416

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville accepte de majorer sa participation au fonds de régime de rentes de 1/2 de 1%, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1986, soit le même montant que celui de la contribution des employés qui ont déjà accepté cette majoration.

ADOPTE

Avis de motion, modification au règlement 69886-417

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 698 CONCERNANT LE REGIME DE RENTES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 1986.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
 conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, entente avec le syndicat des cols bleus86-418

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le maire, Jean-Claude Beaumier, le greffier, Maurice Thellend, le directeur général, Réjean Giguère et le président du comité des relations de travail, Laurent Lavergne, soient autorisés à signer une lettre d'entente avec le syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine (F.E.M.S.Q.).

ADOPTE

Résolution, compteurs d'eau86-419

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987, la facturation au compteur pour la consommation d'eau des commerces apparaissant à l'annexe "A" ci-jointe.

ADOPTE

Résolution, engagement plombiers pour installation de compteurs d'eau86-420

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que MM. Yvon Leclerc et Nova Durocher soient les plombiers engagés pour faire l'installation des compteurs d'eau dans les commerces désignés à la résolution numéro 86-419, et ceux-ci seront choisis à chaque fois sur la recommandation du service des Travaux publics.

ADOPTE

Résolution autorisant l'Ingénieur à soumettre plan au ministère de l'Environnement86-421

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plan et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout pour la rue Paul-Gauchery (plan no E-698).

ADOPTE

Avis de motion86-422

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES PAUL-GAUCHERY ET CHATEAUDUN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 1986.

(Signé) JEANNOT PAQUIN  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion86-423

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET TROTTOIRS SUR LES RUES PAUL-GAUCHERY ET CHATEAUDUN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 1986.

(Signé) JEANNOT PAQUIN  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, terrain pour puits86-424

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil offre à M. J.-Berchmans Lacoursière, un montant de 2 000 \$ pour l'utilisation de son terrain pour le forage d'un puits tubé de 12" de diamètre et d'un puits d'observation de 4" de diamètre.

Que, si les résultats sont positifs, la Ville paiera à M. J.-Berchmans Lacoursière, un montant additionnel de 18 000 \$ pour l'achat d'une portion de terrain de 60,96 x 60,96 mètres sur le lot numéro 412-28, tel que montré sur le plan numéro A-587.

Que le notaire Normand Houde, soit autorisé à préparer les documents d'option d'achat et d'achat si nécessaires.

Advenant le refus de Monsieur Lacoursière d'accepter cette offre, que M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soit autorisé à préparer une description du terrain et que des procédures soient entreprises pour acquérir ce terrain par voie d'expropriation.

ADOPTE

Résolution, engagement M. Guy Champoux

86-425

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Guy Champoux soit engagé pour remplacer les concierges en cas d'absence.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 495-J

86-426

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 495-J, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 495 concernant la circulation dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 751

86-427

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 751, intitulé: "Règlement concernant les parcs et les terrains de jeux dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

86-428

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ETENDRE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE A LA MUNICIPALITE DE ST-AURICE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 1986.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du rapport du comité de circulation86-429

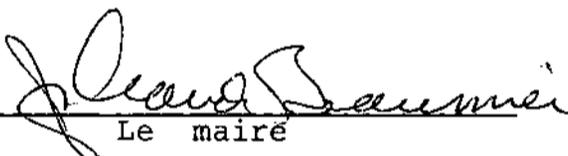
Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

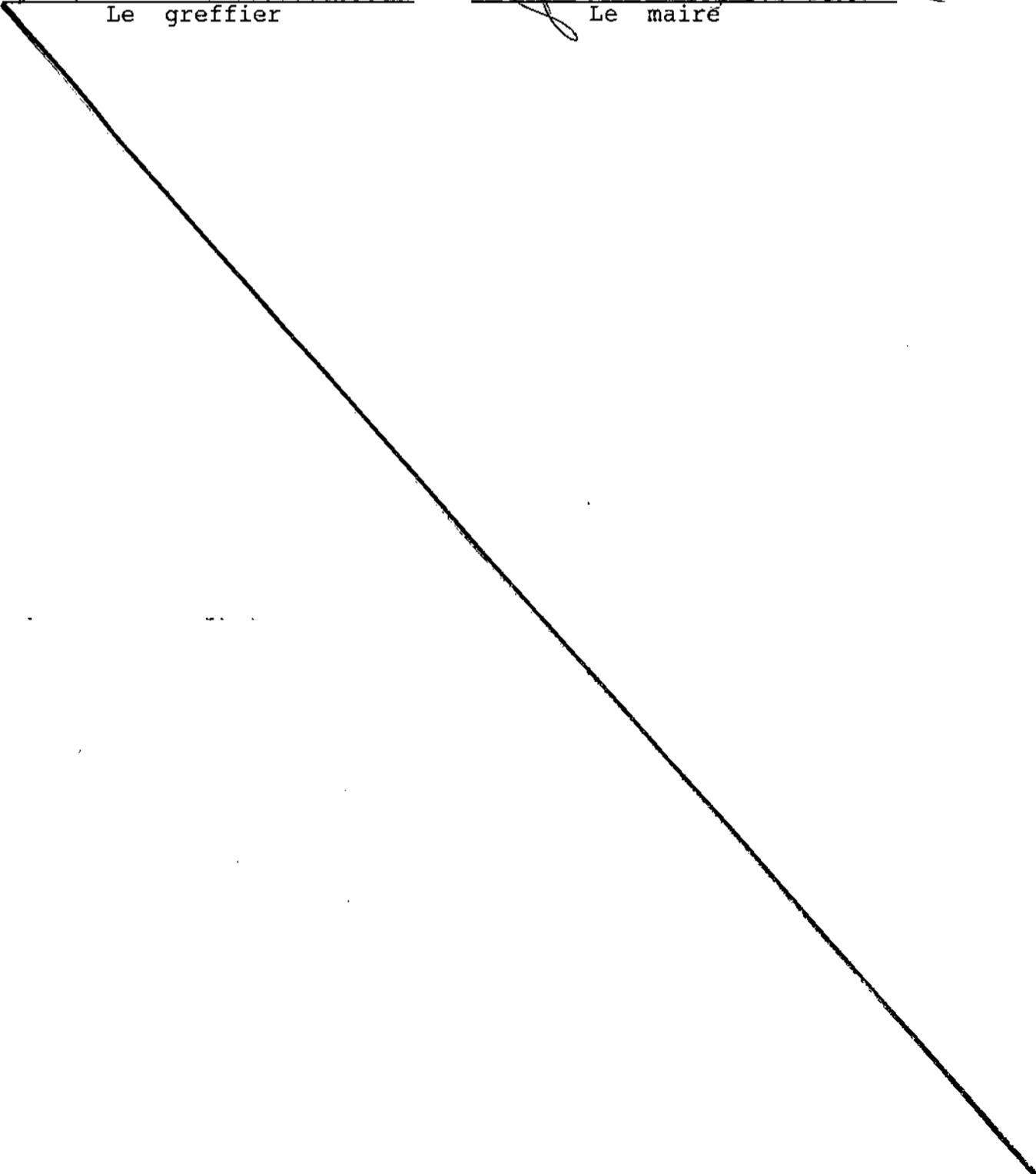
ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du Comité de circulation du 28 mai 1986, soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire



CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

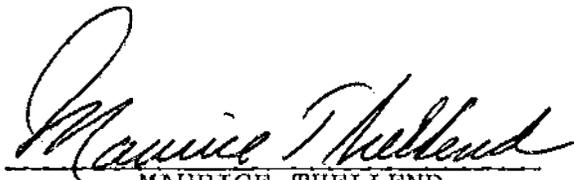
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 748, autorisant un emprunt de 138 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Lauzon, Jean-Lesage, Jules-Léger et Frontenac.

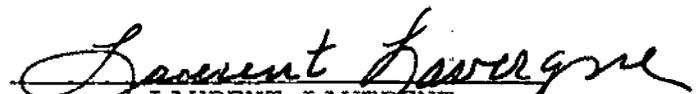
Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 23 juin 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 juillet 1986 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 748, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 748 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1986.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 749, autorisant un emprunt de 54 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues Lauzon, Jean-Lesage, Jules-Léger et Frontenac.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 23 juin 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 juillet 1986 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 749, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 749 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1986.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 750, décrétant un emprunt de 685 000 \$ pour exécuter des travaux de réfection de trottoirs, d'aménagement d'une voie piétonnière et d'éclairage devant être exécutés dans le cadre d'un projet "REVICENTRE" et acheter les terrains nécessaires à l'exécution de ces travaux et de pourvoir au paiement d'honoraires professionnels prévus dans le cadre du même projet, et appropriant une subvention gouvernementale de 375 000 \$ du ministère des Affaires municipales aux mêmes fins.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 23 juin 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 juillet 1986 de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 750, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 750 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1986.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 juillet 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-430

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-06-16

86-431

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 juin 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 748

86-432

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 748, autorisant un emprunt de 138 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Lauzon, Jean-Lesage, Jules-Léger et Frontenac, et tenue les 2 et 3 juillet 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 749

86-433

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 749, autorisant un emprunt de 54 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues Lauzon, Jean-Lesage, Jules-Léger et Frontenac, et tenue les 2 et 3 juillet 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 750

86-434

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 750, décrétant un emprunt de 685 000 \$ pour exécuter des travaux de réfection de trottoirs, d'aménagement d'une voie piétonnière et d'éclairage devant être exécutés dans le cadre d'un projet "REVICENTRE" et acheter les terrains nécessaires à l'exécution de ces travaux et de pourvoir au paiement d'honoraires professionnels prévus dans le cadre du même projet, et appropriant une subvention gouvernementale de 375 000 \$ du ministère des Affaires municipales aux mêmes fins, et tenue les 2 et 3 juillet 1986, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 juin 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général adjoint, | M. Ronald Marcoux |

CORRESPONDANCE LUE:

- a) Conciliation de banque, mois de mai 1986.
- b) Lettre de Les Entreprises Gaspor inc. pour achat de terrain sur la rue Vachon (lot 415-1-18-7).

- c) Lettre de Marius Gendreau et Associés, pour achat d'un terrain sur la rue Vachon (lot 415-1-18-7).
- d) Lettre de Dicom Express, demande d'achat d'un terrain sur la rue Vachon (lot 415-1-18-7).
- e) Lettre de la Société québécoise d'assainissement des eaux (M. Pierre Cabana - Longest inc.).
- f) Rapport de la Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine sur les noms de rues.
- g) Lettre du ministère des Affaires municipales, avertisseurs de fumée.
- h) Lettre des Chevaliers de Colomb, local 2669, demande pour avoir un drapeau de la Ville (acceptée).
- i) Deux (2) lettres du ministère de l'Environnement concernant l'assainissement des eaux:
- intercepteur Cap-sud (Thuney à poste de pompage principal).
  - chambre de déversement Thuney et Fusey, lots 19 et 20.
- j) Lettre du ministère de l'Industrie et du Commerce, aide financière aux commissariats industriels pour 1986-1987.
- k) Rapport des permis de construction pour le mois de mai 1986.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-06-16

86-435

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 juin 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-436

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 juillet 1986, comprenant:

|   |                        |
|---|------------------------|
| 1) les chèques nos 28121 à 28291 incl....                   | 1 836 637,23 \$        |
| 2) les paies nos 23 à 26 inclusivement...                   | 383 219,23 \$          |
| 3) effets bancaires retournés pour le mois de mai 1986..... | 17 524,13 \$           |
| le tout totalisant un déboursé de:                          | <u>2 237 380,59 \$</u> |

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 237 380,59 \$ sont inclus:

|   |                        |
|---|------------------------|
| - placement au taux de 8,47%<br>(administration):     | 993 320,00 \$          |
| - placement au taux de 7,40%<br>(fonds de roulement): | 238 308,00 \$          |
| - service de la dette:                                | 10 433,52 \$           |
|   | <u>1 242 061,52 \$</u> |

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-437

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                      |                               |
|----------------------|-------------------------------|
| Mme Jeanne Chastenay | Prop. et unanimement résolu   |
| Mme André Langlois   | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| M. Roger Forcier     | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Alfred Turcotte  | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| M. Lionel Béland     | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| M. Lucien Poulin     | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Henri Giroux      | Prop. par cons. J.P. Lavergne |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-438

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 126-392-1 et 126-392-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 19 juin 1986, et portant le numéro 6713.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-439

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-158 à 671-162 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 juin 1986, et portant le numéro 6685.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan86-440

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 387-2553 et 387-2554 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 16 juin 1986, et portant le numéro 186.

ADOPTE

Résolution, programme PADEL86-441

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le service Loisirs et Culture soit autorisé à appliquer pour le programme d'aide au développement des équipements mobiliers et immobiliers de loisirs (volets 1 et 2), programme PADEL.

ADOPTE

Résolution, demande à l'Hydro-Québec86-442

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil demande à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de 22 lampes de rues de 8500 lumens V.S.H.P. sur les rues suivantes:

- |  |   |
|--|---|
| - Rue Du Parc, prolongement vers le nord:        | 4 |
| - Rue Châteaudun, prolongement à Du Parc:        | 8 |
| - Rue Lauzon, prolongement à Jean-Lesage:        | 3 |
| - Rue Jules-Léger:                               | 4 |
| - Rues St-Philippe, Père-Breton et Des Vétérans: | 3 |

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 75286-443

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 752, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 162 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Châteaudun et Paul-Gauchery", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 753

86-444

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 753, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 82 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues Châteaudun et Paul-Gauchery", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-62

86-445

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-62, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-63

86-446

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-63, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

86-447

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1986.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, modification au règlement numéro 67386-448

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 673 (CORVEE-HABITATION)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1986.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant plan de retraite anticipée86-449

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que les services de la firme Sobeco soient retenus pour effectuer une étude sur un plan de retraite anticipée pour les employés de la Ville.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 698-186-450

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 698-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 698 concernant le régime des rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, engagement firme de publicité86-451

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la firme PUBLI-DESIGN INC. soit engagée pour la préparation d'un calendrier d'événements municipaux et de différents pamphlets publicitaires.

ADOPTE

Résolution concernant l'organigramme 0-101

86-452

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que l'organigramme administratif 0-101 soit accepté tel que présenté à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, engagement architecte pour réfection toit et murs du garage municipal

86-453

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. Jean-Paul Marchand, architecte, soit engagé pour préparer les plans, devis et formules de soumissions pour la réfection du toit et des murs du garage municipal.

ADOPTE

Résolution engagement Pluritec pour travaux d'ingénierie du garage municipal

86-454

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les Consultants Pluritec soient engagés pour préparer les plans et devis relativement aux travaux d'ingénierie pour la réfection de la toiture et des murs du garage municipal, en collaboration avec l'architecte Jean-Paul Marchand.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt

86-455

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA REFECTION DU TOIT ET DES MURS DU GARAGE MUNICIPAL".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1986.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, vente de terrain86-456

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Ville vende à M. Marcel Boucher, un terrain situé sur la rue Radnor dans le site industriel de la Ville (partie 419 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine) aux conditions habituelles d'une vente de ce genre, et le contrat ne sera signé seulement lorsque la Ville aura reçu l'approbation du ministre de l'Industrie et du Commerce, et la construction ne pourra débuter qu'à ce moment-là.

ADOPTE

Résolution autorisant Mme F. Bisson à suivre un cours en animation de la lecture dans les bibliothèques86-457

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser Mme France Bisson à suivre un cours en animation de la lecture dans les bibliothèques, organisé sous les auspices du ministère des Affaires culturelles, soit un stage de neuf (9) sessions allant du mois de septembre 1986 au mois de mai 1987 (1 jour par mois), et à lui défrayer le coût d'inscription, soit 125 \$.

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Dépôt de la formule de déclaration des intérêts financiers de M. Jeannot Paquin.

Résolution d'ajournement86-458

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à 22 heures, ce 7 juillet 1986.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 juillet 1986, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, engagement contremaître au garage municipal

86-459

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que M. Louis Lavallée soit engagé comme contremaître à l'hygiène du milieu (niveau G-3) à compter du 4 août 1986, au salaire annuel de 28 600 \$ pour les six (6) premiers mois de service et au salaire annuel de 30 316 \$ par la suite.

ADOPTE

Résolution, engagement responsable administratif au poste de police

86-460

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. Jean-Bernard Normand soit engagé comme responsable administratif au service de la Sécurité publique, à compter du 18 août 1986, (niveau G-3), au salaire annuel de 26 500 \$ pour les premiers six (6) mois de service avec, à la fin de cette période, une augmentation de 500 \$.

ADOPTE

Résolution, adoption rapport comité des Loisirs

86-461

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du Comité des Loisirs du 19 juin 1986, soit adopté, sauf l'article 4.

ADOPTE

Résolution, engagement personne supplémentaire au service de la Trésorerie

86-462

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Qu'une personne supplémentaire soit engagée temporairement au service de la Trésorerie pour une période allant jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1986, au salaire de la convention collective des employés de bureau.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission, abattage d'arbres

86-463

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la soumission de Yvon Fournier ltée, au montant de 1 575 \$ pour l'abattage des arbres sur l'emprise du boulevard Des Estacades, propriété de la Ville, soit acceptée.

ADOPTE

Résolution, vente de terrain à Dicom Express

86-464

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Dicom Express, aux conditions normales d'une vente de ce genre, un emplacement ayant front sur la rue Vachon, ayant une superficie d'environ 61,500 pieds carrés, mesurant 150 pieds de largeur par une profondeur d'environ 410 pieds et connu comme étant une partie du lot 415-1-18-7 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et limité comme suit:

- en front, du côté nord-ouest, par le lot 415-1-18-1, rue Vachon;
- à la profondeur, sur la même largeur par le lot 487, propriété du C.P.R.;
- d'un côté, au sud-ouest sur une profondeur d'environ 410 pieds par le lot 415-1-18-8, propriété de Autos des Estacades inc.;
- de l'autre côté, au nord-est, sur la même profondeur par une autre partie du lot 415-1-18-7, demeurant la propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Cet emplacement est vendu au prix de 0,15 \$ le pied carré, pour le prix total de 9 225 \$ payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

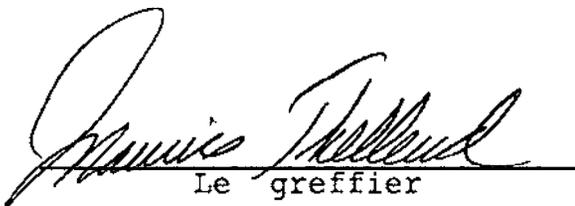
De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

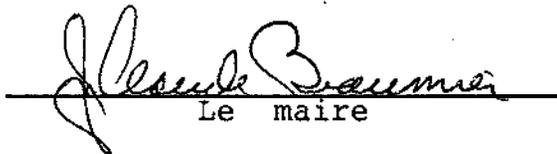
La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

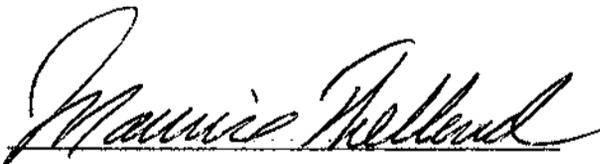
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-61, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 8 juillet 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 15 et 16 juillet 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

485 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-61 et 59 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-61 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1986.



MAURICE THELLEND

greffier municipal



conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 21 juillet 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

86-465

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-07-07 et de la séance d'ajournement du 1986-07-07

86-466

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 7 juillet 1986, et de l'assemblée d'ajournement tenue le 7 juillet 1986, à vingt-deux heures, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-61

86-467

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 620-61, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 15 et 16 juillet 1986, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 7 juillet 1986

## PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

ainsi que le directeur  
général,  
et le directeur général  
adjoint,

M. Réjean Giguère

M. Ronald Marcoux

a) Remboursement frais judiciaires

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le remboursement des frais judiciaires à M. André-C. Hébert, au montant de 159,50 \$ à la suite d'un règlement hors cour de la poursuite intentée contre la Ville par M. Moise-R. Hébert en 1974.

CORRESPONDANCE LUE:

- 1- Rapport du Directeur général sur les règlements concernant les parcs et terrains de jeux (règlement 751) et la vente d'autos sur la voie publique avec une pancarte "à vendre" (règlement 495-G).
- 2- Rapport de M. Jacques Picard sur le programme "animation dans les parcs".
- 3- Rapport des permis de construction pour le mois de juin 1986.
- 4- Lettre du 25 juin 1986 de Gaston Laporte (Entreprises Gaspor inc), et qui renouvelle sa demande d'achat de terrain sur la rue Vachon.
- 5- Lettre de M. Jacques Demers qui veut faire de la récupération de journaux et carton dans la Ville.
- 6- Lettre concernant le projet Katimavik.
- 7- Lettre de M. Claude Lemay, contremaître à la Twinpak - fête des employés.
- 8- Lettre du ministre de l'Expansion industrielle régionale, accusé réception de notre lettre du 2 mai 1986 concernant l'entente Canada-Québec, sujet: rendre admissibles les infrastructures de projets industriels dont l'investissement n'atteint pas le seuil minimal d'investissement requis.
- 9- Lettre de la corporation municipale de St-Maurice, prêt d'estrades (accepté).

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-07-0786-468

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 juillet 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolutions de sympathies86-469

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Madame Rosaire Morin             | Prop. par cons. Jacques Lemarier   |
| Monsieur Emile Archambault       | Prop. par cons. Normand Vivier     |
| Madame Cécile Thibodeau Marchand | Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne |
| Monsieur Walter Lyonnais         | Prop. par cons. Laurent Lavergne   |
| Madame Hector Morin              | Prop. par cons. Jeannot Paquin     |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme86-470

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 8 juillet 1986, soit et est adopté, sauf l'article 5 qui est mis à l'étude.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-471

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 554-165 à 554-170 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 16 juillet 1986, et portant le numéro 4735.

Tout acheteur éventuel de ces terrains devra respecter l'entente passée entre la ville et le propriétaire, le 21 juillet 1986.

ADOPTE

Résolution, Me Danielle Lesieur - acte de servitude86-472

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil mandate le notaire Danielle Lesieur pour préparer un acte de servitude sur le lot 551-548 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, conformément à la description technique faite par M. Jean Châteauneuf, a.g. (dossier 50888).

ADOPTE

Résolution, engagement "Laboratoires de construction inc".86-473

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que "Laboratoires de construction inc". soit engagé pour faire la surveillance des travaux qui seront exécutés dans le cadre du projet "REVICENTRE".

ADOPTE

Résolution, équipement assainissement des eaux86-474

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de prendre en charge les équipements nécessaires à l'assainissement des eaux et cesdits équipements seront remis à la régie de l'assainissement des eaux lorsqu'elle sera constituée et en opération.

ADOPTE

Résolution, demande de subvention (PADEL) volet 286-475

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande du Club optimiste pour une demande de subvention auprès du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour le programme d'aide aux équipements de loisirs (PADEL) volet 2.

ADOPTE

Résolution, fermeture temporaire "Place Johnson"86-476

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise la fermeture temporaire de la rue "Place Johnson" le 16 août 1986, entre les numéros

civiques 190 et 230, à partir de 14 heures, pour permettre l'organisation d'une épluchette de blé-d'Indes et autorise également le prêt de l'équipement de la ville demandé dans la lettre du 15 juillet du comité organisateur de la fête et signée par M. Yves Marchand, le tout, en accord avec les services de sécurité publique de la ville.

ADOPTE

Résolution, dépliants "Protection du voisinage"

86-477

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'impression de 10,000 dépliants intitulés: "Protection du voisinage" pour un coût n'excédant pas 1 258 \$, le tout tel que présenté dans une lettre du lieutenant Pierre Duguay en date du 9 juillet 1986.

ADOPTE

Résolution adoption du règlement numéro 620-64

86-478

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-64, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, programme national de soutien

86-479

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la ville participe au programme national de soutien aux activités de loisir municipal et que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer le formulaire d'inscription pour ledit programme.

ADOPTE

Résolution, engagement opérateur de zambonie

86-480

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Louis Bergeron soit engagé comme homme d'entretien et opérateur de zambonie, à temps partiel et temporaire, à compter du 25 juillet 1986, et au salaire de la convention collective des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, demande de subvention86-481

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de la "Garderie l'Arbre enchanté" pour une subvention auprès du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisirs, équipements mobiliers fabriqués au Québec, volet 2.

ADOPTE

Résolution, engagement Pluritec Ltée86-482

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

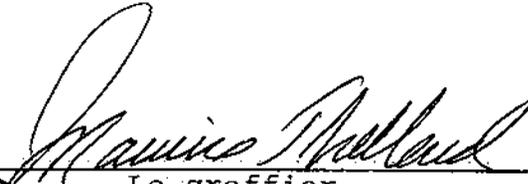
ET RESOLU: Que la firme Pluritec Ltée Consultants soit engagée pour effectuer une étude de faisabilité concernant les travaux à être exécutés sur la rue des Ormeaux, en collaboration avec "Laboratoire Laviolette".

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du Club Optimiste - certificat d'appréciation, Festival de pêche.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-62, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 15 juillet 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 22 et 23 juillet 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

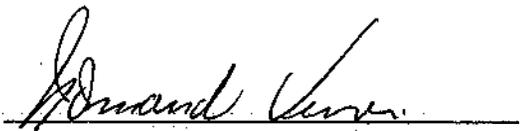
6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-62 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-62 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

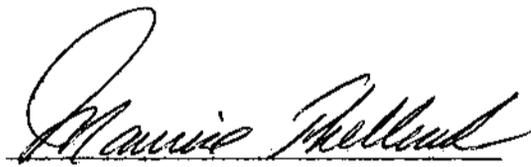
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-63, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 15 juillet 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 22 et 23 juillet 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-63 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-63 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

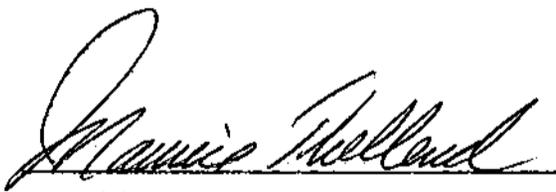
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 752 autorisant un emprunt de 162 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Châteaudun et Paul Gauchery.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 15 juillet 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 22 et 23 juillet 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

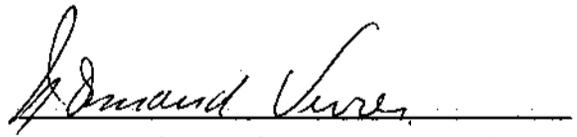
6000 personnes étaient habiles à voter sur ledit règlement numéro 752 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 752 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Ville de Cap-de-la-Madeleine

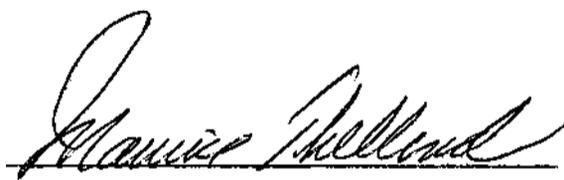
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 753, autorisant un emprunt de 82 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, pavage de bordures et de trottoirs sur les rues Châteaudun et Paul Gauchery.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 15 juillet 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 22 et 23 juillet 1986, de 9 h 00 à 19 h 00.

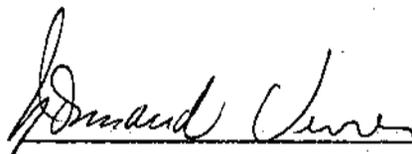
6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 753 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 753 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1986.



MAURICE THELLEND  
greffier municipal



Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 août 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

86-483

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-07-21

86-484

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 juillet 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-62

86-485

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-62, amendement le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 22 et 23 juillet 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-63

86-486

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-63, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 22 et 23 juillet 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 752

86-487

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 752, autorisant un emprunt de 162 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Châteaudun et Paul-Gauchery, et tenue les 22 et 23 juillet 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 753

86-488

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 753, autorisant un emprunt de 82 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues Châteaudun et Paul-Gauchery, et tenue les 22 et 23 juillet 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-489

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 1<sup>er</sup> août 1986, comprenant les chèques numéros 28292 à 28523 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 4 386 061,19 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 4 386 061,19 \$ sont inclus:

|                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| - placement au taux de 8,50%: | 1 984 280,00 \$ |
| - placement au taux de 8,48%: | 992 160,00 \$   |

|                               |                      |
|-------------------------------|----------------------|
| - placement au taux de 8,05%: | 300 000,00 \$        |
| - placement au taux de 8,00%: | 200 000,00 \$        |
| - placement au taux de 8,15%: | 100 000,00 \$        |
| - service de la dette:        | <u>115 868,41 \$</u> |

3 692 308,41 \$

ADOPTE

Résolution de sympathies86-490

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| M. Jean-Marie St-Onge | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| M. Grégoire Gauvin    | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Théodore Letarte  | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Adolphe Desbiens   | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Robert Limoges     | Prop. par cons. M. Boisclair  |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan86-491

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 387-2555 et 387-2556 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 juillet 1986, et portant le numéro 6747.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, réparation souffleuse86-492

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Richard Piché inc., au montant de 27 448,24 \$ pour la modification et la réparation à être effectuées à notre souffleuse VOHL NV-324, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, projet Revicentre86-493

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Lambert et Grenier inc., au montant de 552 296 \$ pour l'éclairage et le réaménagement des trottoirs sur la rue Fusey et le boul. Ste-Madeleine, étant la soumission la plus basse présentée. Le tout sous réserve de l'approbation du règlement numéro 750 par le ministre des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, congédiement C. Pilon

86-494

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que Mlle Claudine Pilon soit congédiée à compter du 18 juillet 1986.

ADOPTE

Résolution, engagement temporaire C. Pilon

86-495

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'embaucher Mlle Claudine Pilon pour une période temporaire n'excédant pas trois (3) mois, à compter du 21 juillet 1986.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 673-G (Corvée-habitation)

86-496

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 673-G, intitulé: "Règlement pour amender le règlement numéro 673 déjà modifié par les règlements numéros 673-A, 673-B, 673-C, 673-D, 673-E et 673-F, afin d'augmenter le fonds de subvention et d'en modifier les conditions", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-497

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 645-155, 412-97 et 412-98 rue, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g. en date du 29 janvier 1986, et portant le numéro 6313.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution, engagement homme d'entretien et opérateur de Zamboni

86-498

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que M. Michel Lapointe soit engagé comme homme d'entretien et opérateur de Zamboni à temps partiel temporaire, à compter du 8 août 1986, au salaire de la convention collective des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, contribution à l'île St-Quentin

86-499

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'un montant de 10 000 \$ soit versé à la corporation de l'île St-Quentin comme contribution de la Ville aux activités de ladite corporation.

ADOPTE

Résolution concernant utilisation de l'aréna

86-500

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'un prix uniforme de location pour l'aréna soit établi pour toute école de formation désirant utiliser l'aréna Jean-Guy Talbot pour ses activités.

ADOPTE

Résolution concernant ruelles existantes

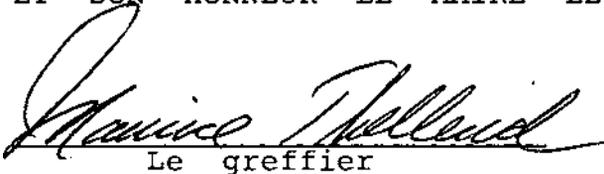
86-501

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe soit mandaté pour effectuer une étude sur tous les cas de ruelles existant dans la municipalité.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 août 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| Monsieur le maire-suppléant | Michel Boisclair    |
| Messieurs les conseillers:  | Henri-Paul Courteau |
|                             | Jean-Paul Lavergne  |
|                             | Laurent Lavergne    |
|                             | Jeannot Paquin      |
|                             | René Tremblay       |

formant quorum sous la présidence du maire-suppléant au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-502

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-08-04

86-503

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 août 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 août 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux |

a) Colloque de consultation sur la police municipale organisé par l'U.M.Q.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les membres du Conseil à assister à un colloque de consultation sur la police municipale, organisé par l'U.M.Q. à Montréal, les 19 et 20 septembre 1986, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine au sujet de l'école St-Joseph.
- Lettre de M. Michel Champagne, député: projet subventionnables.
- Conciliation de banque pour le mois de juin 1986.
- Dépôt du plan d'urgence révisé de la Protection civile.
- Rapport budgétaire au 30 juin 1986.
- Lettre de la Société Clé de Champlain, achat d'un terrain sur la rue Vachon.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-08-04

86-504

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 août 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

86-505

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 7 août 1986, comprenant:

|  |                    |
|--|--------------------|
| 1) les chèques nos 28524 à 28617 incl...   | 531 432,43 \$      |
| 2) les paies nos 27 à 31 inclusivement..   | 411 760,48 \$      |
| 3) effets bancaires retournés, frais bancaires, abonnements en fonds U.S. pour le mois de juin 1986..... | <u>3 650,13 \$</u> |

le tout totalisant un déboursé de: 946 843,04 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 946 843,04 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 78 530,33 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies86-506

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                        |                               |
|------------------------|-------------------------------|
| Mme Colette Sinotte    | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Georgette Rancourt | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Clara Guérin       | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Harry Pelletier    | Prop. par cons. J.P. Lavergne |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme86-507

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 12 août 1986, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, subventions annuelles aux clubs de l'Age d'Or86-508

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à verser les subventions aux clubs de l'Age d'Or de la Ville pour l'année 1986, selon les montants prévus au budget de l'année.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain par la Corporation immobilière mauricienne inc.86-509

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la Corporation immobilière mauricienne inc., les lots numéros 671-113, 671-114 et 544-62-1 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 \$) pour des fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Hughes Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, désignation de rue

86-510

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 671-90, 671-114 et 544-62-1 soit désignée sous le nom de "Campagna" en hommage à Dominique et Louis-Gérard Campagna, deux Frères du Sacré-Coeur qui ont fait leurs marques au Cap-de-la-Madeleine comme éducateurs et directeurs d'écoles.

ADOPTE

Résolution, désignation de rue

86-511

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 671-72, soit désignée sous le nom de "Comeau" en hommage à Caroline Comeau, une des deux premières institutrices inscrites au livre de délibération de la Commission scolaire du Cap le 26 juin 1857.

ADOPTE

Résolution, désignation de rue

86-512

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 671-156 soit désignée sous le nom de "Buisson" en hommage à Olivine Buisson, une des deux premières institutrices inscrites au livre de délibération de la Commission scolaire du Cap le 26 juin 1857.

ADOPTE

Résolution, désignation de rue

86-513

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 555-30 soit désignée sous le nom de "Fauteux" en hommage à Gaspard Fauteux, lieutenant-gouverneur de la province de Québec de 1950 à 1958.

ADOPTE

Résolution, désignation de rue

86-514

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 551-631 soit désignée sous le nom de "Fiset" en hommage à Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la province de Québec de 1940 à 1950. Il a participé à l'inauguration de l'école de pilotage installée à l'aéroport du Cap, lors de la guerre de 1939-45.

ADOPTE

Résolution, vente d'un terrain à M. Marcel Boucher

86-515

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Marcel Boucher un emplacement connu et désigné sous le numéro 419-747 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 2747,8 m.c., au prix de 1,60 \$ le mètre carré, payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire René Cloutier et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Ce terrain a été acheté en vertu de deux règlements de fonds industriels, le règlement numéro 463 pour une superficie de 673,7 m.c. et le règlement numéro 623 pour une superficie de 2074,1 m.c.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-516

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 564-93 et 565-131 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 6 août 1986, et portant le numéro 6819.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-517

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 407-56-1 (rue) et 407-56-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 15 juillet 1986, et portant le numéro 4696.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, lesdits plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre Culturel à la Croix-Rouge

86-518

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De prêter gratuitement à la Société canadienne de la Croix-Rouge, section Cap-de-la-Madeleine, le Centre Culturel, les 20 et 21 août 1986, pour une collecte de sang.

ADOPTE

Résolution, adoption projet de règlement numéro 620-65

86-519

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-65, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion pour amender le règlement numéro 620

86-520

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (REGLEMENT NUMERO 620-65)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'août 1986.

(Signé) JEANNOT PAQUIN  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du règlement numéro 754

86-521

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le règlement numéro 754, intitulé: "Règlement pour étendre la juridiction de la Cour municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine au territoire de la municipalité de St-Maurice", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, acceptation grief policiers-pompiers86-522

CONSIDERANT que lors de la prise de décision du Conseil municipal le 2 juin 1986, le seul document disponible était un télégramme d'un "V.S. Attorney", et que ce télégramme n'avait aucun pouvoir de coercition selon notre aviseur légal;

CONSIDERANT que le 16 juin 1986, les subpoenas en bonne et due forme ont été reçus pour les détectives Daniel Boudreau et Alain Giguère,

Pour toutes ces raisons, il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte le grief de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc. concernant les détectives Daniel Boudreau et Alain Giguère. Toutefois, la Ville verra à reconnaître la période de témoignage en y incluant le temps requis pour le transport.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux d'éclairage86-523

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Jean Caron & Fils, au montant de 60 062 \$, pour des travaux d'éclairage sur les rues Angers, Belleau, Brodeur, Jetté, Langelier, Patenaude et Pie XII, étant la soumission la plus basse présentée, le tout sous réserve de l'approbation du règlement numéro 739 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux d'aqueduc et d'égout86-524

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Clément Ricard & Fils inc., au montant de 133 669,95 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Châteaudun et Paul-Gauchery, étant la soumission la plus basse présentée, le tout sous réserve de l'approbation des règlements numéros 752 et 753 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Avis de motion pour amender le règlement numéro 62086-525

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (REGLEMENT NUMERO 620-66)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'août 1986.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant M. Jean-Claude Lagacé86-526

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise un congé sans solde à M. Jean-Claude Lagacé, tous les vendredis après-midi, entre le 25 août et le 22 décembre 1986.

ADOPTE

Résolution, prêt du terrain de l'aréna à l'Association Moto-Tourisme86-527

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le prêt du terrain de l'aréna Jean-Guy Talbot le 6 septembre prochain, à l'Association Moto-Tourisme Laviolette inc., pour la tenue d'un tournoi de balle, et autorise de plus la vente de bière sur ledit terrain pour cette journée.

ADOPTE

Résolution, félicitations à l'Association de soccer juvénile86-528

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

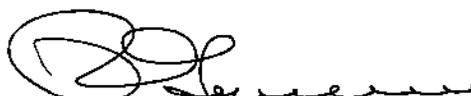
Que le Conseil félicite chaleureusement les organisateurs et les bénévoles de l'Association de soccer juvénile de Cap-de-la-Madeleine, pour le succès remporté lors de la 3<sup>1</sup><sup>ème</sup> édition du tournoi provincial Les Estacades.

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de remerciements de la Corporation pour le développement de l'île St-Quentin.
- b) Lettre du Club Optimiste Cap-de-la-Madeleine, invitation à la 4<sup>ième</sup> édition de la "boite à savon".

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire-suppléant

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-64 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 12 août 1986 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 août 1986, de 9 heures à 19 heures.

721 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-64, et 86 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

16 personnes habiles à voter se sont présentées et le règlement numéro 620-64 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août 1986.

  
REJEAN GIGUÈRE  
greffier municipal

  
LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, jeudi, le 28 août 1986, à 16 h 30, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

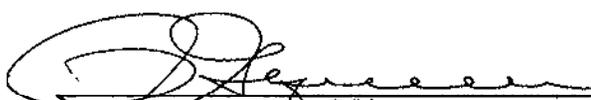
---

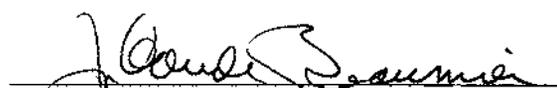
Objet à l'ordre du jour:

Grief de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., daté du 6 août 1986.

Il a été décidé par le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, de conserver telle quelle la résolution numéro 86-522, concernant le grief ci-haut mentionné.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 2 septembre 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

86-529

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-08-18

86-530

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 août 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-64

86-531

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-64, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 19 et 20 août 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1986-08-28

86-532

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 28 août 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 18 août 1986

## PRESENTS:

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| Monsieur le maire-suppléant | Michel Boisclair    |
| Messieurs les conseillers:  | Henri-Paul Courteau |
|                             | Jean-Paul Lavergne  |
|                             | Laurent Lavergne    |
|                             | Jeannot Paquin      |
|                             | Normand Vivier      |
|                             | René Tremblay       |

|   |                   |
|---|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général et greffier,<br>et le directeur général<br>adjoint, | M. Réjean Giguère |
|   | M. Ronald Marcoux |

a) Résolution concernant installation de prises de courant pour les véhicules automobiles :

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation de cinq (5) prises de courant pour les véhicules automobiles au poste de police. Les prises devront être installées attenantes à l'édifice.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Henry Svazas, vice-président de Tim Horton Donuts, concernant le programme Revicentre.

(Signé) REJEAN GIGUERE, C.G.A.  
 directeur général et  
 greffier municipal

Résolution, adoption du rapport de la Commission permanente,  
 séance du 1986-08-18

86-533

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 août 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes86-534

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 août 1986, comprenant les chèques numéros 28618 à 28899 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 304 626,56 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 3 304 626,56 \$ sont inclus:

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| - placement au taux de 8,27%: | 1 985 600,00 \$     |
| - placement au taux de 8,17%: | 496 225,00 \$       |
| - Canagex Placements :        | <u>50 000,00 \$</u> |
|                               | 2 531 825,00 \$     |

ADOPTE

Résolutions de sympathies86-535

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                            |                               |
|----------------------------|-------------------------------|
| M. Paul Brunelle           | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| Mme Herménégilde Lavoie    | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mlle Louise Hubert         | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| M. Jean Beaulac            | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Jean-Jacques Marchand   | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| M. Lorenzo Trudel          | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Raymond Lemire          | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Wellie Blackburn        | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Louise Beaulieu Hubert | Prop. par cons. N. Vivier     |
| M. Léopold Paquin          | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Jean-Jacques Després    | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Henri-Paul Frigon      | Prop. par cons. J. Lemarier   |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pavage sur diverses rues86-536

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction (1983) inc., au montant de 271 923,70 \$ pour des travaux de pavage sur diverses rues, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, engagement arpenteur, projet "Revicentre"86-537

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Jean-Marie Chastenay, a.g., soit engagé pour préparer le plan de subdivision nécessaire pour l'aménagement du terrain de stationnement prévu dans le cadre du projet "Revicentre".

ADOPTE

Résolution, engagement notaire, projet "Revicentre"86-538

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M<sup>e</sup> Réjean Giroux, notaire, soit autorisé à préparer le contrat pour l'acquisition par la Ville, du terrain requis pour le stationnement dans le cadre du projet "Revicentre" et autorise le Maire et le Greffier à signer le dit contrat et tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Résolution, politique en matière de santé et sécurité au travail86-539

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'en matière de santé et de sécurité au travail, la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à voir à ce que chacun de ses établissements soient gérés de façon à protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés tout en assurant une productivité efficace et en respectant les lois et règlements en vigueur.

ADOPTE

Résolution, vente pour taxes86-540

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Trésorier à débiter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au plus tard en décembre 1986, pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1984 et des droits sur les mutations immobilières, ainsi que les intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Résolution, location d'équipement pour le déneigement86-541

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les soumissions des entreprises suivantes pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1986-1987.

DE LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTEE

- 1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté Champion D-686 à 65 \$/heure.
- 1 niveleuse avec lame unie Wabco 777 à 60 \$/heure.
- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige Michigan 85-111-A à 60 \$/heure.

DE EXCAVATION FOURNIER LTEE

- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige Massey-Ferguson MF-55C à 56 \$/heure.
- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige Fiat-Allis 745-B à 58 \$/heure.
- 1 tracteur sur chenilles (pour dépôt à neige) Fiat-Allis HD-1613 à 75 \$/heure.

DE JULES MILETTE INC.

- 1 camion avec charrue à neige auto-tournante Autocar à 45 \$/heure.

DE LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER INC.

- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige John Deere J.D. 644 à 57 \$/heure.
- 1 chargeur sur roues avec godet John Deere J.D. 544 à 45 \$/heure.

DE F. LETHIECQ EXCAVATION ENR.

- 1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté Champion D-740 à 60 \$/heure.
- 1 camion 10 roues avec charrue à neige et aile de côté White Western Star à 50 \$/heure.
- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige Case W-14 à 48 \$/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1986-1987.

De plus, il autorise le service des Travaux publics à requérir au besoin, tout autre équipement figurant au tableau de soumission préparé en date du 2 septembre 1986.

ADOPTE

Avis de motion, règlement d'emprunt pour réparation toit du garage municipal

86-542

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlement de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX DE REFECTION DU TOIT ET DES MURS DU GARAGE MUNICIPAL".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1986.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement firme pour surveillance travaux d'asphalage

86-543

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la firme "Laboratoires de Construction inc.", soit engagée pour la surveillance des travaux d'asphalage à être exécutés en vertu des règlements numéros 650, 711, 713, 721, 723 et 727.

ADOPTE

Résolution de félicitations à M. Serge Corbin

86-544

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter chaleureusement M. Serge Corbin, vainqueur de la 53<sup>e</sup> classique internationale de canots de la Mauricie, avec son co-équipier M. Normand Mainguy, et les membres du Conseil leur souhaitent le plus de succès possible dans toutes leurs activités sportives à venir.

ADOPTE

Résolution de félicitations à M. Réjean Morinville

86-545

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter M. Réjean Morinville pour s'être avantageusement classé lors de la 53<sup>e</sup> édition de la classique internationale de canots de la Mauricie et le Conseil désire souligner ainsi d'une manière spéciale cette remarquable performance sportive.

ADOPTE

Résolution de remerciements à M. Jacques Croteau

86-546

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil expriment leurs plus sincères remerciements à M. Jacques Croteau pour ses nombreuses années passées au sein de l'organisation du club de canotage de Cap-de-la-Madeleine et le magnifique travail accompli qui s'est produit par les succès remarquables que les membres du Club ont remportés et qui ont fait honneur à notre Ville, et lui souhaitent une heureuse retraite.

ADOPTE

Résolution, remerciement à la Commission scolaire, projet "animation dans les parcs"

86-547

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De remercier de manière spéciale la Commission scolaire de Cap-de-la-Madeleine pour la collaboration qu'elle a apportée à la Ville dans le cadre de son projet "animation dans les parcs, été 1986" et qui, sans cette indispensable collaboration, n'aurait pas obtenu le succès qu'il a eu et a permis à de nombreux jeunes de notre Ville de profiter pleinement d'un tel programme.

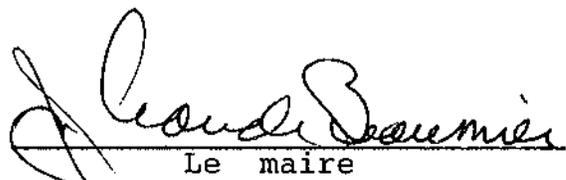
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition concernant la circulation Place Johnson.
- Lettre de parents satisfaits du projet "animation dans les parcs - été 1986".

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 septembre 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-548

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-09-02

86-549

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 septembre 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 septembre 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

ainsi que le directeur  
 général,

M. Réjean Giguère

et le directeur général  
adjoint,

M. Ronald Marcoux

a) Plan de réaménagement façade et entrée de l'hôtel de ville

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Reynald Juneau, architecte, à préparer un plan de réaménagement de la façade et de l'entrée de l'hôtel de ville.

b) Résolution concernant le Bureau de la Statistique

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Bureau de la Statistique du Québec à diffuser, à toutes sortes d'utilisateurs, toutes les données sur l'emploi et la rémunération dans la municipalité qui sont tirées des enquêtes mensuelles ou d'autres sources de données. Les données pourraient aussi parfois englober les estimations produites pour remplacer les chiffres inexacts, manquants ou reçus tardivement.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque pour le mois de juillet 1986.
- Lettre de M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe: place Ste-Madeleine.
- Rapport de M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe sur les ruelles.
- Lettre du ministère de l'Environnement: l'élimination des déchets de la place Ste-Madeleine.
- Lettre de M. Gilles St-Louis, permis de construire sur le chemin du Passage.
- Demande de M. Paul Germain, amendement au zonage (référée à la Commission d'urbanisme).
- Rapport des permis de construction pour le mois de juillet 1986.
- Lettre du comité d'école St-Eugène: brigadiers scolaires aux intersections Turmel et Rochefort.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-09-02

86-550

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 septembre 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes86-551

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 5 septembre 1986, comprenant:

|    |   |                     |
|----|---|---------------------|
| 1) | les chèques nos 28900 à 28989 incl....                          | 355 028,23 \$       |
| 2) | les paies nos 32 à 35 inclusivement...                          | 308 811,07 \$       |
| 3) | effets bancaires retournés pour le mois<br>de juillet 1986..... | <u>14 665,27 \$</u> |

le tout totalisant un déboursé de: 678 504,57 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 678 504,57 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 10 388,91 \$.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes86-552

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 septembre 1986, comprenant les chèques numéros 28990 à 29081 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 672 850,66 \$, soit et est adoptée pour paiement:

A ce déboursé de 1 672 850,66 \$ sont inclus:

|   |                             |                 |
|---|-----------------------------|-----------------|
| - | le service de la dette:     | 51 443,84 \$    |
| - | placement au taux de 8,18%: | 1 489 980,00 \$ |

ADOPTE

Résolutions de sympathies86-553

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| M. Conrad Laveault           | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| Mme Thérèse Schiltz-Gauthier | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Charles Bonin             | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Emerentienne Lavigne     | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Alphonse Dumas            | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Armand Gauthier          | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Conrad Bazin              | Prop. par cons. M. Boisclair  |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-554

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-724, 551-725 et 551-726 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 2 septembre 1986, et portant le numéro 1122.

ADOPTE

Résolution autorisant l'ingénieur à soumettre plan d'implantation au ministère de l'Environnement

86-555

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, l'implantation des immeubles projetés par "Les promotions Marco inc." sur le site désaffecté de "Produits Réfractaires et Abrasifs Electro du Canada ltée".

ADOPTE

Résolution Hydro-Québec (projet Revicentre)

86-556

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville accepte le coût estimatif total de 134 680 \$ établi par Hydro-Québec pour les travaux exécutés dans le cadre du projet "REVICENTRE" conformément à la lettre de M. Robert Foucault d'Hydro-Québec en date du 4 septembre 1986.

ADOPTE

Résolution Bell Canada (projet Revicentre)

86-557

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville accepte le coût de 32 100 \$ établi par Bell Canada pour les travaux exécutés dans le cadre du projet "REVICENTRE" conformément à la lettre de M. Paul Ferland de Bell Canada en date du 3 septembre 1986.

ADOPTE

Résolution concernant extension Cour municipale à St-Maurice

86-558

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer conjointement, avec les représentants dûment mandatés de la Corporation municipale de la paroisse de St-Maurice, une requête pour demander au Gouvernement du Québec d'approuver le règlement numéro 754 de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour étendre la juridiction de la Cour municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine au territoire de la municipalité de St-Maurice.

ADOPTE

Résolution achat d'un terrain de l'Hydro-Québec

86-559

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de l'Hydro-Québec pour le prix nominal de un (1 \$) dollar, le terrain tel que ci-après décrit:

Un emplacement ayant front sur la rue Vachon, ayant une superficie de 884,9 m.c., connu comme étant une partie du lot 416, faisant partie du cadastre fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et délimité comme suit:

- en front, sur une largeur de 15,24 m. par le lot 416-707, rue Vachon;
- d'un côté, au nord-est par les lots 416-705, 416-683 et 416-682, rue Des Récollets;
- de l'autre côté, au sud-ouest par le lot 416-706;
- à la profondeur, au sud-est, partie par le lot 406-297 et partie par le lot 406-298.

Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 620-65

86-560

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 620-65, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

86-561

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 9 septembre 1986, soit et est adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTE

Résolution concernant l'adoption du projet de règlement numéro 620-66

86-562

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-66, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

M. Laurent Lavergne demande le vote pour que cette résolution soit retirée.

Votent pour le retrait: MM. Jacques Lemarier  
Laurent Lavergne  
Michel Boisclair  
Jeannot Paquin  
Normand Vivier  
René Tremblay

Votent contre le retrait: MM. Henri-Paul Courteau  
Jean-Paul Lavergne

La résolution est donc retirée à la majorité des voix.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission, travaux aqueduc et égout

86-563

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de la Cie de Construction Dollard ltée, au montant de 116 488,05 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Lauzon, Jules-Léger, Frontenac, Jean-Lesage et ouverture du boul. Pie XII, étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve cependant que les travaux qui doivent être exécutés pour l'ouverture du boulevard Pie XII ne pourront l'être qu'une fois que le terrain nécessaire pour l'exécution de ces travaux aura été cédé à la Ville par acte notarié par le propriétaire dudit terrain.

ADOPTE

Résolution acceptation soumission, puits d'essai

86-564

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de R.J. Lévesque et Fils ltée, au montant de 16 250 \$ pour des travaux de forage d'un puits d'essai, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

86-565

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Qu'un montant de 20 000 \$ soit pris au fonds de roulement pour être remboursé en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1987, et ce montant servira au forage d'un puits d'essai (travaux exécutés par R.J. Lévesque et Fils ltée).

ADOPTE

Résolution Vidéotron (projet Revicentre)

86-566

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville accepte le coût estimatif total de 19 145,97 \$ établi par Vidéotron ltée pour les travaux exécutés dans le cadre du projet "REVICENTRE" conformément à leur évaluation du 13 août 1986.

ADOPTE

Résolution concernant signature mainlevée, Atelier d'usinage Marmen

86-567

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le projet de mainlevée totale préparé par le notaire Guy Leblanc concernant la construction d'une bâtisse sur le terrain vendu par la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine à Atelier d'usinage Marmen inc., en vertu d'un acte de vente signé le 20 novembre 1980 et enregistré sous le numéro 282,966.

ADOPTE

Résolution, remerciements à M. Michel Champagne, concernant projet "Défi 86"

86-568

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De remercier M. Michel Champagne, député fédéral, qui, par ses démarches, a obtenu pour la Ville un projet "Défi 86" qui a permis de mettre sur pied un projet "animation dans les parcs" qui a eu beaucoup de succès, et qui est la seule municipalité de la région à avoir obtenu un tel projet.

ADOPTE

Résolution concernant signature de chèques et autres effets de commerce

86-569

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 76-269 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que M. Réjean Giguère, trésorier, ou Mme Monique Labrie, contrôleur ou M. Constant Lemire, comptable, soient autorisés à signer les chèques et autres effets de commerce de cette Ville conjointement avec M. le maire Jean-Claude Beaumier ou le Maire-suppléant.

Le trésorier, M. Réjean Giguère ou le contrôleur, Mme Monique Labrie ou le comptable, M. Constant Lemire, sont autorisés à retirer les chèques payés et autres documents bancaires ainsi qu'à signer les transferts entre les différents comptes de banque de la Ville.

ADOPTE

Résolution concernant transactions bancaires

86-570

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 81-409 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que M. Réjean Giguère, trésorier de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine (ci-après dénommée la "corporation"), soit et il est par les présentes autorisé, pour et de la part de la corporation, à négocier avec LA BANQUE ROYALE DU CANADA, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit du compte de la corporation seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la corporation, soit par écrit soit par une estampe en caoutchouc.

Que tous les chèques de la corporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part par M. Jean-Claude Beaumier, maire et par M. Réjean Giguère, trésorier, ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du Maire, ou d'une vacance dans la charge de maire, par le Maire-suppléant et par M. Réjean Giguère, trésorier.

Que M. Réjean Giguère ou Mme Monique Labrie, ou M. Constant Lemire soient et ils sont par les présentes autorisés, pour et de la part de la corporation, à recevoir de temps à autre de ladite banque, un état de compte de la corporation de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets impayés et débités au compte de la corporation, et à signer et délivrer à ladite banque la formule de vérification, règlement de solde et quittance de la banque.

Que M. Réjean Giguère ou Mme Monique Labrie, ou M. Constant Lemire soient et ils sont par les présentes autorisés, pour et de la part de la corporation, à obtenir de ladite banque la remise de toutes actions, obligations et autres valeurs mobilières que la banque garde en dépôt de sûreté ou à autre titre pour le compte de la corporation et à en donner des reçus valides et irrévocables.

Que cette résolution soit communiquée à ladite banque et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit au contraire ait été donné au gérant alors en fonction dans la succursale de ladite banque à laquelle le compte de la corporation est tenu et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

ADOPTE

Résolution concernant régime de rentes

86-571

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Jean-Paul Lavergne soit nommé pour représenter la Ville sur le comité du régime des rentes pour tous les officiers et employés permanents de la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour un nouveau terme de trois (3) ans commençant le 17 octobre 1986.

ADOPTE

Résolution, prévisions budgétaires O.M.H.

86-572

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les prévisions budgétaires 1987 de l'O.M.H. Cap-de-la-Madeleine, telles que présentées à ladite séance.

ADOPTE

Résolution concernant achat tondeuse par l'O.M.H.

86-573

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la Ville entérine la résolution numéro 150-4 de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine concernant l'achat d'une tondeuse de 455 \$ et l'entretien préventif au coût de 1 500 \$.

ADOPTE

Résolution, renouvellement mandat administrateur de l'O.M.H.

86-574

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil renouvelle le mandat de M. Jean Longval comme administrateur de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, dont le terme expire le 31 décembre 1986, pour un autre terme de trois (3) ans, à titre de représentant du secteur socio-économique.

ADOPTE

Résolution, réforme cadastrale

86-575

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

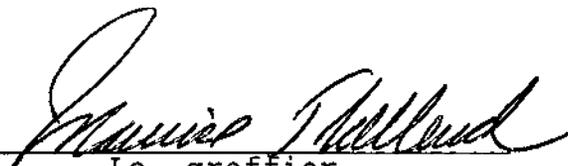
ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, la convention d'entente entre la Ville et le ministère de l'Energie et des Ressources concernant le programme de réforme du système cadastral du Québec.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Lettre de l'A.F.E.A.S. Ste-Bernadette concernant le projet "animation dans les parcs - été 1986".

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 29 septembre 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-09-15

86-576

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 septembre 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 septembre 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur<br>général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général<br>adjoint, | M. Ronald Marcoux |

a) Résolution autorisant firme Sobeco à faire étude des assurances générales et collectives de la Ville

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le groupe Sobeco inc. pour qu'à l'avenir, ledit groupe procède à l'étude du portefeuille des assurances générales de la Ville ainsi que de tout le dossier des assurances collectives, le mandat comprenant la préparation du cahier des charges pour les appels d'offre, l'analyse des soumissions reçues et les recommandations appropriées.

b) Résolution renouvellement bail pour stationnement,  
M. Claude Demers

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de renouveler le bail de M. Claude Demers pour la location d'un emplacement pour du stationnement à l'intersection du chemin du Passage et de la rue Thibeau aux conditions suivantes:

- 1o- au coût annuel de 1 200 \$ payable en un seul versement avant le 31 janvier;
- 2o- le terrain devra être délimité par un aménagement décoratif;
- 3o- de la pierre concassée devra être répandue sur le terrain.

Le tout devant être entretenu proprement.

c) Résolution, engagement à la Cour municipale

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement à la Cour municipale, de Mme Louise Lesieur, pour une période de deux (2) mois à compter du 29 septembre 1986, au salaire hebdomadaire de 275 \$.

d) Résolution, slogan de la Ville

Le Conseil réuni en commission permanente, adopte comme slogan "TOUTE UNE QUALITE DE VILLE" de même que le logo stylisé CM, tel que soumis à la présente séance.

e) Résolution concernant le prolongement de la rue  
Pierre-Boucher

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte que le prolongement de la rue Pierre-Boucher soit relocalisé selon le plan soumis par M. Ken Zakuta, à la condition que le propriétaire fasse tous les arrangements nécessaires:

- 1o- avec M. Prudent Dargis;
- 2o- avec Bell Canada et autres intéressés;

pour tout ce qui regarde les servitudes existantes impliquées par cette relocalisation.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre du cabinet du Ministre de la Justice: grief Alain Giguère et Daniel Boudreau.
- Lettre de la C.S.S.T.: cotisation 1987.
- Lettre de la Société canadienne des Postes: boîtes multiples.
- Rapport du Trésorier: évaluation actuarielle du fonds de pension.
- Rapport du Trésorier: perception des taxes.
- Rapport du Directeur général sur la Cour municipale.

- Lettre de Mme Alma Baril pour l'installation d'une lumière de rue sur la rue Brunelle.
- Lettre du ministère des Affaires municipales sur la semaine de prévention des incendies.
- Lettre des résidents de Châteaudun: remerciements, épluchette de blé d'inde.
- Lettre de l'Association canadienne de Gestion des Achats, remerciements pour réception à l'hôtel de ville.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-09-15

86-577

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 septembre 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

86-578

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 25 septembre 1986, comprenant chèques numéros 29082 à 29235 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 156 291,86 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 156 291,86 \$ sont inclus:

|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| - un placement au taux de 8,17%: | 900 000,00 \$       |
| - service de la dette :          | <u>75 200,16 \$</u> |
|                                  | 975 200,16 \$       |

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

86-579

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 23 septembre 1986, soit et est adopté aux articles 1 et 2.

ADOPTE

Résolution pour autoriser le Maire et le Greffier à signer entente avec Hydro-Québec pour bi-énergie

86-580

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat de prêt de l'Hydro-Québec pour le programme bi-énergie, travaux exécutés au 350, de la rue Rochefort, au montant de 6 160 \$ remboursable en 47 versements égaux et consécutifs de 130 \$ plus un dernier versement de 50 \$ le 15 octobre 1990.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, assurance-groupe des policiers et pompiers

86-581

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville accepte la soumission de "La Mutuelle des Fonctionnaires du Québec" pour un contrat d'assurance collective d'une période de deux (2) ans pour les policiers et pompiers syndiqués de la Ville. Cette soumission offrant les taux les plus bas pour la période la plus longue offerte, soit 24 mois, selon les recommandations de la firme Sobeco à ce sujet.

ADOPTE

Résolution Bell Canada, projet "Revicentre"

86-582

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la Ville accepte le coût supplémentaire de 4 950 \$ établi par Bell Canada pour les travaux exécutés dans le cadre du projet "Revicentre", ce coût supplémentaire étant dû à l'aménagement du terrain de stationnement prévu dans ce projet, le tout conformément à la lettre de M. Paul Ferland du 19 septembre 1986.

ADOPTE

Résolution, échange de terrain

86-583

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: 1.- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine procède avec M. Laurent Lavergne à un échange de terrain de la façon suivante, savoir:

- a) La ville de Cap-de-la-Madeleine cède et transporte à M. Laurent Lavergne, l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION

Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro QUARANTE-TROIS du lot originaire numéro QUATRE CENT SIX (406-43), mesurant vingt-sept mètres et quarante-trois centimètres (27,43 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est par quatre mètres et vingt-sept centimètres (4,27 m.) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, borné comme suit, savoir:- au nord-ouest par les lots 406-45, 406-46 et 406-47, au nord-est par le lot 406-32-1 dudit cadastre (rue St-Henri), au sud-est par le lot 406-42 dudit cadastre et au sud-ouest par le lot 406-P43 dudit cadastre, avec droit pour le cessionnaire d'installer des ouvertures à des distances moindres que celles prévues au Code Civil et donnant sur le lot 406-42 dudit cadastre.

b) Que en contrepartie, M. Laurent Lavergne cède à la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'immeuble suivant, savoir:-

DESIGNATION

Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro QUARANTE-DEUX du lot originaire numéro QUATRE CENT SIX (406-42).

2.- Que tel échange soit faite avec une soulte de DEUX MILLE SIX CENTS DOLLARS (2 600 \$) à être payée à M. Laurent Lavergne lors de la signature du contrat de vente à intervenir consécutivement à la présente résolution.

3.- Que le contrat d'échange à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris renonciation par chacune des parties au privilège de co-échangiste.

4.- La présente résolution est adoptée en autant et à la condition que l'immeuble à être acquis de M. Laurent Lavergne ne porte aucun caractère de ruelle et que le vendeur, dans le contrat de vente à intervenir, déclare et stipule que l'immeuble vendu n'a jamais servi de ruelle et n'a jamais eu un tel caractère.

5.- Que le maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine qui ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Jean-Claude Beaumier et Maurice Thellend pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

6.- De plus, M. Laurent Lavergne, membre du Conseil a dénoncé son intérêt dans la présente résolution et s'est abstenu de participer aux discussions et de voter à la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain, projet Revicentre86-584

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: 1.- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de M. Gilles Lemire, actuellement domicilié à 6035, rue Du Fleuve, Trois-Rivières-Ouest, l'immeuble suivant, savoir:-

DESIGNATION

Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant les subdivisions officielles numéros TRENTE-NEUF et QUARANTE du lot originaire numéro QUATRE CENT SIX (406-39 et 406-40).

2.- Que telle vente soit consentie pour et en considération de la somme de DIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (10 500 \$), laquelle somme devra être payée comptant au vendeur, lors de la signature de tel contrat de vente.

3.- Que le contrat de vente soit préparé et signé devant M<sup>e</sup> Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine et comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

4.- Que le Maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine qui ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Jean-Claude Beaumier et Maurice Thellend pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain, projet "Revicentre"

86-585

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: 1.- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Quincaillerie R.M. inc., l'immeuble suivant, savoir:-

DESIGNATION

a) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro TRENTE-CINQ du lot originaire numéro QUATRE CENT SIX (406-Ptie 35), mesurant vingt-sept mètres et quarante-trois centimètres (27,43 m.) dans sa ligne nord-ouest, un mètre et quatre-vingt-six centimètres (1,86 m.) dans sa ligne nord-est, vingt-six mètres et quatre-vingt-sept centimètres (26,87 m.) dans sa ligne sud-est, un mètre et dix centimètres (1,10 m.) dans sa ligne sud et quatre-vingt-onze centimètres (91 cm.) dans sa ligne sud-ouest, borné comme suit, savoir:- au nord-ouest par le lot 406-36 dudit cadastre, au nord-est par le lot 406-32-1 dudit cadastre (rue St-Henri), au sud-est par le lot 406-P35 dudit cadastre, au sud par le lot 406-282 dudit cadastre et au sud-ouest par le lot 406-P41 dudit cadastre.

b) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant les subdivisions officielles numéros TRENTE-SIX et TRENTE-SEPT du lot originaire numéro QUATRE CENT SIX (406-36 et 406-37).

c) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro QUARANTE-ET-UN du lot originaire numéro QUATRE CENT SIX (406-Ptie 41), mesurant quatre mètres et vingt-sept centimètres (4,27 m.) dans sa ligne nord-ouest, dix-neuf mètres et vingt centimètres (19,20 m.) dans sa ligne nord-est, huit mètres et trente-deux centimètres (8,32 m.) dans sa ligne sud et douze mètres et dix centimètres (12,10 m.) dans sa ligne sud-ouest, borné comme suit, savoir:- au nord-ouest par le lot 406-41-1 dudit cadastre, au nord-est par les lots 406-P35, 406-36 et 406-37 dudit cadastre, au sud par les lots 402-282 et 406-283 dudit cadastre, au sud-ouest par le lot 406-P285 dudit cadastre.

d) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ du lot originaire numéro QUATRE CENT SIX (406-Ptie 285), mesurant neuf mètres et dix-huit centimètres (9,18 m.) dans sa ligne nord-ouest, douze mètres et dix centimètres (12,10 m.) dans sa ligne nord-est, six mètres et douze centimètres (6,12 m.) dans sa ligne sud, un mètre et soixante-et-quinze centimètres (1,75 m.) dans une autre ligne sud-est, neuf mètres et quatorze centimètres (9,14 m.) dans une autre ligne sud, borné comme suit, savoir:- au nord-ouest par le lot 406-285-1 dudit cadastre, au nord-est par le lot 406-P41 dudit cadastre, au sud par le lot 406-283 dudit cadastre, au sud-est par le lot 406-P283 dudit cadastre, au sud par le lot 406-284 dudit cadastre.

Tous ces immeubles sont plus amplement démontrés sur un plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 16 septembre 1986, lequel plan sera annexé au contrat de vente à intervenir.

Le tout avec les deux (2) garages dessus construits, circonstances et dépendances.

2.- Que telle vente soit consentie pour et en considération de la somme de DOUZE MILLE DOLLARS (12 000 \$), laquelle somme devra être payée comptant à la venderesse lors de la signature de tel contrat de vente.

3.- Que le contrat de vente soit préparé et signé devant M<sup>e</sup> Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine et comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

4.- Que le maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine qui ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Jean-Claude Beaumier et Maurice Thellend pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

5.- La présente résolution est adoptée en autant et à la condition que les immeubles à être acquis de Quincaillerie R.M. inc., ne portent aucun caractère de ruelle et que la venderesse, dans le contrat de vente à intervenir, déclare et stipule que les immeubles vendus n'ont jamais servi de ruelle et n'ont jamais eu un tel caractère.

ADOPTE

Résolution, achat de terrain, projet "Revicentre"86-586

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: 1.- Que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de M. Yves Thibeault, les immeubles suivants, savoir:-

a) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro TRENTE-HUIT du lot originaire numéro QUATRE CENT SIX (406-38).

b) Un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie de la subdivision officielle numéro QUARANTE-TROIS du lot originaire numéro QUATRE CENT SIX (406-P43), mesurant vingt-sept mètres et quarante-trois centimètres (27,43 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est par quatre mètres et vingt-sept centimètres (4,27 m.) dans ses lignes sud-ouest et nord-est, borné comme suit, savoir:- au nord-ouest par les lots 406-45, 406-46 et 406-47, au nord-est par le lot 406-32-1 dudit cadastre (rue St-Henri) au sud-est par le lot 406-42 dudit cadastre et au sud-ouest par la balance du lot 406-P43 dudit cadastre.

2.- Que telle vente soit consentie pour et en considération de la somme de SEPT MILLE DOLLARS (7 000 \$), laquelle somme devra être payée comptant au vendeur lors de la signature de tel contrat de vente.

3.- Que le contrat de vente soit préparé et signé devant M<sup>e</sup> Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine et comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

4.- De plus, la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à ériger à ses frais, une clôture de six pieds (6') de hauteur dans la ligne de division partant du point de rencontre des lots 406-285-1, 406-P285 et 406-284 dans une direction nord-est jusqu'au point de rencontre des lots 406-41-1, 406-37 et 406-38, de là, dans une direction nord-ouest jusqu'au point de rencontre des lots 406-43, 406-41-1 et 406-42, de là, dans une direction sud-ouest une distance de quatre mètres et vingt-sept centimètres (4,27 m.). Telle clôture devra de plus comprendre deux (2) barrières de cinq pieds (5') de largeur qui ouvriront dans une direction sud-ouest. De plus, la ville de Cap-de-la-Madeleine consentira à M. Yves Thibeault en faveur du lot 406-41-1 dudit cadastre un droit de passage pris à même les lots 406-38 et 406-39 et commençant à vingt pieds (20') au nord-ouest du lot 406-37 dudit cadastre. Telle servitude sera valable et durera tant et aussi longtemps que M. Yves Thibeault sera propriétaire du lot 406-285-1 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

5.- De plus, la ville de Cap-de-la-Madeleine renonce par les présentes à tous les droits de passage contre le lot numéro 406-41-1 du cadastre de Cap-de-la-Madeleine et ce en faveur des lots 406-P285, 406-P41, 406-P35, 406-36, 406-37, 406-38, 406-39, 406-40, 406-42 et 406-P43.

6.- Que le maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine qui ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Jean-Claude Beaumier et Maurice Thellend pourront faire et signer en exécution de la présente résolution. La présente résolution est adoptée en autant et à la condition que les immeubles à être acquis de M. Yves Thibeault ne portent aucun caractère de ruelle et que le vendeur, dans le contrat de vente à intervenir déclare et stipule que les immeubles vendus n'ont jamais servi de ruelle et n'ont jamais eu un tel caractère.

ADOPTE

Avis de motion, règlement pour adopter le règlement numéro 22 de la C.I.T.F.

86-587

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 22 DE LA C.I.T.F., LEQUEL ADOPTE LE PROGRAMME DES DEPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNEES 1987, 1988 ET 1989".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 29<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1986.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement pour adopter le règlement numéro 23 de la C.I.T.F.

86-588

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 23 DE LA C.I.T.F., LEQUEL AUTORISE L'ACHAT D'EQUIPEMENT A MEME LES SOLDES DISPONIBLES DE D'AUTRES REGLEMENTS D'EMPRUNT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 29<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1986.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, aqueduc et égout, Boisés de Châteaudun

86-589

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT, BOISES DE CHATEAUDUN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux de pavage, Boisés de Châteaudun

86-590

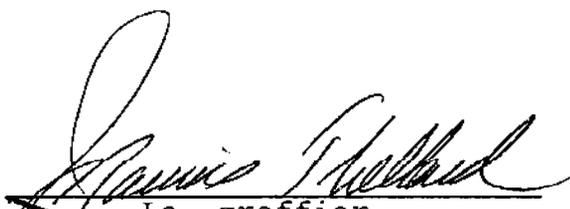
Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

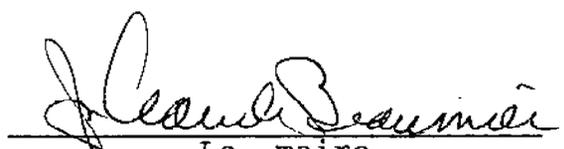
"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE MISE EN FORME DE RUES, BOISES DE CHATEAUDUN".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-65, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

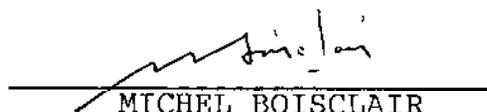
Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 23 septembre 1986, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1986, de 9 heures à 19 heures.

6000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-65, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-65 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'octobre 1986.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
MICHEL BOISCLAIR  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 octobre 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption de l'ordre du jour

86-591

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1986-09-29

86-592

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 29 septembre 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 620-65

86-593

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-65, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes86-594

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 2 octobre 1986, comprenant:

|    |   |                    |
|----|---|--------------------|
| 1) | les chèques nos 29236 à 29348 incl....                      | 875 702,16 \$      |
| 2) | les paies nos 36 à 39 inclusivement...                      | 318 332,14 \$      |
| 3) | effets bancaires retournés pour le mois<br>d'août 1986..... | <u>2 295,20 \$</u> |

le tout totalisant un déboursé de: 1 196 329,50 \$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 196 329,50 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 489 735,75 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies86-595

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| M. Raynald Monaghan       | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| Mme Marguerite Stephenson | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Léo Montambeault       | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Charles Charest        | Prop. et appuyé unanimement   |
| M. Samuel Lessard         | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Armand Allaire         | Prop. par cons. N. Vivier     |
| M. Henri Bilodeau         | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Fernand Hardy         | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Aimé Ouellet           | Prop. par cons. M. Boisclair  |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-596

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 416-670, 416-671, 416-780, 416-781, 416-782, 420-197 à 420-201 et une partie des lots numéros 416-667, 416-668 et 416-669, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 18 septembre 1986, et portant le numéro 50 917.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-597

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-159 et 671-160 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 22 septembre 1986, et portant le numéro 6892.

ADOPTE

Résolution, refus du grief des cols bleus

86-598

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil refuse le grief de MM. Mario Veillette, Henri Croteau, Fernand Rancourt, Pierre Massicotte et Denis Bastien.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile à chauffage

86-599

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Centre de Confort Esso pour la fourniture d'approximativement 5 000 litres d'huile à chauffage #2, au montant de 0,1840 \$ le litre, taxe de vente fédérale incluse et taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile semi-lourde

86-600

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée, pour la fourniture d'approximativement 12 000 litres d'huile semi-lourde #4, au montant de 0,1660 \$ le litre, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel colorée

86-601

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de J.A. Bellemare ltée, pour la fourniture d'approximativement 30 000 litres d'huile diesel colorée, au montant de 0,2480 \$ le litre, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, huile diesel non colorée

86-602

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Charbonnerie Champlain ltée, pour la fourniture d'approximativement 130 000 litres d'huile diesel non colorée, au montant de 0,3490 \$ le litre, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, essence sans plomb

86-603

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Texaco Canada inc. pour la fourniture d'approximativement 240 000 litres d'essence sans plomb, au montant de 0,4195 \$ le litre, taxe de vente provinciale incluse, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, gros sel de voirie

86-604

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Société Canadienne de Sel ltée, pour la fourniture d'approximativement 3 000 tonnes métriques de gros sel de voirie (en vrac) pour l'année 1986-1987, au montant de 32,29 \$ la tonne métrique, taxe de vente provinciale extra, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution concernant nouveau programme de Développement de l'Emploi

86-605

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme de Développement de l'Emploi - "Projets généraux" (opération détecteur de fumée).

Que M. Réjean Giguère soit autorisé au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

Résolution concernant réaménagement centrale de contrôle des communications au poste de police

86-606

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser la firme V.F.P inc., à préparer des plans pour le réaménagement de la centrale de contrôle des communications au poste de police, selon la recommandation du responsable administratif à la Sécurité publique, cette firme fournissant un estimé des coûts.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-V - C.I.T.F.

86-607

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-V, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 22 (1986) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant le programme des dépenses d'immobilisations de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges pour les exercices financiers 1987, 1988 et 1989", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 642-W - C.I.T.F.

86-608

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-W, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement numéro 23 (1986) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), lequel règlement autorise et décrète l'achat d'une trieuse et d'une enrouleuse de monnaie au montant de 58 000 \$ et décrétant à ces fins, un virement de fonds comme suit: la totalité du solde disponible au règlement numéro 3 (1980), amendé par les règlements 3-A (1984) et 5 (1981), au montant de 21 981,03 \$ et, partie du solde disponible au règlement numéro 11 (1983) au montant de 36 018,97 \$", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 755, aqueduc et égout, rue Jean-Lesage

86-609

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 755, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 48 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Jean-Lesage", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 756, pavage rue Jean-Lesage

86-610

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 756, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 24 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur la rue Jean-Lesage", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-611

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 387-2557, 387-2558, 387-2559, 388-152-1, 388-152-2 et 388-152-3, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 29 septembre 1986, et portant le numéro 50-801.

ADOPTE

Résolution, installation lampes de rues

86-612

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil demande à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de 13 lampes de rues de 8 500 lumens V.S.H.P., sur les rues suivantes:

Rue Bellerive, côté ouest, au sud de Toupin (1)

Rue Loranger, côté sud, sur poteau à l'est du numéro 22 (1)

Rue Brunelle, côté ouest, sur poteau au sud du numéro 19 (1)

Rue Brunelle, côté ouest, sur poteau au sud du numéro 103 (1)

Rue Brunelle, côté ouest, sur poteau au nord du numéro 109 (1)

Rue Brunelle, côté ouest, sur poteau au nord du numéro 209 (1)

Rue Patry, côté sud, sur poteau coin est de Milot (1)

Rue Carignan, côté sud, au centre entre St-Philippe et Roche-leau (1)

Rue Roy, côté sud, au centre entre Brunelle et Dorval (1)

Rue Roy, côté sud, sur poteau à l'ouest du numéro 12 (1)

Rue Roy, côté sud, sur poteau face au numéro 24 (1)

Rue Hôtel-de-Ville, côté sud, à 84 pieds à l'ouest de St-Édouard (1)

Rue Normand, côté nord, à l'ouest de Milot (1)

Et, aussi, de procéder à l'installation de 3 lampes de rues de 20 000 lumens, vapeur de mercure, sur les rues suivantes:

Rue Ste-Madeleine, côté nord, sur poteau à l'est du numéro 67

Rue Thibeau, côté est, sur poteau face au numéro 725

Rue Thibeau, côté est, sur poteau au sud du numéro 761.

ADOPTE

Résolution concernant projet de schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville

86-613

ATTENDU QUE la M.R.C. de Francheville a adopté la version définitive de son schéma d'aménagement le 25 juin 1986;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu sur notre territoire municipal le 23 septembre 1986;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet de schéma et a entendu les opinions émises par les contribuables sur celui-ci;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil est tenu de transmettre un avis sur la version définitive du schéma dans le délai fixé par la municipalité régionale de comté, en occurrence avant le 17 octobre 1986;

ATTENDU QUE l'avis de notre Conseil municipal fera partie intégrante d'un document complémentaire précisant les conclusions de la consultation, y compris les motifs d'accord et de désaccord exprimés par les personnes et organismes consultés;

En conséquence, il est proposé  
et unanimement résolu:

De transmettre l'avis suivant à la M.R.C. de Francheville:

- Sur la désignation des périmètres d'urbanisation  
le conseil est en accord avec l'orientation, ses objectifs et les propositions d'intervention qui en découlent.
- Sur le soutien au développement de l'activité industrielle régionale  
Le Conseil informe la M.R.C. de Francheville:  
1o- concernant la proposition d'intervention 2(b) sur l'aménagement d'un parc industriel à Cap-de-la-Madeleine que le site proposé pour l'aménagement dudit parc ne convient pas à la municipalité et qu'un endroit différent est prévu par la Ville pour ce parc industriel.  
2o- quant à la proposition 2(c), soit la construction d'un boulevard reliant la route 138 à l'autoroute #40 à Ste-Marthe, le Conseil n'est pas d'accord avec cette proposition.
- Sur la proposition de restreindre les risques pour la sécurité publique en zone de contraintes  
même attention que ci-avant décrite
- Sur le développement et la mise en valeur des potentiels récréo-touristiques et patrimoniaux  
même attention que ci-avant décrite
- Sur la préservation des caractéristiques représentatives du milieu naturel  
même attention que ci-avant décrite
- Sur la protection de la qualité de l'environnement par l'aménagement d'équipements et d'infrastructures d'utilité publique  
même attention que ci-avant décrite
- Sur le soutien à l'épanouissement des potentiels socio-économiques du milieu rural  
même attention que ci-avant décrite
- Sur l'aménagement du réseau routier intermunicipal  
même attention que ci-avant décrite

De plus, le Conseil désire formuler l'avis supplémentaire suivant sur le projet de schéma de la M.R.C. de Francheville:

Le Conseil ne désire pas qu'apparaisse sur le schéma d'aménagement, le tracé du rang St-Malo qui passe sur le territoire de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, parce que ce chemin, malgré les multiples démarches faites par la Ville auprès du C.P.R. qui en est propriétaire, n'a jamais été cédé à la Ville et par conséquent, n'est pas sa propriété.

ADOPTE

Résolution de félicitations86-614

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter M. Yvon Fournier qui a obtenu un "AWARD OF MERIT" de l'International Society of Arboriculture des Etats-Unis, et à signaler d'une manière particulière l'honneur accordé à notre concitoyen par cette distinction remarquable.

ADOPTE

Résolution de félicitations, nouvel exécutif Club de canotage86-615

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter le nouvel exécutif du Club de canotage du Cap-de-la-Madeleine inc., et lui souhaiter tout le succès possible dans ses activités futures.

Le Conseil désire également féliciter tous les collaborateurs et bénévoles qui ont assuré la bonne marche des activités du Club jusqu'à aujourd'hui, et qui a permis à ses membres de remporter le succès que l'on sait dans les compétitions auxquelles ils ont participé.

Le Conseil félicite aussi les vainqueurs de ces compétitions qui, par leurs efforts, se sont mérités les meilleurs places et porté haut et loin la réputation de notre Ville.

ADOPTE

Résolution concernant soumission pour stationnement86-616

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: De retourner à Lionel Deshaies inc., le chèque de 8 000 \$ qui accompagnait la soumission de cette firme pour la construction d'un stationnement sur la rue St-Henri, cette soumission n'ayant pas été acceptée par la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE

- Requête d'un groupe de contribuables du secteur "Jardin des Estacades", demande d'aménagement d'un espace vert à caractère éducatif.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 octobre 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-617

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-10-06

86-618

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 octobre 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 octobre 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

et l'assistant-directeur  
 des Travaux publics, M. Gérald Binette

a) Résolution concernant réfection trottoirs, projet Revicentre

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une demande de soumissions pour exécuter les travaux suivants pour le stationnement prévu dans le cadre du projet Revicentre, soit: la démolition des bâtisses existantes, érection d'une clôture, enlèvement du talus et des arbres, le tout selon le rapport présenté par la firme Bendwell et Associés, le 6 octobre 1986.

b) Résolution concernant terrain de M. R. Marchand

Le Conseil réuni en commission permanente, n'autorise pas M. Roland Marchand à vendre la partie non construite du terrain qu'il a acquis de la Ville, et situé dans le site industriel, aux conditions mentionnées dans la lettre du notaire Jacques Verrette, et elle désire racheter ledit terrain au même prix qu'il a déjà été vendu, soit 0,12 \$ le pied carré, conformément au contrat passé entre la Ville et M. Roland Marchand.

c) Résolution, demande achat de terrain

Le Conseil réuni en commission permanente, regrette de ne pouvoir donner suite immédiatement à la demande de M. Bertrand J. Vallières, pour l'achat du terrain 415-1-18-7(partie), situé sur la rue Vachon, parce que des négociations sont en cours présentement avec un autre intéressé par le même terrain.

d) Résolution, demande d'achat de terrain

Le Conseil réuni en commission permanente ne peut donner suite à la demande du Conseil Central de Trois-Rivières (C.S.N.) pour l'achat du terrain 415-1-18-7(partie) situé sur la rue Vachon, parce que des négociations sont en cours présentement pour l'implantation d'un important projet.

e) Résolution concernant réduction tarif, patinage artistique

Le Conseil réuni en commission permanente, faisant suite à la lettre de la Corporation municipale de Ste-Geneviève-de-Batiscan concernant la réduction des tarifs pour les non résidents de la Ville pour les cours de patinage, est consentant à reviser sa position à ce sujet, à la condition expresse qu'il y ait une entente intermunicipale entre la Ville et la municipalité de Ste-Geneviève-de-Batiscan, c'est-à-dire que cette question soit traitée au niveau des Conseils municipaux et non avec des particuliers.

f) Résolution, prêt du Centre Culturel

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt du Centre Culturel pour le 7 décembre 1986, au Club mère-enfant du Cap-de-la-Madeleine.

g) Résolution, demande tarif réduit C.I.T.F.

Le Conseil réuni en commission permanente, après avoir pris connaissance de la lettre de Mme Antoinette Courtois de l'A.F.E.A.S. de la paroisse de la Cathédrale, Trois-Rivières, concernant le tarif réduit à la C.I.T.F. pour les personnes âgées, ne peut à son grand regret y donner suite.

h) Résolution, gala de la Cedic

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat d'une table au gala de la CEDIC du 25 octobre 1986.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de l'Hydro-Québec concernant les travaux de canalisation sur les rues Fusey et Ste-Madeleine (projet Revicentre).
- Conciliation de banque, août 1986.
- Pétition déposée pour l'addition d'un arrêt obligatoire au coin des rues Guilbert et Michener (transmis au comité de circulation).
- Lettre du Comité de concertation pour personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain: accès aux stationnements réservés pour personnes handicapées.
- U.M.Q. documents déposés:
  - 1- rapport sur le colloque de consultation sur la police en milieu municipal.
  - 2- rapport du comité conjoint sur les services de garde à l'enfance.
- Lettre de remerciements des groupes de l'Age d'Or de la Ville pour les octrois reçus: paroisses St-Eugène, St-Odilon, Ste-Bernadette et Age d'Or Pierre-Boucher.
- Lettre de remerciements de Mme Lise Bornais: patinage libre à l'aréna.
- Rapport des permis de construction pour les mois d'août et septembre 1986.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-10-06

86-619

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 octobre 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes86-620

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 octobre 1986, comprenant chèques numéros 29349 à 29511 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 2 776 362,33 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 2 776 362,33 \$ sont inclus:

|   |                             |   |                      |
|---|-----------------------------|---|----------------------|
| - | Canagex Placements ltée     | : | 50 000,00 \$         |
| - | placement au taux de 8,17%: |   | 1 000 000,00 \$      |
| - | placement au taux de 8,20%: |   | 992 200,00 \$        |
| - | le service de la dette      | : | <u>450 861,82 \$</u> |
|   |                             |   | 2 493 061,82 \$      |

ADOPTE

Résolutions de sympathies86-621

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                      |                               |
|----------------------|-------------------------------|
| M. Gaston St-Laurent | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Amédée Gingras    | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Normand Therrien  | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Stéphane Therrien | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| M. Noel Hinse        | Prop. par cons. N. Vivier     |
| M. Emile Fréchette   | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| M. Lionel Sauvageau  | Prop. par cons. H.P. Courteau |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme86-622

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 14 octobre 1986, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, entente concernant badminton dans le Trois-Rivières métropolitain86-623

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le directeur du service Loisirs et Culture, Roger Gravel, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente concernant le badminton dans le Trois-Rivières métropolitain.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, inspection égout par télévision86-624

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sani Mobile Montréal inc., au montant de 4 862,50 \$ pour l'inspection d'égout par télévision, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, vente pour taxes86-625

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil ordonne au greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le 20 novembre 1986, à 10 heures de l'avant-midi, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état signé par le Trésorier le 20 octobre 1986, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTE

Résolution, autorisation signature acte de correction concernant échange de terrains86-626

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de correction préparé par le notaire Nelson Ward concernant un échange de terrains entre la Ville et le Gouvernement du Québec (ministère des Transports) fait le 6 octobre 1976 et enregistré à Champlain le 21 octobre 1976 sous le numéro 255,833.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-627

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 564-87 et 565-79 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 7 octobre 1986, et portant le numéro 50960.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 86-585

86-628

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-585 soit et est modifiée en remplaçant les mots "Quincaillerie R.M. inc." par les mots "Marché en vrac du Cap inc."

ADOPTE

Résolution, congédiement Mlle C. Pilon

86-629

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que Mlle Claudine Pilon soit congédiée à compter du 17 octobre 1986 à midi.

ADOPTE

Résolution, réengagement Mlle C. Pilon

86-630

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'embaucher Mlle Claudine Pilon pour une période temporaire n'excédant pas trois (3) mois, à compter du 20 octobre 1986.

ADOPTE

Résolution, congédiement M. F. Hébert

86-631

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que M. François Hébert soit congédié à compter du 24 octobre 1986.

ADOPTE

Résolution, réengagement M. F. Hébert

86-632

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'embaucher M. François Hébert à compter du 27 octobre 1986 au 17 avril 1987, aux mêmes conditions que celles contenues dans la résolution numéro 86-415 du 16 juin 1986.

ADOPTE

Résolution concernant M. F. Duguay86-633

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la démission de M. François Duguay comme gardien au garage municipal soit acceptée et que suite à cette démission, M. François Duguay sera employé comme journalier permanent à compter du 27 octobre 1986.

ADOPTE

Résolution concernant mesures disciplinaires86-634

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport du Directeur général de la Ville du 20 octobre 1986, soit accepté, et que les mesures disciplinaires mentionnées aux paragraphes (b) et (c) dudit rapport soient appliquées.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement86-635

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Qu'un montant de 18 000 \$ soit pris au fonds de roulement pour être remboursé en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1987, et ce montant servira à l'achat et à l'installation d'un système de lumières de circulation à l'intersection des rues Thibeau et Pie XII.

ADOPTE

Résolution, achat d'un terrain pour puits86-636

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine achète de M. Jean Berchmans Lacoursière, pour le prix de 18 000 \$, l'emplacement suivant:

Un emplacement situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro VINGT-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT DOUZE (412-partie 28) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, mesurant soixante mètres et quatre-vingt-seize centimètres (60,96 m.) sur chacun de ses côtés et borné comme suit: vers le nord-ouest, par une rue projetée; vers le nord-est par les lots 410-25-6, 410-25-7 et 410-25-8 et vers le sud-est et le sud-ouest, par d'autres parties du lot 412-28.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat, et que le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville ainsi que tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Résolution, fonds de roulement

86-637

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Qu'un montant de 20 000 \$ soit pris au fonds de roulement pour être remboursé en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1987 et ce montant servira à l'achat d'un terrain (lot 412-P-28) pour l'aménagement d'un puits.

ADOPTE

Résolution, achat d'un terrain de l'Hydro-Québec

86-638

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine désire acheter de l'Hydro-Québec le terrain portant les numéros de cadastre suivants: 157-292, 163-178, 164-140, 166-124, 167-53, 168-386-2 et parties des lots 143 et 149 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, terrain situé au nord-est de la rue Fusesy et la Ville est intéressée à l'acquérir pour servir à des fins municipales.

ADOPTE

Résolution, achat d'un terrain appartenant à Ste-Marthe

86-639

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine désire faire part de son désir d'acheter de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, une partie de terrain dont cette dernière est propriétaire aux limites de notre territoire, dans le but de relocaliser ses enseignes.

ADOPTE

Résolution concernant projet Revicentre

86-640

CONSIDERANT QU'en date du 20 octobre 1986, il n'a pas été établi de propriétaire vivant pour les lots suivants: 388-32, 388-69, 405-21, 405-22, 405-39, 405-51, 406-14, 406-21 et 406-22-A;

CONSIDERANT QUE des servitudes sont requises sur ces lots par Bell Canada, Hydro-Québec et Vidéotron, si jamais un héritier des propriétaires décédés obligerait lesdites compagnies à retirer leurs lignes desdits lots; en conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à payer le coût occasionné par le déplacement de leurs lignes et que cette résolution soit soumise au notaire Réjean Giroux, mandaté par la Ville, pour étudier les cas de servitudes dans le cadre du projet REVICENTRE et qu'il fasse rapport à ce sujet à M. Albert Fortin, ing. dans les plus brefs délais.

ADOPTE

Résolution, concernant demande du Club de Curling à la Régie des permis d'alcool du Québec

86-641

ATTENDU QUE le Club de Curling du Cap (1986) inc. a déposé à la Régie des permis d'alcool du Québec une demande pour un permis additionnel de un bar danse et spectacles;

ATTENDU QUE cette demande pour un permis additionnel de un bar danse et spectacles n'est pas conforme au règlement de zonage présentement en vigueur dans ce secteur de la Ville où est situé cet établissement, soit précisément l'article 1.2.8. du règlement numéro 620;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un tel permis par la Régie des permis d'alcool du Québec à cet établissement.

ADOPTE

DEPOT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

par monsieur le maire Jean-Claude Beaumier

La construction domiciliaire et commerciale à Cap-de-la-Madeleine a poursuivi son ascension entreprise en 1985 et nous permettra d'atteindre, cette année, une valeur déclarée des permis de construction de l'ordre de 25 à 30 millions.

De plus, en analysant les résultats budgétaires actuels et en espérant un début d'hiver normal, nous croyons être en mesure de respecter le budget de l'année 1986.

Voici donc un rapport sur la situation financière de la municipalité, en conformité avec l'article 474,1 de la Loi des Cités et Villes. Tel que stipulé dans cet article, ce rapport doit traiter entre autres des trois points suivants:

1- LES RESULTATS DE L'ANNEE 1985

- a) Les états financiers de l'année 1985
- b) Le rapport des vérificateurs

- c) Le programme triennal d'immobilisations  
(1986 - 1987 - 1988)

2- LES INDICATIONS PRELIMINAIRES DES ETATS FINANCIERS DE L'ANNEE COURANTE

3- QUELQUES ORIENTATIONS DU BUDGET 1987 ET DU BUDGET TRIENNAL (1987 - 1988 - 1989)

1- LES RESULTATS DE L'ANNEE 1985

a) Les états financiers de l'année 1985

Comme le démontrent ces états, les revenus et les dépenses du fonds d'administration ont été respectivement de 14 487 099 \$ et de 13 792 101 \$. Par conséquent, la Ville a réalisé un surplus budgétaire de 694 998 \$. Un accroissement considérable des revenus et le respect des montants budgétés expliquent ce surplus. Le surplus libre, après l'affectation de 800 000 \$ au budget 1986, est de 409 043 \$.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1985, s'élevaient à 486 802 048 \$ et l'évaluation imposable redressée était de 481 934 028 \$.

La dette à long terme à la même date s'élevait à 20 347 259 \$, ce qui représente un taux d'endettement en fonction de l'évaluation imposable redressée de 4,22%, et une dette per capita de 598,45 \$. Au cours de l'année 1985, deux (2) émissions d'obligations ont été effectuées pour un montant total de 4 331 000 \$, soit un refinancement de 531 000 \$ et une nouvelle dette de 3 800 000 \$.

Les dépenses totales qui se sont chiffrées à 13 792 101 \$ représentent un coût de 405,65 \$ par personne, et les taxes municipales ont contribué à 67,5% (9 775 250 \$) des revenus de la Ville, résultant ainsi en une taxation municipale per capita de 287,51 \$.

Finalement, les frais de refinancement ont accaparé 23,5% des dépenses totales de l'année, soit 3 237 293 \$.

b) Le rapport des vérificateurs

Une fois de plus, les vérificateurs ont confirmé l'exactitude des états financiers de la Ville selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

c) Le programme triennal d'immobilisations  
(1986 - 1987 - 1988)

Nous avons soumis au ministère des Affaires municipales, notre septième programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 1986 - 1987 - 1988.

Ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité, en fonction d'un niveau d'endettement acceptable.

Les prévisions des dépenses d'immobilisations se chiffraient au total à 30 620 100 \$, dont 9 275 100 \$ pour 1986, 12 030 000 \$ pour 1987 et 9 315 000 \$ pour l'année 1988.

## 2- LES INDICATIONS PRELIMINAIRES DES ETATS FINANCIERS DE L'ANNEE COURANTE

Le budget de l'année 1986 a été adopté le 16 décembre 1985 et s'élevait à 15 350 000 \$.

Comme mentionné au tout début, l'analyse des résultats d'opération jusqu'à ce jour et des projections au 31 décembre 1986, nous permet de croire que nous pourrons terminer l'année 1986 à l'intérieur des montants budgétés.

La dette à long terme au 31 décembre 1986 devrait se chiffrer à près de 22 millions, ce qui représente une augmentation d'environ 1,6 million en comparaison avec l'année dernière. Cette augmentation est principalement due aux travaux d'infrastructure d'aqueduc et d'égout, de trottoirs et de pavage pour desservir de nouveaux secteurs. A cela s'ajoutent également les travaux effectués dans le cadre du programme "REVICENTRE".

## 3- QUELQUES ORIENTATIONS DU BUDGET 1987

ET

### DU BUDGET TRIENNAL (1987-1988-1989)

Le budget de l'année 1987 pourrait être adopté durant la semaine du 15 décembre 1986.

Les principaux objectifs qui pourraient être retenus pour la préparation de ce budget sont les suivants:

- a) Taxation raisonnable
- b) Stimulation de notre économie
- c) Amélioration de la qualité de vie
- d) Rajustement de certaines politiques et structures administratives

Comme pour l'année 1986, le paiement des comptes de taxes de 300 \$ et plus pourra s'effectuer en deux (2) versements, avec une échéance le 2 février et l'autre le 2 juillet.

L'année 1987 marquera la fin du programme REVICENTRE. Les travaux exécutés auront été de l'ordre de 1 million de dollars.

Enfin, le programme d'assainissement des eaux se poursuivra en 1987 et le coût des travaux sera d'environ 3 millions, dont près de 90% sera subventionné par le gouvernement du Québec.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS  
1987 - 1988 - 1989

---

L'augmentation de la construction domiciliaire amorcée en 1985 s'est poursuivie de façon prodigieuse en 1986, donc, une légère baisse peut être anticipée en 1987, puisque comme mentionné précédemment, un record inégalé a été atteint ces deux dernières années. Dès lors, le budget triennal devrait tendre également vers une diminution et les critères suivants ont été retenus pour la préparation des programmes: la réduction au minimum du niveau d'endettement et une augmentation du service de la dette ayant le moins de répercussions possible sur la taxation foncière générale. A ce titre, la politique concernant la participation des promoteurs aux infrastructures des travaux d'aqueduc, d'égout et de pavage a déjà commencé à influencer le service de la dette.

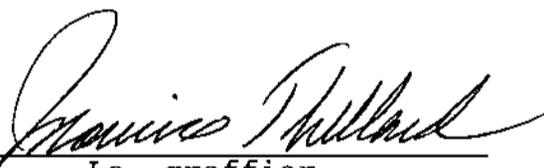
Ces prévisions d'immobilisations constituent un plan d'action et peuvent être modifiées suivant la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables pour approbation, comme le veut la loi.

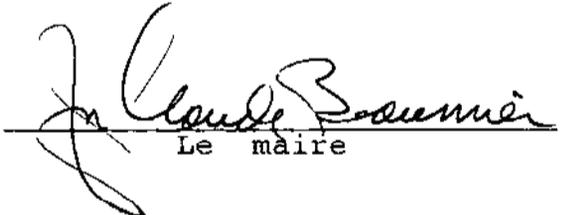
Voilà qui complète l'analyse sur la situation financière de notre Ville. J'ose espérer, chères Concitoyennes et chers Concitoyens, que ces renseignements sont à votre entière satisfaction.

Le maire

Jean-Claude Beaumier

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

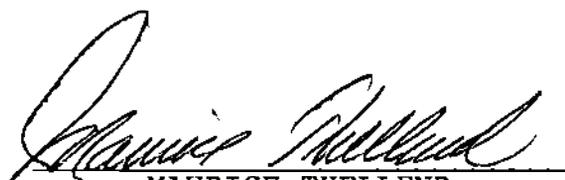
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 755 autorisant un emprunt de 48 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Jean-Lesage.

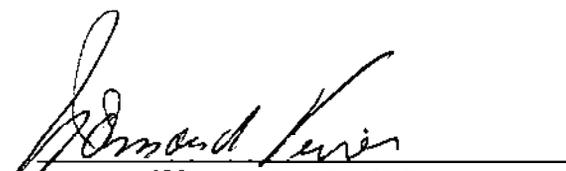
Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 14 octobre 1986 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 octobre 1986, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 755, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 755 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1986.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
NORMAND VIVIER  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 756 autorisant un emprunt de 24 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur la rue Jean-Lesage.

Un avis public fut donné dans L'HEBDO JOURNAL du Cap-de-la-Madeleine, le 14 octobre 1986 qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 21 et 22 octobre 1986, de 9 heures à 19 heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 756, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 756 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1986.

  
MAURICE THELLEND  
greffier municipal

  
NORMAND VIVIER  
conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel de ville, lundi, le 3 novembre 1986, à 20 heures et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-642

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-10-20

86-643

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 octobre 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 755

86-644

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 755, autorisant un emprunt de 48 000 \$ pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir la rue Jean-Lesage, et tenue les 21 et 22 octobre 1986, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 756

86-645

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 756, autorisant un emprunt de 24 000 \$ pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur la rue Jean-Lesage, et tenue les 21 et 22 octobre 1986, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 octobre 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| ainsi que le directeur général,  | M. Réjean Giguère |
| et le directeur général adjoint, | M. Ronald Marcoux |

---

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque au 30 septembre 1986.
- Service Loisirs et Culture: programmation automne 1986.
- Rapport budgétaire au 30 septembre 1986.
- Lettre de "Place du Coeur", subvention refusée.
- Rapport d'étape #3, projet Revicentre.
- Lettre de Bell Canada, déplacement d'un poteau face à l'hôtel de ville (refusé).
- Lettre de l'Association des villes jumelées du Canada inc. (invitation à participer à l'Association; à étudier au budget 1987).
- Lettre de M. Marcel Mongrain, achat de lampadaires, parc Des Chenaux.
- Lettre de MM. Gaétan Durand, André Larouche et Michel Larouche, achat d'un terrain à l'intersection des rues Des Ormeaux et Barkoff.
- Dépôt du rapport sur la protection du voisinage.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du  
1986-10-20

86-646

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 octobre 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-647

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 octobre 1986, comprenant chèques numéros 29512 à 29650 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 488 037,62 \$, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-648

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                  |                              |
|------------------|------------------------------|
| M. Antoine Guay  | Prop. par cons. N. Vivier    |
| M. Omer Cloutier | Prop. par cons. M. Boisclair |
| M. Raoul Gravel  | Prop. par cons. L. Lavergne  |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations au  
montant de 3 000 000 \$

86-649

CONSIDERANT QUE la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 000 000 \$;

CONSIDERANT QU'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les quatre (4) soumissions ci-dessous détaillées:

| <u>Nom du soumissionnaire:</u> | <u>Prix offert:</u> | <u>Montant:</u> | <u>Taux:</u>      | <u>Echéance:</u> | <u>Loyer:</u> |
|--------------------------------|---------------------|-----------------|-------------------|------------------|---------------|
| Lévesque, Beaubien et          | 99.099              | 68 000 \$       | 8 $\frac{1}{2}$ % | 1987             |               |
| Banque d'Épargne de la cité    |                     | 74 000          | 8 $\frac{3}{4}$ % | 1988             |               |
| et du district de Montréal     |                     | 81 000          | 9 $\frac{1}{2}$ % | 1989             |               |
|                                |                     | 89 000          | 9 $\frac{1}{2}$ % | 1990             |               |
|                                |                     | 2 688 000       | 9 $\frac{3}{4}$ % | 1991             | 9.9593        |

| <u>Nom du soumissionnaire:</u> | <u>Prix offert:</u> | <u>Montant:</u> | <u>Taux:</u>      | <u>Echéance:</u> | <u>Loyer:</u> |
|--------------------------------|---------------------|-----------------|-------------------|------------------|---------------|
| Geoffrion, Leclerc             | 99.02               | 68 000 \$       | 8 $\frac{1}{2}$ % | 1987             |               |
|                                |                     | 74 000          | 8 $\frac{3}{4}$   | 1988             |               |
|                                |                     | 81 000          | 9 $\frac{1}{4}$   | 1989             |               |
|                                |                     | 89 000          | 9 $\frac{1}{2}$   | 1990             |               |
|                                |                     | 2 688 000       | 9 $\frac{3}{4}$   | 1991             | 9.9808        |
| Wood Gundy                     |                     |                 |                   |                  |               |
| McNeil, Mantha                 | 98.935              | 68 000 \$       | 8 $\frac{1}{2}$ % | 1987             |               |
| Molson, Rousseau               |                     | 74 000          | 8 $\frac{3}{4}$   | 1988             |               |
| Merryll Lynch Canada           |                     | 81 000          | 9 $\frac{1}{4}$   | 1989             |               |
| Richardson, Greenshields       |                     | 89 000          | 9 $\frac{1}{2}$   | 1990             |               |
| Tassé et Associés              |                     | 2 688 000       | 9 $\frac{3}{4}$   | 1991             | 10.0040       |
| Breault, Guy, O'Brien          |                     |                 |                   |                  |               |
| Walwin, Stodgell, Cochrane,    |                     |                 |                   |                  |               |
| Murray                         |                     |                 |                   |                  |               |
| Banque Nationale du Canada     | 98.92               | 68 000 \$       | 8 $\frac{1}{2}$ % | 1987             |               |
| Nesbitt, Thompson,             |                     | 74 000          | 8 $\frac{3}{4}$   | 1988             |               |
| Bonguard inc.                  |                     | 81 000          | 9 $\frac{1}{4}$   | 1989             |               |
|                                |                     | 89 000          | 9 $\frac{1}{2}$   | 1990             |               |
|                                |                     | 2 688 000       | 9 $\frac{3}{4}$   | 1991             | 10.0081       |

CONSIDERANT QUE l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beau-  
bien et la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Mon-  
tréal s'est avérée être le plus avantageuse; il est

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'émission d'obligations au montant de  
3 000 000 \$, de la corporation municipale de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien et la  
Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal.

ADOPTE

Résolution modifiant certains règlement concernant l'émission  
d'obligations de 3 000 000 \$

86-650

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine, émet des obliga-  
tions pour un montant total de 3 000 000 \$, en vertu des rè-  
glements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en  
regard de chacun d'eux:

| <u>Règlement numéro</u> | <u>Pour un montant de</u> |
|-------------------------|---------------------------|
| 613                     | 11 400 \$                 |
| 615                     | 20 500                    |
| 636                     | 11 000                    |
| 643                     | 40 000                    |
| 650                     | 171 900                   |
| 658                     | 5 800                     |
| 659                     | 181 400                   |
| 650                     | 150 000                   |
| 705                     | 14 000                    |
| 709                     | 100 000                   |
| 711                     | 43 500                    |
| 713                     | 44 000                    |

| <u>Règlement numéro</u> | <u>Pour un montant de</u> |
|-------------------------|---------------------------|
| 714                     | 90 000 \$                 |
| 721                     | 80 000                    |
| 723                     | 32 000                    |
| 725                     | 30 000                    |
| 726                     | 318 000                   |
| 727                     | 165 000                   |
| 728                     | 70 000                    |
| 729                     | 33 000                    |
| 734                     | 28 000                    |
| 737                     | 450 000                   |
| 739                     | 75 000                    |
| 740                     | 26 500                    |
| 742                     | 275 000                   |
| 748                     | 34 000                    |
| 750                     | 500 000                   |
|                         | <hr/>                     |
|                         | 3 000 000 \$              |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 000 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 8 décembre 1986;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11,5% l'an sera payé semi-annuellement le 8 juin et le 8 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. 1984 - Chapitre 39, article 559 (665))";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Résolution autorisant émission obligations pour terme plus court que prévu

86-651

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que, pour l'emprunt au montant total de 3 000 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 613, 615, 636, 643, 650, 658, 659, 705, 709, 711, 713, 714, 721, 723, 725, 726, 727, 728, 729, 734, 737, 739, 740, 742, 748 et 750 la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 8 décembre 1986), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut sauf les règlements numéros 714 et 725; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

Résolution concernant obligations de renouvellement pour un terme additionnel

86-652

CONSIDERANT QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 7 décembre 1986, un montant de 442 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 791 000 \$ pour des périodes de 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 613, 615, 636, 643, 650, 658 et 659;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 8 décembre 1986;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. 1984 - chapitre 39, article 559 (665), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 442 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-653

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 564-94 à 564-133 et 565-132 à 565-215, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 15 octobre 1986, et portant le numéro 50910.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-654

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 415-1-18-7-1 et 415-1-18-7-2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Régis Lévesque, a.g., en date du 21 octobre 1986, et portant le numéro RL 86-30.

ADOPTE

Résolution nommant nouveau maire-suppléant86-655

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil nomme M. Jeannot Paquin, maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1986 au 28 février 1987 inclusivement.

ADOPTE

Résolution signature contrat prêt de l'Hydro-Québec, programme bi-énergie86-656

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat de prêt de l'Hydro-Québec pour le programme bi-énergie, travaux exécutés au 552 de la rue St-Laurent, au montant de 25 575 \$ remboursable en 47 versements égaux et consécutifs de 530 \$ plus un dernier versement de 665 \$ le 15 décembre 1990.

ADOPTE

Résolution concernant l'O.M.H.

86-657

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la résolution numéro 151-3 de l'O.M.H. concernant l'achat d'un compacteur au montant de 8 995 \$.

ADOPTE

Résolution concernant l'O.M.H.

86-658

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la résolution numéro 151-4 de l'O.M.H. concernant l'achat d'équipements en informatique au montant de 22 800 \$ plus 3 500 \$ pour l'achat de meubles et installation électrique.

ADOPTE

Résolution, vente pour taxes

86-659

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le directeur général et trésorier, M. Réjean Giguère ou le contrôleur, Mme Monique Labrie soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 20 novembre 1986, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Résolution, signature acte de servitude

86-660

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer un acte de servitude sur le lot numéro 406-42 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine en faveur de Bell Canada, Hydro-Québec et Vidéotron pour permettre à ces dernières l'installation de fils aériens.

ADOPTE

Résolution, servitudes terrain de stationnement

86-661

CONSIDERANT QU'en date du 20 octobre 1986, il n'a pas été établi de propriétaire vivant pour les lots suivants: 388-32, 388-69, 405-21, 405-22-1, 405-39, 405-51, 406-14, 406-21 et 406-22A;

CONSIDERANT QUE des servitudes sont requises sur ces lots par Bell Canada, Hydro-Québec et Vidéotron, si jamais un héritier des propriétaires décédés obligerait lesdites compagnies à retirer leurs lignes desdits lots;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à payer le coût occasionné par le déplacement de leurs lignes.

ADOPTE

Résolution, installation de lampes de rues

86-662

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil demande à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de 13 lampes de rues de 8 500 lumens V.S.H.P. sur les rues suivantes:

- rue Frontenac, au nord de Jean-Lesage (1)
- rue Jean-Lesage, à l'est de Frontenac (5)
- rue Paul-Gauchery (7)

ADOPTE

Résolution, demande de remplacement de lampes de rues

86-663

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil demande à l'Hydro-Québec de procéder au remplacement de 16 lampes de rues de 20 000 lumens au mercure par 16 lampes de rues de 22 000 lumens au sodium haute pression sur la rue Fusey, entre Rochefort et St-Laurent (7) et sur la rue Ste-Madeleine, entre St-Laurent et Lorette (6), entre Massicotte et Des Erables (3), et de procéder à l'installation de 9 nouvelles lampes de rues de 22 000 lumens au sodium haute pression sur la rue Fusey, entre Rochefort et St-Laurent (4) et sur la rue Ste-Madeleine, entre St-Laurent et Des Erables (5). Et ce, afin de permettre un éclairage plus uniforme et adéquat suite aux travaux entrepris dans le cadre de Revicentre.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain pour ouverture de rues

86-664

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de M. Alain Beaumier, Mme Claire L.-Pilon, M. Gérard Lamy, Mme Nicole Lamy Brassard, les lots numéros 564-129, 565-138, 565-139, 565-140, 565-177, 565-78 et 564-94 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 \$) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Jacques Verrette soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

86-665

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 564-129, 565-138 et 565-139 soit nommée "Lamy" en l'honneur de Louis Lamy, ancien conseiller municipal de 1933 à 1945 et des nombreuses familles Lamy établies à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

86-666

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 565-140 soit nommée "Brière" en l'honneur de Francis Brière, conseiller municipal de 1918 à 1920 et des nombreuses familles Brière établies à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

86-667

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 565-177 soit nommée "Houle" en l'honneur de Ernest Houle, ancien conseiller municipal de 1934 à 1938 et de 1940 à 1946 et des nombreuses familles Houle établies à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

86-668

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 565-78 et 564-94 soit nommée "Lepage" en l'honneur de Rodrigue Lepage, ancien conseiller municipal de 1960 à 1973 et des nombreuses familles Lepage établies à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, acceptation de soumission, bassin de rétention86-669

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sablière Ste-Marthe inc., au montant de 379 662,56 \$, pour la construction d'un bassin de rétention et ouverture de la rue Des Ormeaux, entre Chapleau et Pie XII, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution concernant schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville86-670

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-613 concernant le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville soit corrigée en remplaçant le paragraphe 1 qui parle de la proposition d'intervention (2b) sur l'aménagement d'un parc industriel à Cap-de-la-Madeleine, soit remplacé par le suivant:

"Le Conseil informe la M.R.C. de Francheville:

10- concernant la proposition d'intervention 2(b) sur l'aménagement d'un parc industriel à Cap-de-la-Madeleine, qu'en plus du site proposé pour l'aménagement d'un parc industriel à Cap-de-la-Madeleine audit paragraphe 2(b), la Ville se propose d'aménager un deuxième parc industriel au nord du boulevard Des Prairies, aux limites est de la Ville".

ADOPTE

Avis de motion, modification au règlement numéro 698, fonds de pension86-671

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR MODIFIER LE REGLEMENT NUMERO 698 CONCERNANT LE REGIME DE RENTES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 3<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1986.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
 conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant cueillette mécanique des vidanges

86-672

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'autoriser une expertise de cueillette mécanique de vidanges sur le territoire de la municipalité à titre expérimental, et les responsables du projet devront communiquer à la Ville les résultats de cette expérience avant d'obtenir une autorisation finale.

ADOPTE

Résolution, engagement laboratoire pour surveillance travaux

86-673

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'engager Laboratoires Laviolette pour faire la surveillance des travaux exécutés en vertu des règlements numéros 709 et 747.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité de circulation

86-674

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la réunion du Comité de circulation tenue le 1<sup>er</sup> octobre 1986, soit adopté aux articles 1 à 15 inclusivement.

M. Laurent Lavergne se déclare dissident pour l'article 6.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

86-675

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (règlement numéro 620-67)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1986.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, personnel temporaire pour la période d'hiver86-676

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la liste du personnel temporaire pour la période d'hiver, chauffeurs et journaliers, soit acceptée, sous réserve que cette liste peut être sujette à changement.

ADOPTE

Résolution de félicitations86-677

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent cordialement tous les membres élus et réélus de votre Conseil et leur souhaitent le meilleur succès possible dans l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTE

Résolution de félicitations86-678

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine est heureux de présenter ses plus sincères félicitations au Groupe Fourrier ltée, qui a été proclamé l'entreprise de l'année au Gala annuel de la Corporation économique de développement industriel et commercial de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et lui souhaitent le meilleur succès possible pour l'avenir.

ADOPTE

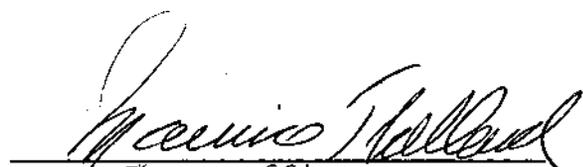
Résolution de félicitations86-679

IL EST PROPOSE  
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine désire féliciter les organisateurs du Gala 1986 de la CEDIC, tenu le 25 octobre pour le beau succès remporté à cette occasion et les encourage à poursuivre cette initiative, car cet événement constitue un moyen remarquable pour mettre en valeur les performances de nos entreprises.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
 Le greffier

  
 Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 novembre 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-680

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-11-03

86-681

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 novembre 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 novembre 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

ainsi que le directeur  
général, M. Réjean Giguère

et le directeur général  
adjoint,

M. Ronald Marcoux

a) Résolution autorisant versement octroi à la Cédic

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un octroi de 260 \$ à la Cédic.

b) Résolution concernant démolition de deux garages

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de M. Gilles Demontigny pour la démolition de deux garages situés à l'arrière du 25, rue Notre-Dame, aux conditions posées dans sa lettre du 31 octobre 1986.

c) Résolution concernant location du Centre culturel

Le Conseil réuni en commission permanente, ne peut permettre la location du Centre culturel aux assemblées de la Pentecôte du Canada, parce que le Centre n'est pas disponible pour des locations à long terme, tel que demandé dans la lettre du 27 octobre 1986.

d) Résolution autorisant l'Ingénieur à assister à un symposium organisé par l'A.Q.T.E.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à assister à un symposium organisé par l'A.Q.T.E. les 10 et 11 novembre à Montréal, et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Parents-Secours.
- Lettre de Sécurité Québec-Métro, offre de services.
- Dépôt d'un rapport, protection du voisinage.
- Lettre de M. Daniel Veillette pour amender le règlement de construction.
- Lettre de M. Emilien Lesieur, demande d'achat de terrain.
- Lettre du Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, confirmation de la subvention, programme national de soutien aux activités de loisir municipal.
- Lettre de l'Hydro-Québec, accusé réception de la résolution numéro 86-638, achat de terrain.
- Lettre du Conseil régional de la culture Mauricie-Bois-Francs, centre du Québec, colloque régional, samedi le 29 novembre 1986.
- Lettre du Club Optimiste, invitation, soirée du président 85-86 pour le 8 novembre 1986.
- Lettre de M. Jean-Baptiste Drolet, déneigement 86-87, soufflage de neige sur les terrains privés.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-11-03

86-682

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 novembre 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

86-683

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 7 novembre 1986, comprenant:

|    |   |               |
|----|---|---------------|
| 1) | les chèques nos 29651 à 29750 incl...   | 319 604,55 \$ |
| 2) | les paies nos 40 à 44 inclus.....   | 375 289,70 \$ |
| 3) | effets bancaires retournés, taux de change en fonds U.S. et frais bancaires pour le fonds U.S., mois de septembre 1986..... | 2 174,07 \$   |

le tout totalisant un déboursé de: 697 068,32 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

86-684

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 13 novembre 1986, comprenant chèques numéros 29751 à 29842 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 950 437,80 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 950 437,80 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 730 227,96 \$.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-685

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| M. Michel Fréchette | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Martin Mathon    | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| M. Albert Savard    | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Robert Bastien   | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| M. Léo Dumas        | Prop. par cons. J. Paquin     |
| Mme Marcel Noel     | Prop. par cons. R. Tremblay   |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme

86-686

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme du 11 novembre 1986, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, adoption du rapport du Comité de circulation

86-687

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le rapport du Comité de circulation du 29 octobre 1986, soit adopté, sauf à l'article 2.

ADOPTE

Résolution pour abroger et remplacer la résolution numéro 86-420, compteurs d'eau

86-688

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-420 soit abrogée et remplacée par la suivante:

"Que Plomberie Yvon Leclerc enr. et Nova Durocher inc. soient les firmes engagées pour faire l'installation des compteurs d'eau dans les commerces désignés à la résolution numéro 86-419, et celles-ci seront choisies à chaque fois sur la recommandation du service des Travaux publics."

ADOPTE

Résolution abrogeant la résolution numéro 86-328, terrain Electro

86-689

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-328 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution remplaçant la résolution numéro 86-328, terrain Electro

86-690

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à "Les Immeubles Rives du St-Maurice inc.", un immeuble situé en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant les lots 407-1 et 406-A-1-2, ayant une superficie totale de 515,990 pieds carrés, pour le prix total de 515 990 \$ payable à la signature du contrat.

La Ville s'engage à faire effectuer les études de sol du site conformément aux exigences du ministère de l'Environnement en de tels cas.

Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de vente, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Résolution, signature protocole d'entente, programme PARCQ

86-691

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le protocole d'entente avec la S.H.Q. concernant le programme PARCQ.

ADOPTE

Résolution de félicitations, responsables du projet "protection du voisinage"

86-692

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement les responsables du projet "Protection du voisinage" et leur expriment leur profonde satisfaction pour le travail accompli dans le cadre de ce programme: le lieutenant Pierre Duguay, étant le promoteur délégué; M. Alain Goulet, coordonnateur; Mme Ghyslaine Gervais, secrétaire, M. Jacques Genest, M. Guy Robert jr., Mlles Suzanne Hogan et Chantal Ringuet, préventionnistes et M. Jean Lépine, programmeur.

ADOPTE

Résolution, déplacement entrées électriques, projet Revicentre

86-693

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que tout propriétaire résidant sur la rue Fusey et le boulevard Ste-Madeleine, dont l'entrée électrique est à déplacer dans le cadre du projet "Revicentre", permette au contracteur approuvé par la Ville, d'effectuer ces travaux dans les trente (30) jours qui suivent l'adjudication du contrat.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, mobilier urbain86-694

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Bétons Centrifugés, au montant de 26 307,15 \$ pour la fourniture de 15 ensembles de mobilier urbain, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, déplacement entrées électriques86-695

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises Electriques Charles Lévesque inc., au montant de 41 735 \$, pour le déplacement d'entrées électriques, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 698-2, régime de rentes86-696

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le règlement numéro 698-2, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 698 tel que modifié par le règlement numéro 698-1 concernant le régime de rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au règlement 50286-697

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 502 (TARIFS, COUR MUNICIPALE)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1986.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
 conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-67

86-698

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-67, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-68

86-699

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-68, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage

86-700

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (REGLEMENT NUMERO 620-68)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1986.

(Signé) NORMAND VIVIER  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-69

86-701

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-69, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage86-702

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (REGLEMENT NUMERO 620-69)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-7086-703

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-70, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage86-704

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (REGLEMENT NUMERO 620-70)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-7186-705

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-71, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage86-706

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (REGLEMENT NUMERO 620-71)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1986.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU  
 conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement numéro 620-7286-707

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-72, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, amendement au zonage86-708

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (REGLEMENT NUMERO 620-72)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1986.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, signature acte de servitude, installation de fils aériens

86-709

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer un acte de servitude sur les lots numéros 406-40 et 406-39 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine en faveur de Bell Canada, Hydro-Québec et Vidéotron, pour permettre à ces dernières l'installation de fils aériens.

ADOPTE

Résolution nommant représentant de la Ville sur le comité de l'île St-Quentin

86-710

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Jeannot Paquin soit nommé sur le comité de l'île St-Quentin pour représenter la Ville pour un mandat de deux (2) ans, en remplacement de M. Normand Vivier.

ADOPTE

Résolution concernant les comptes de taxes d'affaires

86-711

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'annuler les comptes de taxes d'affaires et comptes à recevoir apparaissant à l'annexe "A" présentée par la Trésorerie, au montant de 7 226,71 \$.

ADOPTE

Résolution, prêt du Centre culturel

86-712

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser le prêt du Centre culturel aux groupes suivants: l'Association récréative des employés de la Ville, le 5 décembre 1986; les Auxiliaires du centre hospitalier Cloutier, le 9 décembre 1986 et la Cédic, le 3 décembre 1986.

ADOPTE

Résolution concernant les compteurs d'eau

86-713

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil autorise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987, la facturation au compteur pour la consommation d'eau des commerces et établissements apparaissant à l'annexe "A" ci-jointe.

ADOPTE

Résolution concernant M. Jean-Claude Veillette

86-714

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. Jean-Claude Veillette continue d'agir comme détective au département des enquêtes et ce, aux mêmes conditions stipulées à la résolution numéro 85-704, pour une période de six (6) mois à compter du 12 décembre 1986.

ADOPTE

Résolution, engagement menuisier

86-715

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Guy-Paul Jacob soit engagé à titre de menuisier à compter du 24 novembre 1986, au salaire de la convention collective des employés municipaux de Cap-de-la-Madeleine (manuels).

ADOPTE

Résolution, engagement mécanicien

86-716

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que M. Jacques Mongrain soit engagé comme mécanicien au garage municipal à compter du 24 novembre 1986, au salaire de la convention collective des employés municipaux de Cap-de-la-Madeleine (manuels).

ADOPTE

Résolution, échange de terrains entre la Ville et Les Jardins Jacques Lemercier

86-717

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine cède aux Jardins Jacques Lemercier inc. l'emplacement suivant:

Un emplacement ayant front sur la rue Des Ormeaux, ayant une profondeur de 45,72 mètres et une superficie de 14 783,6 m.c., composé d'une partie des lots numéros 551-230, 551-330, 551-329 et 415-1-12-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et limité comme suit:

- au sud, par la rue Des Ormeaux;
- à l'est, par la rue Barkoff;
- au nord, par une autre partie des lots numéros 551-230, 551-330, 551-329 et 415-1-12-2, étant la propriété de la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges et de la ville de Cap-de-la-Madeleine;
- à l'ouest, par une partie du lot numéro 551, propriété des Jardins Jacques Lemercier inc.

En échange, Les Jardins Jacques Lemercier inc. cèdent à la ville de Cap-de-la-Madeleine les deux (2) emplacements suivants, ayant une superficie de 29 567,2 m.c. et délimités comme suit:

- 1) Un emplacement connu comme étant une partie du lot numéro 551 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 21 109 m.c., et compris dans les bornes et limites suivantes:
  - en front, à l'ouest, par la rue Chapleau projetée;
  - à l'est, par le lot numéro 551-230;
  - au sud, par les lots numéros 551-715 à 551-720 et partie 551.
- 2) Un autre emplacement situé à l'ouest de la rue Chapleau dans la zone Pl.4, ayant une superficie de 8 458,2 m.c. et délimité comme suit:
  - en front, au sud, par la rue Chapleau;
  - au nord, par une ligne parallèle à Chapleau et passant à 65 mètres au nord d'icelle;
  - à l'est, par les lots numéros 551-230 et partie 551;
  - à l'ouest, par une autre partie du lot 551 étant la propriété de la Ville.

Toutes ces descriptions sont montrées sur le plan joint à la présente.

Que le contrat d'échange à intervenir avec Les Jardins Jacques Lemercier inc. soit signé devant M<sup>e</sup> Gilles Légaré, notaire à Cap-de-la-Madeleine, et comprenne toutes les clauses normales d'un contrat d'échange ainsi que renonciation au privilège de co-échangiste.

Le présent échange est fait sans soulte ni retour.

Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient autorisés à signer tel acte d'échange pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Que par les présentes, la ville de Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Maurice Thellend et Jean-Claude Beaumier pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

La présente résolution ne pourra avoir effet tant et aussi longtemps que le contrat pour le prolongement du boulevard Des Estacades et celui de l'ouverture du boulevard Pie XI n'auront pas été signés par les parties concernées, soit Les Jardins Jacques Lemercier inc. et la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, cession d'espaces verts par Les Jardins Jacques Lemercier inc.

86-718

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Les Jardins Jacques Lemercier inc. pour servir d'espace vert, conformément à la Loi des Cités et Villes et à l'article 6.1 du règlement numéro 625 de la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix nominal de un (1 \$) dollar, l'emplacement dont la description suit:

Un emplacement ayant une superficie de 7 026,3 mètres carrés, situé sur une partie du lot 551 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et délimité comme suit:

- au nord, sur une longueur d'environ 335 pieds par une autre partie du lot 551, propriété du cédant;
- à l'est, par une ligne parallèle à la rue Chapleau projetée, et passant à environ 220 pieds à l'ouest d'icelle;
- au sud, sur une largeur d'environ 100 pieds par une autre partie du lot 551 propriété de la Ville;
- à l'ouest, sur une longueur d'environ 330 pieds par une autre partie du lot 551 propriété du cédant.

Le tout, tel que montré sur le plan joint à la présente.

Que le notaire Gilles Légaré soit autorisé à préparer le contrat et que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTE

Résolution, cession de terrains pour espaces verts86-719

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

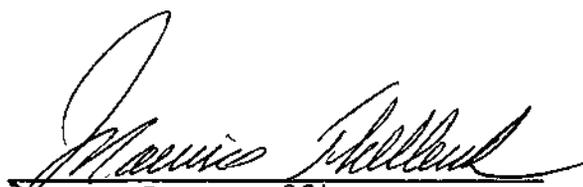
ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Gérard Lamy, Claire Lamy et Nicole Lamy, pour servir d'espace vert conformément à la Loi des Cités et Villes et à l'article 6.1 du règlement numéro 625 de la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix nominal de un (1 \$) dollar, un emplacement situé sur la partie du lot 564 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, de figure irrégulière, compris dans les bornes et limites suivantes:

- au nord-est et sud-est, par les lots 565-138 et 564-129, rue Lamy;
- au sud-ouest, par le lot 564-128, rue Frontenac;
- au nord-ouest, par une ligne perpendiculaire aux rues Lamy et Frontenac, laquelle ligne se situe à environ 420 pieds au sud-est de l'extrémité nord-ouest du lot 564-128.

Le tout, ayant une superficie de 12 980,96 mètres carrés.

Que le notaire Jacques Verrette soit autorisé à préparer le contrat et que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Maurice Thellend, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1<sup>er</sup> décembre 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-720

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-11-17

86-721

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 novembre 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 novembre 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

ainsi que le directeur  
général, M. Réjean Giguère

et le directeur général  
adjoint,

M. Ronald Marcoux

a) Renouvellement du contrat de ramonage des cheminées

Le Conseil réuni en commission permanente, renouvelle le contrat de ramonage des cheminées avec les Entreprises René Carle inc. pour l'année 1987, aux conditions des règlements numéros 315-D et 315-E.

b) Vente d'un terrain à M. Emilien Lesieur

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la vente à M. Emilien Lesieur d'un terrain situé dans le site industriel de la Ville (partie 418 et partie 419 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine), aux conditions habituelles d'une vente de ce genre, et le contrat ne sera signé qu'une fois obtenue l'approbation du ministère de l'Industrie et du Commerce.

c) Paiement de la cotisation 1987 à l'U.M.Q.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la cotisation 1987 à l'U.M.Q. au montant de 5 332 \$.

CORRESPONDANCE LUE:

- Conciliation de banque, octobre 1986.
- Lettre de la Commission scolaire protestante St-Maurice.
- Lettre de M. Réal Gravel, demande d'amendement pour le règlement numéro 697 (colporteurs) - refusé.
- Lettre de la Corporation municipale de Ste-Geneviève-de-Batiscan, entente intermunicipale concernant le patinage artistique.
- Image de la Mauricie: demande d'une annonce, cahier spécial sur l'économie.
- Lettre de Denis Boucher Automobiles, demande d'amendement au règlement d'affichage.
- Lettre du Club Optimiste, rapport financier, festival de pêche.
- Rapport de M. Normand Vivier concernant la dernière réunion du comité du site d'enfouissement sanitaire du comté de Champlain.
- Rapport des permis de construction, mois d'octobre 1986.

(Signé) MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-11-17

86-722

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 novembre 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption liste de comptes

86-723

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 28 novembre 1986, comprenant chèques numéros 29843 à 30010 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 478 249,30 \$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 478 249,30 \$ sont inclus:

|   |                          |                     |
|---|--------------------------|---------------------|
| - | Canagex Placements ltée: | 25 000,00 \$        |
| - | Service de la dette :    | <u>12 746,78 \$</u> |
|   |                          | 37 746,78 \$        |

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-724

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| M. Emile Turmel       | Prop. et unanimement résolu   |
| Mme Lionel Héon       | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Charles Veillette  | Prop. par cons. M. Boisclair  |
| Mme Denis Paquin      | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| Mme Edmond Boudreault | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Emile Breton       | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| M. Emile St-Pierre    | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Ivanoe Trépanier   | Prop. par cons. R. Tremblay   |
| M. Roméo Loranger     | Prop. par cons. J.P. Lavergne |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution de félicitations

86-725

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine soulignent de manière spéciale l'acte de courage exceptionnel posé par M. Jean Longval qui a sauvé, au péril de sa vie, un jeune garçon de la noyade au quai du Cap-de-la-Madeleine, le 3 août 1986, et que la médaille de "CITOYEN EMERITE" lui soit décernée en guise d'appréciation pour ce geste courageux.

ADOPTE

Résolution de félicitations86-726

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine soulignent de manière spéciale l'acte de courage exceptionnel posé par M. Marc Trudel qui a sauvé, au péril de sa vie, un jeune garçon de la noyade au quai du Cap-de-la-Madeleine, le 3 août 1986, et que la médaille de "CITOYEN EMERITE" lui soit décernée en guise d'appréciation pour ce geste courageux.

ADOPTE

Résolution, adoption d'un plan86-727

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 671-161 à 671-212 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 novembre 1986, et portant le numéro 7010.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-728

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 416-144-2 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 20 novembre 1986, et portant le numéro 50994.

ADOPTE

Résolution acceptant coût révisé de l'Hydro-Québec concernant Revicentre86-729

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-556 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que le Conseil accepte le nouveau coût estimatif total de 134 955 \$ présenté par Hydro-Québec dans sa lettre du 25 novembre 1986, pour les travaux exécutés dans le cadre du projet Revicentre".

ADOPTE

Résolution acceptant le coût révisé de Vidéotron concernant Revicentre

86-730

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-566 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que le Conseil accepte le nouveau coût estimatif total de 26 782 \$ présenté par Vidéotron ltée dans sa lettre du 27 novembre 1986, pour les travaux exécutés dans le cadre du projet Revicentre".

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4

86-731

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4 à compter du 4 novembre 1986, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant de 0,186 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'huile diesel colorée

86-732

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée à compter du 4 novembre 1986, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2663 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, augmentation du prix de l'huile diesel non colorée

86-733

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée à compter du 4 novembre 1986, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,367 \$ le litre.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 502-1, Cour municipale86-734

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le règlement numéro 502-1, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 502 concernant la juridiction, la procédure, les poursuites ainsi que les tarifs des frais dans toutes les causes sous la juridiction de la Cour municipale", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion, règlement imposition 198786-735

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1987".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
 conseiller de la ville  
 de Cap-de-la-Madeleine.

Résolution autorisant l'Ingénieur à présenter plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation86-736

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation de services d'égout et d'aqueduc sur la rue Campagna (plans nos E-699 et E-700).

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout, rue Jean-Lesage86-737

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Cie de construction Dollard ltée, au montant de 44 832 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Jean-Lesage (règles nos 755 et 756), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, nom de rue86-738

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la rue portant le numéro de cadastre 671-190 soit désignée sous le nom de "Champoux" en l'honneur de Claude Champoux, conseiller municipal de 1973 à 1986 et impliqué dans différents mouvements et organisations de la Ville.

ADOPTE

Résolution, nom de rue86-739

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la rue portant le numéro de cadastre 671-167 soit désignée sous le nom de "Gervais" en l'honneur de Marcel Gervais, conseiller municipal de 1966 à 1973, ancien directeur d'école et éducateur dans la paroisse Ste-Bernadette.

ADOPTE

Avis de motion, règlement imposition taxe d'amélioration locale, boul. Des Estacades86-740

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE D'AMELIORATION LOCALE SUR LE COTE SUD-OUEST DU BOULEVARD DES ESTACADES QUI N'EST PAS ACTUELLEMENT IMPOSE ET MODIFIANT EN CONSEQUENCE LES REGLEMENTS NUMEROS 586, 603, 691, 692 ET 705".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 1986.

(Signé) NORMAND VIVIER  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement concernant la taxe d'eau86-741

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 423-L, CONCERNANT LE SERVICE DE L'AQUEDUC ET FIXANT LA COMPENSATION POUR LA TAXE D'EAU DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 1986.

(Signé) RENE TREMBLAY  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement concernant le stationnement des édifices commerciaux et publics

86-742

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET L'AMENAGEMENT DE VOIES PRIORITAIRES POUR LES EDIFICES COMMERCIAUX ET PUBLICS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 1986.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
conseiller de la ville  
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, nouveau maire-suppléant

86-743

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Normand Vivier soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1986 au 16 décembre 1986.

ADOPTE

Résolution concernant vente d'un terrain

86-744

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville autorise l'Industrielle compagnie d'assurances sur la vie, à vendre le lot numéro 422-C-10 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, au Groupe Samson ou Multi-Markes inc., sans pour autant vendre le lot numéro 421-E-5 du même cadastre, tel que mentionné dans l'acte de vente entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et Laviolette et Brousseau inc. intervenue le 8 mai 1967.

Par la suite, la Ville autorise l'Industrielle compagnie d'assurances sur la vie, à vendre le lot numéro 421-E-5 pour autant que tout soit conforme aux règlements municipaux.

ADOPTE

Résolution, subvention à Parents-secours

86-745

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'un montant de 335 \$ soit accordé à Parent-secours du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution concernant le projet PARCQ

86-746

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a signé une entente avec la S.H.Q. afin d'assurer la livraison du programme Loginove;

ATTENDU QUE le programme Parcq assure la continuité du programme Loginove;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public que les budgets soient affectés dans les plus brefs délais; il est

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que l'entente entre la firme Bendwell et Associés ltée et la Ville soit reconduite selon les mêmes termes et conditions.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet.

ADOPTE

Résolution, comité d'habitation du Conseil (projet PARCQ)

86-747

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

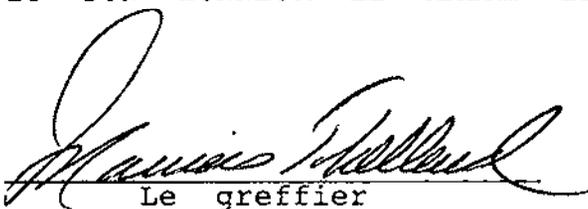
ET RESOLU: Que MM. Jeannot Paquin et Laurent Lavergne soient nommés sur le comité d'habitation du Conseil (projet PARCQ).

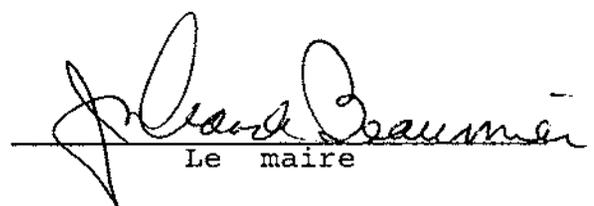
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Pétition présentée par un groupe d'enfants de la paroisse Ste-Bernadette, demande de balançoires et tourniquettes au parc Ste-Bernadette.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 15 décembre 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

86-748

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1986-12-01

86-749

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 1986, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1986

PRESENTS:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

ainsi que le directeur  
 général,

M. Réjean Giguère

et le directeur général  
adjoint,

M. Ronald Marcoux

---

CORRESPONDANCE LUE:

- Parents-secours, rapport financier.
- Club de curling du Cap: avis légal de M<sup>e</sup> Bertrand Lamothe.
- Lettre de M. Jean-Marie Jodoin: décoration, policiers.
- U.M.Q.: communication pour informer de la date du dépôt du rapport de la commission d'étude sur les municipalités.
- Lettre de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières: demande de subvention.
- Demande de M. Raymond Leblanc, achat d'un terrain sur la rue Vachon.
- Lettre du comité d'organisation des XV<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver: passage de la flamme au Cap-de-la-Madeleine, fin 1987, début 1988.
- Lettre de la garderie "Le coffre à jouets", stationnement rue Vachon (demande envoyée au comité de circulation).
- Lettre de Mme Gaétane Lapointe, transmise au comité de circulation.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1986-12-01

86-750

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

86-751

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 décembre 1986, comprenant:

- |    |  |               |
|----|--|---------------|
| 1) | les chèques nos 30011 à 30215 inclus.... | 927 663,19 \$ |
| 2) | les paies nos 45 à 48 inclus.....        | 356 423,76 \$ |

3) effets bancaires retournés pour le  
mois d'octobre 1986..... 2 476,61 \$

le tout totalisant un déboursé de: 1 286 563,56 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

86-752

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

|                        |                               |
|------------------------|-------------------------------|
| Mlle Rachelle Cantin   | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mlle Germaine Soulard  | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Pierre Germain      | Prop. par cons. H.P. Courteau |
| M. Léo Noel            | Prop. par cons. J.P. Lavergne |
| Mme Solange M.-Andrews | Prop. par cons. J. Paquin     |
| M. Claude Beaulieu     | Prop. par cons. L. Lavergne   |
| Mme Mariette Barbeau   | Prop. par cons. J. Lemarier   |
| M. Edouard Darche      | Prop. et unanimement résolu   |

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution concernant propriété sise sur la rue Cossette

86-753

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine régularise et tolère la situation de fait existant au 250 de la rue Cossette à Cap-de-la-Madeleine, concernant la marge latérale du côté ouest de la maison érigée sur le lot numéro 645-58 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et qui est construite à une distance inférieure de la distance exigée de la Ville, soit 6,12 et 6,2 pieds au lieu de 6,5 pieds selon le certificat de localisation préparé par M. Serge Hamel, a.g.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan

86-754

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 556-23 à 556-43 et 557-105 à 557-113 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 14 novembre 1986, et portant le numéro 50987.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-755

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-728 à 551-733 et 552-396 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 6 novembre 1986, et portant le numéro 50 981.

ADOPTE

Résolution, adoption de plan86-756

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 555-34 à 555-101 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 5 novembre 1986, et portant le numéro 50 913.

ADOPTE

Résolution, cession de terrain par Les Jardins Jacques Lemer-  
cier inc.86-757

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Les Jardins Jacques Lemer-  
cier inc., les lots numéros 555-34, 555-35, 555-36, 555-37, 555-38, 555-39, 555-100, 551-728, 557-81, 557-112, 556-30, 556-35 et 556-43 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 \$) pour des fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Gilles Légaré soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la corporation.

ADOPTE

Résolution, nom de rue86-758

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 555-35 et 555-39 soit désignée sous le nom de "Gagnon" en l'honneur de l'honorable Onésime Gagnon qui fut lieutenant gouverneur du Québec de 1958 à 1961.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

86-759

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant le numéro de cadastre 555-36 soit désignée sous le nom de "Bouffard" en l'honneur de M. Georges Bouffard qui fut conseiller municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine de 1934 à 1938 et de 1940 à 1946.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

86-760

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 555-37 et 555-100 soit désignée sous le nom de "Mgr Laflèche" en l'honneur de Mgr Louis-François Laflèche qui fut 2ième évêque de Trois-Rivières de 1870 à 1898.

ADOPTE

Résolution, nom de rue

86-761

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 557-81, 557-112, 556-30, 556-35 et 556-43 soit désignée sous le nom de "Thiffeault" en l'honneur de M. Henri Thiffeault qui fut conseiller municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine de 1931 à 1935.

ADOPTE

Résolution, correction cadastrale

86-762

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 551-616 et 551-617 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 27 novembre 1986, et portant le numéro 51000.

ADOPTE

Résolution, signature d'un plan de subdivision86-763

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le plan de subdivision du lot numéro 415-1-18-7-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution modifiant la résolution numéro 86-600 concernant soumission pour fourniture huile semi-lourde86-764

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-600 soit modifiée de la façon suivante:

Que les mots "toutes taxes incluses" soient rayés et remplacés par les suivants: "plus taxe provinciale de 9%".

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, assurances générales de la Ville86-765

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de J.-B. Lanouette inc. au montant de 176 546 \$ plus la taxe provinciale de 9%, pour les assurances générales de la Ville pour 1987, mais excluant l'assurance de la responsabilité municipale, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, assurance responsabilité municipale86-766

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de Pratte-Morrisette inc. pour l'assurance responsabilité municipale, au montant de 24 150 \$ plus la taxe provinciale de 9%, pour l'année 1987.

ADOPTE

Résolution pour remplacer la résolution numéro 86-349, fonds de roulement

86-767

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 86-349 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Qu'une dépense n'excédant pas 62 000 \$ soit financée au fonds de roulement pour être remboursée en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1987, chacun des versements devra représenter 20% de la dépense totale, et ce montant servira à la rénovation du Centre Culturel.

ADOPTE

Résolution acceptant prévisions budgétaires enfouissement sanitaire

86-768

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les prévisions budgétaires 1987 présentées par le comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain, soit 3,09 \$ per capita.

ADOPTE

Résolution, adoption du budget 1987 de la C.I.T.F.

86-769

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges:

no 62-86:

mode de répartition des déficits d'exploitation pour 1987;

no 63-86:

tarification en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987;

no 64-86:

budget 1987 pour le transport régulier;

no 65-86:

budget 1987 pour le transport adapté aux personnes handicapées.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 757, imposition propriété du gouvernement fédéral

86-770

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 757, intitulé: "Règlement pour imposer le côté sud-ouest du boulevard Des Estacades et modifier les règlements numéros 586, 603, 691, 692", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, voitures de police

86-771

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc. pour l'achat de deux (2) voitures de police, modèle de l'année 1987, au montant de 33 572 \$ taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, congé sans solde

86-772

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'accorder à M. Mario Veillette, un congé sans solde pour la période du 12 janvier 1987 au 16 avril 1987, pour lui permettre de suivre un cours de machinerie lourde.

ADOPTE

Résolution de félicitations au personnel de la station de pompage

86-773

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil félicitent le personnel de la station de pompage pour son excellent travail et dont les résultats ont été signalés d'une manière particulière lors du colloque organisé par l'A.Q.T.E. le 27 novembre 1986, et où notre Ville s'est classée la première de la région 04 pour la qualité de son eau.

ADOPTE

Résolution concernant réclamation Hydro-Québec

86-774

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: D'accepter la proposition faite par Hydro-Québec de régler pour un montant de 500 \$ la réclamation du 14 janvier 1981, et telle que soumise par l'aviseur légal de la Ville dans sa lettre du 4 décembre 1986.

ADOPTE

Résolution de félicitations, constables

86-775

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite sincèrement les constables Claude Rousseau, Benoît Grenier, Jean-Denis Bordeleau, Robert Prévost, Yves Goyette et Roland Brouillette, pour leur conduite émérite et remarquable de sang froid dans des circonstances particulièrement difficiles qui ont été portées à la connaissance du Conseil par le directeur du service de la sécurité publique, M. Jean-Marie Jodoin.

ADOPTE

Résolution, refus grief des cols bleus

86-776

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: De refuser le grief des cols bleus en date du 28 novembre 1986.

ADOPTE

Résolution, représentant de la Ville, Conseil des Loisirs de la Mauricie

86-777

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que M. le conseiller Normand Vivier soit désigné comme représentant de la Ville pour siéger sur le conseil d'administration du Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. pour un mandat qui se terminera au mois de mai 1988.

ADOPTE

Résolution, annonce 60<sup>e</sup> anniversaire Chevaliers de Colomb

86-778

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville autorise la publication d'une page au coût de 100 \$ dans le cahier que les Chevaliers de Colomb (Conseil 2669) de Cap-de-la-Madeleine vont publier à l'occasion de leur soixantième anniversaire.

ADOPTE

Résolution, signature contrat publicité avec Hebdo-Journal

86-779

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité avec l'Hebdo-Journal, pour la période du 2 décembre 1986 au 2 décembre 1987, au tarif proposé, soit 0,42 \$ la ligne agate.

ADOPTE

Résolution nommant maire-suppléant

86-780

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER  
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que M. Jeannot Paquin soit nommé maire-suppléant pour la période du 17 décembre 1986 au 28 février 1987.

ADOPTE

Résolution remplaçant la résolution 80-189-2 concernant les frais de transport

86-781

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'annuler à toutes fins que de droit la résolution numéro 80-189-2 et de la remplacer par la suivante:

"Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987, les frais de transport d'automobile soient fixés à 0,25 \$ le kilomètre.

ADOPTE

Résolution remplaçant la résolution 86-73

86-782

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'annuler à toutes fins que de droit la résolution numéro 86-73 et de la remplacer par la suivante:

"De retirer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987, l'allocation automobile accordée au Contrôleur".

ADOPTE

Résolution concernant allocation automobile

86-783

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987, l'allocation automobile annuelle de M. Robert Dussault soit augmentée de 1 300 \$ à 1 800 \$.

ADOPTE

Résolution concernant le retrait d'allocation automobile à certains employés de la Ville

86-784

CONSIDERANT le retrait d'allocation automobile de certains employés de la Ville; il est

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Ville s'engage à mettre une automobile à la disposition de l'Évaluateur (nouveau), du Trésorier, du Directeur de l'informatique, du Contrôleur et du Directeur général de la Ville.

Vu l'importance du retrait de son allocation automobile, le Directeur général aura la priorité sur l'utilisation de l'automobile ainsi mise à la disposition des employés ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Résolution concernant l'allocation automobile du Directeur général

86-785

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987, de retirer 2 800 \$ d'allocation automobile au Directeur général et que le solde résiduel de cette allocation, soit 320 \$, soit versé à son salaire tel que décrit en annexe.

ADOPTE

Résolution concernant allocation automobile du Directeur des travaux publics

86-786

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'un montant de 1 820 \$ d'allocation automobile du Directeur des travaux publics, soit versé en salaire et ce à compter de l'année 1986.

ADOPTE

Résolution concernant allocation automobile du Directeur adjoint aux travaux publics

86-787

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'un montant de 1 200 \$ d'allocation automobile du Directeur adjoint aux travaux publics, soit versé en salaire et ce à compter de l'année 1986.

ADOPTE

Résolution, compensation commis senior

86-788

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'un montant de 20 \$ par semaine soit versé au commis senior à titre de compensation et ce tant et aussi longtemps qu'un trésorier n'aura pas été nommé.

ADOPTE

Résolution, compensation contrôleur

86-789

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Qu'un montant de 100 \$ par semaine soit versé au Contrôleur à titre de compensation pour son travail en remplacement du Trésorier et ce tant et aussi longtemps qu'un trésorier n'aura pas été nommé.

ADOPTE

Résolution de félicitations

86-790

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement M. Hilarion Chiasson, un citoyen reconnu pour son dévouement au sein de nombreuses organisations communautaires de notre milieu, membre actif de la Légion canadienne, et qui a reçu le salut des troupes lors des cérémonies commémoratives du Jour du Souvenir le 11 novembre 1986.

ADOPTE

Résolution de félicitations

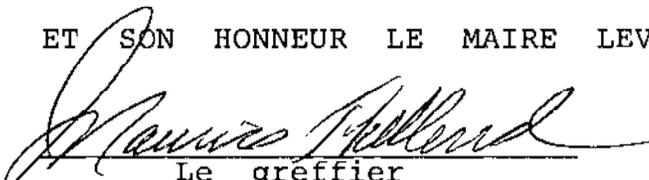
86-791

IL EST PROPOSE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent sincèrement M. le conseiller Normand Vivier qui a été élu président de la Corporation de l'île St-Quentin, et lui souhaitent un fructueux mandat à la tête de cet organisme.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le greffier   
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mercredi, le 17 décembre 1986, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

|                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| Son honneur le maire       | Jean-Claude Beaumier |
| Messieurs les conseillers: | Jacques Lemarier     |
|                            | Henri-Paul Courteau  |
|                            | Jean-Paul Lavergne   |
|                            | Laurent Lavergne     |
|                            | Michel Boisclair     |
|                            | Jeannot Paquin       |
|                            | Normand Vivier       |
|                            | René Tremblay        |

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution, adoption du budget 1987

86-792

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1987, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de SEIZE MILLIONS SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (16 725 000 \$), soit et est adopté.

ADOPTE

Résolution, adoption du règlement numéro 758, imposition 1987

86-793

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 758, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration générale de la Ville pour 1987", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Résolution, adoption du budget triennal

86-794

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR  
 Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes:

